

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DJILLALI LIABES DE SIDI BEL-ABBES FACULTE
DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION



Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle
Filière : Sciences Financières et comptabilité
Option : Comptabilité , Contrôle et Audit

Thème :

**La contribution de l'audit financier
À l'amélioration de la qualité
Du Reporting
Des entreprises Algériennes**

Présentée et soutenue publiquement par :

Mr. BENYAMINA Abbes

Sous la direction du :

Dr. SEMRED Naouel

Membres du jury :

Mr. BACHOUNDA Rafik	Professeur	Université de Sidi Bel- Abbas	Président
Mme. SEMRED Naouel	Maitre de conférences A	Université de Sidi Bel- Abbas	Rapporteur
Mr. BENSaid Mohamed	Professeur	Université de Sidi Bel- Abbas	Examineur
Mr. KAMELI Mohamed	Maitre de conférences A	Université de Sidi Bel-Abbas	Examineur
Mr. KOUDID Soufyane	Maitre de conférences A	Universitaire Ain-Temouchent	Examineur
Mr. DEROUCHE Ammar	Maitre de conférences A	Universitaire Ain-Temouchent	Examineur

Année Universitaire 2020/2021

Résumé :

La production et la présentation de l'information financière de qualité sont la base de l'économie. De ce fait, l'objectif de cette recherche est de mettre en exergue la relation étroite et significative de l'audit et du reporting financier et d'expliquer la contribution de la qualité d'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier des entreprises algériennes conformément aux normes d'exercice professionnel et aux exigences des changements institutionnels et technologiques. Les hypothèses de cette étude ont été examinées par une étude de cas unique exploratoire sur l'audit financier au sein d'une entreprise publique. Les résultats enregistrés valident nos suppositions en confirmant que les normes d'audit impactent positivement la qualité du reporting financier durant les phases de la mission d'audit financier et comptable.

Mots Clés : Audit financier, Reporting financier, Normes d'audit, Qualité d'audit, Qualité du reporting financier.

ملخص:

إنّ صياغة وعرض المعلومة المالية ذات الجودة تعتبران من دعائم الاقتصاد. ومن هذا المنطلق فإن الهدف من هذه الدراسة هو إبراز العلاقة المتقاربة وذات الدلالة بين التدقيق والإفصاح المالي وكذا تبيان مساهمة جودة التدقيق في تحسين جودة الإفصاح المالي للمؤسسات الجزائرية طبقا لمعايير الممارسة المهنية وطبقا لمتطلبات التحولات التنظيمية والفنية. وقد تم التحقق من فرضيات هذه الرسالة من خلال دراسة حالة استكشافية حول التدقيق المالي على مستوى مؤسسة عامة. وتؤكد النتائج المسجلة صحة افتراضاتنا من خلال التأكيد على أن معايير التدقيق تؤثر إيجابيا على جودة الإفصاح المالي أثناء سير مراحل مهمة التدقيق المالي والمحاسبي.

الكلمات المفتاحية: التدقيق المالي، الإفصاح المالي، معايير التدقيق، جودة التدقيق، جودة الإفصاح المالي.

Remerciements

*Avant tout je remercie **Allah** grand miséricordieux, de
M'avoir donné la volonté d'entamer et de terminer ce travail.*

*J'exprime mes chaleureux remerciements à **Dr SEMRED
Naouel** qui a accepté d'être rapporteur de ce travail, dont les
Grandes qualités professionnelles mais aussi humaines m'ont
Aidé à aller au bout de ce travail dans la confiance et la
Reconnaissance.*

*Je tiens également à adresser mes sincères remerciements à
Me HELLAL Ahmed, qui n'a lésiné aucun effort dans
l'organisation de mon travail ainsi qu'à mon fils **Omar Adel** pour
son assistance technique.*

Je remercie également mes enseignants de la formation doctorale.

Dr DJEMIL – Dr ATTAOUI – Dr KAMELI

J'exprime ma gratitude à mes professeurs pour leurs orientations

Pr BOURAHLA – Pr BACHOUNA – Pr BENSAID

*Sans oublier **Dr ZINE Abdelmajid**, de m'avoir aidé*

Dans le traitement statistique de mon étude empirique « Article »

*Et **Dr HAMMADI Malika** de sa disponibilité et ses conseils*

Je remercie également tous les membres du jury, qui ont

Accepté d'évaluer mon travail.

Enfin, je remercie vivement tous les enseignants de la faculté.

, le personnel administratif pour leur amabilité ainsi que le

personnel de la CNAS pour leur collaboration.

إهداء

إلى روح أمي وأبي الطاهرتين رحمة الله عليهما
أهدي ثمرة جهدي، إلى أعزّ وأغلى إنسانين في حياتي،
اللذان أنارا دربي بنصائحهما، وكانا بحرا صافيا يجري
بفيض الحب، والبسمة.

إلى من زينّا حياتي بضياء البدر، وشموع الفرح، إلى
من منحني القوة والعزيمة لمواصلة الدرب، وكانت
سببا في مواصلة دراستي.

إلى من علّمني الصبر والاجتهاد، إلى الغالية على قلبي
والدتي "روبة مّا"

إلى كل افراد عائلتي، صغيرا وكبيرا، زوجتي
الكريمة، أولادي قرّة عيني، إخوتي الأعزّاء، أصدقائي
الأوفياء، أساتذتي الأجلّاء وزملائي في الدراسة
والعمل، وكل الأشخاص الذين ساعدوني في كتابة هذه
الرسالة

إلى كل من نسيه القلم وحفظه القلب.

Sommaire :

Sommaire :	IV
Liste des Tableaux :	VII
Liste des Figures:	IX
Liste des abréviations et acronymes :	X
Introduction générale :	1
Chapitre I : Le cadre théorique de l’audit financier	19
Introduction :	19
Section 1 : Le cadre général de l’audit financier	20
<i>.1 Evolution de l’audit :</i>	20
<i>.2 Le besoin d’audit :</i>	22
2.1 La notion d’information comptable et financière :	22
2.2 L’audit, en première approche :	23
<i>.3 Classification des audits</i>	23
3.1 Appartenance professionnelle des auditeurs :	23
3.2 Origine du contrat :	24
3.3 Nature de la mission :	26
<i>.4 Les notions du référentiel comptable et de normes :</i>	26
4.1 Le référentiel comptable :	26
4.2 Les normes d’exercice professionnel concernant l’auditeur :	26
4.3 La normalisation internationale des normes :	27
4.4 Les normes d’audit Algériennes (NAA) :	28
Section 2 : Audit comptable et financier :	29
<i>.1 Convergence des définitions de l’audit financier :</i>	30
<i>.2 Objectifs de l’audit financier :</i>	32
2.1 Les destinataires du rapport d’audit :	32
2.2 Les assertions de l’audit financier :	33
2.3 La validation des informations :	34
2.4 La détection de la fraude :	35
2.5 L’amélioration de la gestion de l’entreprise :	35
<i>.3 Principes Fondamentaux de l’audit financier :</i>	36
3.1 Approche par les risques :	36
3.2 Emission d’une opinion motivée :	40
<i>.4 Le déroulement d’une mission d’audit :</i>	41
4.1 La prise de connaissance de l’entreprise :	42
4.2 L’évaluation du contrôle interne :	42
4.3 L’examen des états financiers :	44
4.4 L’achèvement de l’audit :	44
4.5 Documentation en Audit Comptable et financier :	45
Section 3 : Les caractéristiques et le rôle de l’audit avec les théories sous-jacentes :	47
<i>.1 Les caractéristiques de l’audit externe :</i>	47

Sommaires

.2	<i>Le rôle de l'audit externe :</i>	49
.2.1	L'audit externe est un mécanisme de gouvernance :	49
.2.2	L'audit externe est un mécanisme de contrôle de l'information :	51
.2.3	L'audit externe est un mécanisme de surveillance des dirigeants :	52
.2.4	L'audit externe est un mécanisme de signal au profit du marché :	53
.3	<i>L'audit externe et les théories sous-jacentes :</i>	54
.3.1	L'audit externe et la théorie d'agence :	54
.3.2	L'audit externe et la théorie des coûts de transaction :	56
.3.3	L'audit externe et la théorie du signal :	56
.3.4	L'audit externe et la théorie néo-institutionnelle :	57
.3.5	L'audit externe et la théorie de la substituabilité :	58
.3.6	L'audit externe et la théorie de complémentarité :	59
Section 4 : La qualité d'audit :		59
.1	<i>Approche de la qualité d'audit :</i>	60
.2	<i>Les mesures de la qualité d'audit :</i>	61
2.1	La compétence de l'auditeur :	62
2.2	L'indépendance de l'auditeur :	63
2.3	Limites des indicateurs de mesure de la qualité de l'audit classiques :	63
2.4	Le classement des études sur la qualité de l'audit :	64
.3	<i>Les normes d'exercice professionnel :</i>	66
3.1	Les normes générales :	67
3.2	Les normes de travail :	70
3.3	Les normes de rapport :	80
Conclusion :		81
Chapitre II : Les bases fondamentales du reporting financier		83
Introduction :		83
Section 1 : Les bases théoriques du reporting :		84
.1	<i>Les normes comptables internationales et le reporting :</i>	85
1.1	Les normes comptables internationales :	85
1.2	Evolution des normes comptables internationales :	85
1.3	Caractéristiques de la comptabilité internationale :	86
.2	<i>Le Reporting comptable et financier :</i>	89
2.1	Définition du reporting :	89
2.2	Importance du reporting comptable :	89
2.3	Types de reporting comptable :	91
.3	<i>Les déterminants et les utilisateurs du reporting :</i>	95
3.1	Les déterminants du reporting :	95
3.2	Méthodes de reporting comptable :	96
3.3	Utilisateurs du reporting comptable :	97
.4	<i>Bases d'élaboration des états financiers selon les normes comptables :</i>	99
4.1	Importance des états financiers :	99
4.2	Objectifs et caractéristiques des états financiers :	100
4.3	Contenu des états financiers :	104
.5	<i>Reporting comptable des états financiers selon les normes comptables :</i>	106
5.1	Reporting des politiques comptables et des informations dans les états financiers :	106
5.2	Reporting des rapports sur les secteurs et les parties prenantes :	109
5.3	Autres reportings :	110
Section 2 : Processus du reporting financier :		111
.1	<i>La production du reporting financier :</i>	111

Sommaries

1.1. Les composants de la chaine du reporting financier :	111
1.2. Environnement général de l'entreprise :	111
1.3. Mode de gouvernance de l'entreprise :	112
.2 <i>Le processus de préparation du reporting financier</i> :	115
2.1 Les normes comptables :	116
2.2 La compétence des préparateurs financiers :	117
2.3 Une gestion adéquate des contraintes :	117
2.4 Un système de responsabilité qui soutient la transparence :	118
.3 <i>Le processus d'audit des rapports financiers</i> :	118
3.1 Les normes d'audit :	119
3.2 Les auditeurs, commissaires aux comptes :	119
3.3 La supervision des auditeurs :	120
3.4 Le système de responsabilisation des auditeurs :	120
.4 <i>Les autres intervenants et utilisateurs des rapports financiers</i> :	121
Section 3 : La qualité du reporting financier	122
.1 <i>Importance de la qualité du reporting financier</i> :	123
.2 <i>Mesures de la qualité du reporting financier</i> :	124
2.1 La gestion des résultats comptables :	125
2.2 La pertinence :	126
2.3 Les études d'association et de réaction :	127
2.4 Les prévisions des analystes financiers :	127
2.5 Le niveau de conservatisme comptable :	128
2.6 La probabilité d'occurrence d'une faiblesse du contrôle interne :	128
2.7 La qualité des rapports annuels :	129
2.8 La divulgation volontaire d'informations :	129
2.9 Les retraitements comptables :	129
2.10 Le délai d'audit ou la ponctualité de publication du rapport d'audit :	130
.3 <i>Les facteurs réducteurs de la qualité du reporting financier</i> :	132
3.1 L'asymétrie d'information affecte la qualité du reporting financier :	132
3.2 Les manipulations comptables altèrent la qualité du reporting financier :	132
Section 4 : Etude de la gestion du résultat :	133
.1 <i>Acceptions de la notion de gestion du résultat comptable</i> :	133
1.1 Politique et choix comptables :	133
1.2 La comptabilité créative :	134
1.3 La gestion du résultat :	136
.2 <i>Formes de la gestion du résultat</i> :	138
2.1 La gestion du résultat par les « Accruals » :	139
2.2 La gestion du résultat par les flux réels (flux de trésorerie) :	142
2.3 La gestion du résultat par les seuils comptables :	143
.3 <i>Techniques de la gestion du résultat comptable</i> :	143
3.1 Techniques de lissage du résultat comptable :	144
3.2 Techniques de nettoyage des comptes :	144
3.3 Techniques d'anticipation des résultats futurs :	145
3.4 Restructuration du portefeuille titres et valeurs de placements :	145
3.5 Opérations de restructuration interne :	145
3.6 Changement de méthodes comptables :	145
3.7 Méthodes d'amortissement, de dépréciation et de retrait des actifs immobilisés :	146
3.8 Cession de bail et échange d'actifs :	146
3.9 Qualification d'un résultat comme courant ou non courant :	146
3.10 Remboursement anticipé de dettes :	147
Conclusion :	147
Chapitre III : Impact de la qualité d'audit sur la qualité du reporting financier	149

Sommaires

Introduction :	149
Section 1 : Qualité de l'audit et reporting financier :	150
.1 Opérationnalisation de la qualité de l'audit :	150
.2 Divulgateur de l'information : relation auditeur-préparateurs des états financiers.....	153
Section 2 : Contribution de l'audit à la qualité du reporting :	156
.1 Impact de la qualité d'audit sur la qualité du reporting financier :	156
.2 Incidence de la dynamique institutionnelle sur le reporting financier et l'audit :	157
Section 3 : Les technologies de l'information, l'audit et le reporting financier :	159
.1 Adaptation de la profession comptable aux exigences de l'informatisation :	159
.1.1 Adaptation des préparateurs des états financiers à l'informatique :	159
.1.2 Adaptation des auditeurs financiers au milieu informatique :	163
.1.3 Emergence des programmes de gestion intégrée ERP :	166
.2 Impact de l'informatique sur la conduite d'une mission d'audit :	168
.2.1 Les compétences requises pour l'auditeur financier :	168
.2.2 La formation des auditeurs aux techniques informatiques :	168
.2.3 La composition d'une équipe mixte :	169
.2.4 Le recours à des spécialistes externes :	169
.3 La méthodologie d'un audit financier en milieu informatisé :	171
.3.1 Orientation et planification de la mission :	171
.3.2 Evaluation des risques :	171
.3.3 Audit en milieu informatisé et les recommandations de l'IFAC :	173
.4 Les avantages de l'utilisation de l'informatique en audit financier :	174
Section 4 : Impact du contenu informationnel du rapport d'audit sur la qualité du reporting financier :	175
1 Rôle et limites du rapport d'audit :	176
1.1 Le rapport d'audit :	176
1.2 Les utilisateurs du rapport d'audit :	192
1.3 Les limites du rapport d'audit :	194
.2 Les attentes des tiers sur le contenu informatif du rapport d'audit :	199
.2.1 La procédure d'audit et conclusions :	200
.2.2 Informations sur l'équipe d'audit :	201
.2.3 La qualité des états financiers :	202
.2.4 La gouvernance de l'entreprise :	202
.2.5 Le futur de l'entreprise :	203
Conclusion	204
Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier	207
Introduction :	207
Section 1 : Description de l'entité auditée	208
.1 Présentation de la CNAS :	208
1.1 Historique de la CNAS :	209
1.2 Mission et Attribution de la CNAS :	210
1.3 Organisation de la CNAS	210
.2 Description du système d'information :	219
2.1. Comptabilité des prestations :	220
2.2 Comptabilité du recouvrement :	221

Sommaires

2.3 Comptabilité des salaires :	221
2.4 Comptabilité de la trésorerie :	221
2.5 Les utilisateurs du système d'information :	221
Section 2 : Méthodes d'analyse – Approche par les risques :	222
.1 <i>Identification des risques significatifs</i> :	223
1.1 La situation patrimoniale :	224
1.2 La performance :	226
1.3 Analyse des flux de trésorerie :	228
.2 <i>Evaluation du contrôle interne</i> :	233
2.1 Gestion de la trésorerie :	233
2.2 Gestion des immobilisations :	235
2.3 Gestion des achats :	238
2.4 Gestion des stocks	240
2.5 Gestion des inventaires :	242
2.6 Gestion des salaires :	243
2.7 Gestion du recouvrement :	244
2.8 Gestion des prestations :	250
2.9 Travaux de fin d'exercice :	251
.3 <i>Les procédures analytiques</i>	253
3.1 Les recettes de cotisations :	254
3.2 Les créances de cotisations :	258
3.3 La gestion de la trésorerie :	265
3.4 La gestion des salaires :	267
Section 3 : Audit de la gestion du résultat :	268
.1 <i>Dotations aux amortissements</i> :	269
.2 <i>Dotations aux provisions « Indemnité de départ en retraite »</i> :	274
Section 4 : Conclusion et rapport d'audit :	281
.1 <i>Fondement de l'opinion</i> :	282
1.1 Règles et principes comptables :	283
1.2 Principales données financières :	284
.2 <i>Rapport d'audit sur les meilleures rémunérations</i> :	286
.3 <i>Rapport d'audit sur l'évolution des résultats</i> :	287
3.1 Analyse financière de la caisse :	287
3.2 Répartition de la valeur ajoutée :	288
3.3 Soldes intermédiaires de gestion :	288
.4 <i>La continuité d'exploitation</i> :	291
4.1 Eléments endogènes	292
4.2 Eléments exogènes :	294
.5 <i>Résultats et discussion</i> :	296
Conclusion :	299
Conclusion générale :	301
Bibliographie :	309
Annexes :	326
Tables des Matières :	335

Liste des Tableaux

Liste des Tableaux :

Tableau 1 : Évolution de l'objet de l'Audit à travers le temps	21
Tableau 2 : Disparités entre Audit externe et Audit interne	24
Tableau 3 : Disparités entre Audit légal et Audit contractuel.....	25
Tableau 4 : Les principales définitions de la qualité d'audit	60
Tableau 5 : Synthèse des indicateurs de mesure de la qualité d'audit.....	65
Tableau 6 : Confirmation directe par le poste de bilan	77
Tableau 7 : Utilisateurs des états financiers	99
Tableau 8 : Classification des critères de mesure de la qualité du reporting financier.....	131
Tableau 9 : Les principaux avantages ou inconvénients de l'implantation d'un ERP.....	167
Tableau 10 : Liste de normes d'audit algériennes (NAA) publiées	180
Tableau 11 : Effectif par catégorie socio-professionnelle et par genre	212
Tableau 12 : Dénombrement des structures de paiement des prestations.....	212
Tableau 13 : Dénombrement des effectifs « Employeurs – Salariés ».....	213
Tableau 14 : Analyse quinquennale de la situation patrimoniale (Actif) en MDA	224
Tableau 15 : Analyse des répartitions des postes de l'actif.....	224
Tableau 16 : Analyse quinquennale des ressources (Passif) en MDA	225
Tableau 17 : Analyse des répartitions des postes du Passif.....	225
Tableau 18 : Analyse quinquennale des produits des activités ordinaires en MDA	226
Tableau 19 : Analyse des répartitions des produits ordinaires	226
Tableau 20 : Analyse quinquennale des charges des activités ordinaires en MDA	227
Tableau 21 : Analyse des répartitions des charges ordinaires	227
Tableau 22 : Analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG) en MDA.....	228
Tableau 23 : Analyse quinquennale des encaissements de trésorerie en MDA	230
Tableau 24 : Analyse des répartitions des encaissements de trésorerie par nature	230
Tableau 25 : Analyse quinquennale des décaissements de trésorerie en MDA	231
Tableau 26 : Analyse des répartitions des décaissements de trésorerie par nature	232
Tableau 27 : Analyse des recettes globales de cotisations en MDA	254
Tableau 28 : Analyse des recettes de cotisations par canal financier en MDA	254
Tableau 29 : Analyse des répartitions des recettes cotisations par canal financier en MDA.....	255
Tableau 30 : Analyse des recettes de cotisations par secteur en MDA	255
Tableau 31 : Analyse des répartitions des recettes de cotisations par secteur	255
Tableau 32 : Analyse des recettes de cotisations ventilées en MDA	256
Tableau 33 : Répartition de la nature du régime générale (R22)	256
Tableau 34 : Modèle de rapprochement des comptes financiers en MDA.....	257
Tableau 35 : Ventilation annuelle des recettes de cotisations par caisse en MDA	257
Tableau 36 : Analyse des répartitions des ventilations des recettes de cotisations par caisse	257
Tableau 37 : Analyse de la ventilation de la quote-part CNAS par risque en MDA.....	258
Tableau 38 : Analyse de la ventilation de la quote-part CNAS par risque	258
Tableau 39 : Analyse quinquennale des créances de cotisations en MDA.....	258
Tableau 40 : Mouvement des créances par nature en MDA.....	259
Tableau 41 : Evolution quinquennale des créances de cotisations par secteur en MDA.....	260
Tableau 42 : Analyse des créances globales (N/N-1) par secteur en MDA.....	260
Tableau 43 : Analyse des créances principales (N/N-1) par secteur en MDA.....	261
Tableau 44 : Analyse des majorations et pénalités (N/N-1) par secteur en MDA	261
Tableau 45 : Analyse des créances globales (N / N- 1) par secteur et par position en MDA	261
Tableau 46 : Répartition des créances cotisations par âges en MDA.....	262
Tableau 47 : Analyse quinquennale des acomptes (AC70) en MDA.....	264
Tableau 48 : Evolution quinquennale des acomptes par secteur en MDA	264
Tableau 49 : Analyse quinquennale des recettes non identifiées (RNI) en MDA.....	264
Tableau 50 : Mouvements mensuels des flux des encaissements de l'année (N) en MDA.....	265
Tableau 51 : Mouvements mensuels des flux des décaissements de l'année (N) en MDA.....	266
Tableau 52 : Mouvements mensuels des flux de trésorerie de l'année (N) en MDA.....	266
Tableau 53 : Synthèse des charges du personnel Exercice (N) en MDA	268
Tableau 54 : Evolution de l'actif immobilisé	269
Tableau 55 : Mouvement des immobilisations en KDA	269

Liste des Tableaux

Tableau 56 : Mouvement des amortissements en KDA	270
Tableau 57 : Contrôle des taux d'amortissements en KDA	271
Tableau 58 : Fiche suiveuse d'immobilisation	271
Tableau 59 : Etat de rapprochement des inventaires des immobilisations en KDA.....	272
Tableau 60 : Explication des écarts des immobilisations en KDA	273
Tableau 61 : Mouvement des prêts au personnel à la clôture de N en KDA	274
Tableau 62 : Evolution des avantages des indemnités de départ en retraite.....	274
Tableau 63 : Mouvement des provisions sur les indemnités de départ en retraite en KDA	276
Tableau 64 : Fiche de calcul de la provision IDR.....	280
Tableau 65 : Répartition des provisions IDR par gestion et catégorie au 31/12/N en KDA.....	280
Tableau 66 : Agrégats financiers en MDA.....	285
Tableau 67 : Les dix meilleures rémunération de l'exercice (N) en KDA	286
Tableau 68 : Evolution quinquennale des résultats en MDA	287
Tableau 69 : Ratios de partage de la valeur ajoutée en MDA	288
Tableau 70 : Evolution des soldes Intermédiaires de gestion (SIG) en MDA	288
Tableau 71 : Rations à partir des soldes intermédiaires de gestion.....	289
Tableau 72 : Ratios calculés à partir du bilan fonctionnel	290
Tableau 73 : Equilibre financier en MDA.....	290
Tableau 74: Ratios calculés à partir du bilan financier	291
Tableau 75 : Répartition des recettes et des créances – Part des administrations.....	292
Tableau 76 : Evolution de l'endettement de la caisse en MDA	293
Tableau 77 : Stabilité financière.....	294
Tableau 78 : Evolution de l'actif net	295

Liste des Figures

Liste des Figures:

Figure 1 : Un ensemble d'utilisateurs de la comptabilité financière	92
Figure 2 : Qualités de l'information financière	123
Figure 3 : Cadre conceptuel pour la classification des différentes formes de	138
Figure 4 : Description système d'informations -CNAS-	219
Figure 5 : Les contrôles de l'environnement informatique	220
Figure 6 : Identification des risques	222
Figure 7 : Prise de connaissance de l'entité auditée	223
Figure 8 : Principales étapes de la démarche	254
Figure 9 : Relation entre le résultat comptable et les flux de trésorerie	269

Liste des abréviations et acronymes :

AAA: American Accounting Association;

AD: *Accruals* discrétionnaires;

AN : *Accrual normal* ;

ANV : Acompte non ventilé ;

AT : *Accrual Total* ;

BFR : Besoin de fond de roulement ;

CA : Chiffre d'affaires ;

CAC : Commissaire aux comptes ;

CFO: Cash flow Opérationnel

CMUP : Cout moyen unitaire pondéré ;

CNAC : Caisse Nationale des assurances Chômage ;

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales ;

CNC : Conseil National de la comptabilité ;

CNCC : Chambre Nationale des Commissaires aux comptes ;

CNR : Caisse Nationale de Retraite ;

CPS : Code professionnel de santé ;

CR : Compte de résultat ;

CSP : Catégorie socio-professionnelle ;

EPGS : Etablissement public à gestion spécifique ;

ERP : Enterprise Ressources planning ;

ETIC : Etat des informations complémentaires ;

FASB: Financial Accounting Standards Board;

FIFO: First in First Out;

FNPOS : Fond National de péréquation des œuvres sociales ;

FRAP : Formulaire de révélation et d'analyse de problème ;

GAAP: Generally Accepted Accounting Principles ;

GDC : Gestion des données comptables ;

GPAO : Gestion de production assistée par ordinateur ;

IAASB: International American Accounting standards Board;

IASB: International Accounting Standards Board ;

IDR : Indemnité de départ à la retraite ;

Liste des abréviations

IFAC: International Federation of Accountants;
IFRS: International Financial Reporting Standards;
IRG : Impôt sur le revenu global ;
ISA: International Standards Audit;
KDA: Kilo Dinars Algériens;
LIFO: Last In First Out;
MDA : Million de Dinars Algériens ;
METSS : Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale ;
MR : Majorations de retard ;
NAA : Normes d'audit algériennes ;
NTIC : Nouvelles Technologies de l'information et de la communication ;
ONEC : Ordre National des Experts Comptables ;
OSBL : organisations à but non lucratif ;
PME : Petite et moyenne entreprises ;
PR : Pénalité de retard ;
QDA : Qualité d'audit ;
QRF : Qualité du reporting financier ;
RA : Risque d'audit ;
RC : Risque de contrôle ;
RI : Risque inhérent ;
RND : Risque de non détection ;
RNI : Recette non identifiée ;
ROA : Return On Asset « Rentabilité des actifs » ;
SCF : Système Comptable Financier ;
SIC : Système d'information comptable ;
SIG : Soldes Intermédiaires de gestion ;
SQL : *Structured Query Language* « Communication avec les bases de données » ;
TA : Total Accrual ;
TFT : Tableau des flux de trésorerie ;
TIC : Technologies de l'information et de la communication ;
VA : Valeur Ajoutée ;
VCR : Valeurs comptables de régularisation ;
VPN : Virtual Private Network « Réseau Virtuel Privé Internet » ;

Introduction

Générale

Introduction générale :

L'objectif de la gouvernance des entreprises se concentre surtout sur l'éthique des organisations et s'attache à l'efficacité des contrôles, permettant de discipliner les dirigeants et d'augmenter la valeur de l'entreprise. Ses mécanismes, tant internes qu'externes, reposent sur les données comptables et financières publiées par la direction de l'entreprise. Les dirigeants opportunistes ont la possibilité de manipuler ces informations et de présenter des situations financières fausses de façon intentionnelle dans le but de leurrer les parties prenantes de l'entreprise et de servir leurs propres intérêts au détriment de ceux des actionnaires. Ces pratiques mènent ainsi, à la détérioration de la qualité de l'information financière véhiculée par les états financiers. La théorie économique qui met en perspective les problèmes de gouvernement d'entreprise est avant tout la théorie de l'agence. Elle considère que la relation d'agence qui existe entre le principal (actionnaires) et l'agent (dirigeants) comporte des asymétries d'information.

D'après la théorie d'agence, les bailleurs de fond ne disposent pas d'assez de moyens ni des compétences leur permettant de gérer leurs biens. Ils ont recours à des dirigeants rémunérés pour effectuer ce travail à leur place. Cette relation, traduite souvent par des coûts d'agence, dont la conséquence est l'émergence de plusieurs inconvénients dont les plus importants sont l'asymétrie d'information entre agent et principal qui peut se traduire par des manipulations du résultat qui s'expliquent par l'appropriation des richesses de l'entreprise par "l'agent" au détriment des autres partenaires de la firme et l'altération de la qualité des chiffres comptables publiés ce qui favorise le manque de confiance des parties prenantes d'une part et la qualité du reporting financier d'autre part. Ceci se traduit par la diminution de la confiance des investisseurs qui se répercute négativement sur le développement de l'entreprise et de facto sur l'économie nationale. De ce fait, la pérennité et la croissance des entités économiques, obligent les parties prenantes d'une part à demander davantage d'informations « comptables et extra comptables » et d'autre part à renforcer leur mode de gouvernance par des mécanismes de contrôle indépendants.

L'établissement et la communication des états financiers sont des activités complémentaires et convergent vers le même objectif. Le reporting financier est une source

d'information fondamentale pour les investisseurs dans le cadre de la prise de décision d'allocation de leur capital. Ces derniers restent néanmoins confrontés à des coûts importants d'appropriation de l'information financière et comptable. La comptabilité, en tant que système de traitement et de transmission de l'information sur la gestion de l'entreprise reposant sur un cadre normatif, devrait permettre une réduction de l'asymétrie d'information entre les parties prenantes. Le reporting financier doit être établi conformément aux normes comptables qui contribuent à améliorer la qualité de l'information comptable en fournissant des informations précises et compréhensibles qui reflètent ce qui est présent dans les rapports financiers de l'entreprise, non seulement la divulgation des résultats et la situation financière de l'entreprise, mais aussi sur les risques futurs anticipés et d'autres informations qui pourraient être essentielles pour les investisseurs.

Et vu son importance, le reporting est devenu de plus en plus courant, et tout le monde exige maintenant une plus grande divulgation de l'information comptable, il s'agit de s'assurer que les données comptables et non comptables soient sincères et significatives au sujet du contenu réel des événements financiers qui sont présentés dans les états financiers dont la fonction essentielle est de fournir une information utile aux investisseurs dans leurs processus de prise de décisions d'investissement. Afin de satisfaire les besoins des investisseurs actuels et potentiels, les états financiers élaborés sous la responsabilité des dirigeants de l'entité doivent être vérifiés et validés par l'un des mécanismes le plus indispensable de la gouvernance des entreprises en l'occurrence l'audit externe « indépendant et objectif ».

L'audit externe se scinde en audit légal et audit contractuel. L'audit légal est en relation avec la certification des comptes de l'entreprise. L'expert-comptable et le commissaire aux comptes ont des missions différentes. Ces deux professionnels du chiffre interviennent différemment sur les comptes des entreprises. Le législateur Algérien a institué l'audit légal pour garantir la qualité de l'information financière, exercé en Algérie dans le cadre du commissariat aux comptes. Il remplit plus particulièrement un rôle de certification de la sincérité, de la régularité et de l'image fidèle des comptes des sociétés, de protection des intérêts des actionnaires et d'assurance de la conformité des informations contenues dans les états financiers à communiquer aux diverses catégories d'utilisateurs.

Par ailleurs, la qualité de l'information financière divulguée permet de réduire les coûts financiers occasionnés par les transactions de l'entité.

En effet, elle permet de réduire le niveau d'asymétrie d'information entre les investisseurs et les dirigeants et d'homogénéiser les anticipations des investisseurs. Les états financiers devraient donner une image fidèle du patrimoine, des résultats et de la situation de l'entreprise. Ils visent à fournir des informations sur la situation financière, les résultats d'activité et les flux de trésorerie qui profitent à un large éventail d'utilisateurs des états financiers pour la prise de décision.

Ces informations financières, ainsi que d'autres dont les précisions complémentaires, aident les utilisateurs des rapports financiers dans la prévision des flux de trésorerie futurs de l'entreprise, en particulier le moment et la probabilité de générer des liquidités. De ce qui précède, l'importance que revêt le respect du référentiel comptable et l'éthique des préparateurs des états financiers ainsi la valeur du comportement professionnel des auditeurs est une valeur ajoutée pour le bon déroulement d'une mission d'audit « efficacité du contrôle interne, gestion des risques maîtrisée ». L'apport du reporting financier réside dans l'information fournie concernant la situation financière de l'entreprise, les opportunités de développement, les risques encourus et les capacités à faire face aux difficultés. Or, pour que le reporting financier soit efficace et présente un apport informationnel, il doit tout d'abord être fiable et pertinent. Ainsi, se pose la question de la qualité du reporting financier.

Les normes comptables constituent la base générale convenue pour la bonne application comptable du contrôle des pratiques comptables, et réduire la disparité dans l'application pratique afin d'obtenir des informations objectives, d'une part, et d'autre part, normaliser la base, la mesure, la présentation et la divulgation, ainsi, l'information comptable est efficace pour encourager l'investissement en raison du contenu accru des rapports financiers, de l'exhaustivité de leurs contenus et de la qualité de leurs informations comptables dont ces caractéristiques qualitatives sont l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et la comparabilité des états financiers. En outre, pour qu'une information utile joue pleinement son rôle de « rééquilibrage informationnel » dans la gouvernance des organisations, le recours aux services d'un auditeur reste une condition nécessaire de crédibilité. La qualité du reporting financier est devenue une nécessité absolue pour les bailleurs de fonds et l'ensemble des parties prenantes.

Cette qualité dépend de l'éthique et du professionnalisme des préparateurs des états financiers et de l'intégrité et l'exemplarité des dirigeants. Nonobstant des déterminants de cette qualité, les attentes des investisseurs sur le contenu informationnel des rapports d'audit « Opinion sur la qualité du rapport financier établi par les dirigeants, la continuité d'exploitation et du futur de l'entreprise ». Dans ce sens, les investisseurs attendent des détails sur les procédures d'audit mises en œuvre pour réaliser le rapport d'audit ainsi que sur les conclusions des travaux menés et par conséquent une aide précieuse pour la prise de décision.

La perception de la qualité d'audit, dépend de la compétence, de l'indépendance et du respect des diligences en matière d'application et de respect des normes d'exercice professionnel. Cette qualité d'audit est concrétisée par les recommandations mentionnées sur le rapport d'audit. Ainsi, et en raison de son importance, la question de la qualité d'audit légal se pose avec acuité. De ce fait, les préparateurs des états financiers en respectant les règles de la profession et d'éthique appliqueraient les recommandations du rapport d'audit et de fait ils sont susceptibles d'anticiper la compétence de l'auditeur à détecter une anomalie, et son indépendance à divulguer l'anomalie détectée, ils seraient disposés à adopter des choix comptables bien réfléchis assurant ainsi la fiabilité et la pertinence de l'information critères de qualité du reporting.

En absence d'éthique, la gestion des résultats est généralement perçue comme une technique opportuniste de manipulation comptable qui entrave la bonne application des méthodes comptables. Elle désigne les différentes pratiques comptables qui se font dans les limites des normes comptables. La « manipulation des comptes » désigne à la fois les pratiques qui se font dans et en dehors des normes comptables. L'action des dirigeants sur le résultat paraît être plus active quand le référentiel comptable est basé sur les principes du respect de l'esprit et de l'interprétation des normes comptables.

La gestion du résultat est la mesure la plus utilisée, dans les études pour appréhender la qualité du reporting financier. C'est une technique adaptable dans le contexte algérien. Elle peut revêtir deux formes principales, la première par les charges et les produits calculés et la seconde par la manipulation des flux de trésorerie.

D'ailleurs, elle fait partie des manipulations comptables les plus pratiquées qui affectent le plus la qualité du reporting. La réduction de la gestion du résultat et l'amélioration de la qualité du reporting financier est fonction de la qualité d'audit dont le processus dépend d'une part de la mise à niveau de la compétence, de l'indépendance réelle des auditeurs et de leurs collaborateurs et d'autre part, de la connaissance de l'entité auditée, son secteur d'activité, sa dimension, son environnement, son système d'information et son degré d'informatisation.

Avec l'évolution de l'environnement technologique, les entreprises sont contraintes à mettre en place des systèmes d'informations et informatiques plus performants. Cette adéquation répond désormais à des objectifs de valeur ajoutée. Ces objectifs peuvent être économiques et organisationnels « réduction des délais de traitement et d'acheminement des flux d'informations dans l'entreprise ». La préparation de l'introduction des progiciels de gestion intégrée (ERP) dans une organisation, ainsi qu'une importante partie des phases de paramétrage, d'adaptation des processus de l'entreprise et d'accompagnement du changement, relève de l'activité de conseil et de métier de l'entité par le recyclage et la formation continue de la ressource humaine pour stabiliser cette mutation précoce par l'analyse et la synthèse.

Il s'avère nécessaire d'associer et de faire fonctionner ensemble ces outils informatiques performants et des logiciels annexes qu'utilise l'entreprise ou de développer des modules ou des passerelles spécifiques qui seront explorés dans notre étude de cas. Cette activité suppose des compétences en gestion, des savoir-faire techniques particuliers, et surtout une maîtrise approfondie des techniques informatiques récentes car l'implantation des nouveaux systèmes d'information de gestion qui fournissent ces compréhensions est devenue essentielle pour assurer la viabilité de l'entreprise. Ces systèmes doivent être intégrés pour éviter la communication inefficace et exploiter d'une meilleure façon les ressources de l'entreprise.

La compétence et l'expertise des préparateurs des états financiers jouent un rôle important dans l'exploitation des données du système, l'analyse et le rapprochement des résultats des activités de l'entité à fournir dans le reporting financier et le rapport de gestion à valider par l'auditeur mandaté pour la certification des comptes qui représente un gage de qualité de l'information financière à communiquer aux divers utilisateurs.

La transparence représente l'enjeu principal du reporting financier. Le lecteur intéressé, qu'il s'agisse du conseil d'administration, d'un membre de la direction, d'un analyste ou d'une autre partie prenante, devrait pouvoir trouver rapidement et précisément les informations qu'il cherche dans un rapport financier. Avec l'harmonisation internationale des normes comptables et d'audit, le renforcement juridique de la profession, et la rationalisation des technologies de l'information au niveau de l'entreprise, l'auditeur devrait acquérir plus de connaissances de la façon dont l'entité a répondu aux risques résultant du système informatique dont l'utilisation a une incidence sur la mise en application des activités de contrôle. L'auditeur en déterminera la réponse adéquate par la mise en place des contrôles généraux efficaces relatifs au système d'information. La qualité des informations financières dépend dans une large mesure de la qualité des processus métiers et des flux de traitement des données s'y rapportant. Il est donc logique que l'auditeur concentre son travail sur ces processus métiers et intègre le contrôle des applications correspondantes dans son approche d'audit. La nouvelle économie basée sur la dématérialisation et l'échange de données électronique impose ses règles, l'entité auditée et les parties prenantes demandent alors à l'auditeur mandaté de leur fournir des résultats plus exacts, plus généraux et plus rapides.

Dans ce contexte, le rapport d'audit délivré à la suite d'un processus global d'audit peut être considéré comme une source potentielle d'informations nécessaires aux utilisateurs. Ce rapport fait l'objet depuis certaines années de recherches à l'échelle internationale qui tente de moderniser son cadre normatif pour qu'il puisse répondre aux attentes des utilisateurs. A travers ces missions de contrôle, l'auditeur dispose d'un rôle social et économique important. Il est en effet garant, en tant que professionnel indépendant, de l'information financière communiquée par les entreprises à ses tiers. Ce rôle de garant des comptes est en effet le rôle historique de l'audit. Au début du XXème siècle, le rapport d'audit se limitait à un certificat d'une phrase garantissant le bon établissement des comptes.

Aujourd'hui, l'entreprise s'est complexifiée et les utilisateurs du rapport d'audit se sont diversifiés, leurs besoins ne sont donc plus les mêmes. En effet, comme pour toute profession réglementée, les besoins des utilisateurs évoluent plus vite que la profession, qui est régie par la loi. Il apparaît aujourd'hui que l'évolution du rapport d'audit va vers

plus de contenu informatif pour l'utilisateur et de nombreux auteurs que nous étudieront dans cette recherche mettent en évidence le décalage qu'il peut exister aujourd'hui entre les attentes des tiers et ce qu'est le rapport d'audit actuel. C'est en effet peut-être un contenu informatif insuffisant ou peut-être une mauvaise compréhension du rôle du rapport d'audit. De ce fait, un reporting financier de qualité validé par un rapport d'audit attestant des opinions claires et affirmées sur la santé financière et l'avenir de l'entreprise, en principe permettrait aux utilisateurs d'avoir un outil d'aide à la décision.

Question Principale :

Il semble qu'au cœur de toutes ces contraintes de fonctionnement, se trouvent notamment la concentration excessive des risques mais aussi leur dispersion, une défaillance et une mauvaise articulation du système de contrôle de l'entreprise, le manque de transparence dans l'information financière transmise aux actionnaires et une mauvaise définition des séparations de pouvoirs dans l'entreprise. Le choix du thème qui fera l'objet de cette étude ne peut mieux s'apprécier qu'à travers une analyse critique de la qualité de l'information financière d'une part, puis de l'audit légal d'autre part au sein de l'entreprise algérienne. D'où, nous allons aborder le thème intitulé : « **La contribution de l'audit financier à l'amélioration de la qualité du reporting des entreprises algériennes** ».

L'environnement des affaires en Algérie est marqué par la non disponibilité de l'information financière. Ainsi les entreprises ne sont pas habituées à diffuser les informations financières qui les concernent. Elles préfèrent, le plus souvent, cultiver le secret ; et même si ces dernières sont diffusées, elles manquent de fiabilité, d'exactitude et de sincérité. Ceci pose un problème d'asymétrie, de déficience en matière d'harmonie, de correspondance et de similitude de l'information dans nos entreprises. La pratique est désormais courante pour les dirigeants d'entreprise de tenir des comptabilités différentes : la première qui présente la situation exacte de l'entreprise, la deuxième qui est élaborée à l'attention de l'administration fiscale, et la troisième destinée aux institutions financières ou bailleurs de fonds. En outre, le fait le plus surprenant et qui suscite la curiosité, est la certification sans réserve parfois de ces états financiers issus de ces comptabilités. Ce qui nous permet dès lors de mettre en cause le principal rôle de l'auditeur financier qui est de donner son opinion sur les états financiers.

Or aujourd'hui, nous constatons que le développement économique d'un pays ne peut pas se passer des marchés financiers ; et ceux-ci ne prospèrent que grâce à la bonne information. Le reporting financier constitue même la base des marchés financiers, ainsi l'absence de fiabilité ne constitue-t-il pas un obstacle majeur au développement de notre économie ?

Dans ce contexte, nous nous posons la question de savoir, **comment l'audit financier considéré comme mécanisme de contrôle incontournable de la gouvernance d'entreprise, peut-il contribuer à améliorer la qualité du reporting financier et comptable des entreprises algériennes ?**

Cette question pourrait être elle-même segmentée en quatre questions secondaires :

1. Quelle est la valeur ajoutée des normes d'exercice professionnel dans la réalisation d'une mission d'audit financier ?
2. Quelles sont les mesures de la qualité reporting financier ?
3. Quels sont les déterminants qui affectent la qualité reporting financier ?
4. Quel est l'impact de la qualité de l'audit sur la qualité du reporting financier ?

Hypothèses :

Nous pouvons répondre à ces questions par les hypothèses Suivantes :

H1 : Les normes de comportement professionnel de l'audit financier impactent positivement la qualité du reporting financier en amont de la mission d'audit ;

H2 : Les normes de travail de l'audit financier impactent positivement la qualité du reporting financier durant la mission de certification ;

H3 : La réduction de la gestion du résultat par l'auditeur financier améliore la qualité du reporting comptable et financier.

H4 : La qualité du contenu informationnel du rapport d'audit impacte positivement la qualité du reporting financier en aval de la divulgation.

Objectifs de l'étude :

L'objectif principal que se fixe ce travail de recherche est d'expliquer l'impact de la qualité d'audit sur l'amélioration de la qualité du reporting financier destiné aux

diverses catégories d'utilisateurs, principalement les investisseurs qui prennent des décisions sur la base des données publiées dans les états financiers pour apprécier la valeur de l'entreprise. Les principaux objectifs sont :

1. Essayer de définir les bases du reporting financier ;
2. Montrer les avantages de l'élaboration du reporting conformément au droit comptable ;
3. Etudier les déterminants de la qualité du reporting « cas de la gestion des résultats » ;
4. Faire expliquer l'attendu du respect des diligences des normes d'exercice professionnel d'audit ;
5. Comprendre la relation entre la qualité d'audit et la qualité du reporting ;
6. Fournir des recommandations sur la façon dont le reporting peut être amélioré ;
7. Essayer de concevoir une mission d'audit convenable à une entreprise algérienne dont la gestion (métiers et annexes) est informatisée.

Utilité de l'étude :

La mise en œuvre d'une mission d'audit financier dans un milieu informatisé « ERP et Big Data », avec plusieurs comptabilités spécifiques « comptabilité du recouvrement des cotisations sociales , comptabilité des prestations des assurances sociales » dépasse assurément les méthodes traditionnelles d'audit qui semblent inadéquates, avec le nouveau climat de gestion (qualité des prestations , juste à temps, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, amélioration continue des outils de gestion, flux physiques et financiers important). Comprendre la relation entre les prérogatives et diligences de l'auditeur, la perception et l'éthique des préparateurs des états financiers, l'efficacité des mécanismes de gouvernance, et la satisfaction entre auditeur et audité en matière de respect strict de la réglementation, est devenue l'outil clé pour satisfaire les besoins informationnels des diverses catégories d'utilisateurs des rapports financier et d'audit pour la prise de décision.

Cette étude peut aider les auditeurs financiers, les dirigeants et les préparateurs des états financiers des entreprises algériennes en pleine mutation à mieux comprendre la relation entre la qualité de l'audit et la qualité du reporting financier, et d'exploiter le contenu informationnel des rapports financier et d'audit d'une façon rationnelle pour prendre les meilleures décisions de gestion et d'investissement.

Positionnement méthodologique de la recherche :

Dans notre recherche, nous avons utilisé la méthode descriptive et la méthode d'étude de cas unique à visée exploratoire pour démontrer la contribution de l'audit financier à l'amélioration de la qualité du reporting comptable et financier.

Notre thèse a été élaborée pendant une durée de quatre (04) ans, entre l'année universitaire 2017-2018 et l'année universitaire 2020-2021. L'étude de cas a été réalisée au sein de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS), agence de Sidi Bel-Abbès, entreprise publique à gestion spécifique dotée d'une autonomie financière, où nous avons essayé de mettre en œuvre un système de vérification et validation des données selon les informations disponibles et fournies par l'agence.

Dans notre thèse, nous avons essayé d'utiliser les informations les plus récentes (les cinq dernières années). Mais à cause de notre engagement avec la direction, certaines informations sont considérées comme confidentielles, et d'autres ont été exploitées en faisant référence à une période N.

Outils de la recherche :

Une recherche bibliographique assez exhaustive. Où, nous avons consulté des ouvrages, des articles, des thèses, des lois, des sites d'internet et des rapports internes, plus des entretiens effectués avec des cadres de l'entreprise d'accueil dans le cadre de réalisation de notre cas pratique.

Revue de littérature :

Parmi les recherches et études élaborées dans un cadre académique et qui traitent le sujet de la contribution et l'impact de l'audit financier à l'amélioration de la qualité du reporting, notamment celles relatives à l'audit externe et la qualité de l'information financière, nous avons eu l'occasion de consulter les thèses de doctorat et les articles scientifiques suivants dont leurs problématiques se rapprochent à la nôtre :

« The effect of independent audit quality on the quality of financial disclosure - Evidence from Tehran stock exchange », (2014), Paydarmansh et Al¹:

Cette étude porte sur l'importance de la qualité d'audit sur la qualité de l'information publiée par les entreprises et son impact sur la prise de décision par les utilisateurs. Pour valider ses hypothèses, l'auteur a utilisé une étude empirique qui s'étend de 2008 à 2013 pour les entreprises cotées à la bourse de Téhéran. La qualité de l'audit est la variable indépendante de cette étude et se mesure par six facteurs. La variable dépendante est la qualité de l'information financière. Les résultats ont démontré qu'il n'y a pas de relation entre la spécialisation du secteur de l'auditeur, la durée du mandat de l'auditeur, les revenus des honoraires d'audit du cabinet d'audit et la qualité de l'information. Mais il existe une relation significative entre l'ancienneté du cabinet d'audit et la qualité de l'audit et la qualité de l'information.

« Interdépendance entre audit interne et audit externe et leurs impacts sur la qualité du reporting financier dans le contexte tunisien » (2014), Eya Nidhal Noubbigh² :

L'objectif cette recherche a été d'étudier la relation de la qualité de l'audit externe et interne sur la qualité du reporting financier dans le contexte tunisien. Ceci a été réalisé par le biais d'une étude empirique sur la qualité de l'audit au sein des entreprises tunisiennes, en respectant les différentes études antérieures et en tenant compte des principales théories. L'auteur a appréhendé les attributs de mesure usuelle de la qualité de l'audit externe la compétence et l'indépendance pour procéder à la mise en valeur de la relation entre la qualité du reporting financier et la qualité de l'audit externe. Il s'attendait à ce que la qualité de l'audit externe favorise la qualité du reporting financier. Suite à une revue de la littérature inhérente à la relation qui lie ces deux facteurs, il a pu développer et poser les hypothèses de recherche. Ces hypothèses tiennent étroitement compte du contexte tunisien de l'étude en faisant ressortir les facteurs affectant la qualité du reporting financier. Pour les mesures relatives à l'indépendance, l'auteur a constaté que la durée de la collaboration entre auditeurs externes et entreprise favorise la qualité du reporting financier, par contre le co-commissariat aux comptes, la première année du mandat ainsi que le pourcentage des honoraires d'audit l'affectent négativement Pour les mesures

¹ Paydarmanch, N., Mehdi, S., Mehdi, M., Matina, K. (2014). The Effect of Independent Audit Quality on the Quality of financial Disclosure - Evidence from Tehran Stock Exchange. Research Journal of Finance and Accounting, Vol. 5. N°17. pp 225-234.

² Noubbigh Eya Nidhal Ahlem (2014). Interdépendance entre audit interne et audit externe et leurs impacts sur la qualité du reporting financier dans le contexte tunisien. Thèse de doctorat Université de Tunis ISG.

de la compétence, l'appartenance à un *Big 4* et le nombre d'années d'expérience de l'auditeur externe affecte positivement la qualité du reporting financier. Cette recherche a permis de connaître la nature de la relation qui lie ces deux mécanismes de contrôle par la détermination des principaux critères qui affectent la décision de l'auditeur de prendre en compte les travaux d'audit interne.

« Audit interne, comité d'audit et qualité du reporting financier ; cas des entreprises tunisiennes cotées » (2015), Ahmed Atef OUSSE¹ :

Cette thèse est consacrée à l'étude de l'impact des mécanismes internes de gouvernance en particulier, l'audit interne et le comité d'audit sur la qualité du reporting financier des sociétés tunisiennes cotées. Les hypothèses relèvent des caractéristiques de la fonction d'audit interne, des critères d'efficacité du comité d'audit, et de la relation liant le comité d'audit à la fonction d'audit interne. A partir d'une étude empirique à partir d'un échantillon constitué de sociétés cotées à la BVMT, pour la période allant de 2013 à 2013. Les analyses multi variées montrent l'efficacité de la fonction d'audit interne affecte positivement la qualité du reporting financier. Explicitement, l'indépendance des auditeurs internes, leur implication dans les contrôles financiers, la fréquence d'utilisation des techniques d'assurance-qualité dans leurs travaux ainsi que leur coordination avec le/les auditeurs externes, améliorent la rapidité du reporting en réduisant le délai d'audit. De même, les résultats montrent que l'expertise financière du comité d'audit, la fréquence de ses réunions informelles avec le responsable de l'audit interne, ainsi que son implication dans la revue des travaux d'audit interne, réduisent le délai d'audit. Les contributions et les implications de ces résultats sont discutées.

« Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes » , (2015), Guy Djongoué² :

L'objectif de cette recherche était de comprendre la perception de l'utilité de l'information comptable dans l'optique d'une prise de décision et de l'évaluation du risque de crédit aux entreprises. Le questionnement d'actualité centré sur la qualité de l'information comptable dans le contexte des récents scandales financiers nous a interpellé sur la nécessité de comprendre ce qu'il en est dans le contexte camerounais. Pour ce faire,

¹ OUSSE, Atef (2016), La contribution du comité d'audit à la qualité de l'information financière : le cas des entreprises françaises cotées, thèse de doctorat en sciences comptables.

² Guy Djongoué, (2015), Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes, Thèse de doctorat en gestion et management. Université de Bordeaux.

L'auteur a conceptuellement proposé un modèle issu de la revue de la littérature et ajusté par une recherche exploratoire (16 entretiens). Méthodologiquement, les observations issues de l'expérience (134 répondants) sont opérationnalisées à l'aide des analyses de corrélation et de régression. Les résultats indiquent que pour la dimension prise de décision, le lien est, statistiquement significatif entre les qualités globales de l'information comptable, l'utilisation de l'information comptable, la taille de l'entreprise et, son utilité perçue. Par contre, pour la dimension évaluation du risque de crédit, la variable utilisation de l'information comptable n'est pas statistiquement un élément significatif de son utilité perçue. Les résultats ont permis d'observer que si l'information comptable est jugée utile, elle est plus estimée pour la dimension de la prise de décision que pour celle de l'évaluation du risque de crédit. Par ailleurs, il est apparu que c'est la grande entreprise qui possède une utilité perçue plus favorable en regard de ces deux dimensions.

« La contribution du comité d'audit à la qualité de l'information financière : le cas des entreprises françaises cotées », (2016), Atek-Boumaza¹ :

Le comité d'audit mécanisme de gouvernance est considéré comme un surveillant efficace qui garantit la transparence de l'information financière divulguée et qui, par conséquent, induit la confiance auprès des marchés financiers. L'objectif de cette thèse a été d'expliquer l'influence de la présence légale du comité d'audit, dans le contexte français, sur la maîtrise de la gestion du résultat (« *accruals* » discrétionnaires). Cette influence est analysée à travers quatre caractéristiques d'efficacité du comité : l'indépendance, la compétence financière, la taille et l'activité. A partir d'une étude empirique, l'auteur a examiné le lien supposé négatif entre les attributs d'efficacité du comité et les *accruals*, sur un échantillon de 87 entreprises françaises appartenant au SBF 120, pour la période 2009-2012. Néanmoins, les résultats de cette recherche ne confirment pas le rôle potentiel du comité d'audit à limiter la pratique de la gestion du résultat. Celui-ci ne constitue donc pas un mécanisme de gouvernement d'entreprise susceptible de garantir la fiabilité et la pertinence de l'information financière publiée.

« Contribution à l'étude de la qualité de l'audit », (2016), thèse présentée par Alassane OUATTARA² :

¹ Boumaza, Atek, 2016, La contribution du comité d'audit à la qualité de l'information financière : le cas des entreprises françaises cotées, 2016, Thèse de doctorat.

² Ouattara Alassane, (2016), Contribution à l'étude de la qualité de l'audit. Thèse de doctorat. Université Paris-Est.

Cette thèse est consacrée à l'étude de la qualité d'audit étant un mécanisme clé de gouvernance en contribuant notamment à améliorer la qualité du reporting financier et réduisant, par là-même, l'asymétrie d'information entre les parties prenantes. Pour assurer cette perception, l'audit doit être de bonne qualité « les attributs fondamentaux compétences et indépendance des auditeurs ». Au plan académique, depuis les travaux fondateurs de Watts et Zimmerman (1979), et DeAngelo (1981), la difficulté d'opérationnalisation de la qualité de l'audit reste présente, compte tenu du caractère inobservable de cette procédure. Fort de ce constat, cette recherche propose un cadre analytique de l'audit utile à l'étude empirique de ses conséquences économiques pour les parties prenantes de l'entreprise. L'auteur montre qu'un audit de qualité s'avère complémentaire aux mécanismes de gouvernance traditionnels. Les résultats de l'étude empirique à partir d'un échantillon constitué de sociétés cotées au CAC, pour la période allant de 2006 à 2013, ont conclu que le renforcement de l'indépendance des auditeurs, aussi bien individuelle que collective, impacte significativement la qualité des états financiers divulgués à travers une amélioration de la qualité des résultats, le comportement des investisseurs à travers le coût du capital et les prévisions des analystes financiers dans le contexte particulier des tests de dépréciation du goodwill.

« Audit Quality Practices and Financial Reporting in Nigeria », (2017), Loveday A. NWANYANWU¹ :

Cet article a examiné l'influence des pratiques de qualité de l'audit sur l'information financière au Nigéria, en s'appuyant sur les preuves des cabinets d'audit. Les données ont été collectées par questionnaire. Des analyses ont été effectuées à l'aide de statistiques descriptives. Les résultats indiquent une relation statistiquement significativement positive et forte entre les mesures de la qualité de l'audit (indépendance de l'auditeur, formation technique et compétence et performance de la mission) et l'information financière (mesurée en termes de fiabilité du rapport financier). L'indépendance de l'auditeur a le pouvoir explicatif le plus élevé des variations de fiabilité du rapport financier. De plus, le modèle de régression avec uniquement l'indépendance de l'auditeur produit la valeur la plus élevée de fiabilité des rapports financiers. Compte tenu de l'existence d'une formation technique et de la compétence et de la performance des missions, l'indépendance des auditeurs est une

¹ NWANYANWU Loveday A. (2017), Audit Quality Practices and Financial Reporting in Nigeria, International Journal of Academic Research in Accounting, Finance and Management Sciences Vol.7, No.2, April 2017, pp. 145–155.

qualité d'audit primordiale dans le domaine de l'information financière. Les praticiens de la comptabilité devraient s'imprégner de l'éthique, de l'indépendance pour obtenir la crédibilité et la fiabilité requises des rapports financiers.

« Impact of Financial Reporting Frameworks on the Quality of Not-for-Profit Financial Reports », 2017 , Jobra M. Kisaku¹:

Le but de cette étude quantitative, causale-comparative était de déterminer si les cadres de reporting utilisés par les organisations à but non lucratif (OSBL) en Ouganda affectent la qualité des rapports financiers. A partir d'une étude empirique sur un échantillon de 74 OSBL. Les données comprenaient les référentiels d'information financière en tant que variable indépendante, la qualité des rapports financiers en tant que variable dépendante et la catégorie des auditeurs externes en tant que co-variable. Les conclusions ont indiqué qu'il n'y avait aucun lien significatif entre les référentiels d'information financière et la qualité des rapports financiers. Les recommandations appuient la création d'un cadre d'information financière unique pour les OSBL. Un tel cadre pourrait stimuler le financement des bailleurs de fonds, des rapports uniformes et des directives normalisées pour les auditeurs externes, ainsi qu'une transparence et une confiance accrues du gouvernement dans les OSBL.

« Qualité d'audit, concentration de l'actionnariat et reporting financier : une étude auprès des préparateurs des comptes au Cameroun » (2018), Foka Tagne et Al.²:

L'objectif de cet article est d'étudier l'impact de la qualité d'audit externe et de la concentration de l'actionnariat sur la qualité du reporting financier. En s'appuyant sur la régression logistique et à partir des données recueillies par questionnaire auprès de 61 préparateurs des comptes, les résultats montrent que la probabilité d'avoir une information de qualité croît avec l'appartenance de l'auditeur à un réseau international et le montant des honoraires d'audit. Par ailleurs, cette probabilité évolue négativement avec la durée de collaboration entre l'auditeur et l'audité. Il constate aussi que, d'une part, dans les entreprises où il y a concentration de l'actionnariat, la présence d'un auditeur appartenant à un réseau international permet d'améliorer la qualité du reporting financier et, d'autre

¹ Kisaku Jobra M. (2017), Impact of Financial Reporting Frameworks on the quality of not-for-profit financial reports, Thèse Waleden University.

² Foka Tagne G.A., Hikouatcha Kenfack P.D, Mbaduet, J.F., Ndassi Yepgnou J., (2018), Qualité d'audit, concentration de l'actionnariat et reporting financier : une étude auprès des préparateurs des comptes au Cameroun, Journal of Academic Finance Vol. 9 N° 1, p 27-54

part, que l'effet croisé des honoraires d'audit et de l'ancienneté de l'auditeur avec la concentration de l'actionnariat détériore les chances d'avoir une information de qualité.

« Le rôle de l'audit externe dans la transparence de la communication financière : Revue de littérature », (2019), Abdelhak MOUSSAMIR et Maryam AOUIA¹ :

Cette étude est consacrée à l'utilité et la pertinence de l'information financière publiée et l'importance que revêt le rôle joué par l'auditeur externe dans la qualité de l'information financière. En effet, l'information financière dépend de la responsabilité du contrôle des auditeurs externes qui ont pour mission d'attester que les comptes sont réguliers, sincères et reflètent une image fidèle des résultats des sociétés, dont le but principal, est d'instaurer la confiance vis-à-vis des investisseurs et d'obtenir des financements importants. Les auteurs ont cherché à examiner la relation entre certains attributs de l'audit externe pour une communication financière de qualité, et ce à travers une revue de littérature. Cet article a été conçu pour donner une exploration théorique du rôle de l'audit externe dans la qualité de la communication financière des entreprises. L'ensemble des travaux de recherche menés sur la qualité de l'audit externe en sa relation avec la qualité de l'information financière publiée, ont permis de constater que :

- La présence d'un auditeur qualifié est un mécanisme d'atténuation des asymétries d'information et des coûts d'agence en assurant une information financière de qualité ;
- Les entreprises auditées par des cabinets d'audit de grande taille et d'une grande réputation sont susceptibles de garantir une communication plus crédible que celles auditées par des cabinets d'audit de petite taille ;
- L'ancienneté de l'auditeur externe joue un rôle important du fait qu'en auditant la même entreprise durant plusieurs années augmente la capacité de l'auditeur à détecter facilement les anomalies en communiquant une information rassurante chez les investisseurs ;
- La spécialisation du cabinet d'audit dans un secteur précis est un signe d'expertise et de compétence ce qui contribue à améliorer la qualité de l'information financière communiquée sur le marché financier.

¹ Aouina, M. & Moussamir, A. (2019). Le rôle de l'audit externe dans la transparence de la communication financière. Une revue de littérature. *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit*, 3(4), 513-525.

« La Qualité De L’audit Légal : Revue De Littérature et Voies De Recherche Dans Le Contexte Marocain », (2019), Haïly Issam Ghandari¹ :

L’objectif de cet article est de cerner le concept de la qualité de l’audit légal à la lumière des travaux de recherche s’intéressant à cette thématique. Les auteurs ont dressé un panorama des définitions, des indicateurs de mesure et des principales dimensions de la qualité de l’audit légal proposés par les chercheurs et les régulateurs de l’audit. La revue de littérature montre que la qualité de l’audit légal est un concept complexe, abstrait et multidimensionnel difficile à définir, à quantifier et à évaluer dont les définitions et les indicateurs de mesure sont sans consensus. En raison de son caractère non observable, la qualité de l’audit est principalement déterminée à travers les caractéristiques de l’auditeur, les caractéristiques du client, les l’environnement d’audit. La qualité de l’audit étant relativement inexplorée dans le contexte marocain, Ils proposent en conclusion des pistes de recherche afin d’approfondir la connaissance de la communauté scientifique sur la qualité de la pratique de l’audit légal au Maroc.

Structure de la thèse :

Cette thèse est divisée en quatre (04) chapitres :

Le premier chapitre est consacré à l’un des facteurs sur lesquels porte ce travail de recherche, la présentation de l’audit financier, ses caractéristiques, son rôle important et sa relation étroite avec plusieurs théories sous-jacentes ainsi que la démarche pédagogique que l’auditeur appliquera dans sa mission dont le but d’atteindre une qualité d’audit optimale tant espéré par les parties prenantes. Aussi, nous avons relaté les déterminants et les mesures de la qualité d’audit.

Le deuxième chapitre a permis de renforcer le cadre théorique de cette thèse par le facteur dépendant qui le reporting financier et présenter le processus de production du reporting financier avec une énumération des déterminants et les mesures de la qualité du reporting financier ainsi que les facteurs affectant cette qualité.

¹ Haïly, Issam et Ghandari, Youssef, (2019), La qualité de L’audit Légal : Revue De Littérature et voies de recherche dans le contexte Marocain, European Scientific Journal, 15(13) 225-271.

Le troisième chapitre s'attache à mettre en évidence, respectivement, la relation entre l'audit externe légal et le reporting par la contribution de la qualité d'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier dans un environnement en pleine mutation technologique avec l'intégration de système d'information performant et en dernier nous avons expliqué l'impact et l'utilité du contenu informationnel du rapport d'audit sur la qualité du reporting.

Enfin, le quatrième chapitre est consacré à la méthodologie de recherche et la validation des hypothèses et des résultats à partir d'une étude de cas exploratoire réalisée au niveau de l'organisme public CNAS agence Sidi Bel-Abbes, dans lequel nous avons essayé de mettre en valeur les notions et les résultats théoriques tirés des deux premiers chapitres et la relation significative entre la variable indépendante « Audit financier » et la variable dépendante « Reporting Financier » de notre étude formulée dans le troisième chapitre.

Chapitre I :

Le cadre théorique de l'audit financier

Chapitre I : Le cadre théorique de l'audit financier

Introduction :

Le terme audit a connu une large diffusion durant ces dernières décennies. Il ne s'agit plus d'une terminologie professionnelle, mais, du terme devenu lui-même courant dans le monde moderne des affaires. En effet, le développement d'activités géographiquement dispersées, le recours sans cesse à des financements extérieurs et le développement des marchés boursiers ont fait de l'entreprise une entité complexe dont un suivi fiable nécessite un contrôle fréquent et en profondeur. Compte tenu de l'importance de ces enjeux, il est indispensable que les différents dispositifs des contrôles interne et externe s'imposent constamment à l'entreprise afin d'améliorer l'efficacité et le fonctionnement de la société.

L'audit a pour objectif d'effectuer des travaux rigoureux et systématiques afin d'étudier, de vérifier et d'évaluer les différentes facettes de l'activité de l'entreprise. Ces exigences peuvent être appréhendées par différents niveaux d'audit s'attachant chacun à une dimension de l'entreprise : l'audit comptable et financier ; l'audit interne ; l'audit opérationnel ; l'audit informatique...etc. L'un des aspects majeurs de l'audit concerne aussi bien la vérification des données financières, que la régularité et la sincérité des comptes présentés par les dirigeants de l'entreprise.

L'objectif assigné à l'audit dans ce contexte est d'exprimer une opinion indépendante sur les états financiers établis selon des règles et principes comptables généralement admis et les normes professionnelles en vigueur. La mission de l'auditeur externe comprend aussi l'évaluation des contrôles internes et le bon fonctionnement du système d'information de l'entreprise. L'évolution de l'économie mondiale et l'ouverture des marchés financiers ont apporté de profonds changements dans les équilibres relatifs à l'exercice des différentes professions d'audit et de comptabilité conformément aux principes de sécurité financière imposée depuis les crises financières au début du millénaire.

Dans notre recherche, l'utilisation des appellations de l'audit « audit financier, audit externe, audit légal » converge vers le même sens.

Section 1 : Le cadre général de l'audit financier

Depuis son émergence, la mission de l'audit ne cesse pas de se développer en passant de l'approche par les sorties (vérification exhaustive des transactions et enregistrements comptables) vers l'approche par les risques (définition des domaines où les contrôles seront approfondis et identification des cycles d'activité significatifs) (Carpenter et Dirsmith¹).

.1 Evolution de l'audit :

Chronologiquement, les premières méthodes relatives au contrôle des comptes, remontent à l'antiquité. Il s'agit, plus particulièrement, de l'audit public dont la pratique s'élabora plus documentée qu'à partir du III^{ème} siècle avant J.C. Les premières démarches de normalisation et de contrôle des comptes remontent à l'Antiquité. Les Sumériens² du deuxième millénaire avant J.C avaient déjà compris l'utilité d'établir une information objective entre partenaires économiques. Le fameux code d'Hammourabi³ ne se contentait pas de définir des lois commerciales et sociales générales, mais mentionnait explicitement l'obligation d'utiliser un plan comptable et de respecter des normes de présentation afin d'établir un support fiable de communication financière. Plus tard, dès le III^e siècle avant J.C., les gouverneurs romains ont nommé des questeurs chargés de contrôler les comptabilités de toutes les provinces. C'est de cette époque que provient l'origine du terme « audit », dérivé du latin « audire » qui veut dire « écouter ». Les questeurs rendaient en effet compte de leur mission devant une assemblée constituée d'auditeurs⁴.

Par la suite, le développement des pratiques de contrôle des comptes a accompagné l'évolution générale des structures économiques et des grandes organisations administratives et commerciales. Ainsi, en 1319, dans l'ordonnance de Philippe le Long qui codifia ce qui devint la Cour des Comptes, la fonction d'auditeur désignait déjà le premier grade de la hiérarchie⁵.

¹ Carpenter B.W & Dirsmith M.W, sampling and the abstraction of knowledge in the auditing profession: an extended institutional theory perspective, Accounting, Organizations and Society, volume 18, issue n° 1, 1993, p 41-63.

² La première civilisation de l'histoire de l'humanité naquit en Mésopotamie au Ve millénaire avant notre ère. Pendant plus de deux mille ans, elle engendra les états les plus puissants et les plus développés du monde.

³ Le *Code d'Hammurabi* est le premier recueil de lois et de jurisprudence de l'histoire (1750 av. J.-C). Il est attribué au roi Hammurabi, qui a régné sur Babylone.

⁴ Jean Raffegau, Pierre Duflis et Didier de Menonville, L'audit financier, Presse universitaire de France Que-sais-je ? Poche 1994, 67.

⁵ Robert OBERT et Marie-Pierre MAIRESSE, comptabilité et audit : manuel et applications, 2^{ème} édition, D.S.C.G 4, Dunod, Paris, 2009, p 402.

A partir du XIXe siècle les pratiques de l'audit se sont développées de manière systématique, tant dans leur ampleur que dans leurs méthodes en parallèle avec l'émergence de l'entreprise moderne. C'est à cette époque que remonte l'apparition progressive de l'audit sous la forme telle connue actuellement. Les étapes importantes de l'évolution de l'audit sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Évolution de l'objet de l'Audit à travers le temps

Périodes	Prescription de l'audit	Auditeurs	Objectifs de l'audit
2000 ans avant J.C à 1700	Rois, empereurs, églises et états	Clercs ou écrivains	Punir les voleurs pour détournement de fonds, protéger le patrimoine.
1700 à 1850	États, tribunaux commerciaux et actionnaires	Comptables	Réprimer les fraudes, punir les fraudeurs, protéger le patrimoine.
1850 à 1900	États et actionnaires	Professionnels de la comptabilité ou juristes	Éviter les fraudes et les erreurs et attester la fiabilité du bilan.
1900 à 1940	États et actionnaires	Professionnels de l'audit et de la comptabilité	Éviter les fraudes et les erreurs et attester la fiabilité des états financiers historiques
1940 à 1970	États, banques, et actionnaires	Professionnels de l'audit et de la comptabilité	Attester la sincérité et la régularité des états financiers historiques.
1970 à 1990	États, tiers, et actionnaires	Professionnels de l'audit, de la comptabilité et du conseil	Attester la qualité du contrôle interne et le respect des normes d'audit
À partir de 1990	États, tiers, et actionnaires	Professionnels de l'audit et du conseil	Attester l'image fidèle des comptes et la qualité du contrôle interne dans le respect des normes et la protection contre la fraude internationale.

Source : Lionel Colin et Gérard Valin, audit et contrôle interne, Série Dalloz, 4^{ème} édition, 1992, p 22.

Tout compte fait, l'histoire de l'audit est liée à celle de la comptabilité. Le recours à l'audit était une obligation fiscale qu'une véritable contrainte de bon fonctionnement des marchés¹. Mais, de nos jours, l'audit a connu des changements en terme de pratiques professionnelles. Celles-ci s'inscrivent dans une configuration qui tend, à être une exigence, tant institutionnelle que sociétale. Cette exigence institutionnelle, due au développement des civilisations et de leur système économique, a fortement influencé les pratiques d'audit².

¹ Watts, R., and J. Zimmerman. 1979. The Markets for independence and independent auditors. Working Paper Serie No GPB 80-10. New York, NY: Graduate School of Management, The University of Rochester.

² Watts, R. L., and L. Zuo. 2016. Understanding practice and institutions: A historical perspective. Accounting Horizons 30 (3) : 409–423.

.2 Le besoin d'audit :

Prendre en compte le besoin du lecteur des états financiers, c'est s'assurer que l'information financière est purgée de toute erreur, anomalie, irrégularité ou omission dont la nature ou le niveau pourrait fausser le jugement. Il faut donc être capable de mesurer une dérive et ses effets concrets sur le jugement de l'utilisateur de l'information comptable et financière. Le besoin d'audit est inhérent à l'établissement et à la diffusion de l'information financière. Il est légitimement ressenti en interne, pour les besoins de maîtrise des opérations et de leur traduction.

2.1 La notion d'information comptable et financière :

En première approche, l'information comptable et financière prend la forme d'un ensemble d'états financiers et d'éléments publiés et communiqués au public ou remis à ceux qui en sont destinataires par une entité économique, en particulier, ses comptes annuels ou intermédiaires sociaux et consolidés, des rapports et communications prévus, sur son patrimoine, ses résultats et sur sa situation à la fin de la période concernée ; ou, de manière non récurrente, sur les opérations au titre desquelles elle est tenue de diffuser des informations prévues, de faire état des événements et faits marquants, etc. Il s'agit donc d'éléments chiffrés et de narratifs, dont la présence, le contenu et la présentation sont régis par des obligations et des sujétions.

Les critères à respecter par ceux qui établissent cette information (transparence et sincérité des documents ; qualité et fiabilité de leur contenu) forment un référentiel au sens large. Le respect du référentiel s'apprécie pour les comptes annuels et pour les comptes consolidés, en termes de régularité, de sincérité et d'image fidèle. Pour un certain nombre de documents¹ (états financiers, rapport de gestion, par exemple), il s'apprécie sous l'angle de leur sincérité et de la concordance des éléments chiffrés avec celle de la comptabilité.

Le rôle imparti à chaque document étant posé par les textes, à titre d'exemple, il ne serait ni concevable ni convenable qu'une mention du rapport de gestion se substitue à une mention devant figurer dans l'annexe. De même, une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat. Il est pertinent de considérer que les deux composantes de l'information comptable et financière sont celle qui se prête à audit, c'est-à-dire les états financiers : les comptes annuels ou consolidés, voire des comptes intermédiaires et celle qui ne s'y prête pas et devra, s'il faut en apprécier la qualité et la fiabilité au regard de critères particuliers.

¹ Article 25 de la loi n° 07-11 du 25.11.2007 portant système comptable financier.

2.2 L'audit, en première approche :

L'audit consiste, en première approche, à s'assurer du respect, par ce qui est de son ressort, des exigences devant être respectées. Il peut concerner l'examen des états financiers de fin d'exercice¹, dans le but de s'assurer qu'ils sont établis, dans tous leurs aspects essentiels, dans le respect des principes et règles comptables et en conformité avec les exigences légales et réglementaires. Il peut, porter sur les opérations de l'entreprise² ou sur la conformité de processus³. Selon les axes choisis et les contextes concernés apparaissent les notions d'audit d'acquisition, d'audit stratégique, d'audit du système d'information⁴, d'audit juridique, d'audit social et sociétal, d'audit fiscal, d'audit environnemental. Dans la typologie des interventions techniques du commissaire aux comptes (CAC), on trouve l'audit, l'examen limité des comptes annuels⁵ et les autres interventions définies⁶. L'opinion du CAC à l'issue d'une intervention d'audit fixée par la loi⁷ est alors formulée de la manière fixée par les dispositions prévues par le code de commerce⁸ en termes de « certification » avec ou sans réserves ou de refus de certification au regard des obligations de régularité, sincérité et image fidèle. Il justifie de ses appréciations, portant à la connaissance de l'utilisateur des comptes certains motifs explicitant son opinion, sans pour autant diffuser des informations à la place des dirigeants.

3 Classification des audits

La classification de l'audit porte sur l'appartenance professionnelle, l'origine du contrat et la nature de la mission⁹.

3.1 Appartenance professionnelle des auditeurs :

Dans cette classe, il existe deux types d'audit :

Audit interne : C'est une fonction de l'entreprise remplie par un professionnel (ou plusieurs) salariés de l'entreprise ;

¹ On parle alors d'audit comptable et financier.

² On parle alors d'audit opérationnel, où la notion de performances attendues fait alors partie des critères d'appréciation posés permettant à la direction de procéder aux améliorations.

³ Audit de conformité, où le respect des règles, donc la régularité est évaluée.

⁴ S'assurer du bon fonctionnement du système d'information de l'entreprise (projets, applications opérationnelles, les dispositifs de sécurité, matériels et logiciels).

⁵ Mission non assimilée à l'audit.

⁶ Mission non assimilée à l'audit ni à l'examen limité.

⁷ Article 25 de la loi n° 10-01 du 29.06.2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

⁸ Loi n° 15-20 du 30.12.2017 modifiant et complétant l'ordonnance Ordonnance n° 75-59 du 26.09.1975 relative au code de commerce.

⁹ Whannon SERGE, 2013, « Audit Comptable et Financier », Support de cours Master, ESGIS.

Audit externe : Il consiste en des missions d'audit menées par des professionnels indépendants (le plus souvent des cabinets), liés à l'entreprise par un contrat.

Déjà comme leurs noms l'indiquent, l'un est un mécanisme de contrôle externe, l'autre est un mécanisme de contrôle interne. De plus, plusieurs points de disparité existent entre audit interne et audit externe. Ainsi, l'audit légal jouit d'un statut réglementaire par contre le statut de l'audit interne découle d'une charte d'audit approuvée par la direction ou le conseil d'administration et du comité d'audit. Ce statut réglementé impose à l'auditeur externe, une responsabilité pénale de plus de la responsabilité civile et professionnelle. L'audit externe est par définition indépendant et objectif, alors qu'un grand questionnement se pose sur l'objectivité et l'indépendance d'un auditeur interne, salarié de l'entreprise. Le tableau suivant illustre, clairement, les principales différences entre audit interne et audit externe.

Tableau 2 : Disparités entre Audit externe et Audit interne

Type	Audit interne	Audit externe
Mandat	La direction générale	Le conseil d'administration
Statut	Personnel (salarié)	Prestataires de services (honoraires)
Mission	Liée aux préoccupations de la direction générale: déclenchement sur décision toutes les formes d'audit et tous les sujets.	Liée à la certification des comptes : mise en œuvre annuelle. Audit de la régularité uniquement dans le domaine comptable
Méthode	Par des objectifs (efficacité) ou des procédures (régularités) pour expliquer les résultats	Par des résultats (bilan charges) pour remonter aux comptes puis aux procédures.
Conclusion	Constatation approfondie dès qu'il existe un potentiel de dysfonctionnement, pour identifier les causes et définir les actions qu'il y a lieu de mener	Constatations succinctes: Examen des circuits clés et de montants supérieurs à un seuil de signification pour dresser des constats de carence et informer (sans résoudre)

Source : IFACI, la conduite d'une mission d'audit interne, page 43.

En dépit de toutes ces différences d'un point de vue statut, objectifs, missions etc..., ces deux mécanismes de contrôles présentent aussi quelques points de similarité et portent un grand intérêt à l'évaluation des procédures de contrôle interne et à la détermination des faiblesses du système contrôle interne de l'entité. Une coopération entre ces deux mécanismes s'impose, surtout que les normes professionnelles l'encouragent. Finalement, ces deux mécanismes jouent des rôles primordiaux dans la promulgation ou la production d'une information fiable et pertinente.

3.2 Origine du contrat :

Dans cette classe, il existe deux types d'audit externe :

Audit légal : Ce sont les missions d'audit qui découlent des dispositions de la loi. (Code de commerce - droit des sociétés) ;

Audit contractuel : Toute autre mission d'audit entre un professionnel et son client autre que le commissariat et l'expertise judiciaire, autrement dit tout contrat d'audit, conclu de gré à gré, débouche sur une mission dite d'audit contractuel.

L'audit externe se scinde en audit légal et audit contractuel. L'audit légal est en relation avec la certification des comptes de l'entreprise. Selon Omri et al.¹, l'auditeur externe devient dans ce cas un commissaire aux comptes. L'audit légal correspond à l'activité la plus répandue et qui a le plus intéressé les auteurs.

L'expert-comptable et le commissaire aux comptes ont des missions différentes. Ces deux professionnels du chiffre interviennent différemment sur les comptes des entreprises. L'expert-comptable tient la comptabilité, présente les comptes et conseille la direction. L'auditeur légal contrôle les comptes et intervient sur la prévention des risques au profit de l'entreprise, de son environnement et de l'intérêt général. L'expert-comptable assure ses missions dans le cadre de l'audit externe contractuel, c'est un partenaire allié de l'entreprise au quotidien. Déjà comme leurs noms l'indiquent, ce sont des mécanismes de contrôle externe dont les missions sont complémentaires au service de l'économie. Le tableau suivant illustre, clairement, les principales différences entre audit contractuel et l'audit légal.

Tableau 3 : Disparités entre Audit légal et Audit contractuel

Type	Audit Contractuel	Audit légal
Statut	Expert-comptable	Commissaire aux comptes
Objectifs	Conseil privilégié de l'entité, Elaboration de comptes annuels conformes aux règles et aux lois Mission contractuel	Contrôle de la fiabilité des comptes Approche de sécurisation basée sur l'analyse des risques. Mission légale
Missions	Mission normée de présentation : cohérence et vraisemblance des comptes	Mission normée de certification régularité, sincérité et image fidèle des comptes
Moyens	Professionnel assermenté, Propose des réponses techniques aux contraintes économiques et légales de l'entité	Professionnel assermenté. Vérifie que les choix retenus respectent les obligations légales et réglementaires
Gestion interne	Accompagne l'entité dans la mise en place de son organisation interne. Conseille l'entité dans le choix d'outils et de procédures	Analyse le contrôle interne. Communique des avis sur les procédures et recommandations d'amélioration
Comptabilité	Traite et analyse des données comptables et financières transmises par l'entité	Orienté ses contrôles selon les risques identifiés et selon les travaux de l'expert-comptable
Juridique Fiscal - Social	Mission complémentaire : élabore les déclarations fiscales, sociales et documents juridiques	Procède aux autres vérifications prévues par la loi (rapport de gestion, conventions réglementées, informations propres à certaines entités...)

¹ Omri A., Hakim Ghorbel F. et Triki Baklouti F., (2009), "Impact de l'audit externe sur la qualité du résultat comptable : Cas des entreprises tunisiennes cotées.", Revue gouvernance, Vol.6 (2).

Comptes Annuels	Compte rendu des travaux de l'expert-comptable Cohérence et vraisemblance des comptes	Rapport Commissaire aux comptes Assurance élevée sur les comptes
Conclusion	Créateur de valeurs pour l'entité	Créateur de confiance pour les tiers

Source : Elaboré par l'auteur à partir de revue de littérature.

3.3 Nature de la mission :

On distingue généralement l'audit financier de l'audit opérationnel :

Audit financier : Il s'intéresse aux comptes et vise à permettre aux professionnels l'expression d'une opinion motivée sur la sincérité et la régularité des états financiers d'une entreprise ;

Audit opérationnel : Encore appelé audit de gestion, il s'intéresse à un aspect particulier de l'entreprise (stratégie, juridique, fiscalité, informatique, production, personnel, qualité globale, etc.) et vise à déceler des dysfonctionnements et émettre des recommandations pour une plus grande efficacité dans la gestion. Son rôle est d'évaluer l'efficacité des systèmes de l'entité dont le but est d'améliorer les performances de l'entreprise¹.

4 Les notions du référentiel comptable et de normes :

Elles forment l'ensemble des diligences professionnelles des préparateurs des états financiers et des auditeurs mandatés pour l'accomplissement de leur mission.

4.1 Le référentiel comptable :

Le référentiel concerne la matière soumise à contrôle. Il comprend un ensemble de critères qui, utilisés pour la préparation des états financiers, s'appliquent à tous les éléments importants et aux données justificatives. En font partie, entre autres, les normes comptables d'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, au sens large. En Algérie les normes comptables viennent des sources législatives et réglementaires que sont le droit comptable² (SCF). Les notions de référentiel comptable sont constituées de l'ensemble des principes, des règles, des méthodes d'évaluation et de présentation utilisés pour la préparation des comptes et les assertions dont la réalisation conditionne la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes sont présentées en termes identiques par le conseil national de la comptabilité.

4.2 Les normes d'exercice professionnel concernant l'auditeur :

Les normes d'exercice professionnel concernent le professionnel indépendant inscrit régulièrement sur le tableau de l'ordre national qui les établit. Il s'agit de règles que le

¹ Obert R., Mairesse M., (2009), « DSCG4 comptabilité et audit, manuel et applications », 2^{ème} édition Dunod.

² Loi n° 07-11 du 25.11.2007 portant système comptable financier.

professionnel doit respecter lorsqu'il exécute sa mission, et qui ont un caractère obligatoire. Ces règles peuvent aussi avoir été édictées par la loi ou par le règlement. L'auditeur appliquera celles du corps professionnel dont il relève personnellement. Les normes d'audit, d'examen limité, et des autres interventions sont des normes d'exercice professionnel édictées respectivement pour le conseil national de comptabilité (CNC) ses membres, l'Ordre national des experts comptables (ONEC), et la chambre nationale des commissaires aux comptes (CNCC) homologuées, par décision et par décret, par le ministère des finances.

4.3 La normalisation internationale des normes :

4.3.1 Le concept de normes d'audit :

Le concept de normes d'exercice professionnel repose sur l'opinion de la profession concernée en matière de comportement, technique notamment, dans l'exercice de ses missions, d'un professionnel normalement diligent. Il conduit à énoncer la règle qui constitue l'obligation professionnelle, et à la qualifier. La norme expose les principes fondamentaux et les procédures essentielles. Les modalités d'application de ces principes et obligations peuvent faire partie de la norme, ainsi que les explications et les informations nécessaires à leur mise en œuvre. Ce concept, rattaché à l'existence d'un corps professionnel structuré et organisé, est supérieur à la simple notion de bonnes pratiques, dites selon les vocabulaires retenus habituellement ou généralement admises ou reconnues ; les bonnes pratiques sont tirées d'un ensemble de lignes directrices et de recommandations, incitatives mais non obligatoires, applicables dans un environnement national et définies par une instance professionnelle plus ou moins informelle.

4.3.2 La notion de cadre conceptuel :

Par cadre conceptuel, il faut entendre la représentation ordonnée des différentes grandes familles ou grandes catégories de missions contractuelles ou, pour le contrôle légal, d'interventions, des professionnels pour l'accomplissement des missions qui leur sont confiées. Lui correspond une approche permettant de conceptualiser le schéma général des interventions possibles : les missions futures, qui ne sont pas encore définies au moment où le cadre conceptuel est dressé, vont, le moment venu, trouver leur place au sein d'une famille déjà existante, ou dans une famille à ouvrir. Il apporte au professionnel les repères nécessaires au respect des principes fondamentaux de comportement et des règles générales du code de déontologie. Les principaux objectifs d'un cadre conceptuel sont de :

- Définir les différentes interventions et d'en identifier les limites ;
- Les situer par rapport à celles effectuées par d'autres intervenants ; Préciser notamment le degré d'assurance que le professionnel exprime dans le rapport qu'il rédige à la suite de sa mission et la formulation à donner à cette assurance ;
- Assurer la cohérence d'ensemble du dispositif normatif ;
- Harmoniser le mieux possible, pour chaque grande famille technique d'interventions, les natures de travaux et l'expression des conclusions ;
- Favoriser ainsi le caractère homogène des comportements professionnels dans des situations présentant des caractéristiques communes et une meilleure appréciation de la manière dont est engagée la responsabilité du professionnel ;
- Permettre aux producteurs et aux utilisateurs de l'information de faire la distinction entre les différentes interventions et d'identifier les fondamentaux sur lesquels se fonde une telle distinction.

4.3.3 Le cadre conceptuel des normes :

L'objectif de IFAC¹ est de favoriser le développement d'une profession comptable homogène utilisant des normes harmonisées. Son siège est à New York. Son rôle, dans le domaine de l'audit, est proche de celui qu'a, en matière d'harmonisation internationale comptable, l'IASB² qui élabore les normes comptables IAS/IFRS. L'Algérie y est représentée par le conseil national de la comptabilité. L'IFAC a constitué des commissions permanentes dans les domaines suivants : - Formation ; - Éthique ; - Comptabilité financière et de gestion ; - Technologies de l'information ; - Secteur public ; - Conformité aux règles ; Pratiques d'audit (IAASB), chargées d'arrêter et de publier des recommandations sur la démarche générale d'audit et les missions connexes.

4.4 Les normes d'audit Algériennes (NAA) :

En Algérie, selon le conseil national de comptabilité (CNC), la qualification de normes d'audit algériennes (NAA) des commissaires aux comptes est réservée aux pratiques professionnelles qui, transformées en bonnes pratiques par le CNC, auront été homologuées par décisions du ministère des finances. Les normes d'exercice professionnel

¹ IFAC (International Federation of Accountants) est une organisation internationale constituée le 7 octobre 1977. Elle regroupe 173 organisations professionnelles représentant 2,5 millions d'auditeurs et de comptables salariés ou libéraux du secteur privé et du secteur public, à travers le monde (129 pays).

² IASB (International Accounting Standards Board) créée en 1973 à Londres, à l'initiative du britannique Sir Henry Benson qui en devient son premier président élu. C'est un comité chargé de l'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS. Il remplace, depuis 2001, l'International Accounting Standards Committee (IASC).

sont formées d'un ensemble cohérent de règles, d'application obligatoire, définies par la loi et les règlements. Elles s'imposent aux personnes soumises à la loi ou relevant de l'instance professionnelle en question en raison de leur appartenance volontaire ou obligatoire au corps professionnel concerné. Les auditeurs y trouvent les moyens d'exercer leur jugement personnel, au moment d'en déterminer les conditions d'application. L'Algérie s'est engagée dans un vaste programme de réforme de la comptabilité d'entreprise et de l'Etat, avec respectivement :

- Le nouveau système comptable financier SCF inspiré du référentiel comptable international IAS-IFRS ;
- La réforme en profondeur de la pratique de l'audit financier par un encadrement juridique approprié, sous l'égide du conseil national de la comptabilité, CNC qui a validé seize normes d'audit Algériennes appelées NAA inspirées des normes internationales d'audit ISA.

Section 2 : Audit comptable et financier :

Dans les micro-entreprises comme dans les plus grandes multinationales, jamais la décision financière n'a été aussi déterminante. La finance est devenue au fil des années un domaine de prédilection pour ceux qui voient dans les chiffres ce pouvoir quasi-divin, capable de faire des miracles à ceux qui savent les vénérer. La planification, l'évolution et le contrôle financiers sont autant de domaines qui hantent les plus grands décideurs et ne cessent d'être perfectionnés dans un seul objectif, celui de maîtriser les chiffres et éviter les mauvaises surprises. Cependant, la sphère de l'argent est aussi, et souvent d'ailleurs, associée aux fraudes et aux malversations, le contrôle constitue donc une étape plus primordiale pour le suivi et le bon fonctionnement de toute organisation. Il est appelé à prendre de l'ampleur dans la deuxième décennie de ce siècle, s'est ancrée dans les méthodes de gestion sous le terme d'audit.

A l'origine, l'audit est un examen critique destiné à vérifier que l'activité de l'entreprise est correctement reproduite sur les documents comptables conformément à un référentiel comptable déterminé. En effet, le besoin de vérifier les informations comptables et financières s'est fait ressentir très tôt, d'abord sur le plan interne et ensuite au niveau externe, une manière pour l'état de veiller à l'application par les entreprises des normes législatives qui leur sont imposées. Cette mission sera d'ailleurs généralement confiée à des commissaires aux comptes, des fonctionnaires d'état ou des auditeurs contractuels

dument habilités. L'audit s'est également popularisé et même étendu à d'autres domaines plus ou moins éloignés du domaine de la finance et de la comptabilité.

.1 Convergence des définitions de l'audit financier :

a. Définition académique : L'audit financier est l'examen au quel possède un professionnel compétent et indépendant, en vue d'exprimer une opinion motivée sur la fidélité avec laquelle les comptes annuels d'une entité traduisent sa situation à la date de clôture et ses résultats pour l'exercice considéré, en tenant compte du droit et des usages du pays où l'entreprise a son siège. L'objectif attendu d'une mission d'audit consiste en la certification des états financiers d'une entreprise. L'auditeur légal doit estimer leur « régularité » et « sincérité » en vue de fournir une « image fidèle » de la situation financière de l'entité¹. Il s'agit de donner une image fidèle de l'ensemble des transactions de l'exercice passé et de la situation financière à la date de clôture de dit exercice². Ainsi, se trouve renforcée la crédibilité de l'entreprise vis-à-vis des tiers. Dans le champ de la recherche, de nombreuses études discutent la définition de l'audit comme « une appréciation de la crédibilité de l'information financière, qui améliore l'efficacité de l'allocation de ressources en réduisant le risque d'asymétrie de l'information³ ». L'audit est compris, de façon générique, comme une appréciation indépendante, critique et compréhensive de l'information⁴. En conclusion, l'audit est « un examen critique qui permet de vérifier les informations données par l'entreprise et d'apprécier les opérations et les systèmes mis en place pour les traduire⁵ ».

b. Définition de l'IFAC : Selon l'IFAC, une mission d'audit des états financiers a pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable d'identité. Pour exprimer cette opinion, l'auditeur emploiera la formule « donne une image fidèle » ou « présente sincèrement sous tous les aspects significatifs », qui sont des expressions équivalentes. L'audit d'informations financières ou autres, élaborées selon des principes reconnus poursuit le même objectif⁶.

¹ Chaplais, C., Mard, Y., Marsat, S., (2016). L'auditeur face aux dilemmes éthiques : l'impact d'une formation à l'éthique sur la conformité au code de déontologie. *Comptabilité - Contrôle-Audit*, 22 (1):53-83.

² Mikol A, 1999, les audits financiers, Paris : Éditions d'Organisation.

³ DeFond, M., & Zhang, J. (2014). A review of archival auditing.

⁴ Will, H., (1995). *Management*. p26. 5p. 8 Color Photographs, 1 Graph.

⁵ Chemanguui, M. (2004). Conceptualisation et validation d'une échelle de mesure de la qualité des travaux d'audit externe et interne. Thèse de Doctorat : Université de Franche- Comté.

⁶ IFAC, normes internationales d'audit, 2006, ISA 200, objectifs et principes généraux en matière d'audit.

- c. Définition de la CNCC :** Le cadre conceptuel des interventions du commissaire aux comptes définit comme suit la mission de l'auditeur financier : « Une mission d'audit des comptes a pour objectif de permettre au commissaire aux comptes de formuler une opinion exprimant si ces comptes sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable.
- d. Définition de l'OEC :** L'ordre des experts comptables définit trois types de missions normalisées liées aux comptes annuels : la mission de présentation des comptes annuels, la mission d'examen des comptes annuels et la mission d'audit des comptes annuels. A chacune de ces missions sont associés un corps spécifique de diligence et une formule type de rapport. Dans une mission d'audit, l'expert-comptable exprime une opinion sous une forme positive et atteste que les informations, objet de l'audit ne sont pas attachées d'anomalies significatives.
- e. Caractéristiques communes :** L'examen des définitions qui précèdent fait ressortir un certain nombre de caractéristiques communes, qui tiennent non seulement au contenu de l'audit financier mais également à l'auditeur lui-même. On peut citer cinq :
- L'auditeur financier n'appartient pas à l'entité dont les comptes sont examinés : Il doit être par essence indépendant de l'entreprise contrôlée. En particulier, la personne qui participe à l'établissement des comptes ne peut prétendre mettre en œuvre l'audit financier car cela la conduirait à être à la fois juge et partie ;
 - L'audit financier a pour objet la validation de comptes ou d'états financiers établis par l'entité qui en fait l'objet. Les termes utilisés par l'auditeur qui opère cette validation ont pu varier au fil des ans : le commissaire aux comptes statuait, il n'y a pas si longtemps, sur la « régularité et sincérité » des comptes. Il s'exprime aujourd'hui sur l'image fidèle que donnent ou en donnent pas les comptes qui ont fait l'objet de son examen. Dans un cas comme dans l'autre, pourtant, la même idée ressort : les états comptables sont la traduction chiffrée de la situation d'une entreprise à un moment donné. Le travail de l'auditeur consiste à examiner ces états pour s'assurer qu'ils ne trahissent pas la réalité ;
 - L'auditeur apprécie la qualité des comptes par rapport à un référentiel déterminé. Les comptes, comme nous l'avons dit, sont la traduction d'une réalité. En tant que tels, ils impliquent l'utilisation d'un certain nombre de conventions, d'un langage, qui est constitué en pratique par l'ensemble de normes et de principes comptables que l'auditeur prend comme référence pour en apprécier la validité ;

- L'auditeur financier fait connaître son opinion dans un rapport écrit, l'opinion exprimée doit être motivée, étayée. L'auditeur ne livre pas une impression, un sentiment plus ou moins fugace pouvant dépendre de son humeur du moment : il doit exprimer l'intime conviction acquise, au terme d'une démarche structurée, par un professionnel compétent ;
- Enfin, l'auditeur financier porte un jugement sur les états financiers en délivrant une assurance positive. L'auditeur formule son opinion en utilisant la formule « donne une image fidèle » ou « présente sincèrement sous tous les aspects significatifs », ce qui l'engage bien davantage qu'un simple constat d'absence d'anomalies, qui donnerait une assurance négative sur la fiabilité des comptes.

.2 Objectifs de l'audit financier :

L'audit correspond à un examen critique des états financiers, ceux-ci comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres, les notes annexes, les autres états et documents qui sont considérés comme partie intégrante des états financiers. C'est un travail d'investigation permettant d'évaluer les procédures comptables, administratives ou autres en vigueur dans l'entreprise afin de garantir à un ou plusieurs groupes intéressés (dirigeants, actionnaires...) la régularité et la sincérité des informations mises à leur disposition. Plus précisément, il consiste à autoriser l'examen d'informations par une tierce personne, autre que celle qui les prépare et les utilise avec l'intention d'établir leur véracité et de faire un rapport critique sur le résultat de cet examen, avec le désir d'augmenter l'utilité de l'information pour l'utilisateur.

2.1 Les destinataires du rapport d'audit :

Diverses catégories de destinataires pourraient exploiter les conclusions du rapport d'audit¹ :

- a. Les tiers, investisseurs, personnel, État :** L'information comptable sert de base à l'analyse macro-économique et micro-économique. Elle est à la disposition des investisseurs potentiels et des analystes financiers². Elle est communiquée au personnel par le biais de ses représentants en tant qu'indicateur de la santé de leur entreprise. Elle sert de base à la détermination du résultat taxable. Il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur l'importance de la fiabilité et de la comparabilité des états financiers vis-à-vis des tiers. L'information comptable est d'intérêt collectif.

¹ Hervé Hutin « Toute la finance » Éditions d'Organisation, 1998, 2002, 2005 ISBN :2-7081-3239-3 (Chapitre 4).

² Notamment les banques pour l'octroi de crédit.

- b. Les actionnaires :** Les actionnaires ont choisi d'investir dans le capital d'une entreprise. À ce titre, ils doivent être à même d'évaluer cet investissement et d'en apprécier la rentabilité. Le bilan et le compte de résultat sont l'instrument privilégié pour atteindre cet objectif mais, comme tout instrument de mesure, ceux-ci doivent être fiables. En pratique, l'audit financier est l'un des moyens offerts aux actionnaires de s'assurer que les chiffres qui leur sont présentés par les dirigeants reflètent la réalité de la situation financière de la société.
- c. Les dirigeants :** L'audit financier est une contrainte pour les dirigeants dans la mesure où il constitue un contrôle des informations financières qu'ils ont préparées et pour lesquelles ils sont responsables. Néanmoins, l'audit financier constitue également un outil de contrôle pour les dirigeants eux-mêmes. En effet, la fiabilité des informations financières générées par les systèmes comptables de l'entreprise est primordiale pour les dirigeants. Ceux-ci doivent disposer d'éléments chiffrés dignes de foi pour pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause (choix d'investissement, politique d'endettement externe, etc.). Dans une grande entreprise notamment, l'audit financier apporte à ses dirigeants une garantie supplémentaire du bon fonctionnement des systèmes qui génèrent les informations comptables et financières au niveau de leur groupe, mais aussi au sein de leurs filiales et divisions.

2.2 Les assertions de l'audit financier :

L'objectif attendu du processus d'audit est la certification des comptes annuels de l'entreprise, afin de dégager une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé et de la situation financière à la fin de cet exercice Mikol¹ cité par Herrbach². En dehors des critères généraux d'audit évoqués ci-dessus, la finalité de la mission d'audit financier est divisée en sept (7) objectifs d'audit énumérés ci-dessous, appelés aussi assertions d'audit. Il s'agit également de critères que doivent appliquer ceux qui élaborent les états financiers³.

- a. Intégralité (Exhaustivité) :** L'auditeur doit vérifier si toutes les opérations (actifs, dettes et transactions) ont été enregistrées dans les comptes annuels, et que tous les faits importants y ont été mentionnés ;

¹ Mikol A, 2014, Audit et commissariat aux comptes, Paris : 12ème édition Etheque, com.

² Herrbach, O. (2000). Le comportement au travail des collaborateurs de cabinets d'audits financiers : Une approche par le contrat psychologique Thèse de doctorat : Toulouse : Université Toulouse 1.

³ Audit financier, Collection ATH, Edition CLET, Paris 1987.

- b. Exactitude** : L'objectif d'exactitude signifie que toutes les opérations réalisées par l'entreprise doivent être enregistrées dans les comptes pour leurs montants exacts (arithmétiquement et conformément aux principes comptables) ;
- c. Evaluation** : Cet objectif d'évaluation signifie que toutes les opérations comptabilisées doivent être évaluées conformément aux principes et méthodes d'évaluation généralement admis. (bonne méthode, application de manière constante) ;
- d. Existence ou réalité** : Cet objectif signifie pour les éléments matériels (immobilisations, stocks) une réalité ou existence physique et pour les autres éléments (actifs, passifs, charges et produits), la traduction d'opérations réelles effectuées (par opposition à des opérations fictives) ;
- e. Séparation des exercices** : Il vise une bonne démarcation entre les exercices successifs. Il s'agit de rattacher à chaque exercice tous les produits et les charges qui le concernent (nés de l'activité de cet exercice) et ceux-là seulement ;
- f. Droits et obligations** : Les actifs ou les dettes se rapportent à l'entité à une date donnée en vertu de droits réellement acquis ou d'obligations effectivement à sa charge. (Vérifier les titres de propriété, les actes et conventions) ;
- g. Présentation et information** : Cet objectif de présentation et d'information signifie que les opérations sont présentées dans les comptes conformément aux règles comptables généralement admises en la matière, appliquées de façon constante.

2.3 La validation des informations :

Cet examen correspond à la nécessité de confirmer la validité des informations données par l'entreprise, ces informations devraient donner une image fidèle du patrimoine, des résultats et de la situation financière de l'entreprise.

- a. Régularité** : La régularité est la conformité à la réglementation ou, en son absence, aux principes généralement admis. La réglementation se compose des textes législatifs ou réglementaires mais aussi des règles fixées par la jurisprudence et des normes élaborées par les organisations professionnelles compétentes.
- b. Sincérité** : Le référentiel comptable précise que c'est l'application de bonne foi des règles et procédures en fonction de la connaissance que les responsables de comptes doivent, normalement, avoir de la réalité et de l'importance des opérations, événements et situations. La sincérité qui suppose la bonne foi des dirigeants a évolué progressivement vers une notion de sincérité objective. La sincérité résulte de

l'utilisation correcte des valeurs comptables ainsi que d'une appréciation raisonnable des risques et des dépréciations de la part des dirigeants.

- c. **Image fidèle :** Les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats de la société. L'image fidèle sert de référence lors de l'établissement des comptes annuels dans le respect des règles et principes comptables. Cette image fidèle se matérialise par des informations complémentaires donnant aux différents destinataires des comptes annuels des renseignements complémentaires au bilan et au compte de produits et charges.

Plus précisément, l'audit financier consiste à autoriser l'examen d'informations par une tierce personne, autre que celle qui les prépare et les utilise avec l'intention d'établir leur véracité et de faire un rapport critique sur le résultat de cet examen, avec le désir d'augmenter l'utilité de l'information pour l'utilisateur. Du fait de la mise en œuvre de ses objectifs principaux, l'audit touche inévitablement à un certain nombre de domaines par rapport auxquels ils convient de le situer, ce sont notamment :

2.4 La détection de la fraude :

D'une manière assez naturelle, nous aurons à faire de la détection de la fraude l'objet fondamental du contrôle financier. Cette définition ferait du praticien une sorte de détective chargé de découvrir toutes les malhonnêtetés, dont pourraient être responsables les salariés de l'entreprise. Sous l'éclat de la détection de la fraude, on doit distinguer deux types :

- a. Les détournements effectués à des fins personnelles résultent invariablement de l'existence d'une faiblesse dans le contrôle interne de l'entreprise. La détection de ce type de fraude ressort prioritairement des attributions de la direction de l'entreprise et non de celles de l'auditeur. Celui-ci est amené à s'en préoccuper à partir du moment où se fait jour la possibilité d'une altération matérielle des comptes.
- b. Les irrégularités dont une direction peuvent se rendre coupable en établissant ses documents financiers. Elles ont généralement pour conséquence de donner une image formée de la situation financière et sont donc susceptible d'engager la responsabilité professionnelle de l'auditeur.

2.5 L'amélioration de la gestion de l'entreprise :

L'audit financier n'évalue pas les hommes mais les systèmes et les actions menées par une organisation. Il est tendu vers la recherche d'améliorations du système adopté

par l'entreprise. Une des conséquences possibles de l'audit est l'amélioration générale des procédures d'entité auditée. Au cours de sa démarche, l'auditeur peut être conduit à révéler des imperfections dans l'organisation et dans les procédures de la société et à les communiquer à la direction. L'amélioration des procédures résulte, comme nous le verrons, de la mise en œuvre d'un audit ; mais elle n'est pas pour autant l'objectif qui détermine l'action de l'auditeur. Il est d'ailleurs évident que si ce n'était pas le cas, l'auditeur devrait être à la fois comptable, expert juridique et contrôleur de gestion. Or, le rôle de l'auditeur n'est pas d'apporter un guide aux décisions de la direction, mais d'émettre une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes. De plus, il est clair que si le praticien participait directement à la prise de décision incombant à la direction, il mettrait en péril son indépendance « immixtion dans la gestion ».

.3 Principes Fondamentaux de l'audit financier :

Les principes fondamentaux ont été rappelés et précisés par l'évolution à la fois nationale et internationale des normes d'audit. Pour l'essentiel, deux principes fondamentaux caractérisent la démarche de l'auditeur financier : 1 - la méthodologie utilisée est fondée sur l'approche par les risques ; 2- l'objectif de la mission est l'émission d'une opinion motivée.

3.1 Approche par les risques :

Selon Bécour et Bouquin¹, la notion de risque est inhérente à la vie des organisations. En conséquence, ces dernières ont cherché à maîtriser la part d'incertitude et à la pallier par des contrôles, notamment afin de protéger le patrimoine de l'entreprise et d'atteindre les objectifs que sont l'économie, l'efficacité, l'efficience et la sécurité. Peut-être de manière un peu radicale. À trop vouloir maîtriser les risques, ne passe-t-on pas à côté de l'essence de l'esprit entrepreneurial ? Supposer une maîtrise absolue des risques relève de l'utopie. De nombreux acteurs sont cependant concernés par les risques dans l'entreprise : dirigeants, contrôleurs de gestion, risques managers, auditeurs internes, auditeurs externes.

3.1.1 Nécessité de l'approche par les risques :

L'audit financier s'est longtemps limité à une révision des comptes axée sur la mise en œuvre de contrôles substantifs ; et conduisant à la délivrance d'une conclusion sur la qualité des états financiers. Ce type de contrôle, qui est loin d'avoir perdu toute pertinence, trouve néanmoins rapidement ses limites si l'entreprise à auditer prend

¹ Bécour J.C., Bouquin H., (1996), « Audit opérationnel, Efficacité, Efficience ou sécurité », Paris, Economica, 2ème édition.

quelque importance. Lorsqu'il s'agit d'une entité dont la comptabilité enregistre des milliers d'opérations, parfois réparties sur plusieurs sites, et pouvant traduire dans certains cas des opérations complexes, il devient notoirement insuffisant.

L'auditeur qui ne peut pas tout voir, et dont le temps d'intervention est compté, doit alors mettre en œuvre une méthodologie qui lui permette à la fois :

- a. De motiver son opinion, c'est-à-dire d'obtenir les informations probantes nécessaires et suffisantes pour porter un jugement pertinent sur les états financiers ;
- b. D'obtenir un maximum d'efficacité c'est-à-dire d'optimiser le rapport entre le coût de son contrôle ; l'identification des risques et de niveau de confiance obtenue.

3.1.2 Identification des risques pesant sur les assertions :

Pour être en mesure d'adapter le niveau de ses diligences, l'auditeur doit évaluer le risque que les états financiers soumis à son jugement comportent des erreurs, autrement dit que les assertions d'audit relatives aux états financiers soient affectées par les anomalies significatives. La démarche d'identification des risques retenue par l'auditeur financier comprend généralement :

- a. **Une identification des erreurs potentielles** : L'erreur potentielle est l'erreur qui pourrait théoriquement survenir si aucun contrôle n'était mis en place pour l'empêcher ou la détecter. Elle est usuellement associée à la notion de risque inhérent.
- b. **Une identification des erreurs possibles** : C'est l'erreur qui peut effectivement se produire compte tenu de l'absence de contrôle dans l'entreprise pour l'empêcher, la détecter et ensuite la corriger. Elle est généralement associée au risque lié ou risque de non maîtrise.
- c. **La détermination du caractère significatif des erreurs possibles** : L'auditeur est ainsi amené à définir non seulement l'importance relative des systèmes et domaines sur lesquels il est appelé à intervenir mais également un seuil de signification à partir duquel il ne peut délivrer sa certification.

3.1.3 Identification des risques inhérents :

Le risque inhérent correspond à la possibilité que sans tenir compte du contrôle interne qui pourrait exister dans l'unité, une anomalie significative se produise dans les comptes. Il se situe donc en amont du contrôle interne mais en place dans l'entreprise, et est lié à son activité à son environnement à ses choix stratégiques ou structurels. Les

composantes de risque inhérent sont présentées différemment selon les méthodes d'audit développées par les organismes professionnels ou les firmes d'audit. La détermination des risques inhérents opérée pour l'essentiel par l'auditeur dans le cadre de la phase de conception de la mission. Cette approche est ensuite complétée par la mise en œuvre des contrôles, lorsque l'auditeur approfondit sa connaissance générale de chacun des cycles.

3.1.4 Les risques liés au contrôle :

Le risque lié au contrôle correspond au risque qu'une anomalie significative ne soit ni prévenue ni détectée par le contrôle interne de l'entité et donc non corrigé en temps voulu. Une première approche au risque lié au contrôle doit être opérée par l'auditeur lors de la phase de prise de connaissance. L'Auditeur doit en effet acquérir une connaissance suffisante des systèmes comptables et de contrôle interne pour planifier l'audit et concevoir une approche efficace. Mais c'est essentiellement dans la phase d'évaluation du contrôle interne que l'auditeur apprécie définitivement les risques liés au contrôle.

3.1.5 Les risque de non détection :

Contrairement aux risque inhérent et risque de contrôle qui reflètent l'organisation et l'activité de l'entreprise. Le risque de non détection est lié à l'auditeur et à l'importance de son programme de contrôle des comptes, car il représente le risque qui peut être entraîné à cause de son choix des procédures mises en œuvre, ainsi que l'étendue de ses interventions qui, peut-être, ne lui permettront pas de déceler les inexactitudes qui sont cachées dans les soldes des comptes. Parmi les risques de non détection : le risque aléatoire qui est dû du choix des échantillons choisis par l'auditeur et le risque technique qui peut se produire d'un côté, à partir des techniques et outils d'audit choisis et de leurs applications et de l'interprétation des résultats de l'autre côté.

3.1.6 Le caractère significatif :

Une information significative est une information dont l'omission ou l'inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques ou le jugement fondé sur les comptes. Le caractère significatif dépend de l'importance de l'élément ou de l'erreur évalué dans les circonstances spécifiques de son omission. Il s'apprécie par rapport à un seuil plutôt qu'un critère qualitatif que cette information doit posséder pour être utile.

3.1.7 Gestion du risque d'audit :

Le risque couru par l'auditeur généralement qualifié de risque d'audit ne s'identifie pas au risque que des erreurs significatives existent sur les états financiers. Il convient donc de le définir avant d'examiner la manière dont il doit être géré par l'auditeur financier. La norme internationale d'audit ISA 400¹ définit le risque d'audit comme le risque que l'auditeur financier exprime une opinion incorrecte sur les états financiers soumis à son contrôle du fait d'erreurs significatives contenues dans ces états.

Au vu de ces définitions, le risque d'audit est constitué de deux composantes, La première est constituée par le risque que les comptes à certifier comportent des anomalies significatives : les développements qui précèdent ont montré que ce risque résulte du risque inhérent, du risque lié, et du caractère significatif des risques possibles qui en résultent. Le risque d'anomalies significatives est propre à l'entité ; il existe indépendamment de l'audit des comptes. Il se subdivise en risque inhérent et risque lié au contrôle. Le risque inhérent correspond à la possibilité que, sans tenir compte du contrôle interne qui pourrait exister dans l'entité, une anomalie significative se produise dans les comptes. Le risque lié au contrôle correspond au risque qu'une anomalie significative ne soit prévenue ni détectée par le contrôle interne de l'entité est donc non corrigé en temps voulu et la seconde est constituée par le risque de non détection par l'auditeur des erreurs affectant les états financiers, cette situation pouvant le conduire à émettre une opinion erronée sur les états financiers.

Les développements qui précèdent peuvent être résumés dans une équation de l'auditeur qui constitue le modèle du risque d'audit : **$RA = RI \times RC \times RND$**

Risque d'audit = risque inhérent * risque de contrôle * risque de non détection
--

La gestion du risque d'audit consiste à réduire le risque d'audit à un niveau suffisamment faible pour obtenir l'assurance recherchée nécessaire à la certification des comptes. Pour cela, l'auditeur évalue le risque d'anomalies significatives et conçoit les procédures d'audit à mettre en œuvre en réponse à cette évaluation. La norme ISA 400 indique que l'auditeur doit recourir à son jugement professionnel pour évaluer le risque d'audit et définir des procédures d'audit visant à le réduire à un niveau acceptable faible.

L'objectif est atteint lorsque les procédures d'audit mises en place permettent de répondre au risque d'anomalie significative dans les comptes. Celui-ci résulte d'une

¹ L'IFAC a établi la norme ISA 400 relative à l'évaluation des risques et contrôle interne.

approche qui combine l'évaluation des risques potentiels, réalisée au travers de la prise de connaissance générale de l'entreprise, et l'évaluation du risque lié au contrôle ou risque de non maîtrise, réalisé au travers de l'examen des systèmes comptables et des procédures. Le risque de non détection est directement fonction de l'importance des travaux de contrôle mis en œuvre par l'auditeur. Plus ces travaux seront importants, plus le risque de non détection sera faible et inversement.

3.2 Emission d'une opinion motivée :

L'émission d'une opinion motivée repose fondamentalement sur la collecte par l'auditeur des éléments probants de nature à justifier son opinion. Celle-ci doit donner lieu à une documentation des travaux qui se traduit par l'établissement d'un dossier de travail. Enfin, l'opinion peut s'appuyer, dans certaines conditions, sur les travaux mis en œuvre par d'autres professionnels.

3.2.1 Collecte d'éléments probants :

Les éléments probants désignent les informations obtenues par le commissaire aux comptes au cours de son audit et lors d'autres interventions lui permettant de fonder son opinion. Les caractéristiques des éléments probants doivent être suffisants et appropriés. Le caractère suffisant s'apprécie par rapport à la quantité des éléments collectés. La quantité des éléments collectés dépend du risque d'anomalies significatives mais aussi de la qualité des éléments collectés. Le caractère approprié est fonction de la qualité des éléments collectés c'est-à-dire de leur fiabilité et de leur pertinence.

3.2.2 Documentation des travaux :

La documentation des travaux à réaliser lors d'une mission d'audit porte sur les fondements de l'obligation de documentation des travaux et les règles d'établissement et de conservation du dossier.

A- Obligation de documentation des travaux :

- a. **Sources de l'obligation :** La tenue d'un dossier de travail résulte d'une obligation réglementaire. Le commissaire aux comptes constitue pour chaque entreprise un dossier contenant tous les documents reçus de la personne contrôlée.
- b. **Objectifs de la documentation des travaux :** La documentation des travaux a pour objectifs de faciliter et de matérialiser : - l'organisation, la planification et la réalisation

de la mission ; - La centralisation ordonnée des feuilles de travail créée par les auditeurs tout au long du déroulement de la mission ainsi que des éléments probants collectés.

B- Etablissement et conservation des dossiers :

Le caractère permanent de la mission de commissaire aux comptes lui impose la tenue d'un dossier de travail nécessaire et indispensable à l'accomplissement de ses diligences.

a. Le délai de conservation : La commission contrôle qualité (CNC)¹ a apporté les précisions suivantes concernant la conservation des dossiers de travail du commissaire aux comptes. L'action disciplinaire contre un commissaire aux comptes se prescrit par dix ans durée qui coïncide avec celle fixée par la loi comptable.

Le dossier comprend les notes et documents directement relatifs à l'exercice.

b. L'informatisation et dématérialisation des dossiers : Les dispositions rappelées n'imposent pas de support particulier pour établir le dossier de travail. Il en résulte que la constitution intégrale ou partielle par des moyens informatiques.

c. Le dossier doit être accessible : Dans le cadre de sa mission, le commissaire aux comptes peut être amené dans certaines conditions, à ouvrir ses dossiers de contrôle tout en gardant à l'esprit son obligation d'être tenu en principe au secret professionnel.

d. La formalisation du dossier : Le commissaire aux compte respecter les principes définis notamment par les commentaires de la norme NAA 230² pour les dossiers établis sur support papier.

e. Le dossier informatisé : Doit respecter les exigences requises en matière de confidentialité et de conservation du dossier.

f. La communication des dossiers : Les dossiers constitués par le commissaire aux comptes sont couverts par le secret professionnel³.

.4 Le déroulement d'une mission d'audit :

La fonction d'audit est une fonction de diagnostic et d'analyse par excellence, elle consiste à s'interroger sur le fonctionnement et le dysfonctionnement des organismes dans toutes leur globalité, par l'adoption d'une démarche originelle déductive/inductive d'analyse. Cette dite démarche est fondée sur l'analyse du risque et de l'évaluation du

¹ La commission contrôle qualité du conseil national de la comptabilité CNC a élaboré le dossier type de travail du commissaire aux comptes qui est tenu de le conserver pendant une période de dix (10) ans à compter du 1^{er} janvier de l'exercice qui suit la dernière année du mandat (Article 40 de la loi n° 10-01).

² La norme algérienne d'audit NAA 230 traite de la responsabilité qui incombe à l'auditeur de préparer la documentation de l'audit des états financiers d'où l'obligation du dossier de travail.

³ Article 301 et 302 du Code Pénal et Article 715 bis 13 du code de commerce.

contrôle interne. Elle s'est développée grâce à son recours massif aux sciences sociales (psychologie, économie, sociologie), aux techniques quantitative de gestion (probabilité) et à l'informatique. Elle est fondée sur l'analyse du risque et de l'évaluation du contrôle interne. Le déroulement d'une mission d'audit se réalise en étapes successives :

4.1 La prise de connaissance de l'entreprise :

Cette connaissance détaillée de l'environnement interne et externe des entités audités permet à l'auditeur d'établir un programme de mission qui comporte une combinaison de tests plus efficaces et mieux adaptés aux conditions spécifiques de chaque type d'entité. Dans cette étape, l'auditeur doit intégrer chacune des trois approches, déjà citées, pour pouvoir atteindre la totalité de ces objectifs. Chaque approche nous mène à certain nombre d'étapes d'analyse et de vérification. Cette étape permet à l'auditeur de faire le lien entre les données comptables et les réalités qu'elles traduisent ; elle évite d'avoir une vue incomplète des faits et situations et doit donc contribuer à une meilleure synthèse. Il faut préciser que la prise de connaissance de l'entreprise est indispensable pour permettre à l'auditeur d'assimiler les principales caractéristiques de l'entreprise, son degré d'organisation, le comportement de ces dirigeants et principaux collaborateurs et de définir précisément que possible la nature et l'étendue de la mission proposée.

4.2 L'évaluation du contrôle interne :

Le contrôle interne joue un rôle prépondérant au sein de l'entreprise dans la mesure où il permet d'une part, d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre, l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances. Ainsi, l'implantation d'un système de contrôle interne inadéquat peut exposer l'entreprise à des conséquences dramatiques.

4.2.1 La description des procédures :

Chaque service, chaque fonction de l'entreprise peut utiliser des procédures qui lui sont spécifiques ; c'est pourquoi la description des procédures doit se faire au cours d'une ou plusieurs entrevues avec les responsables de la fonction concernée par le biais de manuels ou instructions écrites par l'entreprise. Pour matérialiser cette description, l'auditeur peut avoir recours à deux techniques : - la description narrative et le diagramme de circulation.

4.2.2 Les tests de conformité :

L'auditeur doit s'assurer que la procédure qu'il a appréhendée est bien celle en vigueur dans une entreprise. C'est l'objectif des tests de conformité (appelé également tests structurels) qui permettent donc de vérifier que la description des procédures est bien assimilée et conforme à la réalité.

4.2.3 L'évaluation préliminaire des procédures :

L'objectif de cette phase est de vérifier si les procédures sont bonnes. Il s'agit de la phase capitale de l'analyse des procédures qui permet de :

- Dégager les points forts du système (sécurités du contrôle interne) ;
- Déceler les points faibles du système (défaillances du contrôle interne) ;
- Porter une appréciation sur les procédures. Elle constitue la première évaluation du contrôle interne ou évaluation préliminaire et porte sur la conception de l'organisation en place mais ne présume pas de sa bonne application par les exécutants.

Pour l'évaluation préliminaire du contrôle interne l'auditeur se sert des questionnaires de contrôle interne. Ces questionnaires sont souvent de type « fermé » c'est-à-dire qu'ils sont conçus de telle sorte que les réponses aux différentes questions se font par « oui » ou par « non ». De plus, les réponses négatives ne traduisent généralement les faiblesses du contrôle interne qu'il convient ensuite d'examiner précisément.

4.2.4 Test de performance :

Ces tests ne concernent que les points réputés forts de l'évaluation préliminaire. Ils ont pour objet de vérifier que ces points forts sont réellement appliqués et ce d'une façon continue. La vérification de l'application permanente de ces points nécessite généralement des contrôles d'une certaine ampleur afin qu'ils couvrent l'ensemble de l'exercice. Ils doivent, en effet, contrairement aux tests de conformité, apporter à l'auditeur des éléments de preuve sur l'application des procédures en vigueur. Or dans l'impossibilité de contrôler toutes les procédures au sein de l'entreprise l'auditeur est obligé de limiter son contrôle, d'où le recours à la technique des sondages.

4.2.5 L'évaluation du contrôle interne :

A l'issue de cette étape l'auditeur est amené à distinguer entre les forces du système qui sont constamment appliquées (d'après les tests de permanence), et les faiblesses du système qui peuvent être soit des faiblesses de conception décelées lors de l'évaluation

préliminaire du contrôle interne ; soit des faiblesses d'application résultant du non-respect des procédures mises en place l'entreprise (décelées lors des tests de permanence).

L'auditeur doit porter son attention sur l'analyse des faiblesses qui peuvent engendrer des erreurs au niveau des états financiers de l'entreprise. Elle est faite en utilisant des formulaires de révélation et d'analyse de problème (FRAP) par lequel l'auditeur documente chaque dysfonctionnement relevé lors de la phase de l'évaluation du contrôle interne. L'analyse des faiblesses constatées influencera certainement le jugement définitif qui doit être porté sur le contrôle interne. Et c'est en fonction de ce jugement que l'auditeur prépare son programme du contrôle des comptes dont l'importance et l'orientation sont déterminées par les résultats de l'évaluation du contrôle interne.

4.3 L'examen des états financiers :

Au terme de l'évaluation définitive du contrôle interne et de l'analyse de ces faiblesses, l'auditeur peut définir plus précisément les champs de son intervention lors de l'examen final des comptes. Il élabore à cet effet un programme de contrôle adapté comprenant des vérifications dont la nature et l'ampleur dépendent notamment des résultats de l'analyse du contrôle interne. Pour le contrôle des comptes l'auditeur entreprend une démarche se composant de deux volets :

- a. La détermination des conséquences de l'évaluation du contrôle interne en fonction de ces forces et de ces faiblesses, l'auditeur allège ou renforce le programme de vérification directe des comptes. Un très bon contrôle interne peut par exemple le dispenser à l'extrême d'opérer un contrôle direct sur l'exhaustivité et la réalité des enregistrements par exemple, alors qu'une grande concentration de points faibles dans la conception du système du contrôle interne peut le conduire à ne tirer aucune conclusion de l'examen des comptes ;
- b. Les tests de cohérence et de validation.

L'objectif de ces tests est de permettre à l'auditeur de vérifier l'homogénéité des informations comptables et des informations opérationnelles dont il dispose.

- **Les tests de cohérence** : Ils ont pour objectif de rechercher des anomalies éventuelles au niveau des comptes de l'entreprise. Ces tests se font à partir de la revue des informations comptables et opérationnelles.
- **Les tests de validation** : Ces tests ont pour objectif de vérifier les données de la comptabilité en les rapprochant de la réalité qu'ils traduisent.

4.4 L'achèvement de l'audit :

L'ensemble des contrôles précédents doit en principe permettre à l'auditeur de formuler son opinion sur la qualité de l'information financière et sur la sincérité des comptes de l'entreprise et leur respect des lois et normes en vigueur. Trois types d'opinions peuvent alors être formulés dans le cadre d'un rapport de certification.

- a. **Certification pure et simple (sans réserves) :** L'auditeur estime dans ce cas que les comptes sont réguliers et sincères et que les états financiers donnent une image fidèle de l'activité de l'entreprise et de sa situation patrimoniale.
- b. **Certification avec réserve(s) :** Dans le cas où l'auditeur constate une ou plusieurs irrégularités significatives mais dont l'importance n'est pas suffisante pour rejeter l'ensemble des comptes.
- c. **Refus de certifier :** Dans ce cas les irrégularités constatées sont de nature à remettre en cause tous les comptes de l'entité auditée

4.5 Documentation en Audit Comptable et financier :

En complément au paragraphe (§ 3.2.2.), les dossiers de travail sont conçus et structurés pour chaque mission. Selon les circonstances et les besoins. Le CAC est donc libre d'organiser comme il l'entend son dossier de travail. La structure de dossier est néanmoins usuellement fondée sur la distinction entre dossier annuel et dossier permanent.

4.5.1 Dossier permanent :

Le dossier permanent regroupe l'ensemble des informations utilisables par l'auditeur sur toute la durée du mandat. Il est d'une certaine manière la mémoire de l'équipe d'audit et il facilite la prise de connaissance de l'entreprise auditée par les nouveaux intervenants. Ce dossier aussi important, doit être

- Tenu à jour de modifications intervenues dans l'entreprise ;
- Allégé des documents ne présentant plus d'utilité pour les exercices futurs ;
- Complété des nouveaux éléments collectés dans le cours de missions sous la supervision des responsables et directeurs de mission ;

Il comprend généralement, les données de base sur la mission ;

- La fiche signalétique de l'entreprise et du mandat, le lettre d'acceptation de la mission, et de déclaration de mandat à la chambre nationale des commissaires aux comptes(CNCC) ;
- Les données de base sur l'entreprise, sur son organisation générale, son historique, son activité des produits et marchés, des processus industriels et de son système informatique ;

- Les éléments essentiels du cadre juridique : statuts, structure et évolution du capital sociale, composition des organes d'administration et de direction, résumé des procès-verbaux des assemblées, du conseil ;
- Les éléments relatifs au cadre fiscal et social ;
- Les rapports et documents émis par l'auditeur : rapports légaux, rapports contractuels, plan de mission, note de synthèse de la mission, ...etc.

Le dossier permanent des procédures pour les cycles significatifs : description des opérations et des procédures, diagramme de circulation de l'information, appréciation du contrôle interne...etc.

4.5.2 Dossier annuel :

Le dossier annuel regroupe les documents de la mission, feuilles de travail et éléments probants produits et recueillis pour la réalisation de l'audit financier d'un exercice donné. Le dossier général ou de synthèse peut notamment comporter :

- Informations relatives à la conception et à la planification de la mission, la nature, le calendrier et l'étendu des procédures d'audit financier mises en œuvre ;
- Les éléments correspondant à la mise en œuvre des vérifications spécifiques ;
- Les éléments relatifs à la finalisation : note de synthèse, tableau d'impact, rapports, lettres ; et Les états de synthèse et les notes de travail correspondant aux procédures analytiques d'ensemble.

4.5.3 Le Dossier de contrôle :

Peut être organisé par cycle ou en suivant les postes des états financiers. Ce dossier matérialise l'exécution des contrôles planifiés, explicite les raisonnements et appréciations de l'auditeur sur toutes les questions importantes nécessitant l'exercice d'un jugement professionnel ainsi que les conclusions qui en découlent. Il contient notamment les explications suffisantes sur les procédures d'audit.

4.5.4 Présentation du contenu du dossier :

La tenue et la présentation des données de travail doivent répondre à des critères de formes destinés à en faciliter l'utilisation. Ceci porte notamment sur l'indexation du contenu du dossier. Tous les documents insérés doivent être indexés. S'agissant de la présentation des feuilles de travail, il importe que celles-ci soient clairement présentées et lisibles et datés.

Section 3 : Les caractéristiques et le rôle de l'audit avec les théories sous-jacentes :

L'audit financier (externe légal) est un mécanisme de contrôle de la gouvernance et pour les principales théories sous-jacentes, le rôle de l'audit externe est prépondérant. Dans cette section, nous allons décrire les caractéristiques et la relation du rôle de l'audit avec les différentes théories.

.1 Les caractéristiques de l'audit externe :

Avec le renforcement de la réglementation sur la sécurité financière et la normalisation continue des normes comptables et d'exercice professionnel, l'audit est devenu une pièce maîtresse du processus de transparence du reporting financier et de la performance de l'entreprise, et à titre d'exemple, nous pouvons citer les caractéristiques les plus en vue :

- a. **Un accompagnement à long terme :** L'auditeur légal envisage sa mission dans une perspective de long terme, avec l'objectif de contribuer à la continuité de l'exploitation et à la croissance durable de l'entité qu'il audite. C'est pourquoi, il s'efforce d'instaurer un dialogue régulier avec le ou les dirigeants et les instances de gouvernance, afin de rester informé des prévisions d'évolution de l'activité, de l'état des financements et des flux de trésorerie. Dès lors qu'il perçoit des incertitudes ou des difficultés économiques, il fait preuve d'une vigilance accrue et demande, si besoin, des informations complémentaires aux organes de direction et aux experts-comptables. Si la situation paraît de nature à mettre en danger la continuité de l'exploitation, il doit déclencher la procédure d'alerte.
- b. **Prévention des difficultés des entreprises et leurs conséquences :** La loi a confié aux CAC une mission obligatoire d'alerte, et par conséquent de prévention, qui permet d'informer les dirigeants et, le cas échéant, les actionnaires et les tribunaux de commerce. Elle s'applique en cas d'altération des conditions économiques de l'activité et lorsque les réponses des entités en difficulté ne sont pas satisfaisantes. L'objectif est d'agir rapidement, pour que les mesures nécessaires au redressement de la situation soient prises dans les meilleurs délais, dans l'intérêt de l'entreprise et des parties prenantes. Lors de sa mission, si le CAC détecte un risque que la continuité d'exploitation soit compromise, par exemple dans le cadre de dysfonctionnement important de procédure interne, il peut déclencher la procédure d'alerte. Ainsi, il devient l'un des acteurs majeurs dans l'anticipation par les dirigeants des difficultés des entreprises.
- c. **Révélation des faits délictueux :** Au-delà de la prévention et de la procédure d'alerte, l'auditeur légal doit également révéler au Procureur de la République les faits délictueux

dont il prend connaissance au cours de sa mission. Cette démarche vise à protéger l'entreprise et ses dirigeants autant que son environnement et ses parties prenantes. La notion de faits délictueux inclut les fraudes, organisées ou non et concerne les entités assujetties au contrôle légal.

- d. **L'atout de la proximité** : L'auditeur légal doit également mettre à profit la durée de son mandat de 3ans renouvelable une fois, pour acquérir une connaissance profonde de l'activité et de l'environnement économique de son client qui permet de mettre en exergue les atouts et les risques au profit de repreneurs ou d'investisseurs potentiels.
- e. **Créateur de confiance** : La mission des auditeurs est donc loin de se limiter à un simple exercice de *box ticking*¹. En remplissant leur mission de contrôle et de certification en toute responsabilité, et dans les limites d'une déontologie stricte, ils agissent dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Ils jouent ainsi un rôle véritablement sociétal de créateurs de confiance entre les entités du secteur privé ou public, et l'ensemble de leurs partenaires et interlocuteurs. En certifiant les comptes, les CAC œuvrent au service de l'intérêt général des marchés et de l'économie dans son ensemble. Par sa signature l'audit externe rassure l'entreprise, ses actionnaires et l'administration fiscale et donne la garantie d'un regard critique sur les comptes et instaure un dialogue constructif avec les dirigeants.
- f. **Vigilant sur la qualité du contrôle interne** : Les auditeurs légaux sont particulièrement vigilants sur la question de la qualité du contrôle interne mis en place par les entreprises. Dès lors qu'ils certifient les comptes, en garantissant leur sincérité et en assurant qu'ils reflètent fidèlement la situation d'une entreprise, les CAC constituent un maillon essentiel de la chaîne de création de confiance qui doit lier les entreprises à leurs actionnaires, à leurs clients et fournisseurs, mais également aux investisseurs et aux pouvoirs publics.
- g. **Indépendance de l'auditeur légal** : Un ensemble de textes, dont le code de déontologie, détermine les conditions d'indépendance du CAC. Certains points font régulièrement l'objet d'adaptations, pour mieux tenir compte des réalités du terrain. L'indépendance des auditeurs légaux bénéficie aux parties prenantes des entités et globalement à l'économie toute entière. L'indépendance, c'est être capable de dire des choses désagréables au client et, le cas échéant, être prêt à le perdre. C'est avoir du courage, ne pas être complaisant. La clé de l'indépendance, c'est aussi être capable de douter, de prendre du recul.

¹ Action qui reviendrait à marquer d'une croix ce qui est juste et ce qui ne l'est pas.

- h. **Une garantie de fiabilité :** La loi interdit à l'auditeur chargé de la certification des comptes d'une société, de fournir tout conseil à cette même société. Une interdiction qui s'étend au réseau de cabinets de l'auditeur concerné. Ainsi, avant d'accepter toute mission, l'auditeur vérifie l'existence d'éventuelles incompatibilités. Ces contraintes permettent de garantir la fiabilité des informations financières à tous ceux qui les utilisent.
- i. **Une amélioration de la qualité des états financiers :** L'élaboration des états financiers suit un processus : l'entreprise présente un projet, l'organe de révision propose des améliorations puis l'entreprise présente un nouveau projet. Ce processus dure jusqu'à l'obtention d'états financiers conformes aux règles applicables et donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise pendant l'année sous revue. Un système de contrôle interne performant accélère ce processus, augmente la fiabilité des données et l'efficacité de l'audit. L'interaction entre l'entreprise et l'auditeur, la communication constante avec les principaux organes de gestion améliorent la qualité des comptes annuels.
- j. **Une contribution à la qualité des comptes annuels :** De nombreuses entreprises ont du mal à suivre l'actualité de la présentation des comptes en raison du nombre croissant de normes comptables et de leurs remaniements constants. Lorsque l'audit externe est impliqué suffisamment tôt dans le processus d'élaboration des comptes, il peut apporter ses connaissances spécialisées et donner des conseils. Il aide ainsi les entreprises à interpréter et à appliquer correctement les normes. Plus le dialogue mené avec les préparateurs des états financiers et les divers organes de gestion est intensif, plus la plus-value de la révision augmente. Outre leur volonté de communiquer, les compétences de ces personnes sont aussi déterminantes. Car c'est l'entreprise qui porte la responsabilité du reporting financier. Malgré toute l'aide technique qu'il apporte, l'auditeur doit toujours veiller à conserver son indépendance.

.2 Le rôle de l'audit externe :

Toutes les caractéristiques suscitées confortent considérablement le rôle de l'audit financier légal dans l'amélioration de la qualité de l'information financière base d'évaluation de l'entité et de sa performance.

.2.1 L'audit externe est un mécanisme de gouvernance :

Selon les termes de Charreaux¹, « le gouvernement de l'entreprise recouvre l'ensemble des mécanismes qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, autrement-dit, qui gouvernent leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire ». Cette définition reflète l'interaction entre les dispositifs aussi bien internes qu'externes dans le but de limiter le pouvoir discrétionnaire des agents.

A cet égard, l'atteinte de cet objectif découle de la coopération de l'ensemble des acteurs des différents organes de la mosaïque du gouvernement de l'entreprise.

Selon Cohen, Krishnamoorthy et Wright², l'audit externe est très important dans le « corporate governance »³. En effet, il garantit auprès des parties prenantes l'image fidèle des informations communiquées. Sa mission est cependant conditionnée par les bonnes règles et la bonne pratique. Perez⁴ affirme que la « corporate governance » se réfère aux dispositifs institutionnels et comportementaux régissant la relation entre dirigeants et stakeholders.

Dans le même sens, Cohen et al.⁵ affirment que le processus de gouvernance sert en grande partie à satisfaire les exigences de la réglementation, c'est-à-dire respecter la forme en nommant par exemple des administrateurs indépendants. Cependant, l'efficacité de ce processus demeure liée aux comportements des acteurs et leurs collaborations. L'audit légal apportant une opinion sur la crédibilité des états financiers, et cela constitue non seulement, un moyen permettant de répondre à l'obligation de rendre des comptes⁶, mais aussi un mécanisme essentiel dans la gouvernance de l'entreprise. Carassus et Gardès⁷ précisent que les autres mécanismes de gouvernance ne peuvent pas seuls assurer la limitation du pouvoir discrétionnaire des dirigeants et réduire l'asymétrie informationnelle, ce qui justifie, en complément, l'intervention de l'auditeur externe.

La littérature académique a mis en exergue l'efficacité de quelques mécanismes dans la gouvernance de l'entreprise. Elle a examiné essentiellement le rôle du conseil d'administration, audit externe, contrôle interne et comité d'audit dans la délimitation du

¹ Charreaux G., (1997), « Modes de contrôle des dirigeants et performance des firmes », chapitre 1 dans « le gouvernement des entreprises : Corporate Governance, théories et faits », édition Economica, pp.17-54.

² Cohen J., Krishnamoorthy G., Writh A.M., (2004), « The corporate governance mosaic and financial reporting quality », *Journal of Accounting Literature*, pp.87-152.

³ Traduit de façon approximative et contestable par "gouvernement de l'entreprise", selon Charreaux (1997).

⁴ Perez R. (2003), « La gouvernance de l'entreprise », éditions La Découverte.

⁵ Cohen, J., Krishnamoorthy, G., Wright, A. M. (2002). Corporate governance and the audit process. *Contemporary Accounting Research* (Winter): 573-594.

⁶ Flint D., (1988), « Philosophy and principles of auditing », Macmillan Education.

⁷ Carassus, D., Gardes, N. (2005). Audit légal et gouvernance d'entreprise : une lecture théorique de leurs relations », Conférence internationale de l'enseignement et de la recherche en comptabilité, Bordeaux, 28p.

pouvoir discrétionnaire des dirigeants. Cohen et al.¹ ont exploré les effets de la loi Sarbanes Oxley sur la gouvernance. Plus précisément, ils ont étudié les interactions entre l'expérience des auditeurs externes, le conseil d'administration, le comité d'audit et le contrôle interne ainsi que leurs effets sur le processus de gouvernance. D'après ces études, nous remarquons que les mécanismes de gouvernance sont liés. Ils interagissent et déterminent ensemble le degré d'efficacité de la gouvernance. Théoriquement, l'audit joue un rôle important dans la mosaïque de gouvernance. Toutefois, les scandales financiers ont démontré ses limites dans la pratique, au vue des insuffisances internes² et externes³. La crise de subprime a dévoilé, une fois encore, l'échec de ce système dans l'assurance d'une information financière fiable et pertinente. Ces insuffisances nous interpellent sur la qualité et la fiabilité de l'information auditée⁴.

.2.2 L'audit externe est un mécanisme de contrôle de l'information :

L'origine des recherches sur la gouvernance d'entreprise est souvent associée à l'article qu'avaient publié Berle⁵ & Means en 1932. Cette étude a mis l'accent sur les conflits entre les actionnaires et les dirigeants, faisant ainsi allusion à la séparation des pouvoirs. En 1976, Jensen⁶ et Meckling ont discuté les décisions des managers au sein des organisations et leurs incidences sur les actionnaires. C'est cette théorie positive de l'agence qui a abordé le rôle de l'audit en tant que mécanisme de gouvernance d'entreprise. Fondé sur une approche shareholder⁷, ce cadre présente un modèle dans lequel existent des conflits d'intérêt et asymétrie d'information entre propriétaires et dirigeants. Selon cette logique, la mission de l'auditeur est donc de contrôler les dirigeants pour s'assurer qu'ils œuvrent dans l'intérêt des actionnaires. Cependant, cette pratique a réduit le rôle de l'audit à la certification des comptes, à destination des actionnaires. Ainsi, elle a fait l'objet de quelques critiques formulées par

¹ Cohen, J., Krishnamoorthy, G., Wright, A. (2010). Corporate governance in the Post-Sarbanes Oxley era: auditors' experiences. *Contemporary Accounting Research* 27 (3) : 751-786.

² Propres au champ de l'audit.

³ Provenant des autres mécanismes.

⁴ Cadbury A., (1992), «Report of the committee on the financial aspects of corporate governance», London, GEE.

⁵ Berle, A. A., and G. C. Means. 1932. *The Modern corporation and private property*. New York: The Annals of the American Academy of Political and Social Science 4: 132-135.

⁶ Jensen M.C. et W.H. Meckling (1976), « Theory of The Firm: Managerial Behavior, Agency costs and Ownership Structure », *Journal of Financial Economics* 3, p.305-360.

⁷ Shareholder : « *partie prenante est un acteur, individuel ou collectif (groupe ou organisation), activement ou passivement concerné par une décision ou un projet ; c'est-à-dire dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement à la suite de son exécution (ou de sa non-exécution).* »

des auteurs tels que Milgrom¹ et Roberts et Charreaux² et Desbrières. Ce qui a permis d'élargir la communauté des bénéficiaires à d'autres partenaires. Selon Freeman³, " La certification des comptes est destinée alors à tout individu ou groupe d'individus qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs de l'organisation ". Cette représentation nous conduit à compléter le rôle de l'audit en tant que mécanisme de signal permettant de réduire les effets de la sélection adverse, au profit de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Son rôle est de crédibiliser l'information financière publiée par l'entreprise et son rapport informe les parties prenantes⁴. Dans ce cadre général orienté stakeholder, l'auditeur assume un rôle social d'attestation de l'information financière publiée offrant de la sorte aux utilisateurs, un service d'assurance⁵.

.2.3 L'audit externe est un mécanisme de surveillance des dirigeants :

Jensen⁶ et Meckling jugent que ces conflits d'intérêts compromettent la convergence entre équilibre et optimalité. Partant de cette définition, la relation d'agence implique une délégation de pouvoir décisionnel des actionnaires au profit des dirigeants. Cette relation est susceptible d'être conflictuelle, la divergence des intérêts des deux parties étant fréquente. Selon ces auteurs, le dirigeant a tendance à s'approprier une partie des ressources de la firme sous forme de privilèges servant ses propres intérêts. Ils considèrent que l'audit externe constitue non seulement un mécanisme de surveillance, mais il permet aussi de réduire les dépenses de surveillance et les coûts d'assurance et le coût d'opportunité par rapport à un comportement optimal⁷. Ce dispositif permet aussi de limiter les coûts de surveillance liés à l'opportunisme des dirigeants. De plus, l'audit réduit les coûts de dédouanement liés aux contrôles menés par plusieurs experts extérieurs.

¹ Milgrom, P., Roberts, J., (1997), Economie, organisation et management, Bruxelles : De Boeck & Larcier S.A.

² Charreaux, G., Desbrières, P., (1998), "Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre-valeur actionnariale", Finance Contrôle Stratégie, Vol.1, n°2, pp.57-88.

³ Freeman R.E., 1983," Strategic management: A stakeholder approach", Advances in strategic management, Vol.1, n°1, p: 31-60.

⁴ Melumad N. et L. Thoman; (1990), "An Equilibrium Analysis of Optimal Audit Contracts", Contemporary Accounting Research, vol.7, p. 22-55.

⁵ Robertson, T. S. (1993). How to Reduce Market Penetration Cycle Times? Sloan Management Review. 35:1.87-96.

⁶ Jensen M.C. et W.H. Meckling (1976), « Theory of The Firm: Managerial Behavior, Agency costs and Ownership Structure», Journal of Financial Economics 3, p.305-360.

⁷ Watts, R. L., Zimmerman, J. L., (1986), Positive Accounting Theory, Englewood Cliffs: Prentice Hall, Inc.

Selon Fama¹, le mécanisme dominant pour les firmes managériales est le marché des dirigeants. Ces agents chercheraient à maximiser la performance financière de l'entreprise (la valeur actionnariale) pour accroître leur réputation. Ce premier mécanisme de contrôle des dirigeants est complété par des mécanismes internes comme la hiérarchie, la surveillance mutuelle entre membres de l'équipe dirigeante ou encore le conseil d'administration. Celui-ci peut d'ailleurs avoir une attitude incitative à l'égard du dirigeant qui se traduit le plus souvent par l'attribution d'une récompense financière liée à la performance actionnariale (bonus, stock-options,). Mais, le conseil peut également avoir une attitude défiante à l'égard du dirigeant soit en le congédiant, soit en le surveillant via les comités d'audit par exemple.

.2.4 L'audit externe est un mécanisme de signal au profit du marché :

L'économie de l'information a élargi la vision de l'audit externe. Si la théorie de l'agence s'est focalisée sur la relation (actionnaire - dirigeant), cette nouvelle perspective théorique a porté son attention plutôt sur la relation (investisseur – dirigeant) dans une situation d'asymétrie informationnelle. Plus précisément, Spence² se fonde sur le fait que l'information est inégalement partagée ou asymétrique. Il considère qu'un signal³ est plus coûteux ou plus difficile à émettre pour une mauvaise entreprise que pour une bonne⁴. Sur un marché financier, les dirigeants disposent d'une information supérieure à celle de leurs pourvoyeurs de fonds en termes de qualité et quantité. On peut assister dès lors à un phénomène de sélection adverse⁵. Les managers possèdent une information interne sur la qualité de leur management supérieure aux investisseurs potentiels⁶. L'impossibilité de distinguer la capacité des gestionnaires peut aussi conduire à l'échec du marché des nouveaux titres. En effet, l'incertitude sur la qualité des managers freinent l'investisseur dans l'achat de ces titres. Dans ce contexte, la demande des services d'audit est générée par la nécessité d'éliminer l'asymétrie informationnelle entre les

¹ Fama E.F., 1980, « Agency problems and theory of the firm », Journal of Political Economy, Vol. 88, n° 2, p: 288-297.

² Spence M. (2002), « Signaling in Retrospect and the Informational Structure of Markets », American Economic Review, vol. 92, n° 3, p. 434-459.

³ Un signal est défini selon Kelly (1991, p. 190) comme une action (ou une caractéristique manipulable) qu'une entreprise peut entreprendre lors de la communication d'une information privée sur elle-même afin de la distinguer.

⁴ Spence M. (2003), job market signaling, Quarterly Journal of Economics», Volume 87, issue 3, august 1973, p 355-374.

⁵ Akerlof G.A., 1970, "The market for "lemons": Quality uncertainty and the market mechanism", The quarterly journal of economics, Vol. 89, n°. 3, Aug., p: 488-500.

⁶ Moore, G., Ronen, J. (1990), External audit and asymmetric information. Auditing journal of practice and theory, vol. 9 suppl., p.234-242,

managers et les investisseurs potentiels pour faciliter l'obtention de nouveaux capitaux. L'auditeur est alors le gardien de confiance¹. Prat dit-Hauret² le considère comme « le garant de la transparence de l'information financière, utile à une plus grande démocratie de la vie de l'entreprise, considérée comme un nœud de contrats passés entre la firme elle-même et différents agents qui ont besoin d'être informés sur la santé financière de l'entreprise »³. Avec les évolutions réglementaires, économiques et financières du monde de l'entreprise, l'auditeur doit élaborer une correspondance selon des normes en répondant aux besoins d'information de l'ensemble des parties prenantes. Aussi, doit-il agir dans l'intérêt des principaux détenteurs d'intérêts de l'entreprise tout en ayant un regard sur l'intérêt public⁴.

.3 L'audit externe et les théories sous-jacentes :

Le rôle important de l'audit externe en tant que mécanisme de contrôle. La responsabilité sur la qualité d'audit des états financiers renforcera davantage sa relation avec les différentes théories récurrentes.

.3.1 L'audit externe et la théorie d'agence :

Selon Raffeeau et al.⁵ " *l'auditeur externe, notamment dans des missions d'audit légal et financier, joue un rôle principal dans la régulation des relations et conflits d'agence*". L'audit externe joue un rôle de protection des intérêts des actionnaires minoritaires dans les entreprises dont le capital est non diffus⁶ (conflit d'agence oppose les actionnaires majoritaires aux actionnaires minoritaires). Ainsi, les actionnaires principaux jouent le rôle des dirigeants. Ils ont un accès privilégié aux informations privées, ce qui est de nature à léser les intérêts des autres actionnaires. Dans le même sens, Piot⁷ affirme que : « *La problématique de la demande d'audit externe s'inscrit au cœur de la relation d'agence, née de la nécessaire séparation entre propriété et gestion dans les grandes organisations. Bien qu'il s'agisse aujourd'hui d'une activité réglementée par les*

¹ Shapiro, S. 1987. The social control of impersonal trust. American Journal of Sociology 93 (3) : 623-658.

² Prat dit Hauret .C (2000), "L'indépendance du commissaire aux comptes : cadre conceptuel et analyse empirique », Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Montesquieu- Bordeaux IV, septembre, 584p

³ Selon Watts et Zimmerman (1985), le problème de sélection adverse peut naître dès la signature du contrat. L'auditeur externe peut surévaluer la qualité de ses prestations en induisant en erreur son client. Ce qui exige une qualité et une honnêteté suffisante pour mener à bien sa mission.

⁴ Mednick, R. (1991), Reinventing the audit. Journal of accountancy.

⁵ Raffeeau J., Dufils P. et de Ménonville D. (1994), "L'audit financier", PUF, 126 p

⁶ Pochet, C. (1998). Inefficacité des mécanismes de contrôle managérial : le rôle de l'information comptable dans le gouvernement d'entreprise. Comptabilité Contrôle Audit 2(4): 71-88.

⁷ Piot C., (2001), « Agency Costs and Audit Quality: Evidence from France », The European Accounting Review, Vol. 10, n° 3, pp.461-499.

pouvoirs publics ». Cet auteur affirme, en outre, qu'à travers une revue de la littérature qu'il a effectuée sur le contexte américain, la demande volontaire pour l'audit est plus importante pour les entreprises qui souffrent de problèmes d'agence.

En effet, l'auditeur externe a longtemps été considéré comme un garant de la qualité de l'information financière publiée. Il joue un rôle important dans la réduction de l'asymétrie d'information entre agent et principal. Ce dernier le considère comme le protecteur de ses intérêts puisqu'il veille aux respects des normes, à la réduction de l'opportunisme des dirigeants et finalement il veille à la continuité d'exploitation au sein de l'entreprise¹. L'intervention de l'auditeur externe engendre des coûts liés à la surveillance, à l'assurance et à l'opportunité. Piot² estime que la légitimité de l'audit externe provient de son rôle dans la réduction des coûts d'agence. la demande pour un audit de qualité est un moyen pour faire face aux coûts d'agence³.

L'Algérie fait partie des pays, où la concentration de la propriété et la présence de détenteurs de blocs ou d'actionnaires, le secteur privé est à 99% représenté par des groupes familiaux, de même pour le secteur public détenu à 99% par l'état, de ce fait le droit commun prime. Les études de La Porta et al.⁴ et de Sarens et Abdolmohammadi⁵ confirment davantage le problème d'agence ce qui accentue l'asymétrie d'information entre les différentes catégories d'actionnaires. Dans la plupart des cas les actionnaires majoritaires « Concentration de propriété » dirigent eux-mêmes les entités économique « PME, Groupe ». En partant de la théorie d'agence, nous pouvons considérer que l'auditeur externe joue le rôle du garant de la qualité de l'information produite. Selon ce point de vue, le CAC est un agent mandaté par les propriétaires certifiant la qualité du reporting financier et réduisant l'asymétrie d'information entre actionnaires et dirigeants⁶. Partant de ce rôle, le CAC est tenu d'être indépendant et vu son expertise, il est censé

¹ Hottegitindre, G., & Lesage, C. (2009). Un mauvais auditeur : manque d'indépendance et/ou de compétence ? Étude exploratoire des motifs de condamnation des commissaires aux comptes sur le marché de l'audit en France. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 15(2), 87-112.

² Piot, C., (2005), "Qualité de l'audit, information financière et gouvernance : enjeux et apports.", dans *Gouvernement d'entreprise : Enjeux managériaux, comptables et financiers*, Editions de Boeck Université, Bruxelles, 270 p, 155-229.

³ Fan, J.P., et Wong T.J. 2005. Do external auditors perform a corporate governance role in emerging markets? Evidence from East Asia. *Journal of accounting*, 43 (1):35-72

⁴ La Porta R., Lopez-de-Silanes F., et Shleifer A., (1999), «Corporate ownership around the world», *The Journal of Finance*, Vol. 54, pp. 471-518.

⁵ Sarens, G. and Abdolmohammadi, M.J., (2011), "Monitoring Effects of the Internal Audit Function: Agency Theory versus other Explanatory Variables.", *International Journal of Auditing*, Vol. 15, pp: 1–20.

⁶ Barbu, E., Mallet, B. et Théalet, S., (2010), "La crise économique et financière impacte-t-elle la mission d'audit légal et de certification des comptes ?", Document de recherche du CERAG, version 1 - 5 May 2010.

décrire et reproduire de façon fiable et sincère, la réalité de la situation financière de l'entreprise.

.3.2 L'audit externe et la théorie des coûts de transaction :

La théorie des coûts de transaction a été développée par Ronald Coase¹ et ensuite systématisée par le prix Nobel d'économie Olivier Williamson², qui considère que toute transaction économique engendre des coûts préalables à leur réalisation. Du fait des incertitudes qui leurs sont liées, ainsi que du contexte dans lequel elles se déroulent, ces transactions produisent des coûts diminuant la performance de l'entreprises qu'il a décrit comme un construit organisationnel plutôt qu'une fonction de production. Il considère que le but des entreprises est de maximiser les intérêts des actionnaires et d'économiser en réduisant les coûts de transaction à leur minimum. Toute relation contractuelle engendre l'existence de coûts afférents aux transactions, de ce fait la théorie des coûts de transaction peut intervenir dans l'explication des relations pour la fonction audit interne et pour l'audit externe. En effet, l'auditeur interne peut contribuer aux travaux de l'audit externe, en procurant l'aide nécessaire à travers les travaux entrepris tout le long de l'année³. Les coûts de transaction peuvent être réduits si l'auditeur externe prend en compte les travaux d'audit interne, ce qui se traduit par une baisse des honoraires d'audit et la réduction des coûts de surveillance.

L'audit externe permet de faire face au comportement opportuniste des agents qui veulent s'enrichir aux dépens des autres parties prenantes. Le rôle de l'audit externe est de réduire l'opportunisme qui est considéré comme un comportement de "*recherche de l'intérêt personnel avec tromperie*", ce qui fait léser les intérêts des autres parties prenantes⁴. Les manipulations comptables entre autre la gestion du résultat sont guidées par l'opportunisme des dirigeants. Les entreprises payent cher les coûts liés à l'audit en contrepartie de la réduction de l'asymétrie de l'information⁵.

.3.3 L'audit externe et la théorie du signal :

¹ Coase R. H. (1937), « The Nature of the Firm », *Economica*, New Series, Vol. 4(16), pp. 386-405.

² Williamson, O. E. (1981). *The Economics of Organization: The transaction cost approach*. The American Journal of Sociology, Vol. 87(3), pp: 548-577

³ Morrill, C. and Morrill J., (2003), « Internal auditors and the external audit: a transaction cost perspective », *Managerial Auditing Journal*, Vol. 18 (6/7), pp: 490 – 504.

⁴ Lavastre, O. (2001), "Les coûts de transaction et Oliver E. Williamson : retour sur les fondements", Xème Conférence Internationale de Management Stratégique, AIMS, F.S.A., Université Laval, Québec (Canada), 13-14 et 15 juin, 25 pages.

⁵ Bertrand, R.M.M., Schram, A. J.H.C. and Vaassen, E. H. J., (2013), "Understanding Contract Audits: An Experimental Approach", *Auditing: A Journal of Practice and Theory*; Vol.32, pp. 1-31.

La théorie de signal a été modélisée par Ross¹ qui à travers ses travaux, a développé cette théorie pour combler les insuffisances relatives à la théorie des marchés. Sa théorie est basée sur le fait que l'information existante n'est pas partagée dans son intégralité au même moment entre les différentes parties prenantes qui sont concernées. C'est cette asymétrie d'information, qui caractérise la théorie du signal. Cet état de fait peut avoir des conséquences néfastes sur la politique d'investissement qui ne mettra pas en évidence la rentabilité réelle de la société au profit des investisseurs, ou encore une valorisation trop forte ou trop basse des actions. À cet effet, le degré de diversification du portefeuille du dirigeant est considéré comme étant un signal sur la qualité des investissements. Ainsi, le manager, mieux informé que quiconque, consacrera un montant élevé de son argent pour l'achat des actions de l'entreprise au détriment d'autres placements.

Les imperfections et l'asymétrie de l'information au profil de l'entreprise rendent conflictuels les rapports entre les dirigeants et les investisseurs sur le marché financier. L'asymétrie d'information n'est pas simplement le fait de ne pas partager l'information, elle peut être partagée mais ne pas être perçue ou comprise de la même manière. En général, elle existe entre les dirigeants de la société qui disposent de données qui n'ont pas les investisseurs. En conséquence, cette situation peut être dommageable, pour la pérennité de l'entreprise. La mission de l'audit légal est là pour en partie pallier à ce type d'insuffisance. Le rapport qui sera rendu à la fin des travaux de l'audit serait disponible pour les personnes ou organismes qui sont tenus par la gestion ou qui ont un intérêt à tirer de la rentabilité de l'entreprise. L'audit externe est une solution à cette asymétrie, le rapport et les recommandations de l'audit vont renvoyer un signal aux investisseurs, aux salariés et à l'état sur la situation de l'entreprise.

.3.4 L'audit externe et la théorie néo-institutionnelle :

Les auteurs fondateurs de la théorie néo-institutionnelle sont Meyer et Rowan², dont les travaux ont été suivis par ceux de DiMaggio et Powell³. Selon Boitier et Rivière 2009⁴, l'apport de cette théorie réside dans le fait d'avoir touché à des aspects qui n'ont

¹ Ross Stephen, the determination of financial structure: The Incentive: signaling approach, Bell Journal of Economics, volume 8, 1977, p 23-40.

² Meyer, J. W., Rowan, B. (1977). Institutionalized organizations: Formal structure as myth and ceremony. American Journal of Sociology 83: 340-363.

³ DiMaggio, P.J., Powell, W.W., (1983). The iron cage revisited: institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. American Sociological Review, 48: 147-160.

⁴ Boitier, M., Rivière, A. (2009), "Change and institutionalization of management control systems: New perspectives in the framework of an extended neoinstitutional theory.", 32rd European accounting association annual congress, Tampere, 12 mai - 16 mai. - web link.

pas été pris en compte par le courant positiviste¹. Cette théorie est une base théorique pour ce travail de recherche puisqu'elle légifère essentiellement le respect de normes et de directives instaurées par les organes professionnels. Elle stipule que les organisations sont soumises à des règles et à une réglementation auxquelles elles doivent se conformer pour établir leur légitimité, avoir accès aux ressources et garantir leur survie. L'audit externe légal répond complètement à cette théorie. En effet, c'est un mécanisme issu d'un ensemble de pratiques et réglementations qui ont été imposées par des législateurs, dans le but d'améliorer l'efficacité des organisations².

Cette théorie institutionnelle justifie la relation de l'audit externe et le rôle qu'il joue comme régulateur imposé par l'état et la réglementation dans l'amélioration de la qualité financière et la protection des investisseurs. Le non-respect des diligences professionnelles par l'auditeur légal en matière d'appréciation de la qualité des procédures de contrôle interne, de détermination des défaillances à travers l'évaluation du rapport de la direction et présentation du rapport relatant son opinion aura des conséquences alarmantes pour la pérennité de l'entreprise et la réputation de l'auditeur qui est un facteur déterminant de la qualité d'audit.

.3.5 L'audit externe et la théorie de la substituabilité :

Selon la théorie de la substituabilité si la demande pour un mécanisme de contrôle augmente, la demande pour l'autre mécanisme diminue. Les auteurs en faveur de la relation de substituabilité entre audit interne et audit externe, avancent la thèse que si une entreprise possède une fonction d'audit interne de qualité, elle n'a pas besoin de recourir à un audit externe de qualité. Elle va payer des honoraires d'audit moins importants, puisque l'auditeur externe n'a pas besoin d'effectuer un effort important³. Cette réduction des honoraires d'audit est due au fait que l'auditeur externe prend en compte le travail de la fonction audit interne. Prawitt et al.⁴ se sont intéressés à la relation entre audit interne et audit externe, selon les lignes directrices des normes de l'audit externe (ISA 610). Comme les études précédentes, ils ont mis en évidence la réduction des

¹ Watts, R. L., and J. L. Zimmerman. 1978. Towards a positive theory of the determination of accounting standards. *The Accounting Review* 53 (1): 112–134.

² Al Ghamdi, S. A. L., (2012), "Investigation into Earnings Management Practices and the Role of Corporate Governance and External Audit in Emerging Markets: Empirical Evidence from Saudi Listed Companies.", Durham theses, Durham University.

³ Mohamed, Z., Mat Zain, M., Subramaniam, N. and Wan Yusoff, W. F., (2012), "Internal Audit Attributes and External Audit's Reliance on Internal Audit: Implications for Audit Fees.", *International Journal of Auditing*, Vol.16, pp: 268–285

⁴ Prawitt, D. F., Sharp, N. Y., Wood, D. A. (2011). Reconciling archival and experimental research: Does internal audit contribution affect the external audit fee? *Behavioral Research in Accounting*: Fall, 23 (2): 187-206.

honoraires d'audit suite à la contribution des auditeurs internes et l'aide qu'ils fournissent à l'auditeur externe. La spécificité de cette étude réside dans les nouvelles mesures retenues dans la prise en compte des travaux d'audit interne. En effet, les auteurs ont retenu des mesures directes, comme le temps dispensé directement dans l'assistance de l'auditeur externe et le temps alloué à des travaux que l'auditeur externe prendrait en compte. Abbott et al.¹ se sont intéressés à la lumière des recommandations des différentes normes professionnelles à la relation de collaboration entre audit interne et audit externe. Ils ont pu démontrer que, si les auditeurs internes aident les auditeurs externes dans leurs travaux, nous assistons à une réduction des délais de l'audit externe.

.3.6 L'audit externe et la théorie de complémentarité :

Les normes internationales d'audit insistent sur la collaboration entre audit interne et audit externe (Contractuel ou légal). La théorie de complémentarité stipule que si la demande pour un mécanisme de contrôle augmente, la demande pour l'autre mécanisme augmente aussi². Dans le cas où une entreprise possède une fonction d'audit interne de bonne qualité, logiquement, elle opte pour un auditeur externe de qualité dans le but de confirmer la bonne santé de l'entreprise et la qualité de ses procédures. Cette confirmation permet à l'entreprise l'envoi d'un signal fort pour le marché et ses parties prenantes. Les arguments de la théorie de complémentarité sont d'ordres théoriques et logiques plus qu'issus de résultats empiriques. Abbott et al.³ et Fan et Wong⁴ affirment qu'une bonne gouvernance conduit à la mise en place d'un système de contrôle interne efficace. Dans ces cas, les parties prenantes réclament un audit externe de meilleure qualité. Ainsi, en dépit de la présence de mécanismes internes de gouvernance efficaces, l'entreprise sollicite en plus et augmente sa demande pour l'audit externe, ce qui se répercute positivement sur les honoraires d'audit.

Section 4 : La qualité d'audit

La qualité de l'audit légal est expliquée par plusieurs facteurs déterminants que nous avons structurés autour de quatre dimensions : Caractéristiques de l'auditeur,

¹ Abbott, L. J., Parker, S., Peters, G. F., (2012), "Audit fee reductions from internal audit-provided assistance: the incremental impact of internal audit characteristics." *Contemporary Accounting Research*, Spring 2012, Vol. 29 (1), pp. 94-118.

² Sarens G. and De Beelde I. (2006), "Internal auditors' perception about their role in risk management: Comparison between Belgian and US companies", *Managerial Auditing Journal*, Vol. 21 (1), pp: 63-80.

³ Abbott, L., Parker, S., Peters, G. and Raghunandan, K., (2003), "The Association between Audit Committee Characteristics and Audit Fees.", *Auditing: A Journal of Practice and Theory*, Vol. 22 (2), 17-32.

⁴ Fan, J.P. et Wong T.J. (2005). Do external auditors perform a corporate governance role in emerging markets? Evidence from East Asia. *Journal of accounting*, 43 (1):35-72.

caractéristiques du client, caractéristiques de la mission d'audit et caractéristiques de l'environnement d'audit. S'agissant de dimensions interactives, aucun facteur ne peut être considéré comme ayant une influence dominante, bien que les parties prenantes à l'audit perçoivent certains facteurs plus influents que d'autres en fonction de leurs attentes de l'audit, de leurs rôles et intérêts, de leur niveau d'implication directe ou indirecte et de la manière dont elles évaluent la qualité de l'audit.

.1 Approche de la qualité d'audit :

Selon l'IFAC : « L'audit financier a pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable défini ». Cette définition met en évidence le caractère tributaire de la qualité du degré de conformité aux normes de référence. Selon le CAQ¹, il n'existe aucun consensus sur une définition universelle de la qualité de l'audit. En effet, la qualité de l'audit n'est pas définie dans les normes internationales d'audit, ces dernières guident l'auditeur sur ce qu'il convient de faire en respectant ses diligences dans le processus de certification des comptes. C'est la conformité aux normes qui indique si une mission d'audit a été effectuée à des niveaux acceptables de qualité.

Nonobstant, les professionnels de l'audit et les chercheurs scientifiques, chacun de son côté, ont tous tenté de définir ce qu'est la qualité de l'audit légal. Nous présentons dans le tableau suivant les principales définitions que nous avons identifiées dans les écrits scientifiques et professionnels.

Tableau 4 : Les principales définitions de la qualité d'audit

Régulateurs et professionnels de l'audit	
Auteurs	Définitions
<u>GAO (2003)</u>	Un audit de qualité est un audit conduit en conformité avec les normes de l'audit généralement admises afin de fournir l'assurance raisonnable que les états financiers audités et les informations connexes sont présentés conformément au référentiel applicable et ne comportent pas d'anomalies significatives que ce soit en raison d'erreurs ou de fraudes.
<u>PCAOB (2013)</u>	Un audit de qualité est un audit qui répond aux besoins des investissements en termes d'audits indépendants et fiables et de communication robuste du comité d'audit sur (i) les états financiers, y compris les informations connexes, (ii) l'assurance en ce qui concerne l'efficacité du contrôle interne (iii) et la continuité d'exploitation.
<u>L'ISAAB (2013)</u>	Un audit de qualité est susceptible d'être réalisé lorsque l'on peut se fier à

¹ CAQ : *Center for Audit Quality* (CAQ) aux États-Unis (2014)

	l'opinion de l'auditeur sur les états financiers qui doit être fondée sur des éléments probants, suffisants et appropriés et obtenus par une équipe de mission qui : -fait preuve de valeurs, d'éthiques et d'attitudes appropriées, -est suffisamment compétente et expérimentée et qui dispose de suffisamment de temps pour effectuer ses diligences d'audit, -applique un processus d'audit rigoureux et des procédures de contrôle de qualité, -fournit des rapports utiles et opportuns, -interagit de manière appropriée avec les différentes parties prenantes.
<u>CPA Canada (in KPMG, 2016)</u>	Une prestation d'audit de qualité « devrait comprendre un audit rigoureux, assorti d'un degré approprié de scepticisme professionnel et effectué conformément aux normes applicables »
Chercheurs scientifiques	
Auteurs	Définitions
<u>Wallace (1980)</u>	La qualité de l'audit est liée à la capacité de l'auditeur à réduire les erreurs que pourraient contenir les états financiers, à faire preuve d'une grande finesse dans le respect des normes d'audit et à conserver une attitude impartiale.
<u>DeAngelo (1981)</u>	La qualité de l'audit se définit comme l'appréciation par le marché de la probabilité jointe d'un auditeur découvrir une anomalie significative dans les comptes de l'entreprise cliente et la mentionner dans son rapport. Selon <u>Watkins, Hillison, et Moorcroft (2004)</u> , cette définition met en évidence trois dimensions clés de la qualité de l'audit à savoir la compétence, l'indépendance et la réputation de l'auditeur.
<u>Titman et Trueman (1986)</u>	La qualité de l'audit peut être définie en termes d'exactitude des informations fournies aux investisseurs par les auditeurs.
<u>Palmrose (1988)</u>	La qualité de l'audit se définit en termes de niveau d'assurance sur la probabilité que les états financiers ne contiennent pas d'omissions ou d'inexactitudes significatives ». Selon lui, des niveaux d'assurance plus élevés correspondent à une prestation de meilleure qualité.
<u>Davidson et Neu (1993)</u>	La qualité de l'audit est basée sur la capacité de l'auditeur à détecter et à éliminer les erreurs et les manipulations dans le résultat net publié.
<u>C.-W.J.Lee, Liu et Wang (1999)</u>	La qualité de l'audit est la probabilité d'éviter l'échec de la mission d'audit. ¹

Source : Ghandari Youssef et Hialy Issam, La qualité de l'audit légal, ESJ 2019 Vol.15, N° 13 p 230.

.2 Les mesures de la qualité d'audit :

L'article pionnier de DeAngelo² décrit la qualité d'audit comme : « l'appréciation par le marché de la probabilité qu'un auditeur va conjointement détecter une anomalie ou irrégularité significative dans les comptes de l'entité auditée et la mentionner et publier dans son rapport ». Cette définition renvoie simultanément à la dimension de la

¹L'échec d'une mission correspond à l'expression d'une opinion incorrecte du fait d'anomalies significatives contenues dans les comptes et non détectées.

² DeAngelo, L. 1981. Auditor size and audit quality. Journal of Accounting and Economics 3 (3): 183–199.

compétence correspondant à la détection d'une anomalie par l'auditeur et celle de son indépendance lui en conférant la révélation. Bell et al.¹ estiment aussi qu'il n'existe pas de mesure fiable pour déterminer la qualité de l'audit externe. Cependant, ils estiment que la capacité de détecter les irrégularités est intimement liée aux compétences techniques des auditeurs, alors que le fait de déclarer ses défaillances ou anomalies est en relation directe avec son indépendance.

2.1 La compétence de l'auditeur :

Les auditeurs doivent posséder des connaissances, formations, expériences et qualifications suffisantes afin de mener à bien leur mission. Ces éléments contribuent conjointement à détecter les irrégularités². La définition des ingrédients de la compétence de l'auditeur légal a fait l'objet de nombreuses études (Bédard³ ; Libby et Tan⁴, Herrbach⁵ ; Noel et Krohmer⁶ ; Sweeney⁷). Le rôle de la compétence n'est pas uniquement de nature technique mais également sociale⁸. Concernant la première évoquée, elle constitue l'élément initial de rôle de l'auditeur qui se manifeste dans la réalisation du travail d'audit et de contrôle des comptes. Quant à la dimension sociale, elle recouvre à la fois le maintien de l'apparence de professionnalisme et la responsabilité de gestion de terrain. D'autres études ont souligné l'importance non seulement des qualités relationnelles de l'auditeur⁹ mais aussi de sa sensibilité éthique¹⁰. Bien que la compétence éthique soit difficilement mesurable, les principaux outils de mesure élaborés appréhendent le raisonnement éthique des acteurs¹¹, à partir d'une approche purement cognitive¹.

¹ Bell, T., Causholli, M. and Knechel, R., (2012), «Audit firm tenure, non-audit services and internal assessments of audit quality.", Presentation at the Katholieke Universiteit Leuven Belgium; International Symposium on Auditing Research.

² Flint D., (1988), « Philosophy and principles of auditing », Macmillan Education.

³ Bédard, J., (1989). Expertise in Auditing: Myth or Reality. *Accounting, Organizations and Society*, 14: 113-152.

⁴ Libby, R., Tan, H (1994). Modelling the Determinants of Audit Expertise. *Accounting, Organizations and Society*, 9 (8): 701-717.

⁵ Herrbach, O. (2000). Le comportement au travail des collaborateurs de cabinets d'audits financiers : Une approche par le contrat psychologique Thèse de doctorat : Toulouse : Université Toulouse 1.

⁶ Noel Lemaitre, C., Krohmer, C., (2010). L'éthique est-elle vraiment une compétence clef des auditeurs légaux ? *Finance Contrôle Stratégie*, 13 (4).

⁷ Sweeney, B., Pierce, B., (2011). Audit team defence mechanisms: auditee influence. *Accounting and Business Research*, 41(4): 333 – 356.

⁸ Herrbach, O. (2001). Approche positive et approche interprétative de la recherche en comptabilité financière. In *Faire de la recherche en comptabilité financière* (Eds, Teller, P.D.R.). FNEGE: Vuibert, 19-27.

⁹ . Richard, C. (2006). Why an auditor can't be competent and independent: A french case study. *European Accounting Review*, 15(2), 153-179.

¹⁰ Noel Lemaitre et C Krohmer C, l'éthique est-elle vraiment une compétence clef des auditeurs légaux ? *Finance Contrôle Stratégie*, 2010, 13 (4), p 75-100.

¹¹ Rest J.R, development in Judging Mora/ Issues, Minneapolis: University of Minnesota Press, 1979, 305 p.

2.2 L'indépendance de l'auditeur :

L'indépendance réelle contextualise la capacité de l'auditeur à s'assurer du respect des règles en vue de donner une opinion de qualité révélant toutes erreurs, fraudes, manipulations ou collusions des producteurs de l'information financière². Elle constitue une composante importante de la qualité de l'audit. D'après Manita et Chemangui³, « *l'indépendance garantit que les conclusions formulées par les auditeurs ne sont pas entachées de subjectivité, de manipulations ou d'omissions volontaires suite à des connivences avec l'une des parties contractantes au sein de l'entreprise* ». La littérature et la réglementation s'accordent sur la distinction de deux dimensions touchant à l'indépendance : réelle (d'esprit) et perçue (d'apparence). L'auditeur indépendant s'il est physiquement et mentalement en mesure de contrôler les comptes puis, d'émettre de façon objective, honnête et impartiale son opinion⁴. L'indépendance suit trois niveaux successifs et dépendants⁵ :

- 1-Indépendance dans la programmation des travaux d'audit requérant pour l'auditeur la décision unilatérale du programme d'audit à mettre en place ;
- 2- Indépendance d'investigation qui exige une liberté de collecte et d'évaluation des données jugées significatives par l'auditeur sans aucune interférence ou manipulation par d'agents externes ;
- 3-Indépendance dans le reporting stipulant une liberté dans la communication des résultats de travaux menés par l'auditeur et de son opinion.

2.3 Limites des indicateurs de mesure de la qualité de l'audit classiques :

La définition de la qualité de l'audit avancée par De Angelo⁶ est fréquemment utilisée dans la littérature. Elle considère la compétence et l'indépendance de l'auditeur comme les deux qualités essentielles à l'assurance d'un audit de bonne qualité. Cette définition, qui réduit la qualité de la certification à ces deux composantes, admet des limites atténuant sa crédibilité. Sans contester les deux composantes de la qualité d'audit,

¹ Kohlberg, L., (1969). Stage and Sequence: The Cognitive Developmental Approach to Socialization, in D. AGoslin Ed., Handbook of Socialization Theory and Research, Chicago: Rand McNally.

² Prat Dit Hauret, C., (2003a). L'indépendance du commissaire aux comptes : une analyse empirique fondée sur trois composantes psychologiques du comportement. Comptabilité Contrôle Audit, 6 (2) : 31-58.

³ Manita, R,Chemangui, M.,(2007). Les approches d'évaluation et les indicateurs de mesure de la qualité d'audit : une revue critique. Congrès international de l'AFC : Comptabilité et environnement.

⁴ Lee, T. And M. Stone (1995). Competence and independence: the congenial twins of auditing? Journal of Business Finance et Accounting 22(8): 1169 - 1177.

⁵ Mautz, R. K., & Sharaf, H. A. (1961). *The philosophy of auditing: American Accounting Association*.

⁶ DeAngelo, L. 1981. Auditor size and audit quality. Journal of Accounting and Economics 3 (3): 183–199.

la définition¹ semble insuffisante, voire inadaptées pour appréhender la qualité de l'audit. Les scandales financiers du début du nouveau millénaire et la crise financière de 2008 ont mis en lumière défaillance des indicateurs de mesure traditionnels, plus particulièrement l'indépendance de l'auditeur. A la suite de l'implication du cabinet d'audit Arthur Andersen dans l'affaire d'Enron, l'éthique est revenue au cœur des débats².

2.4 Le classement des études sur la qualité de l'audit :

Les études traitant de la qualité de l'audit sont classés selon deux catégories³. La première se focalise sur la qualité de l'auditeur. Ce facteur englobe, d'une part, des travaux appréhendant les substituts à la qualité d'audit (réputation du cabinet, honoraires d'audit, rotation des associés, expérience avec le client...), et d'autre part, des études déterminant la qualité de l'auditeur au travers de l'identification de ses comportements réducteurs de qualité. Quant à la deuxième catégorie, elle évalue la qualité à partir du processus d'audit. Cette « boîte noire » a suscité l'intérêt de très peu de chercheurs. On distingue six catégories de recherches se rapportant à la mesure de la qualité d'audit⁴. Il s'agit de se focaliser sur les inputs influençant à la fois la qualité, le processus, la firme et le marché de l'audit, les institutions et leurs réglementations, ainsi que les conséquences économiques des outputs de l'audit susceptibles d'avoir un impact sur les décisions des clients et autres utilisateurs de l'information comptable auditée.

Dans le contexte algérien dépourvu de marché financier et de culture de communication des données jugées confidentielles via les organismes ou centres spécialisés, les données collectées restent faibles et non fiables et de ce fait des résultats de recherche biaisés. Le respect des diligences professionnelles et les dimensions de compétence et d'indépendance de l'auditeur des atouts favorables pour mener à bien un processus d'audit adéquat et assurer ainsi une qualité d'audit élevée et apprécié par les parties prenantes.

Nous présentons dans le tableau ci-après la synthèse des indicateurs de mesure proposés pour les régulateurs et utilisés par certains chercheurs dans le cadre de leurs études.

¹ DeAngelo, L. E. 1981. Auditor independence, "low-balling" and disclosure regulation. *Journal of Accounting and Economics* 3 (8): 113-127.

² Chaplais, C., Mard, Y., Marsat, S., (2016). L'auditeur face aux dilemmes éthiques : l'impact d'une formation à l'éthique sur la conformité au code de déontologie. *Comptabilité – Contrôle – Audit*, 22 (1) : 53 – 83.

³ Manita, R, Chemangui, M., (2007). Les approches d'évaluation et les indicateurs de mesure de la qualité d'audit : une revue critique. Congrès international de l'AFC : Comptabilité et environnement.

⁴ Francis, J. R., 2011. A framework for understanding and researching audit quality. *Auditing: A Journal of Practice & Theory* 30 (2): 125–152.

Tableau 5 : Synthèse des indicateurs de mesure de la qualité d'audit

Catégorie	Indicateurs de mesure	Mode d'emploi	Littérature
Compétence	Expérience en audit	Nombre d'années d'expérience en audit par membre de l'équipe de l'audit	<u>PCAOB (2015)</u>
	Expérience en industrie	-Nombre d'années d'expérience sectorielle par membre de l'équipe d'audit -Somme de la racine carrée du total des actifs des clients (d'un auditeur) opérant dans le même secteur divisé par la somme de la racine carrée du total des actifs des clients (d'un auditeur) toutes catégories confondues	<u>Behn, Choi, et Kang (2008), PCAOB (2015)</u>
	Heures de formation	Nombre moyen d'heures/années de formation par échelon	<u>PCAOB (2015)</u>
Indépendance	Dilemmes et cas de mise en situation	Interrogation des auditeurs sur des décisions à prendre en cas de dilemmes	<u>Sweeney et Roberts (1997), Prati et Hauret (2003a)</u>
	Méthode de scoring	Méthode qui consiste en plusieurs étapes : calcul des ratios (honoraires, mandats, chiffres d'affaires) mesurant l'indépendance des auditeurs, classement des auditeurs, scoring des ratios et estimation de l'indépendance.	<u>Ouattara (2016)</u>
Réputation	Sanctions prononcées par les organismes professionnels	Nombre et nature des sanctions infligées au cabinet ou aux associés	<u>Palmrose (1988)</u>
Disponibilité	Ratio de supervision du personnel	Ratio associés/membres du personnel	<u>PCAOB (2015)</u>
Taille du cabinet d'audit	Appartenance au Big "N"	Binaire (oui-non)	<u>Becker, DeFond, Jiambalvo, et Subramanyam (1988), Lennox (2005) ; Ayadi (2013)</u>
Honoraires d'audit	Evolution des honoraires	-Pourcentage de changement par rapport aux années précédentes -Logarithme népérien du montant des honoraires	<u>Ayadi (2013), PCAOB (2015)</u>
Processus d'audit	Seuil de signification	-	<u>Lahbari (2009)</u>
	Perception des administrateurs et des membres des comités d'audit	-Grille d'évaluation qui contient une série de facteurs affectant la qualité du processus d'audit	<u>Manita (2009)</u>
Rapports de l'auditeur	Formation d'une opinion défavorable sur la continuité d'exploitation	Binaire (oui-non) pour les entreprises en difficulté ou sur une période qui précède la faillite d'une entreprise	<u>Carey et Simnett (2006)</u>
Etats financiers certifiés	"Accruals" discrétionnaires	Il existe plusieurs modèles d'estimation : -Modèle de Jones (1991) -Modèle de Dechow et Dichev (2002) -Modèle de Kothari et al. (2005) -Modèle de Ball et Shivakumar (2006)	<u>Kallapur, Sankaragurusamy, et Zang (2010)</u>
	Cout du capital	Modèle d'Easton (2004)	<u>Ouattara (2016)</u>

	Précision des prévisions des analystes financiers	Valeur absolue de l'erreur de prévision pondérée par le cours de l'action	<u>Lang et Lundholm (1996), Behn et al.(2008)</u>
Contrôle qualité (institutionnel ou revue par les pairs)	Résultats du contrôle qualité	Nature des insuffisances relevées et opinion formulée dans le rapport (favorable-favorable avec observations-défavorable-...)	<u>Colbert et Murray (1998)</u>

Source : Ghandari Youssef et Hialy Issam, La qualité de l'audit légal, ESJ 2019 éd.Vol.15, N° 13 p 234

.3 Les normes d'exercice professionnel :

Le commissaire aux comptes est soumis à une obligation de moyens. Il doit mettre en œuvre un certain nombre de diligences pour s'acquitter de cette obligation. Compte tenu de l'importance du jugement professionnel dans la détermination des procédures d'audit, l'appréciation des diligences minimales est délicate. C'est la raison pour laquelle la profession a défini un certain nombre de normes professionnelles destinées à servir de référence commune pour la détermination de l'étendue des travaux qu'un CAC doit effectuer dans le cadre de sa mission. L'existence de normes professionnelles permet ainsi de formaliser, autant que faire se peut, l'obligation de moyens et permet de vérifier ensuite qu'elle est respectée. En rendant homogène la nature des diligences mises en œuvre à l'intérieur de la profession, elle apporte également aux tiers une assurance de qualité.

Les normes professionnelles s'imposent à tous les CAC. Leur respect fait partie intégrantes des principes fondamentaux du comportement de ces derniers. Ces principes sont les suivants : Intégrité ; Objectivité ; Indépendance ; Compétence ; Secret professionnel ; Respect des règles professionnelles. Pour Francis et al¹ « *un bon audit est celui qui répond aux normes de la profession, y compris aux yeux de la justice* ». La réalisation d'une mission d'audit de qualité est tributaire du respect des normes d'exercice professionnel dont l'objectif est :

- D'exprimer les directives de la profession quant au comportement, dans l'exercice de la mission d'audit, d'un professionnel diligent ;
- D'exposer clairement un ensemble de règles professionnelles propres à garantir le bon exercice de la mission ;

¹ Francis, J., Hanna, D., Vincent, L., (1996), "Causes and effects of discretionary asset write-offs. ", Journal of Accounting Research, Vol. 34, pp : 117-134.

- De permettre de trouver les critères d'appréciation nécessaires, dans une doctrine émanant de l'organisation professionnelle seule habilitée, selon la loi réglementant la profession, à l'édicter.

Les commentaires qui accompagnent les normes tendent à faciliter la mise en œuvre de celles-ci en donnant les précisions utiles sur leurs motifs, leur portée et leurs modalités d'application. Le référentiel des normes et leurs commentaires concernent les qualités requises du professionnel, les étapes obligatoires du travail d'audit, les modèles de formulation du rapport, eu égard aux situations relevées, ainsi que les démarches et étapes de travail lors des missions connexes du commissaire aux comptes. Ces normes ne doivent pas être perçues par les professionnels comme des contraintes mais plutôt comme un cadre institutionnel de travail. Les normes d'audit sont classées généralement en trois catégories : de comportement professionnel ; de travail ; et de rapport.

3.1 Les normes générales :

Ces normes sont inhérentes à l'auditeur et au cabinet d'audit, elles concernent les aptitudes et les compétences du chargé de la mission d'audit mais aussi son indépendance, la qualité de son travail et le secret professionnel. C'est ainsi que l'auditeur est tenu par les textes de présenter les qualifications requises pour mener à bien sa mission d'audit. Il doit compléter et mettre à jour régulièrement ses connaissances. Il est aussi en charge de la qualité du travail fourni par ses collaborateurs. L'auditeur doit également être et paraître indépendant et cela selon les lois, les règlements et la déontologie, qui veulent que l'auditeur garde le secret professionnel. L'éthique professionnelle implique le respect des devoirs et obligations envers le public, la profession, « les clients », les membres de la société, le tiers dont dépend l'exécution des missions.

.3.1.1 La compétence :

Les qualifications requises pour être inscrit au tableau de l'ordre national des experts-comptables, de la chambre nationale des commissaires aux comptes sont définies par la loi. Le CAC et ses collaborateurs complètent régulièrement et mettent à jour leurs connaissances et notamment dans les domaines comptable, juridique, fiscal, de gestion et de la pratique des affaires d'une manière générale. Nul ne peut exercer les fonctions de CAC s'il n'est inscrit au tableau de la CNCC¹. Le contenu de la formation initiale exigée, les conditions et les procédures d'inscription sur le tableau de l'ordre des CAC sont définis par la loi. La formation permanente et le perfectionnement professionnel sont considérés

¹ La chambre nationale des commissaires aux comptes « chapitre III » de la loi 10-01.

par le CAC comme un devoir, une obligation essentielle de sa charge. Il établit librement son programme de formation en choisissant les actions qu'il estime les plus appropriées à ses besoins. En dehors de l'actualisation des connaissances par la lecture de revues ou ouvrages techniques professionnels et la participation aux séminaires organisés par les organisations professionnelles, des organismes de formation ou des cabinets. Le CAC s'assure également que les experts ou collaborateurs auxquels il confie des travaux ont une compétence appropriée à la nature et à la complexité de ceux-ci.

.3.1.2 L'indépendance :

La loi, les règlements et la déontologie, font une obligation au commissaire aux comptes d'être et de paraître indépendant. Il doit non seulement conserver une attitude d'esprit indépendante lui permettant d'effectuer sa mission avec intégrité et objectivité, mais aussi être libre de tout lien réel qui pourrait être interprété comme constituant une entrave à cette intégrité et objectivité. Il s'assure également que les experts ou collaborateurs auxquels il confie des travaux respectent les règles d'indépendance intellectuelle et morale. La chapitre IX de la loi n° 10-01 et l'article 715 bis 6 du code de commerce ont défini toutes les incompatibilités et interdictions à l'exercice de la profession de commissaire aux comptes. Le CAC est tenu au secret professionnel et sous les peines prévues par l'article 301 et 302 du code pénal. Au-delà des incompatibilités et interdictions légales qui constituent des présomptions irréfragables de dépendance, l'indépendance du CAC s'apprécie à la fois par rapport à un comportement et à un état d'esprit ; la mise en cause de l'indépendance d'un commissaire aux comptes ne peut, de ce fait, être systématique. Le CAC porte une vigilante attention aux situations susceptibles de compromettre son indépendance. Dès lors qu'une telle situation existe, le CAC aux comptes examinera s'il convient de refuser la mission ou de renoncer à la poursuivre. Les collaborateurs ou experts auxquels il fait appel doivent remplir les mêmes conditions d'indépendance à l'égard de l'entreprise auditée. Les honoraires contractés avec l'entreprise auditée ne doivent représenter une fraction importante du chiffre d'affaires du cabinet qui pourrait affecter son indépendance.

.3.1.3 La qualité de travail :

Le commissaire aux comptes exerce ses fonctions avec conscience professionnelle et avec la diligence permettant à ses travaux d'atteindre un degré de qualité suffisant compatible avec son éthique et ses responsabilités tout en assurant que ses collaborateurs

respectent les mêmes critères de qualité dans l'exécution des travaux qui leur sont délégués. Dans l'exercice de sa mission, le CAC doit se conformer aux règles professionnelles édictées par le conseil national de comptabilité et ne doit pas accepter un nombre de missions dont il ne serait pas en mesure d'assurer la responsabilité directe, compte tenu d'une part de leur importance, et d'autre part de l'organisation et des moyens de son cabinet. Le CAC peut se faire assister ou représenter par des collaborateurs salariés ou par des experts indépendants ; il ne peut leur déléguer tous ses pouvoirs ni leur transférer l'essentiel de sa mission dont il conserve toujours l'entière responsabilité. La satisfaction des exigences posées en matière de qualité des travaux suppose le respect de l'ensemble des normes d'audit et notamment :

- Une planification et une programmation des travaux du CAC et de ses collaborateurs, de manière à pouvoir effectuer la mission dans les délais légaux et avec un maximum d'efficacité ;
- Une délégation préservant une intervention personnelle suffisante du CAC, compatible avec la responsabilité qu'il assume et la nature des tâches déléguées ;
- Une supervision adaptée à la nature des travaux délégués et une documentation appropriée des travaux effectués et des procédés de contrôle de la qualité adaptés aux caractéristiques du cabinet et principalement à sa structure organisationnelle.

La profession a pour rôle de s'assurer du respect des règles de qualité par ses membres. Elle accomplit périodiquement les contrôles nécessaires pour en avoir la confirmation. Les membres doivent se soumettre sans réserves à de tels contrôles.

.3.1.4 Le secret professionnel :

Le code de déontologie¹ fixant les règles d'éthique professionnelle publié en 1996 formalise davantage les principes d'exercice, en précisant les obligations du commissaire aux comptes en termes d'exécution des missions avec diligence conformément aux normes professionnelles d'intégrité, d'impartialité et d'indépendance, de secret professionnel et de respect de la réglementation. Il développe particulièrement les obligations et les droits du professionnel dans l'exercice de ses missions. Le CAC est astreint au secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont il a pu avoir connaissance à raison de ses fonctions. Il s'assure également que ses collaborateurs et expert sont conscients des règles concernant le secret professionnel et les respectent. Le CAC doit s'assurer que ses

¹ Décret exécutif n° 96-136 du 15 avril 1996 portant code de déontologie de la profession d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréée.

associés, collaborateurs ainsi que toute personne à laquelle il délègue une partie de ses travaux respecte le principe du secret professionnel. Il se réfère au code de déontologie pour prendre connaissance des conditions dans lesquelles il est délié du secret professionnel. En cas de doute, il doit s'informer auprès de la CNCC. Le CAC est délié du secret professionnel dans les cas prévus par la loi ou dans le cas où il n'y a pas obligation au secret professionnel.

.3.1.5 Acceptation et maintien des missions :

Toute mission proposée au commissaire aux comptes fait l'objet, avant acceptation du mandat, d'une appréciation de sa part de la possibilité d'effectuer cette mission. Il examine en outre, périodiquement, pour chacun de ses mandats, si des événements remettent en cause le maintien de sa mission. En raison des responsabilités qui s'attachent à ses travaux et des risques que certaines missions peuvent lui faire courir, il convient que le CAC soit attentif aux critères de choix des missions nouvelles ou de maintien de maintien des missions anciennes. La démarche d'acceptation du mandat pour toute nouvelle mission proposée au CAC peut se faire selon les procédures d'usage de la profession. L'acceptation de mandat nécessite une prise de connaissance globale de l'entreprise. Cette dernière, dans le cadre de l'acceptation du mandat, est en général très allégée ; l'objectif est de connaître les particularités et les risques importants de l'entreprise et d'établir les grandes lignes du budget de la mission.

Selon la taille de l'entreprise et sa complexité, cette prise de connaissance peut être limitée à un simple entretien avec la direction, pour une petite entreprise ou pourra nécessiter des travaux de collecte d'informations plus importants dans le cadre d'un groupe de plus grande dimension. Outre les éléments d'identification de l'entreprise, le CAC cherche à obtenir les éléments lui permettant d'apprécier l'existence de risque importants. L'existence de risques n'implique pas que le CAC refuse le mandat mais, sa décision d'accepter étant en connaissance de cause, il pourra prendre toutes les dispositions nécessaires pour en mesurer les conséquences.

3.2 Les normes de travail :

La mission générale de commissariat aux comptes comporte une mission d'audit conduisant à la certification et des missions de vérifications spécifiques. Par ailleurs, en sa qualité de CAC de l'entreprise, il effectue des interventions connexes à sa mission générale. Chacune de ses missions à un objectif particulier qui ne peut être atteint que dans le respect des normes qui lui sont propres. La certification porte sur les états financiers.

Elle nécessite la mise en œuvre de l'audit, c'est-à-dire des normes de travail qui permettent au CAC de fonder son opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle que donnent les états financiers. Les vérifications spécifiques portent sur le respect de certaines dispositions légales et sur des informations diverses énumérées par la loi.

3.2.1 La certification :

Les normes de travail relatives à la certification couvrent les principales étapes de la mission d'audit du CAC :

- L'orientation préalable des travaux permettant, à partir d'une première connaissance de l'entreprise et d'une identification des risques, de déterminer le programme général des travaux de contrôle à mettre en œuvre ;
- L'appréciation des procédures et l'obtention d'éléments probants, selon un degré et des modalités définis par le programme général de travail ;
- L'organisation des travaux s'appuyant principalement sur la délégation et la supervision des travaux ainsi que sur la conservation de la documentation nécessaire.

Les normes de travail relatives à la certification sont définies comme suit :

A. Définition de la stratégie de révision et plan de mission : Le CAC doit avoir une connaissance globale de l'entreprise lui permettant d'orienter sa mission et d'appréhender les domaines et les systèmes significatifs. Cette approche a pour objectif d'identifier les risques pouvant avoir une incidence significative sur les comptes et conditionne ainsi la programmation initiale des contrôles et la planification ultérieure de la mission qui conduisent à déterminer la nature et l'étendue des contrôles, eu égard au seuil de signification et organiser l'exécution de la mission afin d'atteindre l'objectif de certification de la façon la plus rationnelle possible, avec le maximum d'efficacité et en respectant les délais prescrits. La définition de la stratégie de révision, dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes comporte généralement les étapes suivantes :

- Prise de connaissance générale de l'entreprise ;
- Détermination des domaines significatifs ;
- Rédaction d'un programme général de travail (ou plan de mission).

A1. Prise de connaissance générale de l'entreprise : La réalisation de la mission du CAC exige une prise de connaissance de l'entreprise lui permettant notamment de déterminer les risques généraux liés à l'entreprise. Lors de cette phase de prise de connaissance générale de l'entreprise, le CAC a collecté et examiné de nombreuses informations sur l'entreprise qui vont lui permettre de procéder à une analyse des risques

généraux de l'entreprise. Ces risques généraux peuvent être classés suivant deux grandes rubriques :

- **La situation économique et financière** : Parmi les facteurs de risques que le CAC considère, on peut citer l'existence d'éléments susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation ; une situation financière précaire, la situation économique du secteur d'activité ; la nature des produits vendus ; le climat social et les modifications de structure.
- **L'organisation générale de l'entreprise** : Parmi les facteurs de risques on peut citer : - excès de centralisation ou de décentralisation ; - rotation importante du personnel et notamment des cadres ; - contrôle insuffisant sur des activités ou des succursales décentralisées ; - absence de procédures comptables et administratives, d'organigrammes et de définitions de fonctions régulièrement mises à jour ; - absence de contrôle budgétaire ; - absence de service d'audit interne.

A2. Identification des domaines et des systèmes significatifs : L'insuffisance ou l'absence de sensibilisation de la direction pour les questions comptables, financières et administratives constitue un facteur de risque général qui doit être pris en compte. En particulier, l'attitude de la direction dans les domaines suivants sera examinée : - le degré d'implication dans le système de contrôle interne ; - les résultats et les comptes annuels ; - l'information financière ; - l'évolution des cours boursiers.

L'existence de risques généraux peut conduire le CAC, soit à renforcer globalement son programme de travail, soit à aborder la mission dans un état d'esprit différent, ce qui aura un effet au second degré sur l'orientation des travaux de contrôle. Cette analyse sera également utile lors de l'identification des domaines et des systèmes significatifs. Cette phase nécessite au préalable la détermination du seuil de signification. Il est de signification est la mesure que peut faire le CAC du montant à partir duquel une erreur, une inexactitude ou une omission peut affecter la régularité et la sincérité des états synthèse ainsi que l'image fidèle du résultat de l'exercice, de la situation financière et du patrimoine de la société. Pour déterminer le seuil de signification, plusieurs éléments de référence peuvent être utilisés : les capitaux propres ; le résultat net ; le résultat courant ; un ou plusieurs postes ou information des états financiers (chiffre d'affaires...). Les domaines significatifs peuvent être classés en deux catégories : les comptes significatifs et le respect des obligations légales.

A3. Rédaction du programme général de travail ou plan de mission : Le CAC doit organiser son intervention, ce qui l'amène à considérer le choix des collaborateurs en fonction de leur expérience et de leur connaissance du secteur d'activité de l'entreprise; la répartition des travaux dans le temps, dans l'espace : possibilité de rotation pour les visites aux agences, aux succursales, aux usines et avec le Co-commissaire; l'utilisation possible des travaux de l'expert-comptable, des auditeurs internes ; - la coordination avec les CAC des filiales ou de la maison-mère ; - l'appel à des spécialistes pour étudier par exemple des applications informatiques ou dans tout autre domaine : juridique, fiscal, technique et les dates des conseils et des assemblées et les délais d'émission des rapports.

Sur la base des informations collectées, Il sera en mesure d'établir le budget de ses honoraires, en heures. Son estimation des heures nécessaires pour l'accomplissement de sa mission pourra être modifiée ultérieurement si, à la suite de son examen des systèmes comptables significatifs, il conclut que les risques d'erreurs sont tels qu'il doit augmenter l'étendue de ses contrôles. Les principales rubriques du programme général de travail peuvent être : - la présentation de l'entreprise ; - l'organisation et politique comptables ; - les zones de risques ; - les seuils de significations et domaines significatifs ; - les axes principaux des travaux de contrôle ; - l'organisation de la mission ; - le budget des honoraires.

B. Evaluation du contrôle interne : A partir des orientations données par le programme général de travail ou plan de mission, le CAC effectue une étude et une évaluation des systèmes qu'il a jugé significatifs en vue d'identifier, d'une part les contrôles internes sur lesquels il souhaite s'appuyer, et d'autre part les risques d'erreurs dans le traitement des données afin d'en déduire un programme de contrôle des comptes adapté. Le contrôle interne est constitué par l'ensemble des mesures de contrôle, comptable ou autre, que la direction définit, applique et surveille, sous sa responsabilité, afin d'assurer la protection du patrimoine de l'entreprise et la fiabilité des enregistrements comptables et des états de synthèse qui en découlent. Le contrôle interne ainsi défini doit permettre d'obtenir l'assurance raisonnable. Le CAC apprécie le contrôle interne de l'entreprise en fonction de son objectif de certification des états de synthèse. En conséquence, il ne procédera à une étude et à une évaluation du contrôle interne que pour les systèmes conduisant à des comptes significatifs qu'il a identifiés lors de la phase de planification de sa mission. L'appréciation du contrôle interne nécessite la compréhension procédures de traitement des données et les contrôles internes manuels ou informatisés mis en place dans l'entreprise et la vérifier le fonctionnement des contrôles internes sur lesquels le CAC a décidé de

s'appuyer afin de s'assurer qu'ils produisent bien les résultats escomptés tout au long de la période examinée.

C. Obtention des éléments probants : Le CAC obtient tout au long de sa mission les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder l'assurance raisonnable lui permettant de délivrer sa certification. A cet effet, il dispose de diverses techniques de contrôle, notamment les contrôles sur pièces et de vraisemblance, l'observation physique, la confirmation directe, l'examen analytique. Il indique dans ses dossiers les raisons des choix qu'il a effectués. Il lui appartient de déterminer les conditions dans lesquelles il met en œuvre ces techniques ainsi que l'étendue de leur application. Sauf cas exceptionnels, le CAC ne peut examiner l'ensemble des documents justificatifs et des écritures comptables. Il sélectionne l'échantillon sur lequel il va appliquer ses procédés de vérification, selon la technique de sondage la mieux adaptée aux circonstances : prélèvements au hasard basés sur le jugement professionnel ou échantillonnage statistique.

Pour atteindre ses objectifs, le CAC dispose des techniques suivantes : - l'inspection physique et l'observation ; - la confirmation directe ; - l'examen des documents reçus et créés par l'entreprise ; - les contrôles arithmétiques ; - les analyses, estimations, rapprochements et recoupements effectués entre les informations obtenues et documents examinés et tous autres indices recueillis. Chacune de ces techniques est mise en œuvre selon une intensité qui varie en fonction de l'objectif visé. Le CAC doit choisir celles qui lui apportent la valeur probante suffisante dans les meilleures conditions de temps. C'est en général par la combinaison appropriée de plusieurs éléments probants que le commissaire aux comptes pourra fonder son jugement sur les états financiers. Il pourra également obtenir des dirigeants de l'entreprise une lettre d'affirmation.

C1. Contrôle des comptes : L'exécution du programme de contrôle des comptes doit permettre au CAC de réunir des éléments probants suffisants pour s'assurer que les dispositions légales et réglementaires auxquelles est soumise l'entreprise sont bien respectées. Il s'agit, en particulier, des règles de présentation et d'évaluation édictées par la loi sur les obligations comptables des commerçants, le plan comptable général et les plans comptables professionnels. Il sera particulièrement attentif dans ses divers contrôles sur les comptes au respect des sept principes comptables édictés par le code général de normalisation comptable, à savoir : - la continuité de l'exploitation ; - la permanence des méthodes ; - le coût historique ; - la spécialisation des exercices ; - la prudence ; - la clarté ; - l'importance significative.

L'exécution de son programme doit également lui permettre de s'assurer que les actifs existent et qu'ils appartiennent à la société et que les passifs, les produits et les charges concernent la société.

C2. Examen des états financiers : L'examen des états de synthèse vise, d'une part la certification de la régularité et de la sincérité des états de synthèse, de l'image fidèle qu'ils donnent du résultat de l'exercice, de la situation financière et du patrimoine de la société, d'autre part la vérification de la sincérité et de la cohérence avec les états financiers des informations d'ordre financier contenues dans les documents qui doivent être mis à la disposition des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale. Les diverses étapes de la vérification permettent de tirer un certain nombre de conclusions sur des comptes et des opérations et non sur les états financiers pris dans leur ensemble. Les états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux et les annexes et doivent être cohérents et concordent avec les données de la comptabilité. L'examen analytique des états financiers dégagera un écart significatif fera l'objet d'une étude particulière et d'explications appropriées de la part de l'entreprise.

C3. Missions initiales et soldes d'ouverture : Lors d'une mission initiale, l'auditeur doit réunir des éléments probants suffisants et adéquats et procéder à des vérifications permettant d'obtenir l'assurance que les soldes d'ouverture ne contiennent pas d'anomalies ayant une incidence significative sur les états financiers de l'exercice audité, les soldes de clôture de l'exercice précédent ont été correctement repris ainsi que les politiques d'arrêté des comptes et les méthodes d'évaluation utilisées ont été appliquées de manière constante et que les changements éventuels sont admis par les règles comptables et ont été convenablement enregistrés et décrits dans l'état des informations complémentaires. Lorsque les états financiers de l'exercice précédent ont été audité par un autre auditeur, celui-ci doit procéder à une revue des dossiers de l'auditeur de l'exercice précédent pour apprécier l'étendue des travaux réalisés par ce dernier et les conclusions obtenues.

C4. Observation physique : L'observation physique est un des moyens les plus efficaces pour s'assurer de l'existence d'un actif ; elle n'apporte cependant qu'une partie des éléments probants qui sont nécessaires au CAC pour fonder son jugement. Seule l'existence du bien est confirmée. Les autres éléments, tels que propriété du bien, valeur attribuée, etc., doivent être vérifiés par d'autres techniques. Cependant, l'observation physique peut, dans certains cas, apporter une partie des éléments probants concernant la

propriété ou la valeur du bien. Il appartient au CAC de déterminer les conditions auxquelles il soumet la mise en œuvre de l'observation physique ainsi que l'étendue de son application. Bien que l'observation physique puisse être effectuée ponctuellement par le CAC tout au long de l'exercice de sa mission, elle est le plus souvent mise en œuvre au moment des inventaires des divers éléments évoqués ci-dessus par l'entreprise. La responsabilité des prises d'inventaire est du ressort de la direction de l'entreprise. Le CAC doit s'assurer que les dirigeants assument cette responsabilité et ont mis en place des procédures de contrôle physique satisfaisantes. Une façon efficace de s'en assurer est d'assister aux contrôles effectués par l'entreprise.

Dans la plupart des cas, le CAC se limitera à constater que les procédures existent, qu'elles sont satisfaisantes et correctement appliquées. Il complétera cette observation par un nombre de comptages dont le volume dépendra de la qualité des procédures d'inventaire mises en place par l'entreprise et de la fiabilité du système de contrôle interne concernant les actifs inventoriés et leur enregistrement. Le rôle essentiel du CAC étant d'observer la façon dont l'entreprise procède au recensement des existants, il devra se tenir informé de la date ou des dates retenues par l'entreprise pour effectuer son inventaire.

C5. Confirmation directe : La confirmation directe est une procédure qui consiste à demander à un tiers ayant des liens d'affaires avec l'entreprise vérifiée de confirmer directement au commissaire aux comptes des informations concernant l'existence d'opérations, de soldes, ou tout autre renseignement ; il appartient au CAC de déterminer les conditions auxquelles il soumet sa mise en œuvre ainsi que l'étendue de son application. La confirmation directe permet, en général, au CAC d'atteindre ses objectifs plus rapidement et de façon plus satisfaisante que d'autre moyens de contrôle. La confirmation directe pourra cependant n'être pas suffisante. Elle ne constitue qu'une partie des éléments probants que le CAC doit réunir pour fonder son jugement. Lorsque le système de contrôle interne est satisfaisant, les demandes de confirmation peuvent porter sur une date autre que celle de la clôture. Il sera alors nécessaire de s'assurer que les conclusions que l'on a pu tirer de ces confirmations sont toujours valables à la date de clôture.

L'efficacité de la technique de confirmation directe est subordonnée au respect de certaines règles pratiques concernant : - la sélection des comptes à confirmer ; - la présentation, le contrôle et l'expédition des demandes ; - l'exploitation des réponses ; - le traitement des demandes sans réponses. Les principaux cas de confirmation peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Confirmation directe par le poste de bilan

Poste	Confirmation à entreprendre
Immobilisations	Conservation foncière pour les terrains et immeubles : Propriété des biens et l'existence de garanties éventuelles
Stocks	Stocks appartenant à des tiers et en dépôt dans l'entreprise ; stocks appartenant à l'entreprise et en dépôt chez des tiers
Créances et dettes	Confirmation des soldes auprès des tiers concernés, d'autres informations peuvent être obtenues, : échéances, intérêts, etc..
Titres de participation et de placement	Intermédiaire habilité pour la tenue des comptes de titres, coupons à encaisser
Banques	Confirmation des soldes et opérations réalisées par la banque pour l'entreprise, cautions, garanties, titres, personnes autorisées à signer
Personnel	Confirmation des soldes des prêts et avances octroyés
Engagements hors bilan et passifs éventuels	Assurances, avocats, experts fiscaux, experts fonciers

Source : Elaboré par l'auteur.

C6. Examen de l'état des informations complémentaire : Le commissaire aux comptes doit s'assurer que les états des informations complémentaires (ETIC) et de leurs contenus sont pertinents et répondent à l'objectif d'information utile et aux principes d'image fidèle et d'importance significative. Le CAC s'assure que les changements de méthode et leurs incidences, les engagements hors bilan, les passifs éventuels et les événements postérieurs à la date de clôture du bilan ont également été clairement déclinés.

D. Délégation et supervision : La certification constitue un engagement personnel du CAC. Cependant, l'audit est généralement un travail d'équipe et le commissaire peut se faire assister ou représenter par des collaborateurs ou des experts indépendants. Le CAC ne peut déléguer tous ses travaux et exerce un contrôle approprié des travaux qu'il a délégués de façon à s'assurer que l'exécution des programmes de travail a permis d'atteindre les objectifs fixés. Pour l'accomplissement de leurs contrôles, les CAC peuvent, sous leur responsabilité, se faire assister ou représenter par tels experts ou collaborateurs de leur choix, qu'ils font connaître nommément à la société. Ceux-ci ont les mêmes droits d'investigation que les commissaires aux comptes. Le CAC conserve seul la responsabilité directe et entière du contenu de son rapport. Cette délégation ne peut donc se concevoir que si le CAC se donne les moyens de contrôler la façon dont elle s'exerce.

La supervision est un moyen privilégié, même si ce n'est pas le seul, d'exercer pleinement cette responsabilité et de satisfaire au principe de l'exercice personnel de la mission. Elle s'exerce tout au long de la mission, afin de s'assurer que les travaux progressent selon le programme et les délais prévus, et que tout problème est résolu rapidement. Une partie de la supervision peut être déléguée à un collaborateur moins expérimenté, lorsque ces travaux ne nécessitent pas la supervision directe du CAC. Les

notes et commentaires rédigés lors de la supervision, les prises de position écrites du CAC sur les questions soulevées par ses collaborateurs constituent la preuve d'une supervision effective. La trace de la supervision peut également se matérialiser par la signature ou le paraphe du CAC sur certaines feuilles de travail établies par ses collaborateurs.

E. Tenue des dossiers de travail : Des dossiers de travail sont tenus afin de documenter les contrôles effectués et d'étayer les conclusions du commissaire aux comptes. Ces dossiers permettent par ailleurs de mieux organiser et maîtriser la mission et d'apporter les preuves des diligences accomplies. Il est recommandé aux CAC de tenir des dossiers de travail contenant des documents relatifs à la société ainsi que la date et la durée de leurs interventions et de celles de leurs collaborateurs. De plus, la tenue de dossiers de travail est la condition d'une bonne organisation de la mission. Les travaux effectués par le CAC doivent faire l'objet de renseignements suffisants consignés dans les dossiers afin de justifier que les normes ont été appliquées de façon satisfaisante. Les dossiers de travail constituent, par ailleurs, la documentation la plus efficace pour une prise de connaissance générale de l'entreprise et la planification de la mission lors des exercices ultérieurs. Ils sont indispensables lorsque les travaux d'audit ont été délégués afin de pouvoir exercer une supervision effective. De même, la tenue des dossiers de travail est indispensable lorsque les travaux peuvent être utilisés par d'autres CAC avec lesquels le secret professionnel peut être partagé. Les dossiers de travail ont un caractère confidentiel et le CAC devra s'assurer que ce caractère confidentiel est préservé tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du cabinet.

F. Utilisation des travaux de contrôle effectués par d'autres personnes : La réglementation autorise les CAC à se faire communiquer sur place toutes les pièces qu'ils estiment utiles à l'exercice de leur mission et notamment tous contrats, livres, documents comptables et registres de procès-verbaux. Elle autorise le CAC à demander communication de tous les documents concernant la vie de l'entreprise quels que soient leur objet et leur auteur et l'institut comme seul juge de l'utilité d'un document pour l'exercice de sa mission. Le CAC peut prendre connaissance des documents dont il estime la consultation nécessaire, soit personnellement, soit par l'intermédiaire de ses collaborateurs ou experts qu'il a désignés. Le refus de la part des dirigeants de communiquer toutes les pièces qui sont utiles à l'exercice de la mission du commissaire aux comptes, constitue un délit pénal.

F1. Utilisation des travaux des auditeurs internes : La norme NAA 610 autorise le CAC à prendre en considération les travaux réalisés par les auditeurs internes après avoir

apprécié la fonction d'audit interne dans l'entreprise ; s'assure par des contrôles appropriés de l'adéquation de leurs travaux et de leurs conclusions avec les objectifs de sa mission ; et conserve une documentation suffisante de leurs travaux. La responsabilité du CAC étant unique et indivisible lorsqu'il exprime son opinion sur les états financiers, il ne saurait être question quelle que soit l'étendue de la fonction d'audit interne et d'une substitution des travaux ou d'une répétition pure et simple d'une partie des travaux d'audit entre le CAC et l'auditeur interne. Les informations recueillies par le CAC et jugées pertinentes lui permettront également d'organiser son programme de travail et de concentrer ses travaux dans les domaines où les auditeurs internes auront décelé des faiblesses. Les conclusions du CAC, basées sur l'utilisation des travaux des auditeurs internes, doivent faire l'objet d'une documentation appropriée dans ses dossiers de travail.

F2. Utilisation des travaux des auditeurs externes : Le CAC prend contact avec l'auditeur externe pour s'informer des travaux que ce dernier a effectués. Il apprécie dans quelle mesure ceux-ci peuvent servir les objectifs de sa mission et être pris en considération. L'intervention d'un auditeur externe contractuel dans l'entité auditée par le CAC, constitue un facteur de régularité. Les relations entre le CAC et l'auditeur externe doivent obéir à quatre principes fondamentaux : - étant investis l'un et l'autre d'une mission spécifique, le CAC et l'auditeur externe assument des fonctions indépendantes ; Ils doivent échanger leurs informations à l'exception de celles qui entreraient dans le champ du secret professionnel et déterminer leurs relations en fonction des règles de confraternité et de courtoisie qui régissent les deux professions ; le CAC ne doit pas se considérer comme dégagé, en tout ou partie, de ses propres responsabilités par suite de l'intervention d'un expert-comptable ; la responsabilité du CAC ne pouvant être partagée, il ne fait aucune référence aux travaux de l'auditeur externe.

F3. Coordination des travaux entre Co-commissaires aux comptes (Co-CAC) : Les Co-CAC, étant chacun responsable de la certification des états financiers, se concertent afin de planifier en commun la mission, s'informent mutuellement de leurs travaux et confrontent leurs conclusions notamment par l'examen réciproque de leurs dossiers de travail. Ils se concertent afin de confronter leurs conclusions et éviter les doubles emplois ou les omissions. Il est souhaitable qu'un programme de travail global précise la nature, le volume des travaux et leur répartition entre les Co-CAC. Ce programme peut être préparé par l'un et approuvé par l'autre, ou élaboré en commun. La répartition des travaux entre les Co-CAC répond à une double nécessité ; maîtrise de la mission et connaissance parfaite

des aspects de l'entreprise. Ils doivent établir un rapport commun même en cas de divergence tout en indiquant les différentes opinions exprimées.

3.2.2 Vérifications spécifiques :

Le CAC doit satisfaire de par la loi à des obligations de vérifications spécifiques et selon le cas à des obligations d'informations spécifiques : ces obligations sont strictement délimitées par les dispositions légales. Les obligations de contrôles et d'informations spécifiques prévues par la loi sont les suivantes : - Conventions réglementées, - Actions de garantie, - Egalité entre actionnaires, - Rapport de gestion, - Documents adressés aux actionnaires, Acquisition d'une filiale, prise de participation et de contrôle.

Le CAC veille à la vérification des documents (convention – contrat - statut) dont il a la connaissance et à leur communication aux organes de gestion et parmi ces vérifications spécifiques nous citons : les conventions réglementées ; les actions détenues par les administrateurs et les membres des divers conseils ; l'égalité entre actionnaires ; le rapport de gestion ; les documents adressés aux actionnaires ; l'acquisition d'une filiale, prise de participation et de contrôle, etc....

Conformément à la réglementation, le CAC porte à la connaissance du conseil d'administration les irrégularités et inexactitudes qu'ils auraient découvertes ainsi que les faits leur apparaissant délictueux dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leur mission. Il ne sera pas civilement responsable des infractions commises par les dirigeants s'il les a révélés dans son rapport à l'assemblée générale.

3.3 Les normes de rapport :

En vertu des dispositions des lois sur les sociétés et du code de commerce, le CAC a pour mission permanente, à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion, de procéder, selon les normes de la profession, aux vérifications nécessaires en vue d'émettre son avis que les états financiers donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle, du patrimoine, de la situation financière et du résultat des opérations de la société, conformément aux principes comptables admis.

Les normes des rapports portent surtout sur l'expression d'opinion sur les états financiers ; les conventions réglementées ; le montant global des cinq (5) ou dix (10) rémunérations les plus élevées ; les avantages particuliers accordés au personnel ; l'évolution du résultat des cinq (5) derniers exercices et du résultat par action ou part sociale ; les procédures de contrôle interne ; la continuité d'exploitation ; la détention

d'actions de garantie ; l'opération d'augmentation du capital ; l'opération de réduction du capital ; l'émission d'autres valeurs mobilières ; la distribution d'acomptes sur dividendes ; la transformation des sociétés par actions ; les filiales, participations et sociétés contrôlées.

Conclusion :

Ce premier chapitre a été entamé par la définition de l'audit financier, l'un des facteurs sur lesquels porte ce travail de recherche. Nous avons constaté que plusieurs définitions existent, seulement elles convergent vers le même objectif de faire connaître son opinion dans un rapport écrit. Cette formulation exprimera une opinion motivée, avec l'intime conviction acquise, au terme d'une démarche structurée, par un professionnel compétent et indépendant.

Le processus d'audit financier détaillé dans la deuxième section avait comme but de faire valoir cette démarche pédagogique que l'auditeur appliquera dans sa mission. L'auditeur externe est tenu de maintenir la qualité de son travail et le respect des diligences professionnelles, afin de préserver sa réputation d'une part et garder d'autre part cette rente due à la valeur ajoutée en terme de crédibilité, aux états financiers de l'entreprise auditée.

A travers la troisième section, nous avons pu, aussi, relever les caractéristiques et le rôle important joué par l'audit externe et sa relation étroite avec plusieurs théories qui peuvent sous-tendre cette étude et expliquer probablement les résultats. Nous avons étudié l'apport de la théorie de la gouvernance, de la théorie d'agence, de la théorie des coûts de transaction, de la théorie du signal et finalement de la théorie néo-institutionnelle dans l'explication de l'importance de ce mécanisme de contrôle dans la transparence et la validation de l'information financière à publier.

La dernière section a été consacrée à l'étude de la qualité d'audit, ses déterminants et ses mesures ainsi que les normes d'exercice professionnel dont l'application impacte visiblement la qualité d'audit tant espérée par les parties prenantes.

Dans le deuxième chapitre nous allons renforcer le cadre théorique de cette thèse par le facteur dépendant qui le reporting financier.

Chapitre II :
Les bases
fondamentales du
reporting financier

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

Chapitre II : Les bases fondamentales du reporting financier

Introduction :

Dans ce deuxième chapitre, nous allons édifier les soubassements théoriques de cette thèse et mettre en exergue le fil conducteur qui relie l'audit externe et la qualité du reporting financier.

Le reporting financier est très important pour toutes les parties prenantes de l'entreprise, dirigeants, investisseurs ou propriétaires. L'apport du reporting financier réside dans l'information fournie concernant la situation financière de l'entreprise, les opportunités de développement, les risques encourus et les capacités à faire face aux exigences du marché et aux conséquences en cas de crise. Or, pour que le reporting financier soit efficace et présente un apport informationnel, il doit tout d'abord être fiable et pertinent. Ainsi, se pose la question de la qualité du reporting financier.

Dans ce contexte, nous ne pouvons pas ignorer les scandales financiers qui ont mis en exergue la non fiabilité de certains rapports financiers frauduleux et chiffres comptables, certifiés par des auditeurs externes de renommée. L'altération de la qualité du reporting financier ainsi que la succession de scandales financiers, ont conduit à la promulgation de différentes réglementations traitant de la qualité du reporting financier et de la sécurité financière avec une actualisation continue des normes internationales de reporting financier (IFRS) de même que les normes d'audit (ISA).

Ces textes réglementaires ont insisté sur les différents mécanismes de contrôle de la gouvernance tel que l'audit externe dont le but d'apporter une assurance et une crédibilité des états financiers sincères améliorant ainsi la qualité du reporting financier.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

Section 1 : Les bases théoriques du reporting :

Il y a un intérêt croissant pour la comptabilité dans la vie économique, que ce soit au niveau micro, c'est à dire dans l'entreprise, ou au niveau macro d'une économie. Ceci a conduit à une augmentation des parties intéressées par la comptabilité, ces parties réclament un certain niveau d'informations comptables lorsqu'elles en ont besoin. Ceci a conduit à la nécessité de normaliser les réglementations régissant la mise en place de l'information comptable afin qu'elle soit appropriée pour toutes les parties qui en ont besoin.

La tentative d'unifier ces réglementations par les différents offices comptables mondiaux, en particulier les offices comptables américain et européen, a conduit à la publication de normes comptables internationales et à la demande qu'elles soient appliquées dans la préparation de différents bilans, pour qu'il y ait une quasi-uniformité dans la présentation de ces informations. La présente section vise à examiner divers aspects de l'information comptable, la façon dont l'information comptable est présentée et les renseignements qui devraient être présentés dans les états financiers conformément aux normes comptables internationales. Avant d'entamer cette section, nous allons définir l'origine du reporting comptable et financier. Stolowy et al.¹ considèrent la comptabilité comme langage spécialisé qui est caractérisé par sa capacité à décrire une situation, un résultat, les événements qui conduisent à ce résultat et donner un classement pertinent des résultats, permettant à ceux qui analysent les signaux comptables de « Ce résultat – qu'il concerne une période de temps, un marché ou un centre de responsabilité - est meilleur (ou pire) que cet autre résultat ».

La comptabilité enregistre les flux matériels et monétaires et les événements de nature économiques qui s'y produisent et permet de classer les données selon des logiques définies et d'établir des synthèses des données reclassées et présenter ces synthèses sous une forme accessible (états financiers) aux divers utilisateurs. Elle fait partie de la vie de l'entreprise et inséparable de son activité. L'information comptable est un outil d'aide à la décision. Elle est le produit de la comptabilité financière, qui est un processus continu d'identification, de saisie, de traitement, d'analyse, d'interprétation et de diffusion des données et de l'information décrivant l'activité économique de l'entreprise.

¹ Stolowy, C., Lebas, M.L., Ding, Y. et Langlois, G., (2013) Comptabilité et analyse financière une perspective globale ed de boeck 3ème édition 2013 ; p 18.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

Dans les pays francophones, la comptabilité intègre l'ensemble de ces tâches suscitées. Par contre dans les pays anglophones, le terme comptabilité « accounting » se limite à la collecte et au classement des données. L'établissement et la communication des synthèses sont généralement considérés comme une activité distincte : **le reporting**¹.

Selon la théorie d'agence, le reporting est assimilé au flux d'informations permettant au délégant (principal) d'exercer son contrôle. Il représente le compte rendu comptable de ce que le délégataire (agent) a fait des ressources qu'il a reçues du délégant (principal) sous forme de rapport. Ce rapport n'est qu'un document regroupant les états de synthèses appelés états financiers. Cette section importante portera sur le soubassement théorique de notre recherche.

.1 Les normes comptables internationales et le reporting :

Afin d'assurer la crédibilité des informations générées par le reporting comptable des états financiers émis par les entreprises et de permettre une certaine conformité comptable aux différents systèmes comptables, un groupe de comités et d'organismes intéressés à émettre des normes comptables a vu le jour, dirigé par le comité des normes comptables internationales. Ces normes sont la base fondamentale du reporting comptable des états financiers.

1.1 Les normes comptables internationales :

Dans tous les domaines, les normes représentent l'indication et l'orientation professionnelle, l'existence de nombreuses différences et disparités entre les pays du monde en ce qui concerne l'information financière et comptable est principalement attribuable aux différents systèmes économiques et financiers utilisés à l'échelle mondiale, ce qui a pour conséquence l'incapacité des utilisateurs des états financiers, investisseurs ou autres, de prendre des décisions standard. Il faut donc une sorte de convergence globale des données et informations financières fournis par les entreprises.

1.2. Evolution des normes comptables internationales :

L'importance des normes comptables internationales a suscité l'intérêt des organisations professionnelles dans de nombreux pays du monde. L'Association des comptables agréés des États-Unis (AICPA)² est peut-être l'une de ces organisations les plus importantes dans ce domaine, qui a établi des normes d'audit depuis 1939 et a formé un Financial Accounting Standards Board (FASB) aux USA depuis 1973 pour élaborer la formule des principes

¹ Ce mot n'a pas de traduction satisfaisante ; la tendance est de l'utiliser tel quel en français.

² Obert Robert, Pratique des normes IFRS 3^{ème} édition Dunod Paris 2006, p 7.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

comptables acceptables en tant que développement des principes comptables généralement reconnus GAAP qui sont en place depuis 1932. Les conférences internationales les plus importantes tenues de 1904 à 2006 ont tous appelé à l'harmonisation internationale de la comptabilité, conduisant à l'élaboration de normes internationales communes, qui ont commencé au début du XX^{ème} siècle.

1.3. Caractéristiques de la comptabilité internationale :

Il sera traité la définition et les caractéristiques de normes comptables internationales.

A. Définition des normes comptables internationales : Une norme désigne un modèle par rapport auquel une mesure est placée pour peser, longueur ou degré de qualité d'un objet. La norme comptable est : le guide clé pour mesurer les processus, les événements et les circonstances qui affectent la situation financière et les résultats des travaux de l'entreprise, et la fourniture d'informations à ses bénéficiaires. La norme est définie ainsi comme une déclaration écrite d'un organisme officiel de comptabilité ou de réglementation professionnelle, qui se rapporte aux éléments du bilan, à un type de processus ou à des événements pour la situation financière et les résultats des travaux, et détermine la mesure appropriée, présentation ou comportement.

Le comité des normes internationales a défini les normes comptables comme des lignes directrices à l'intention des professionnels pour appuyer leur jugement et l'inspirer, mais il n'a pas nié la sagesse ou le jugement, il s'agit également d'une description professionnelle de haut niveau des pratiques professionnelles reconnues qui sont généralement acceptées et qui visent à réduire le degré de variation de l'expression ou de la pratique dans des circonstances semblables et qui est adoptée comme cadre général pour évaluer la qualité et l'efficacité du travail technique pour déterminer la nature et la profondeur des responsabilités.

B. Caractéristiques des normes comptables internationales : Les normes internationales ont plusieurs caractéristiques qui les rendent utiles :

- a. Cohérence logique interne et externe :** Les normes comptables internationales doivent logiquement être cohérentes internes et externes avec les éléments de la construction intellectuelle à partir des objectifs, concepts, hypothèses et principes.
- b. Pertinence :** En tant qu'un des outils les plus importants pour une application pratique, les normes doivent être considérées lors de la mise en place de toutes les conditions

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

environnementales, afin qu'elles soient adaptées à la réalité de l'application pratique et cela exige que les exigences de la pensée soient assorties à celles de l'application.

- c. **Souplesse** : Étant donné que les conditions environnementales sont instables et varient de temps à autre et d'un endroit à l'autre, les normes comptables internationales doivent être souples, de sorte que leur préparation constitue un processus continu et réactif pour les variables environnementales.
- d. **Réalisme** : Les normes comptables internationales doivent être factuelles, adaptées aux conditions environnementales qui les entourent et conformes aux normes comptables en vigueur.
- e. **Clarté** : Les normes comptables doivent être comprises par les utilisateurs et cela se fait en prenant l'avis des bénéficiaires lors de leur élaboration.
- f. **Neutralité** : Le parti pris pour atteindre un objectif précis à l'avance ne doit pas être pris au profit d'une partie en particulier.
- g. **Harmonisation avec les objectifs de comptabilité financière** : Elles sont formulées à la lumière des objectifs de la comptabilité financière en fournissant des informations utiles aux décideurs.

C. Importance des normes comptables internationales : Les normes comptables sont importantes dans leur rôle d'assurer la conformité de la comptabilité internationale pour les états financiers qui aident les utilisateurs à prendre des décisions qui sont plus faciles à consulter. Elles sont nécessaires pour les raisons suivantes :

- **La comparaison** : La prise de décision exige la comparaison entre plusieurs alternatives, ce processus exige des états normalisés, étant donné que l'objectif de la comptabilité est de fournir des informations utiles pour la prise de décisions, les normes comptables facilitent le processus de comparaison en uniformisant les bases sur lesquelles ces états sont établis.
- **Coût de traitement de l'information comptable** : La normalisation des bases pour la préparation des états financiers est nécessaire pour les décideurs, si le bilan est établi sur des bases différentes et multiples, le décideur a besoin d'une façon particulière de normaliser la base de sa préparation, ce qui lui coûterait un coût supplémentaire pour traiter ces états, cela peut être évité si les bases sont uniformes selon les normes comptables.
- **L'aptitude de comprendre l'information** : La plupart des utilisateurs des états financiers ont une capacité limitée de comprendre l'information comptable, si ces états sont établis sur

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

une base non uniforme, il est difficile pour les utilisateurs d'en bénéficier effectivement en comparant les entités ou entre les exercices de l'entité elle-même.

- **Le soutien logique :** Les normes comptables internationales sont logiquement soutenues et indiquent les points de rencontre des comptables, car il doit y avoir une certaine convergence entre eux au travail. Les normes comptables sont le point de rencontre même si elles fonctionnent dans différentes entités économiques et pays.
- **Flux d'investissements internationaux :** Les normes comptables sont d'une grande importance pour attirer les investissements, car un investisseur qui investit dans un projet particulier doit faire des comparaisons entre les projets qui peuvent être investis dans différents pays, et la comparaison permet de suivre plus facilement des méthodes comptables normalisées lors de la préparation des états financiers, comme le prévoient les normes comptables communes.

D. Objectifs des normes comptables internationales : Le comité des normes internationales est un organisme indépendant, dont l'objectif principal est d'assurer la conformité comptable des principes comptables utilisés par les organisations des affaires et d'autres organismes du monde entier qui s'intéresse à la comptabilité et aux rapports financiers. Il vise, par la promulgation des normes, à atteindre les objectifs suivants :

- Préparer et publier des normes comptables qui servent de guide pour la préparation des états financiers ;
- Améliorer et coordonner les systèmes et méthodes comptables pour la préparation et la présentation des états financiers ;
- S'assurer que les états financiers publiés sont préparés et présentés conformément aux normes comptables internationales, et divulguer cette information ;
- Inciter les gouvernements et les autres parties qui établissent les normes à se conformer à ces normes ;
- Inciter les organismes officiels du commerce et d'autres institutions d'exiger de leurs organismes sous tutelle qu'ils respectent les normes comptables internationales ;
- Inciter les auditeurs externes de vérifier que les organisations et les sociétés doivent respecter les normes comptables internationales lors de la préparation des états financiers.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

.2 Le Reporting comptable et financier :

Le reporting comptable et financier est importante sur les marchés financiers et est considérée son succès, la divulgation comptable, si elle est fournie, crée un lien de confiance entre les clients grâce au contrôle de l'information comptable fournie par les entreprises, par les autorités compétentes, en intervenant pour éliminer la fraude et prévenir la désinformation donnée aux actionnaires. Reconnaisant l'importance du reporting comptable dans la prise de décision, les instituts et les associations scientifiques sont très attentifs et s'intéressent aux critères de reporting, et s'assurent de la quantité et de la qualité de l'information qui doit être fournie et disponible.

2.1 Définition du reporting :

Les chercheurs croient que l'élaboration contemporaine du même terme « Reporting » est une solution de rechange au terme « publication » ou « présentation d'information », car cela était conforme à la définition traditionnelle de la fonction comptable. Qu'il est destiné à mesurer les résultats de l'activité économique et à les communiquer à ses bénéficiaires. Avant d'aborder l'importance de la divulgation, le concept de reporting sera rapproché en incluant un ensemble de définitions, notamment : Le reporting comptable a été défini comme ayant toutes les informations contenues dans les rapports financiers nécessaire pour donner aux utilisateurs une image claire et correcte sur la société. Il s'agit également d'une prestation claire, garantie et pratique de données et d'information aux utilisateurs pour les aider à prendre des décisions, de sorte qu'elle fait appel à des utilisateurs internes et externes. Le reporting signifie donc une politique de clarté et de divulgation de tous les faits financiers importants, c'est à dire que la divulgation vise à mettre en évidence le phénomène en question et à en clarifier la signification d'une manière qui facilite la compréhension de ce qu'elle signifie. Il est ainsi défini comme étant la communication volontaire ou nécessaire d'informations sur les titres, le capital ou d'autres renseignements de la société. En revanche, le reporting comptable a été défini étant un moyen montrant toutes les informations qui affectent la position du décideur sur l'unité comptable. De ce fait, les renseignements contenus dans les états financiers doivent être compréhensibles pour le lecteur sans confusion ni inexactitude.

2.2 Importance du reporting comptable :

Les rapports financiers visent à fournir des informations aux parties prenantes, inclus les investisseurs, principalement pour la prise de décision. Le système d'information comptable

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

définit la mesure et la diffusion de l'information quantitative aux investisseurs pour évaluer la décision d'investissement. L'application des principes des normes comptables internationales exige que les institutions soient obligées de fournir des renseignements sur tous les changements¹. L'application de normes comptables internationales contribue à améliorer la qualité de l'information comptable en fournissant des informations précises et compréhensibles qui reflètent ce qui est présent dans les rapports financiers de l'entreprise, non seulement la divulgation des résultats et la situation financière de l'entreprise, mais aussi sur les risques futurs anticipés et d'autres informations qui pourraient être essentielles pour les investisseurs².

Et vu son importance, le reporting est devenu de plus en plus courant, et tout le monde exige maintenant une plus grande divulgation de l'information comptable, il s'agit de s'assurer que les données comptables et non comptables soient sincères et significatives au sujet du contenu réel des événements financiers qui sont présentés dans les états financiers, ce qui a fait que l'information comptable devienne l'un des principes fondamentaux de la préparation du système financier, afin d'assurer la qualité des rapports financiers et d'atteindre la transparence et d'autres objectifs souhaités.

Le reporting fait partie de la fonction comptable qui est l'un des tenants les plus courants et fondamentaux de la théorie comptable, et implique une déclaration facultative ou obligatoire de certaines informations et données d'intérêt économique aux tiers concernés disposant de pouvoirs et de ressources limités pour accéder à ces informations, en utilisant des outils spécifiques et à des fins spécifiques.

Dans ce sens, la pensée comptable a connu une reconnaissance et un intérêt croissants au reporting comptable et sa relation avec la crédibilité des états financiers. L'importance de l'information comptable peut être résumée dans les points suivants :

¹ Total A. Al-Kassar, Ibtihal A. Abed. _ « An Investigation of the Accounting information and its role for capital expenditure decisions in the industrial companies listed in Amman Stock Exchange ». Research journal of finance and Accounting. Vol 5. N°: 16. 2014. 94-105.

² Disclosure Requirement sor Islamic Capital Market Product, Islamic Finance Services Board, International Organisation of Securities Commissions, Securities Commission Malaysia, Report 2013. P :12.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

- L'application du reporting valide les états financiers ;
- Les obligations et conditions des normes comptables internationales créent un équilibre entre les intérêts de la gouvernance d'entreprise : actionnaires, partenaires commerciaux et parties prenantes ;
- L'application de conditions de reporting conformes aux normes comptables internationales permet d'attirer des investisseurs ;
- Les informations fournies par l'application du reporting aident les dirigeants à prendre de bonnes décisions financières ;
- Soutenir le principe de surveillance et de responsabilisation à l'entreprise ;
- Créer la confiance dans le système de comptabilité et d'audit des entreprises ;
- Fournir des renseignements à jour, indépendants et réalistes sur l'entreprise ;
- Le reporting selon les normes comptables internationales aide à établir des budgets estimatifs, ainsi qu'un suivi et un contrôle efficaces des résultats et des revenus de l'entreprise.

2.3 Types de reporting comptable :

Le développement de la pensée comptable montre une tendance croissante à l'expansion dans la divulgation et l'augmentation de ses domaines, à un point tel que la prise comptable aspire à enregistrer des événements non financiers qui ne peuvent pas être exprimés en chiffres dans leurs registres, et ils essaient constamment de surmonter les obstacles à cet objectif. Mais il est considéré comme difficile de développer un concept commun pour la divulgation comptable et satisfaisante pour tous les utilisateurs, et les comptables ne peuvent s'entendre sur un cadre particulier. L'objectif de l'élaboration des états financiers doit donc être pris en compte ainsi que leur catégorie de bénéficiaires.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

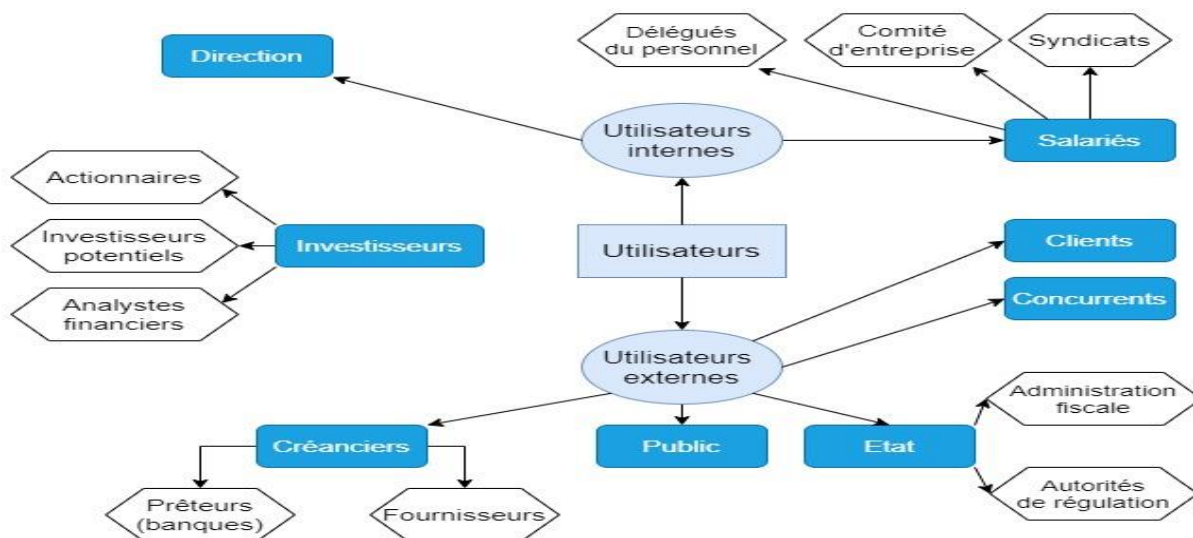


Figure 1 : Un ensemble d'utilisateurs de la comptabilité financière

Source : Hervé Stolowy, Michel J. Lebas ; Yuan Ding et Georges Langlois ; « Comptabilité et analyse financière » ; 3^{ème} Edition ; page 31.

A- Types de reporting comptable en terme de niveau de déclaration :

Il existe trois types de divulgation comptables en terme de niveau qui peuvent être résumées comme suit :

A1- Reporting complet : Indique l'exhaustivité des rapports financiers et l'importance de sa couverture de toute information a un impact concret sur le lecteur. L'accent mis sur la nécessité d'un reporting complet porte sur l'importance des états financiers comme source de décision clé et fiable. Il ne se limite pas aux faits jusqu'à la fin de l'exercice comptable, mais s'étend plutôt à certains faits suivant les dates du bilan qui touchent fondamentalement les utilisateurs de ces bilans.

Le principe du reporting complet reconnaît que la nature et la quantité d'informations contenues dans les états financiers reflètent une série d'équilibre qui cherchent à fournir suffisamment de détails pour divulguer les aspects touchant les utilisateurs, cet intérêt rend l'information compréhensible, en tenant compte des coûts de son élaboration et son utilisation. La comptabilité fournit généralement des informations d'une importance suffisante pour influencer les jugements individuels et les décisions prises par l'investisseur. Les informations sur la situation financière et les résultats commerciaux et les prévisions de trésorerie, les investissements des propriétaires et les distributions sont généralement mentionnés dans les états financiers et les annexes.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

A2- Reporting équitable : Le reporting équitable vise à assurer un traitement équilibré des besoins de toutes les parties prenantes. Les états financiers et les rapports doivent être élaborés de manière à ne pas porter atteinte à l'intérêt d'un groupe en tenant compte de l'intérêt de l'autre groupe. Les intérêts de tous ces groupes sont équilibrés. C'est-à-dire fournir des renseignements qui répondent aux besoins des parties concernées sur un pied d'égalité.

A3- Reporting adéquat : Ce type de reporting permet de s'assurer que le minimum d'informations financières requises est respecté, sans détails trompeurs et au moindre coût, il s'agit du niveau d'information le plus approprié qui devrait être inclus dans les états financiers. Il convient de noter que le concept de « minimum d'informations financières » n'est pas défini avec précision, car il varie principalement en fonction des besoins et des intérêts, car il influe directement sur la prise de décisions, et encore moins en fonction de l'expérience du bénéficiaire.

B- Types de reporting comptable en terme de degré de divulgation :

Il y a deux types de divulgation qui peuvent être expliqués comme suit :

B1- Reporting obligatoire : Désigne un organisme ou une organisation qui établit les normes d'élaboration des états financiers et qui détermine également le type et la quantité de renseignements contenus dans ces états financiers. Les partisans du reporting obligatoire croient qu'il est nécessaire pour l'optimisation de la distribution des ressources ainsi que l'équité dans la distribution des rendements entre les différentes parties, et que ce type reporting crée la confiance dans le marché boursier, encourage les investisseurs à canaliser leur épargne vers différentes opportunités d'investissement.

B2- Reporting facultatif : En fournissant aux dirigeants plus que d'autres de l'information sur le rendement actuel et futur de leur organisation, plusieurs études ont indiqué que ces dirigeants sont incités à divulguer volontairement cette information, un tel incitatif est la baisse du coût des opérations d'échange de titres de l'entreprise et l'augmentation de l'intérêt des analystes et des investisseurs, l'augmentation de la liquidité et la réduction du coût du capital. Le rapport financier pourrait être un outil incomplet pour les dirigeants de communiquer avec les investisseurs :

L'audit peut améliorer la fonctionnalité du marché en améliorant la réglementation en matière de comptabilité et de reporting, car les organismes de divulgation tentent d'établir d'autres exigences pour assurer aux actionnaires qu'ils reçoivent des renseignements

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

complets, exacts et en temps opportun. Dans ce sens, l'audit externe souligne dans son rapport que la direction applique les politiques comptables adéquates, et les estimations comptables correctes sont effectuées de façon logique, et pratique la divulgation requise en temps opportun. Les pratiques de reporting efficace incitent donc les dirigeants à faire des reporting facultatifs et à déterminer dans quelle mesure ils répondent aux règlements et aux exigences en matière de reporting.

C- Types de reporting en terme d'objet :

Il existe deux types de divulgation comptables en termes d'objet, qui peuvent être résumées comme suit :

C1- Reporting médiatique : Tout reporting de renseignements appropriés à des fins décisionnelles, comme : la divulgation des prévisions financières en séparant les éléments ordinaires et non standard dans les états financiers, divulguer les dépenses en capital et les sources de financement actuelles et prévues. Il est à noter que cette divulgation réduirait le recours aux ressources internes pour obtenir des renseignements complémentaires d'une manière autre que des résultats officiels pour des gains pour certaines catégories au détriment d'autres. Il vise à fournir des informations utiles pour la prise de décision en matière d'investissement et repose sur un certain nombre de considérations :

Le concept de reporting médiatique (éducatif) est lié aux marchés financiers qui reflètent l'incidence de l'information rapidement et équitablement aux fins de la tarification des placements efficients, cette divulgation vise donc à fournir des renseignements qui permettent au marché de trouver des prix équilibrés qui assurent une distribution équitable des rendements et des cotes de risque. Il fausse l'information selon laquelle elle permet l'utilisation de renseignements personnels pour réaliser des gains pour certains utilisateurs au détriment d'autres catégories qui peuvent ne pas avoir cette information.

C2- Reporting préventif : Ce type de reporting est fondé sur la nécessité de divulguer des rapports financiers non trompeurs, afin de ne pas induire les intervenants en erreur. L'objectif principal étant de protéger l'investisseur ordinaire qui a une capacité limitée d'utiliser l'information. Par conséquent, les informations doivent être très objectives, car le reporting préventif est compatible avec le reporting complet, car ils divulguent les informations nécessaires pour qu'ils ne nuisent pas aux investisseurs externes.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

Ce concept dépend donc de la simplification des informations financières à la limite à laquelle elles sont comprises par l'investisseur limité, et de s'abstenir de fournir des informations qui reflètent un grand degré de non-soumission à la certitude et prendre en compte la capacité limitée de l'investisseur lors de la détermination de la quantité d'informations qui doivent être divulguées objectivement à travers les états de base sans point de vue particulier.

.3 Les déterminants et les utilisateurs du reporting :

Le reporting des informations des états financiers n'est pas un processus aléatoire, mais il y a toute une gamme de déterminants et de méthodes à prendre en considération et à suivre, ainsi que des facteurs qui les affectent et qui seront abordés brièvement.

3.1 Les déterminants du reporting :

L'information comptable présentée dans les états financiers publiés est fondée sur les déterminants éléments clés suivants :

- **Utilisateurs cibles des informations comptables :** Les catégories d'utilisateurs des informations comptables varient, ainsi que les méthodes d'utilisation. Elles sont utilisées directement ou indirectement. Les propriétaires actuels et potentiels, les créanciers, les analystes financiers, les employés, les organismes gouvernementaux et d'autres personnes sont des exemples d'utilisateurs de l'information comptable.
- **Détermination des fins d'utilisation des informations comptables :** La finalité d'utilisation des informations comptables doit être reliée à un élément de base, qui est la norme ou la caractéristique de l'adéquation. L'importance relative est un critère quantitatif, qui détermine le volume ou la quantité d'information comptable due à la divulgation. L'adéquation ou la pertinence est le critère qualitatif qui détermine la nature ou le type d'information qui doit être divulguée. La fonctionnalité d'adéquation exige un lien étroit entre la façon dont l'information est élaborée et divulguée, d'une part, et le but principal de son utilisation de l'autre.
- **Détermination de la nature et du type d'informations à divulguer :** Les informations comptables actuellement divulguées sont les informations contenues dans les états financiers conformément aux normes comptables en vigueur. Ces états sont préparés conformément à

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

un ensemble de principes et d'hypothèses générant des contraintes et des paramètres, à la fois sur le type et la quantité d'informations à présenter dans ces états.

- **Détermination des méthodes et des techniques de reporting :** Un reporting approprié exige que l'information soit présentée dans les états financiers d'une manière facile à comprendre et qu'elle soit également colligée et organisée de façon logique, en mettant l'accent sur les éléments fondamentaux afin que l'utilisateur cible puisse la lire facilement (principe d'intelligibilité).

3.2 Méthodes de reporting comptable :

Pour que l'opération de reporting ne soit pas organisée et aléatoire, il existe une gamme de méthodes générales de reporting, qui ont un degré élevé d'acceptation et d'accord entre les comptables et les utilisateurs des états financiers, y compris :

- **Elaboration et organisation des états financiers :** La présentation des états financiers, la disposition de leurs éléments selon les règles et principes comptables convenus, qui facilitent le processus de lecture, de compréhension, de comparabilité des utilisateurs et de débriefing, constituent un élément important de la divulgation.
- **Notes marginales :** Les notes marginales sont utilisées pour clarifier, interpréter ou ajouter des informations moins importantes sur les éléments des états financiers qui peuvent contenir des informations quantitatives ou descriptives, comme la divulgation d'événements après la date de clôture du bilan, ou les méthodes et les principes comptables utilisés, ainsi que la divulgation des passifs éventuels.
- **Annexes :** Les annexes sont constituées des états complémentaires jointes aux états financiers, qui donnent des détails sur certains éléments des états financiers qui ne sont pas absorbés par les notes de marge, tels que les immobilisations et les méthodes d'amortissement, l'état de la situation financière basée sur la variation du niveau général des prix, l'état des débiteurs et la répartition des créances douteuses, l'état des stocks de marchandises...etc.
- **Informations trouvées entre parenthèses :** Les parenthèses sont utilisées dans les états financiers pour illustrer certains des chiffres présentés dans ces états, qui sont difficiles à comprendre, comment ils sont calculés ou pourquoi ils apparaissent par les utilisateurs non comptables, comme l'énoncé de principe utilisé dans l'évaluation des stocks de fin de période.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

- **Rapport du commissaire aux comptes :** Le rapport de l'auditeur externe et le rapport du conseil d'administration de l'entreprise font partie des moyens de reporting utilisés et convenus. Le rapport de l'auditeur donne un avis impartial sur l'objectivité et la sécurité des chiffres présentés dans les états financiers, cela vise à accroître la confiance des utilisateurs dans l'information publiée, tandis que le conseil divulgue le rendement actuel de l'entreprise et de stratégie escomptée.

3.3 Utilisateurs du reporting comptable :

La comptabilité financière offre un outil très important : un langage commun, qui permet de décrire dans les mêmes formes, toutes les activités économiques et de les comparer entre elles¹. Ce langage est l'information financière. Afin de présenter les principaux utilisateurs de cette dernière, il faut poser la question suivante : *pour qui les comptes sont préparés ?* L'un des objectifs de la comptabilité financière est d'informer les dirigeants et les parties prenantes². Parmi les parties prenantes, on peut citer les actionnaires, les prêteurs, les fournisseurs, les clients, les salariés, l'état, le public.

Chaque catégorie d'utilisateurs a un besoin spécifique d'informations et de documents à exploiter. On peut distinguer selon le cadre général de l'IASB, plusieurs utilisateurs de l'information financière. La liste des utilisateurs des états financiers comprend les investisseurs actuels et éventuels, les employés, les prêteurs, les fournisseurs et autres créanciers commerciaux, les clients, les gouvernements et ses organismes et le public, et ces états financiers sont utilisés pour répondre à leurs besoins d'information, notamment :

- a. Les investisseurs :** Ce sont les fournisseurs financiers et leurs consultants sont préoccupés par les risques inhérents à leur investissement et le rendement réalisé, qu'ils ont besoin d'informations pour les aider à prendre la décision d'acheter, et le maintien des investissements et des ventes. Les actionnaires s'intéressent à l'information qui les aidera à évaluer la capacité de l'organisation à distribuer les profits. Ils sont considérés comme les utilisateurs privilégiés de l'information financière. A travers cette dernière, les actionnaires arrivent d'une part à contrôler à distance la performance des dirigeants, d'autre

¹ Nicolas VERON, Matthieu AUTRET et Alfred GALICHON, L'information financière en crise : comptabilité et capitalisme, édition ODILE JACOB, Paris, 2004, p 19.

² On entend par parties prenantes, toutes les personnes qui ont un intérêt à la production et aux résultats de l'activité d'une entreprise. Outre les apporteurs de capitaux (actionnaires ou prêteurs) qui, en économie libérale, sont considérablement comme les principales parties prenantes.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

part, à apprécier le rendement de leurs propres capitaux dans le double but de partager les bénéfices entre actionnaires et comparer différentes entreprises pour optimiser leurs choix d'investissement.

- b. Les salariés :** Les employés et leurs groupes représentatifs s'intéressent à l'information sur la rentabilité continue de l'employeur et s'intéressent à l'information qui leur permet d'évaluer la capacité de l'organisation de payer leurs primes et leur rémunération. Les avantages de la passation de marchés et de la création d'emplois. Ils s'intéressent aussi à l'information financière, précisément à la rentabilité de l'entreprise dans le but de garantir et d'assurer les revenus et les droits des salariés.
- c. Les prêteurs :** Les banques font partie des prêteurs intéressés par des renseignements qui les aident à déterminer si leurs prêts et intérêts leur auraient été imputés à l'échéance.
- d. Les créanciers :** Ils sont intéressés par des informations qui leur permettent de déterminer si les montants qui leur sont dus seront payés à l'échéance. Les créanciers commerciaux sont surtout intéressés par l'entreprise dans une fourchette plus courte que les prêteurs, à moins qu'ils ne comptent sur l'existence de l'institution comme client principal. On peut distinguer plusieurs types de créanciers. Tout d'abord, les prêteurs de fonds comme les créanciers traditionnels de l'entreprise, les porteurs d'obligations et d'autres titres de créance côté sur les marchés de capitaux. Ces derniers utilisent l'information financière pour connaître la solvabilité de l'entreprise, déterminer le risque de défaillance, qui détermine le crédit qu'ils sont prêts à accorder à l'entreprise et les taux d'intérêts qu'ils doivent en exiger. Ensuite, il existe d'autres créanciers : les fournisseurs et autres créanciers sont intéressés par le remboursement de leurs créances à échéance et la continuité d'exploitation.
- e. Les clients :** Ils sont intéressés par des informations sur la durabilité de l'organisation, en particulier lorsqu'ils ont un lien à long terme avec elle ou avec ses agents agréés.
- f. Les états et organismes :** l'autorité fiscale s'intéresse à l'information financière dans le but de réglementer ses activités et contrôler le respect des lois fiscales. Elle peut également l'utiliser dans les statistiques et la planification. L'état avec ses pouvoirs publics s'occupent du processus d'allocation des ressources, et donc des activités des institutions, ainsi que de l'information pour organiser les activités des institutions et identifier les

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

politiques fiscales, comme base des statistiques nationales sur le revenu et des statistiques similaires.

- g. Le public :** Les institutions touchent les membres du public de diverses façons, par exemple, elles peuvent fournir une aide substantielle à l'économie locale de différentes façons, y compris le nombre de personnes qu'elles emploient et leur traitement des ressources nationales. Les états financiers peuvent aider le public en lui fournissant des informations sur les tendances et le développement récent dans la croissance et la diversité de l'entreprise.

Bien que les états financiers ne puissent pas couvrir le coût des besoins en information de ces utilisateurs avec une grande précision, il y a des besoins communs qu'ils partagent et qu'ils peuvent satisfaire parce qu'ils n'ont pas besoin d'être très approfondis dans la présentation et l'affichage de ces états. Le tableau ci-après synthétise les types d'utilisateurs et leur besoin en information financière.

Tableau 7 : Utilisateurs des états financiers

Utilisateurs d'information financière	Besoins d'information financière
Investisseurs	Risque et rentabilité
Salariés (Membre du personnel)	Stabilité et rentabilité
Prêteurs de capitaux	Probabilité de remboursement des prêts et leurs intérêts à échéance (solvabilité de l'entreprise).
Fournisseurs et autres créanciers	Probabilité de remboursement de leurs créances.
Clients	Continuité de l'entreprise
Etat et organismes publics	Répartition des ressources et le respect des Obligations de l'information.
Public	Contribution à l'économie locale, emplois générés, évolutions et prospérité des entreprises.

Source : Odile BARBE, et Laurent DIDELOT, *Maîtriser les IFRS*, Groupe Revue Fiduciaire, 5^{ème} édition, 2010, p 26.

.4 Bases d'élaboration des états financiers selon les normes comptables :

Le comité des normes comptables s'engage à accroître la compatibilité de la législation et des procédures relatives à l'élaboration des états financiers, et la meilleure façon d'atteindre cette conformité est de se concentrer sur les états financiers préparés aux fins de fournir des renseignements utiles pour la prise de décisions économiques.

4.1 Importance des états financiers :

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

Afin de préciser ce que sont les états financiers et de savoir ce qu'ils sont. Nous allons définir les états financiers, leurs objectifs, les caractéristiques qu'ils doivent avoir et les attributs pour être disponibles. Les états financiers sont les résultats obtenus à partir du système d'information comptable, qui sont préparés pour les parties intéressées de l'activité du projet et qui comprennent les propriétaires, les créanciers, les investisseurs et les organismes gouvernementaux tels que l'administration fiscale, le service de contrôle des entreprises, et les organismes de crédits et autres. Les états financiers se sont les produits du système d'information comptable (SIC), qui est divisé en deux sections : états financiers de base et états complémentaires. Les entreprises doivent préparer et divulguer périodiquement les états financiers de base pour servir les intervenants et les bénéficiaires pertinents. Les états complémentaires sont élaborés par les entreprises de façon facultative dans des circonstances particulières.

Les états financiers généraux visent à fournir des informations sur la situation financière, les résultats d'activité et les flux de trésorerie qui profitent à un large éventail d'utilisateurs des états financiers pour la prise de décisions¹. Ils aident également à démontrer les résultats du travail d'utilisation des ressources disponibles par l'administration. À cette fin, les états financiers fournissent des données sur les droits de propriété ; les revenus et les charges, y compris les gains et les pertes ainsi que les flux de trésorerie. Ces informations, ainsi que d'autres dans les précisions complémentaires sur les états financiers, aident les utilisateurs des états financiers dans la prévision des flux de trésorerie futurs de l'entreprise, en particulier le moment et la probabilité de générer des liquidités ou ce qui est dans la règle. Il incombe au conseil d'administration de l'entreprise ou à l'organe administratif mandaté de préparer et de présenter les états financiers.

4.2 Objectifs et caractéristiques des états financiers :

Il est contenu dans le cadre conceptuel élaboré par le comité des normes comptables internationales de reporting, que les états financiers sont destinés à fournir des informations sur la situation financière, la performance et la variation de la situation financière². Ils sont utiles pour les utilisateurs dans la prise des décisions administratives et économiques.

¹ Rachida Boursali ; Les états financiers et PCN du SCF, les éditions Aloulfia Talita Oran 1^{er} Ed, 2010, P8.

² Odile Barde ; Laurent Didelot ; Maitriser les IFRS Les Guides de gestion RF Paris 4 édition 2009, p 27.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

Le même cadre prévoit également que les états financiers préparés à cet effet répondent au besoin d'information de la plupart des lecteurs de ces états, mais ne fournissent pas toutes les informations nécessaires aux lecteurs pour les aider à prendre leurs décisions économiques car elles reflètent les implications financières des événements antérieurs et ne fournissent pas d'informations non financières. Mais les états financiers montrent les résultats du travail de la direction et aident à en rendre compte sur les ressources placées sous sa garde, ce qui aide les lecteurs des états à prendre des décisions sur la continuation d'investissement dans l'entreprise ou l'abandonner, vendre ou se diriger vers une autre entreprise, et voter sur le maintien de la direction ou le changement suivant le contrat de performance préétablis.

4.2.1 Objectifs des états financiers :

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie qui soient utiles aux utilisateurs pour la prise de décisions économiques et leur permettre de réaliser un diagnostic financier de l'entité. Par ailleurs, les entités sont appelées à communiquer un certain nombre d'informations (états financiers et autres informations), que ce soit au niveau des relations avec les actionnaires, au niveau de la gouvernance des sociétés et des groupes, ou au niveau d'opérations sur les marchés financiers. Cette communication financière, fondamentale pour les partenaires de l'entreprise est régie par des articles du Code de commerce.

Les états financiers contiennent principalement les actifs¹, les passifs², les capitaux propres³, les produits, les charges. L'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation financière (bilan), la performance (résultat) et les variations de la situation financière (flux de trésorerie) d'une entreprise. Cette information est utilisée à un large éventail d'utilisateurs dans la prise de décisions économiques⁴. Selon les normes internationales, les états financiers sont préparés sur la base de deux hypothèses :

a. Comptabilité d'engagement : les états financiers sont préparés sur la base de la comptabilité d'engagement, c'est-à-dire, les effets des transactions et autres événements

¹ Wolfgang DICK et Franck MISSONIER-PIERA, comptabilité financière en IFRS, PEARSON, 2ème édition, 2009, France, p3.

²http://www.focusifrs.com/menu_gauche/normes_et_interpretations/que_sont_les_ias_ifrs/cadre_conceptue

³ Wolfgang DICK et Franck MISSONIER-PIERA, comptabilité financière en IFRS, PEARSON, 2ème édition, 2009, France, p4.

⁴ Hamid CERBAH, Gestion comptable par l'application selon le nouveau SCF, édition pages Bleues, Alger, 2012, p 20.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

sont comptabilisés quand ces transactions ou événements se produisent, les recettes lorsqu'elles sont acquises et les dépenses lorsqu'elles sont engagées (dettes), et non pas lorsqu'intervient le versement ou la réception de trésorerie. Ils sont enregistrés dans les livres comptables et présentés dans les états financiers des exercices auxquels ils se rattachent¹. Cette hypothèse s'oppose à la comptabilité de trésorerie, qui consiste à comptabiliser les opérations que lorsqu'elles ont généré un flux financiers (encaissées ou payées).

- b. Continuité d'exploitation :** les états financiers sont préparés et établis selon l'hypothèse que l'entreprise est en situation de continuité d'exploitation et qu'elle poursuivra normalement ses activités dans un futur prévisible. Ainsi, Les états financiers sont établis en supposant que l'entreprise n'a pas l'intention ou la nécessité de mettre fin à ses activités, ni de réduire de façon importante la taille de ses activités. Dans le cas où cette hypothèse est fausse ou douteuse, contraire, les états financiers doivent être préparés sur une base différente, et une mention spéciale doit être mise dans l'annexe qui indique, par ailleurs, l'influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat².

La continuité de l'exploitation est régie par une norme d'audit, qui a été adopté par l'IFAC dans la norme ISA 570 et par l'Algérie récemment dans la norme Algérienne d'audit (NAA) 570. La norme comptable (IAS 1) présente les caractéristiques qualitatives de base des états financiers. Les plus importantes ont été présentées comme suit :

- **Intelligibilité :** L'une des principales caractéristiques de l'information contenue dans les états financiers est sa capacité à être directement comprise par les utilisateurs, à cette fin, les utilisateurs devraient avoir un niveau de connaissance raisonnable des activités commerciales, économiques et comptables, et être disposé à étudier l'information raisonnablement avec soins. En tout état de cause, l'information sur les questions complexes à inclure dans les états financiers ne doit pas être exclue si elle convient aux besoins des décideurs économiques au motif qu'elle est difficile à comprendre pour certains utilisateurs.
- **Pertinence :** L'information est appropriée lorsqu'elle est pertinente pour la prise de décisions par les lecteurs des états financiers et les aident à évaluer les événements liés à l'organisation passé, présent ou futur, et offrent la possibilité de faire des prédictions.

¹ http://www.focusifrs.com/menu_gauche/normes_et_interpretations/que_sont_les_ias_ifrs/cadre_conceptuel.

² Fabienne Guerra, Comptabilité managériale : Le système d'information comptable, édition de boeck, Bruxelles, 2003, p8.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

- **Fiabilité** : Cela signifie que l'information est exempte d'erreurs critiques, de l'impartialité, honnête et affiche les résultats comptables sur les opérations. Elle est présentée selon sa valeur économique. Les mesures nécessaires sont prises en cas d'incertitude en exerçant une politique de prudence, en affichant l'information pleinement dans les limites de l'importance et du coût relatifs, et en ne supprimant aucune information qui affecte les décisions économiques de ses lecteurs.
- **Comparabilité** : Les lecteurs de bilan doivent être en mesure de comparer les états financiers de l'entreprise au fil du temps afin de cerner les tendances de la situation financière ou du rendement, ils peuvent également comparer les états financiers d'autres entreprises établissements afin d'établir leur situation financière relative, leur rendement et la variation du bilan.

4.2.2 Caractéristiques dérivées des états financiers :

Pour que les informations comptables présentés dans les états financiers permettent d'atteindre l'objectif de reporting pour tous les utilisateurs et lecteurs, elles doivent posséder les caractéristiques suivantes :

- a. **Exhaustivité** : Cette caractéristique indique que les états financiers contiennent des informations complètes et entières pour répondre à tout questionnement parce que l'incapacité de fournir les informations exactes indique que ces informations sont incomplètes, fausses ou trompeuses et en conséquence non fiable et impertinente.
- b. **Précision** : L'une des caractéristiques les plus importantes d'une bonne information est l'exactitude de la description de la situation financière de l'entreprise considérée, et l'identification des sources d'entrées de trésorerie et de la cession des sorties de trésorerie.
- c. **Adéquation** : Ce qui distingue cette caractéristique, c'est que l'information est liée aux décisions prises, et que l'information comptable est capable de faire une différence dans les décisions des investisseurs et des créanciers, elle est influencée par sa nature et son importance.
- d. **Timing** : Cela signifie que l'information doit être fournie aux décideurs avant qu'ils ne perdent leur capacité d'influencer les décisions, de sorte qu'il faut tenir dûment compte du moment de la préparation et de la présentation des états financiers.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

- e. **Clarté :** La clarté signifie que l'information présentée dans les états financiers est sans ambiguïté sans confusion afin que ses utilisateurs puissent facilement la comprendre et la rendre plus utile.

4.3 Contenu des états financiers :

L'élaboration et la présentation des états financiers constituent le point de départ approprié de l'étude comptable, étant donné que leur importance se reflète à bien des égards comme le seul moyen de communiquer à tous les intéressés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entité une image complète de la performance et la situation financière et de la rentabilité de l'entité. L'importance des états financiers est liée aux différents types d'informations comptables et financières qu'ils contiennent en termes de leur valeur d'utilisation, des caractéristiques spécifiques qu'ils doivent avoir et sa pertinence à la prise de décision.

4.3.1 Informations comptables et financières :

Les états financiers d'une entreprise sont une source de n'importe quel type d'informations que ce soit comptable, financière ou sous forme de renseignements. L'information comptable est produite après le traitement des données par son explication et leur donnant un sens et un but, et après sa livraison à différentes parties dans un environnement de travail autour de l'entité. Il s'agit principalement de la situation financière de l'entreprise. Il existe plusieurs définitions de l'information comptable :

- L'information comptable est définie comme : « Le produit final de la matière première, c'est-à-dire les données enregistrées au cours du système comptable et exprime de nouvelles valeurs avec des mesures quantitatives et qualitatives ajoutées et au-delà de ce que les données contiennent » ;
- L'information comptable a été ainsi définie comme suit : « Toutes les formes de connaissances qui sont communiquées et que se rapportent à un fait ou à un événement particulier en soi. Ou elle est la somme des connaissances qu'on obtient par la communication, l'éducation, la recherche ou d'autres sources de connaissance, culture et travail » ;
- L'information comptable est l'ensemble des faits associés aux événements qui peuvent être identifiés, ils doivent être mesurés et souvent indépendants les uns des autres.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

4.3.2 Types des informations comptables et financières :

Les principaux types d'informations contenus dans les états financiers sont les suivants :

- a. **Informations pertinentes aux besoins des utilisateurs :** Ces besoins aident les utilisateurs à évaluer la capacité de l'organisation à générer des flux de trésorerie qui peuvent être distribués et à respecter ses obligations lorsqu'elles sont exigées et l'adéquation de ces flux.
- b. **Information aidant à déterminer les sources de revenus :** Les utilisateurs sont intéressés non seulement à savoir quels processus et événements influent actuellement sur les flux de trésorerie actuels, mais aussi à savoir ce qui se passera à l'avenir et à trouver un lien entre les circonstances actuelles et prévues.
- c. **Informations sur les ressources économiques de l'entreprise :** Les utilisateurs du bilan distinguent les sources directes de flux de trésorerie résultant de l'activité de l'entreprise des autres sources. Ils s'intéressent également des engagements en tant que causes directes des paiements en espèces.
- d. **Informations sur l'utilisation des différentes ressources de l'entreprise :** Les utilisateurs ont besoin de renseignements démontrant l'utilisation des ressources dont dispose l'entreprise dans le cadre de ses activités ou de nouveaux investissements, de l'expansion de l'activité, du respect des obligations ou d'autres utilisations.
- e. **Information sur les risques potentiels :** Les états financiers permettent d'identifier et de mesurer les risques grâce aux informations qu'ils contiennent, elle ne cache aucune information à cet égard afin de permettre aux utilisateurs de comprendre la situation et de prendre les mesures nécessaires. Pour répondre à toutes ces informations et à d'autres, une transparence totale et une expression authentique des phénomènes et des événements qu'elles représentent doivent être assurées et leur sécurité vérifiée. Certaines caractéristiques de base des états doivent également être satisfaites, et surmonter les difficultés de les concilier à cause de ce qui semble parfois être des conflits entre certaines caractéristiques.

4.3.3 Répercussions de l'information comptable et financière sur les états financiers :

L'information est un outil décisionnel important, car le succès de ce processus dépend en grande partie de l'authenticité, de la crédibilité et de l'exactitude du bilan pour représenter la réalité sous-jacente. L'importance de l'information est reflétée dans les états financiers si :

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

- a. **Intégrité de l'information comptable et financière :** Toute incompatibilité des informations comptables et financières, tant sur le fond que sur le timing, conduit à une mauvaise décision, et elles doivent être comparables.
- b. **Crédibilité de l'information comptable et financière :** L'importance des états financiers, qui se trouvent souvent en quelques pages, est qu'ils résument tous les renseignements que de nombreuses pages contiennent pour les dossiers détaillés. L'importance des états financiers est liée à l'importance des informations qu'ils contiennent, d'autant plus que la possession de ces informations constitue un problème de choix économique, de sorte qu'elle est appréciée à la lumière de sa capacité à améliorer la qualité du meilleur choix pour la décision.

.5 Reporting comptable des états financiers selon les normes comptables :

Certaines normes comptables ont contribué de manière significative à l'augmentation de la reporting comptable dans les états financiers en fournissant des informations qui permettent à leurs utilisateurs d'avoir des liquidités et la capacité de respecter leurs obligations. Cette section porte sur les reporting des états financiers les plus importants.

5.1 Reporting des politiques comptables et des informations dans les états financiers :

Le reporting des politiques comptables et des informations dans les états financiers est présenté conformément aux éléments suivants : - Reporting des méthodes comptables ; - Informations à divulguer dans les états financiers ; - Informations à divulguer dans le compte des résultats ; - Méthodes de divulguer l'information.

5.1.1 Reporting des politiques comptables :

Cette norme est à l'avant-garde des normes comptables, établissant les concepts et les principes de base sur lesquels reposent toutes les normes subséquentes, elle traite la divulgation des politiques comptables importantes pour la préparation et donner l'image réelle des états financiers. La présente norme a pour objet de décrire les éléments fondamentaux de la présentation des états financiers visant à assurer la comparabilité avec les états financiers des autres entreprises. Étant donné que ces états qui sont un objectif général, seront utilisées par de nombreux utilisateurs lorsqu'ils prendront des décisions, ils doivent être crédibles, pertinents et comparables, cela se fait en respectant les critères de présentation et de reporting. Ce critère porte sur la présentation de tous les états financiers considérés comme objectif final,

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

préparés et présentés conformément aux normes internationales d'information financière IFRS. La grande taille des projets, leur ampleur, la multiplicité des partenaires et des actionnaires, ont amené les dirigeants de projet à trouver un moyen de mesurer les résultats. Diviser ainsi la durée de vie des projets en périodes égales à la fin de chaque période (exercice) pour mesurer le résultat. À cette fin, la loi a cherché à trouver une logique agréée ou reconnue dans l'utilisation de la comptabilité, la base pour les principes pratiques de la théorie comptable, afin de satisfaire les souhaits des propriétaires.

En conséquence, les états financiers qui sont déployés contiennent un ensemble d'hypothèses de base qui ne nécessitent pas de texte. Ils sont généralement acceptés par les comptables et les utilisateurs des états financiers, et il est supposé qu'ils devraient être utilisés en raison de leur nécessité, et s'ils n'ont pas suivi ces hypothèses (continuité d'exploitation et comptabilité d'engagement), cela devrait être divulgué, en indiquant les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été utilisés. En cas de modification des méthodes comptables de la société et que ces modifications ont un impact important sur la période en cours, le changement doit être divulgué et évalué et ces changements doivent être divulgués dans les politiques qui ont une incidence importante sur la période en cours, mais qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur une période financière pertinente.

- a. Allocation :** Dans le sens de reconnaître les produits et les charges lorsqu'ils sont exigibles, qu'ils soient perçus ou payés. Le choix et l'application des méthodes comptables sont soumis à trois considérations :
- b. Prudence :** Ce principe signifie prendre tous les coûts, charges, et les pertes attendues à ce profit et ne prendre les bénéfices attendus que si vous atteignez réellement.
- c. Intérêt au fond avant la forme :** Autrement dit, les transactions et les événements financiers sont affichés sur les états selon leur substance et leurs incidences financières, et non sur la base de leur forme juridique.
- d. Principe de l'importance relative :** Ce principe stipule que tous les éléments d'importance relative qui influent sur l'évaluation des situations financières et leurs décisions doivent être divulgués. En effet, l'importance relative dépend du rapport personnel du comptable au cas par cas.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

5.1.2 Informations à divulguer dans les états financiers :

Le reporting des informations contenues dans les états financiers qui doivent être claires et faciles à comprendre par les utilisateurs qui se basent sur la fiabilité et la pertinence de ce reporting pour prendre les décisions qui s'imposent et dans les délais opportuns. Les normes comptables internationales traitent des informations minimales à divulguer à ce sujet.

A- Informations générales visées par le reporting : Toutes les informations nécessaires pour que les états financiers soient clairs et compréhensibles doivent être divulguées :

- Le nom ou la nationalité de l'entité, la période couverte par les états financiers et la date du bilan doivent être mentionnées, la nature de l'activité, sa forme juridique et le type de devise sur laquelle les états financiers ont été préparés, doivent être divulgués ;
- Les informations expliquant la nature et le fondement des postes devraient être ajoutées ;
- Les postes importants ne peuvent pas être fusionnés ou compensés entre eux sans les divulguer séparément ;
- Les états financiers doivent indiquer les chiffres de comparaison pour l'exercice précédent.

B- Information à divulguer dans le bilan : Les informations à divulguer dans le bilan comprennent les informations à caractère général ; sur les actifs à long terme ; sur les clients et effets à recevoir ; sur les valeurs immatérielles et autres droits de propriété.

C- Le reporting des informations du compte de résultats : Le compte des résultats comporte deux principaux éléments : les produits et les charges. Les produits comprennent tous les dividendes et bénéfices générés par l'implication directe de l'entreprise dans son activité principale ou découlant de la conduite de toute autre activité. Les charges sont toutes les pertes qui peuvent découler de l'exercice de son activité principale ou d'autres activités. Selon les normes comptables, il existe deux méthodes de divulgation des postes figurant sur le compte des résultats :

Méthode 1 : La méthode d'inclusion, qui exige que le montant du résultat net comprenne les éléments récurrents et les éléments non récurrents sous réserve de divulgation de chaque montant ;

Méthode 2 : La méthode du rendement actuel : exige l'exclusion des éléments non récurrents, habituellement indiqués après que le montant du résultat net a été atteint ou comme règlement des bénéfices non répartis. Cette méthode facilite la comparaison.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

5.1.3 Méthodes de reporting des informations :

Le reporting par définition est relatif, mais il doit être le but des états financiers, pour les présenter à ses différents utilisateurs, en les fournissant sous une forme résumée et limitée en terme quantitatif, représenté sur les états officiels, puis sous forme de notes annexes, afin de clarifier tout élément des états et autres, puis dans des tableaux et des extensions supplémentaires, et des renseignements descriptifs devraient être indiqués sous forme de brèves notes dans les états financiers.

Parmi les méthodes courantes de reporting, nous avons la forme et ordre des états financiers, les termes et modalités de de présentation détaillés, les informations entre parenthèses, les notes annexes, les états et tableaux annexes, les commentaires dans le rapport d'audit et le discours du dirigeant principal.

5.2 Reporting des rapports sur les secteurs et les parties prenantes :

Cette partie ouvre les éléments suivants : Reporting sur les secteurs d'activité opérationnels et des parties prenantes.

5.2.1 Reporting des rapports sur les secteurs :

La norme IFRS 8¹ vise à établir des principes de déclaration de l'information financière par secteur sur les types de produits et de services produits par l'entreprise et les différentes régions géographiques dans lesquelles elle exerce ses activités, afin d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre la capacité d'évaluation du rendement et des risques de cette entreprise. Cette norme s'applique à l'ensemble des états financiers publiés selon les normes comptables internationales, le secteur du rapport est le secteur opérationnel ou la région géographique où la présente norme exige la divulgation de renseignements à ce sujet.

La forme principale de présentation du rapport sectoriel est régie par la source et la nature des risques et les rendements de l'entreprise, s'ils sont principalement affectés par les différences entre les produits et les services qu'ils produisent, la forme principale du rapport est sectorielle avec la soumission géographique de rapports secondaires. L'élaboration des

¹ IFRS 8 "Secteurs opérationnels" www.focusifrs.com Date maj : 29/10/2018.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

informations sectorielles doit être conforme aux méthodes comptables approuvées pour la préparation et la présentation des états financiers de l'entreprise.

5.2.2 Reporting des parties prenantes :

Une entreprise traite habituellement avec des autrui, et dans certains cas, elle peut conclure des conventions avec des parties qui ont une relation ou un contrôle sur l'entreprise, de sorte qu'ils peuvent influencer la prise de décisions de l'entreprise.

Ces parties sont définies par l'IAS 24¹ comme des parties capables de contrôler l'autre partie et d'avoir une influence importante sur elle dans l'élaboration des décisions financières et opérationnelles. L'entreprise doit divulguer ces parties liées, qui sont définies comme suit :

- Entreprises contrôlées directement, indirectement ou sous contrôle commun ;
- Les entreprises élaborant les états financiers comme des filiales et des sociétés rattachées ;
- Les personnes qui ont le droit de voter directement ou indirectement dans une entreprise qui prépare des états financiers, et qui ont un impact important sur l'entreprise et les proches membres des familles de ces personnes ;
- Personnel administratif ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de l'orientation et du contrôle des activités de l'entreprise, y compris les gestionnaires et les employés opérationnels ;
- Entreprises dans lesquelles une personne mentionnée précédemment est propriétaire directement ou indirectement, une part importante des droits de vote en elles, ou cette personne peut avoir un impact significatif sur elles.

5.3 Autres reportings :

Selon les normes comptables internationales, d'autres divulgations peuvent être élaborées et présentées à titre d'exemple :

- Reporting d'informations à l'échelle du secteur (IFRS8) ;
- Reporting des impacts de l'inflation et des variations des cours de monnaie (IAS 21, 29) ;
- Reporting des passifs éventuels (IAS 19, 37) ;
- Reporting des contrats de crédit-bail (IAS 17, IFRS 16) ;
- Reporting des investissements en titres (IAS 39, IFRS 9) ;

¹ IAS 24 "Information relative aux parties liées" www.focus Date maj : 29/10/2018

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

- Reporting des sociétés cotées en bourse –IFRS 15).

Section 2 : Processus du reporting financier :

Cette section vise à démontrer que l'objectif de reporting financier transparent ne peut être atteint qu'à travers la promotion concomitante d'une chaîne constituée de cinq composantes clefs tels que : l'environnement de l'entreprise ; la gouvernance ; le processus de préparation du reporting financier ; Le processus d'audit des rapports financiers ; et les divers autres acteurs et parties prenantes intéressés par la qualité du reporting financier.

.1 La production du reporting financier :

Le reporting financier est la production et la communication de l'information financière utile à la prise de décisions d'investissement, de crédit et toutes autres décisions commerciales¹. Les états financiers représentent la source la plus importante de l'information financière de l'entité, et doivent être acceptables aux qualités de pertinence et de fidélité, intelligibles par les utilisateurs et utiles à la prise de décisions économiques. Le reporting financier n'a jamais été le produit d'un seul élément ou acteur, pour cela sa transparence semble plutôt être le produit d'une maturation collective englobant une chaîne composée d'éléments de soutien à la transparence et d'éléments de production d'un reporting financier de qualité inter-reliés et interdépendants.

1.1. Les composants de la chaîne du reporting financier :

Le processus de production du reporting est considéré comme une chaîne intégrant plusieurs éléments². La description de chaque élément sera relatée dans cette section. Les forces et faiblesses de chaque élément de la chaîne produisent un impact sur la qualité du reporting financier.

1.2. Environnement général de l'entreprise :

Nous entendons par environnement général, tous les aspects politiques, juridiques, fiscaux et sociaux dont l'entité est assujettie en obligations et droits.

a. **Environnement politique :** Le développement économique d'un pays dépend inéluctablement d'une stabilité politique basée sur la démocratie des institutions qui encourage

¹ Chiappetta, B., Shaw, K. and Wild, J., (2009), «Principles of Financial Accounting" (19th ed.). McGraw-Hill/Irwin

² Yaich, A. (2012). La chaîne de transparence du reporting financier. ESC Tunis.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

les investissements par le biais d'un marché financier transparent ou l'accès à l'information n'est soumis à aucune restriction ou contrainte. L'instabilité politique met en péril les institutions et préserve les intérêts d'une certaine catégorie d'individus à pouvoir qui seront à l'abri de tout risque d'être tenus pour responsables en cas de crise. Cet état de fait défavorise la transparence du reporting financier dont la qualité permettrait aux utilisateurs de l'information financière de prendre les bonnes décisions, pour une allocation optimale des ressources. Ils considèrent aussi que cette information doit posséder deux caractéristiques, la fiabilité et la pertinence, pour qu'elle soit utile pour ses utilisateurs¹.

b. **Environnement fiscal :** L'un des utilisateurs du reporting financier c'est l'état représenté par l'administration fiscale dont l'impact est inévitable dans un contexte caractérisé par :

- La connexité entre la comptabilité et la fiscalité ;
- Une vision législative qui a toujours considéré, en priorité, le rôle du commissaire aux comptes en tant qu'instrument de la lutte contre la fraude fiscale et d'amélioration des recettes fiscales ;
- L'absence de considération des responsables politiques pour l'objectif de l'information financière qui consiste à fournir, en priorité, des informations utiles aux fournisseurs de capitaux (investisseurs en capitaux propres, bailleurs de fonds, créanciers actuels et potentiels) aux fins de leur prise de décision.

Ainsi, il est clair que le processus de production de la transparence financière est directement affecté par la qualité de l'environnement dans lequel opèrent tous les acteurs de la chaîne de production du reporting financier. Cet environnement peut offrir un soutien à la transparence financière ou, à l'inverse entraver la transparence.

1.3. Mode de gouvernance de l'entreprise :

En Algérie, la nécessité d'améliorer la gouvernance d'entreprise en général, de revoir le rôle du conseil d'administration et des administrateurs en particulier, s'est encore accentué avec les différentes réformes économiques et la transition vers une économie de marché moderne. La mise à niveau des entreprises algériennes doit s'accompagner par celle de ses organes dirigeants. Le rôle des mécanismes de contrôle et des organes de la gouvernance est

¹ Tariverdi, Y., Moradsadehfard, M., & Rostami, M. (2012). The effect of earnings management on the quality of financial reporting, *African Journal of Business Management*, Vol. 6(12), pp. 4603-4611.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

de mettre en place des politiques, des procédures qui déterminent le processus de production de l'information financière de qualité de l'ensemble du processus. Le niveau de compétence et de maturité de la gouvernance de l'entité est important dans le processus de reporting financier et impacte positivement la qualité de communication à travers quelques domaines clefs :

a. La culture et l'exemplarité des dirigeants : Dans son rapport publié en mars 2011, IFAC considère que la bonne gouvernance qui commence par l'exemplarité des dirigeants est fondamentale pour un reporting de qualité et prône plus d'efforts au niveau mondial pour améliorer les processus de préparation du reporting et son audit externe. En tant que déterminant des attitudes et comportements, la culture est un élément clef de l'environnement interne de l'entreprise. Au niveau des dirigeants, une culture nécessaire à la transparence financière est une culture qui établit un bon équilibre entre la performance et la conformité aux lois et normes applicables, donne une grande considération à l'intégrité, à la transparence, à l'obligation de rendre compte et à l'acceptation d'être pris pour responsable.

b. L'exemplarité des dirigeants est à ce titre déterminante : Ils donnent le ton, tracent la voie et fixent les limites. Et en absence de cette caractéristique de base des dirigeants, tout le processus risque de privilégier la forme sur le fond du reporting. Ajouté à cela, le comportement opportuniste des dirigeants qui encourage la falsification et la présence d'erreurs et d'inexactitudes dans les états financiers. Donc la culture et l'exemplarité des dirigeants ne sauraient être perçues dans l'environnement de l'entité que par l'éthique et la loyauté de ses dirigeants.

c. Importance du rôle du Directeur Général et du Directeur Financier : Dans le contexte algérien, la majorité des entités économiques tous secteurs d'activité confondus, le Directeur Général en tant que dirigeant principal pilote tous les domaines en rapport avec le reporting financier (Direction financière, système d'information, dispositif de contrôle interne, organisation et compétence comptables internes et recours à l'assistance des professionnels comptables, audit interne, etc...) et est juridiquement responsable avec les administrateurs de la qualité du reporting financier. De même, le Directeur Financier est en charge directe du pilotage de la préparation du reporting financier et en assume avec le Directeur Général la responsabilité opérationnelle. La pratique qui consiste à exiger la certification des états financiers et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne par le Directeur général et le Directeur financier, que les lois sur la sécurité financière a mise en avant mais qui existait bien

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

avant, permet de renforcer la culture de responsabilité des dirigeants opérationnels ayant prise sur le processus de production du reporting financier et permet d'aligner le pouvoir opérationnel et la responsabilité.

d. Dans le processus de clôture des comptes sociaux des entités, le Directeur financier est chargé de la présentation du rapport financier aux administrateurs et aux actionnaires.

e. La compétence et l'efficacité du conseil d'administration et des comités rattachés : La compétence du conseil d'administration à l'égard de l'appréciation et de l'évaluation du reporting financier et du contrôle interne suppose que le conseil comporte des membres qualifiés dans le domaine comptable et du contrôle interne. De même, l'efficacité dans le domaine du pilotage de la qualité de l'information financière est renforcée par l'existence d'administrateurs de métier (administrateurs certifiés ayant reçu une formation qualifiante pour exercer la fonction d'administrateur) et d'administrateurs indépendants. Les premiers administrateurs et les premiers commissaires aux comptes sont désignés dans les statuts. Ils sont désignés et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Avant d'accepter un mandat, il convient aux administrateurs d'en mesurer avec soin les risques et les opportunités qu'ils représentent. En cas de désaccord au niveau du conseil, l'administrateur veillera à ce que ses réserves ou ses positions soient explicitement consignées aux procès-verbaux des délibérations.

f. La responsabilité de l'administrateur est engagée en matière de responsabilité civile envers les tiers et les actionnaires et en matière de responsabilité pénale qui a un double rôle préventif et répressif, fait supporter le risque d'un emprisonnement et/ou d'une amende, ses domaines sont étendus et peuvent concerner l'ensemble des événements de la vie sociale. Certaines responsabilités pénales sont dites de droit commun, d'autres se rapportent au droit des sociétés, il est à noter que même la personne morale peut être déclarée pénalement responsable. Dans la responsabilité spécifique au droit des sociétés, le président du conseil d'administration chargé de la direction générale de la société est pénalement responsable, mais compte tenu de la collégialité du conseil, un administrateur personne physique ne peut être personnellement pénalement responsable que dans le cas où il est reconnu co-auteur ou complice.

g. Dans le contexte algérien, le statut juridique et fiscal dégradant pour la fonction d'administrateur explique que tous les essais de publication de codes de gouvernance n'ont

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

reçu qu'une faible considération pratique. Dans le cadre de la concentration du capital, le risque est grand car généralement le conseil d'administration est composé des actionnaires majoritaires (Entreprises familiales ou publiques) et se comporte, à l'égard du reporting financier, comme une chambre d'enregistrement se limitant à une résolution de style rendue obligatoire par le code de commerce et privilégiant la mention du résultat net de l'exercice.

En théorie, les comités spécialisés rattachés au conseil d'administration, comme les comités d'audit, ont un rôle important dans le pilotage du processus de production d'une information financière de qualité. Et en absence d'administrateurs externes indépendants ayant des compétences dans le domaine comptable et du contrôle interne, le choix du comité d'audit risque de faillir aux missions qui lui sont assignées dont la principale est l'évaluation des mécanismes de contrôle internes et externes.

h. La considération accordée au dispositif de contrôle interne : La comptabilité reproduit et reflète la qualité du système qui la produit. De ce fait, l'objectif de reporting financier de haute qualité ne saurait être atteint sans un système de contrôle interne efficace et performant. En s'assurant de l'existence d'un dispositif de contrôle interne efficace, les organes de gouvernance envoient un message clair sur l'importance qu'ils accordent à l'efficacité du contrôle interne.

De même, bien que le système comptable des entreprises consacre un chapitre dans la norme comptable générale pour décrire les éléments du contrôle interne, son impact sur la prise de conscience de l'importance du contrôle interne reste insignifiant aussi bien au niveau de la pratique comptable qu'au niveau des programmes d'enseignement supérieur. Quant à l'audit interne, sa mission principale est d'évaluer les procédures de contrôle interne.

En Algérie, depuis le scandale financier suite à l'effondrement du groupe Khalifa, la majorité des entreprises stratégiques et opérationnelles sont dotées d'une structure d'audit interne rattachée généralement à la direction générale.

.2 Le processus de préparation du reporting financier :

Le processus normal de préparation du reporting financier s'appuie sur les normes comptables, la compétence des préparateurs, une gestion adéquate des contraintes et enfin un système de responsabilité qui soutient la transparence.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

2.1 Les normes comptables :

La comptabilité est une traduction du langage économique de l'entreprise, ses relations avec les tiers c'est qu'elle en a retiré étant une manière, il faut comprendre ce discours¹. Dans le contexte algérien, la comptabilité possède toutes les caractéristiques d'une situation de droit. Le référentiel comptable légal est constitué par le système comptable financier né le 30 novembre 2007 pour entrer en application le 1^{er} janvier 2010 (Loi 07-11). L'enseignement de la comptabilité est axé, à partir du 1^{er} cycle de l'enseignement, supérieur sur le référentiel IAS/IFRS voire même l'enseignement professionnel. Le système comptable réel mis en pratique, y compris dans les sociétés cotées en bourse, est le référentiel comptable fiscal constitué par la combinaison des dispositions fiscales qui prescrivent des règles comptables et les dispositions comptables du système comptable financier des entreprises qui ne divergent pas de façon radicale avec les règles fiscales.

En Algérie, dix ans après à l'adoption du SCF, nous constatons que la fiscalité a toujours le dernier mot et qu'elle a eu raison de toutes les dispositions du système comptable financier qui ne sont pas compatibles avec la gestion fiscale de l'entreprise. Ainsi, l'inventaire des dispositions pertinentes du système comptable financier des entreprises qui n'ont pas été suivies en pratique révèle que la conformité du reporting financier, audit système comptable est entachée de limites significatives. Parmi les dispositions comptables les plus pertinentes non suivies ou rarement suivies en pratique, nous pouvons citer :

- La comptabilisation et l'amortissement par composants des immobilisations (Bâtiments, équipements, ...etc.) IAS 16² ;
- La comptabilisation des tests de dépréciation des actifs IAS 36³ ;
- L'application rétrospective des changements de méthodes comptables IAS⁴ 8 ;
- La comptabilisation des contrats de construction IAS 11⁵ ;
- La comptabilisation des contrats de longue durée IAS 17⁶
- La comptabilisation des avantages aux personnels IAS 19¹ ;

¹ Lefrancq, S., & Albertini, E. (2016). Comprendre le reporting financier Les IFRS accessibles (1st ed.). Paris: Vuibert.

² IAS 16 "Immobilisations corporelles", <http://www.focusifrs.com>, Date maj : 07/09/2020.

³ IAS 36 "Dépréciation d'actifs", <http://www.focusifrs.com>, Date maj : 19/10/2018.

⁴ IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs", <http://www.focusifrs.com>, Date maj : 20/01/2020.

⁵ IAS 11 "Contrats de construction", <http://www.focusifrs.com>, Date maj : 29/10/2018.

⁶ IAS 17 "Contrats de location", <http://www.focusifrs.com>, Date maj : 17/12/2018.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

- La comptabilisation de l'impôt différé IAS 12² ; et la consolidation des bilans IAS 27³.

2.2 La compétence des préparateurs financiers :

Les préparateurs des états financiers sont, par leur compétence, leurs diligences et leur sens de l'éthique, un élément clef dans l'élaboration d'un reporting financier de haute qualité. La compétence comptable couvre à la fois des compétences techniques (prise en compte, évaluation, vérification, contrôle et reporting de l'information comptable) et des compétences comportementales, éthiques et relationnelles. Pour mesurer l'importance de l'éthique comptable, il est possible d'affirmer que la qualité comptable se nourrit d'éthique et qu'il est pratiquement impossible d'obtenir une bonne qualité de reporting financier sans un strict attachement et respect à l'éthique comptable. La préparation et la présentation des états financiers de qualité reposent sur la qualité des jugements et des estimations exercées par la direction générale et les préparateurs des états financiers. Or des jugements professionnels et des estimations comptables de qualité supposent inéluctablement des dirigeants et des comptables de bonne moralité professionnelle, très attachés et respectueux de l'éthique.

2.3 Une gestion adéquate des contraintes :

Dans le processus d'élaboration du reporting financier, les préparateurs des états financiers se confrontent à des contraintes qui doivent les gérer de façon adéquate. Parmi ces contraintes nous citons :

- a. La qualité des jugements professionnels et des estimations :** Le recours au jugement professionnel et aux estimations est nécessaire notamment pour choisir les solutions les plus appropriées et les meilleures estimations dans les circonstances. La qualité des jugements et des estimations s'appuie sur la compétence technique, la consultation d'autres personnes compétentes, la détermination des conséquences possibles et la documentation des processus analytiques ayant mené au jugement exercé ou aux estimations faites et aux estimations retenues.
- b. Les arbitrages entre les coûts, les avantages et les qualités caractéristiques de l'information financière :** Les contraintes de coûts et de délais de sortie des états financiers dictent de procéder à des arbitrages comme le coût d'une information supplémentaire à fournir

¹ IAS 19 "Avantages du personnel", <http://www.focusifrs.com>, Date maj : 29/10/2018.

² IAS 12 "Impôts sur le résultat", <http://www.focusifrs.com>, Date maj : 02/04/2018.

³ IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels" ?, <http://www.focusifrs.com>, Date maj : 29/10/2018.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

peut réduire les coûts d'emprunts et la recherche d'une donnée plus précise peut améliorer la fiabilité mais dès lors qu'on atteint un stade satisfaisant à l'objectif d'image fidèle, toute recherche de précision supplémentaire s'exerce au détriment de la pertinence en raison du retard qu'elle provoque pour la publication des états financiers. D'une façon générale, la règle d'arbitrage entre pertinence et fidélité est la suivante : dès que l'on atteint l'assurance raisonnable que les informations produites sont cohérentes et qu'elles ne contiennent aucune omission ou erreur dont l'importance peut influencer le jugement ou la décision de tout lecteur raisonnable, les comptes peuvent être définitivement arrêtés.

c. L'organisation appropriée pour la consolidation : Les sociétés mères tête de groupe doivent se doter d'une organisation nécessaire et appropriée pour la préparation des états financiers consolidés.

d. La célérité de production des états financiers : La pertinence dicte de rapprocher le plus possible le temps comptable du temps réel y compris sur le plan de la production des états financiers. La clôture rapide suppose de s'organiser en interne et de bien gérer les dépendances vis-à-vis des tiers. La fréquence de production d'états financiers intermédiaires et l'adoption d'outils informatiques et de méthodes et procédures comptables performants sont des facteurs d'accélération de la sortie des états financiers.

2.4 Un système de responsabilité qui soutient la transparence :

La responsabilité des acteurs est un mode de contrôle de leurs activités qui, d'une part, les contraint à la vigilance et, de l'autre, notamment lorsque la sanction est perçue comme étant trop élevée ou insupportable, peut inhiber l'innovation et favoriser l'émergence d'une culture de couverture au détriment de la culture de progrès et de performance, mais dans tous les cas, aucun système ne peut être efficace sans la prise en charge par les acteurs de la responsabilité de leurs décisions et de leurs actions. Sur le plan opérationnel, la production des états financiers relève directement des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Financier, d'où la pertinence de la pratique de certification des états financiers et de l'efficacité du contrôle interne par le Directeur Général et le Directeur Financier.

.3 Le processus d'audit des rapports financiers :

Bien que le rôle des dirigeants soit généralement déterminant dans le choix de leurs auditeurs (ce qui se traduit, en fait, par le choix du type de professionnel qui remplit les

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

meilleures conditions ou offre la plus grande prédisposition à satisfaire les objectifs recherchés par lesdits dirigeants en matière de communication de l'information financière). L'audit financier est supposé apporter la sécurité et la confiance dont a besoin l'utilisateur des états financiers. C'est la raison pour laquelle le référentiel comptable prévoit de mentionner dans les états financiers si les comptes ont fait l'objet d'un audit indépendant et d'inclure, dans ces états, le cas échéant, l'avis des auditeurs. Le rôle des auditeurs dans la formation de la qualité des états financiers est important dès lors qu'ils doivent non seulement garantir que l'entreprise a, correctement, appliqué les dispositions du droit comptable (SCF) mais aussi valider tous les jugements et toutes les estimations retenues par la direction pour la préparation et la présentation des états financiers. Généralement, le processus d'audit des rapports financiers s'appuie sur quatre éléments de base les normes d'audit ; les auditeurs (commissaires aux comptes) ; la supervision des auditeurs et le système de responsabilisation des auditeurs.

3.1 Les normes d'audit :

L'observation des normes pour la pratique professionnelle de l'audit est essentielle pour bien mener la mission d'audit et assurer toute la crédibilité au rapport de la mission et les recommandations qui y figurent. Les professionnels comptables sont tenus d'appliquer les normes d'audit international ou celui mis en place par l'organe tutelle qui régit la profession (CNC). L'adoption progressive des normes NAA ne saurait être applicable que par un système d'évaluation permanent initié par la commission chargée de la qualité du CNC et l'accompagnement des professionnels en matière de formation et de perfectionnement.

Le modèle d'adoption des normes d'audit en Algérie laisse, par conséquent, les petits cabinets qui ne peuvent accéder aux outils de travail développés par les grands réseaux restent démunis, ce qui en avantage les cabinets appartenant à des réseaux nationaux qui approvisionnent leurs collaborateurs en outils de travail, et leur assurent des perfectionnements continus et spécifiques au secteur d'activité de leur client.

Ce développement de compétence en expertise et en expérience est une valeur ajoutée à la qualité du reporting financier.

3.2 Les auditeurs, commissaires aux comptes :

En matière d'audit, la qualité du travail est fonction de la compétence technique, comportementale et éthique des auditeurs, de l'indépendance des auditeurs, de la gestion du risque lié à la mission, des approches méthodologiques et des outils de travail utilisés, des

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

procédures de supervision et de contrôle qualité interne et du respect des diligences professionnelles. A noter que la fonction du CAC ainsi que les normes d'exercice de la profession facteur déterminant de notre étude seront mises en exergue dans dernière section du troisième chapitre.

3.3 La supervision des auditeurs :

Dans le contexte algérien, la supervision est déléguée au conseil national de la comptabilité¹ et ses cinq commissions paritaires rattachées énumérées comme suit :- La commission de normalisation des pratiques comptables et des diligences professionnelles; - La commission d'agrément ; -La commission de formation; - La commission de discipline et d'arbitrage ; - La commission de contrôle qualité.

Le fonctionnement et les missions de chaque commission sont définis par voie réglementaire². L'ordre national des experts-comptables (ONEC) et la chambre nationale des commissaires aux comptes (CNCC) étant membres du conseil (CNC), en principe ces deux organes opérationnels doivent se doter des moyens, structures et outils pour étayer leur assertion de garantir l'indépendance et la compétence des CAC et auditeurs dans la réalisation de leur mission d'amélioration de la qualité du reporting financier.

3.4 Le système de responsabilisation des auditeurs :

La responsabilité des commissaires aux comptes peut être civile, disciplinaire et pénale. Toute infraction nuisant à la profession ou à l'entité auditée aura son impact suivant son degré de qualification. La méconnaissance des difficultés d'exercice de la profession de commissariat aux comptes a fait du CAC une proie facile pour le législateur en l'absence de débat objectif surtout en matière d'honoraires qui sont déterminants dans les missions de certification « Indépendance des auditeurs ».

La rude concurrence et la domiciliation des grandes entreprises, groupes, SGP, holdings au niveau de la capitale ont lésé les cabinets de petite taille surtout ceux de l'intérieur du pays à émerger et s'affirmer dans le marché d'audit. Le recours à la consultation par les entités pour le choix des auditeurs externes sur la base de cahier des charges a effet négatif sur leurs rémunérations. L'audit externe légal a une obligation de moyens et non pas de résultats et le

¹Article 5 de la loi n° 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

²Décret exécutif n° 11-24 du 27 janvier 2011 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil national de la comptabilité.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

manquement au code de déontologie de la profession risque de ternir l'image la profession vis-à-vis des tiers et des actionnaires qui considèrent l'audit comme un protecteur de leur intérêt et une source de confiance. Les scandales financiers Groupe Khalifa – Tonic emballage, ERTBH – Tahkout ont terni l'image des commissaires mandatés pour la certification des états financiers dénués de crédibilité. Des risques civil et pénal ont été encourus. Les infractions que nous pouvons reprocher aux CAC sont autonomes par rapport aux infractions qui peuvent être reprochées aux dirigeants. Et en absence d'un marché financier actif et d'une économie réelle basée sur la transparence des transactions physiques et monétaires et le respect de la réglementation en matière de commerce informel et de concurrence déloyale, la qualité d'audit ne serait perçue par les utilisateurs du reporting financier.

.4 Les autres intervenants et utilisateurs des rapports financiers :

Chacun des acteurs et utilisateurs des rapports financiers peut exercer une influence sur l'exigence de reporting financier transparent en même temps que toutes les parties prenantes peuvent être victimes d'un système de reporting financier défectueux. Les utilisateurs d'états financiers sont les investisseurs et opérateurs du marché financier et dont les exigences déterminent largement l'utilité et, par voie de conséquence, la valeur attribuée à l'information financière. L'entreprise est d'autant plus attentive à ses états financiers qu'il existe des utilisateurs s'appuyant sur ces états financiers comme source principale d'information financière sur l'entreprise et qui exercent suffisamment de pression dans le sens de la transparence. A titre d'exemples, nous pouvons citer quelques acteurs dont le rôle peut exercer une influence directe sur la qualité du reporting financier : - Les utilisateurs de l'information financière et notamment les actionnaires ; Les banquiers ; Les auditeurs externes – commissaires aux comptes.

- a. **Les utilisateurs de l'information financière (Les actionnaires) :** La pression des marchés (autorité des marchés, bailleurs de fonds et groupement d'investisseurs) est probablement le facteur qui a le plus d'influence sur le comportement comptable des entreprises en dehors de la législation fiscale. Ainsi, nous vivons une époque marquée par la pression que les marchés exercent sur les émetteurs de titres de capital et les emprunteurs. Dès lors que l'entreprise a besoin de lever des capitaux ou d'emprunter, elle devra se soumettre aux règles du marché ou des prêteurs. Par conséquent, plus les opérateurs du marché sont

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

exigeants, plus les entreprises améliorent la qualité de leur reporting financier. Si les exigences des actionnaires en matière de transparence favorisent la fidélité de l'information financière, leurs exigences de bénéfices élevés peuvent produire l'effet inverse et font que les dirigeants se sentent contraints d'afficher des résultats en amélioration continue.

- b. **Les banquiers :** Le tissu économique algérien dominé par les PME qui se financent auprès du système bancaire confère aux banquiers un rôle clef pour la promotion voire l'exigence contractuelle de la transparence du reporting financier. Le système bancaire a jusqu'à maintenant réussi à défendre le secret bancaire en brandant le risque de voir les déposants fuir la banque vers la thésaurisation¹. Or, le secret bancaire qui permet le blanchiment de capitaux provenant de fraude fiscale est tout simplement un facteur de soutien à la non transparence fiscale et, par voie de conséquence, financière.
- c. **Les commissaires aux comptes :** Pour les CAC, la qualité du reporting financier et, par voie de conséquence, l'action visant l'amélioration continue de la chaîne de production de la qualité du reporting financier présente un enjeu qui touche à l'image de marque et à la réputation de la profession dans ses métiers de base. Les attentes vis-à-vis des professionnels d'audit vont au-delà des déclarations qualifiant les CAC de "fournisseurs de confiance" ou décrivant l'ordre des experts comptables comme étant "garant de l'indépendance et de la qualification des auditeurs" pour se donner les outils qui étayent réellement de telles confirmations. Dans ce sens, la commission de contrôle qualité de la CNCC devrait assurer une supervision effective et efficace des travaux de commissariat aux comptes et d'audit et qui assume sa responsabilité en matière de garantie de normes d'audit de qualité, d'indépendance, de compétence et de diligences des auditeurs et de qualité du reporting financier.

Section 3 : La qualité du reporting financier

La qualité de l'information financière (ou du *reporting* financier) a été prévue pour la première fois par le cadre conceptuel du FASB, élaboré de 1978 à 1985. A ce titre, Colasse² et

¹ La thésaurisation est un terme technique économique décrivant la volonté de garder son argent en dehors du circuit économique.

²Colasse, B. (2009) Cadres comptables conceptuels, In Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, Ed, Colasse, B. Economica, 103-114.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

encore Lenromand et Touchais¹ affirment que le SFAC n°2 (FASB, 1980) a défini un ensemble cohérent de caractéristiques qualitatives requises de l'information comptable, structurées autour de l'utilité pour la prise de décision. Ces caractéristiques sont la pertinence, la fiabilité et la comparabilité. Le point commun reste les exigences des normalisateurs en terme d'utilité des états financiers.

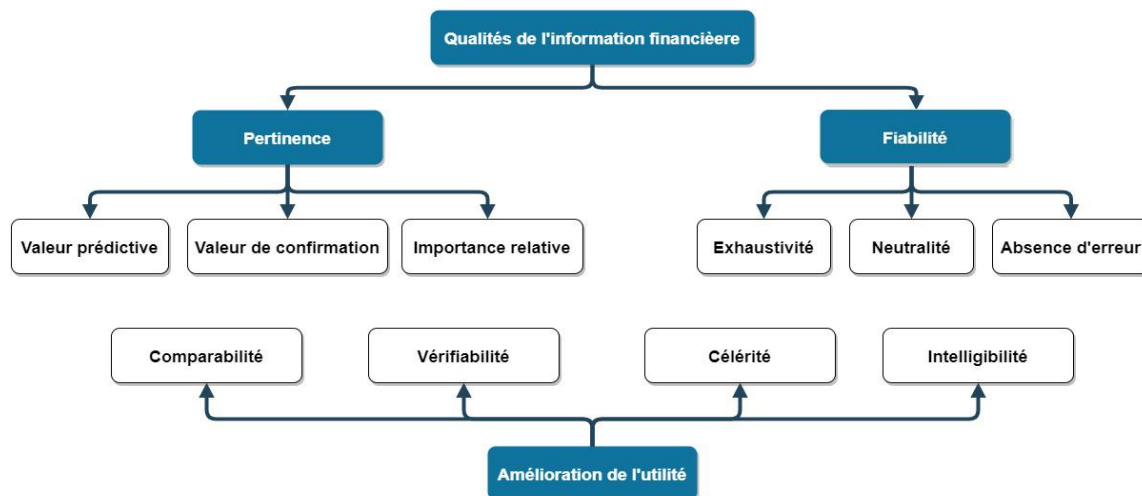


Figure 2 : Qualités de l'information financière
Source : Préparée par l'auteur.

.1 Importance de la qualité du reporting financier :

La qualité du reporting financier est un thème de recherche récurrent en comptabilité financière qui a fait l'objet d'une multitude de tentatives de définitions (Casta et Stolowy²; Dechow *et al.*³ ; Ronen et Yaari⁴ ; Francis *et al.*⁵; Stolowy et Breton⁶; Jeanjean⁷; Healy et Wahlen⁸; Schipper¹). Elle a fait l'objet d'une multitude de tentatives de définitions et de

¹Lenormand, G., Touchais, L. (2009). Les IFRS améliorent-elles la qualité de l'information financière ? Approche par la valeur relevance. Comptabilité, Contrôle, Audit 15 (2) : 145-164.

² Jean-François Casta et Hervé Stolowy, de la qualité comptable : mesure et enjeux, in Comptabilité, Société, Politique, Mélanges en l'honneur du Professeur Bernard Colasse, M. Niki, 2012.

³ Dechow, P., Ge, W. et Schrand, C., "Understanding earnings quality: A review of the proxies, their determinants and their consequences", Journal of Accounting & Economics, n° 50 (2/3), 2010, p. 344-401.

⁴ Ronen, J. et Yaari, V., Earnings management - emerging insights in theory, practice, and research, Springer, 2008.

⁵ Francis, J., LaFond, R., Olsson, P. M. et Schipper, K., "Costs of equity and earnings attributes.", The Accounting Review, n° 79 (4), 2004, p. 967-1010.

⁶ Stolowy, H. et Breton, G., "La gestion des données comptables : Une revue de la littérature", Comptabilité - Contrôle - Audit, n° 9 (1), 2003, p. 125-151.

⁷ Jeanjean, T., "Incitations et contraintes à la gestion du résultat", Comptabilité - Contrôle - Audit, n° 7 (1), 2001, p. 61-76.

⁸ Healy, P. M. et Wahlen, J. M., "A review of the earnings management literature and its implications for standard setting.", Accounting Horizons, n° 13 (4), 1999, p. 365.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

mesures par la littérature empirique antérieure. Chaque tentative obéit aux besoins d'un acteur différent. Le contenu de concept ne peut être que contingent². Chaque tentative de définition obéit aux besoins d'un acteur différent tout en tenant compte des exigences des normalisateurs en termes de caractéristiques qualitatives de l'information financière et en termes d'utilité des états financiers³. La notion de la qualité du *reporting* devient une attente légitime des bailleurs de fonds et résulte à la fois des normes comptables⁴ que des mécanismes internes de gouvernance d'entreprise qui sont les principaux garants de la qualité du *reporting*⁵.

Des chercheurs tels que Boulton *et al.*⁶ et Rahman *et al.*⁷ utilisent respectivement les termes suivants : la qualité de l'information comptable (*quality of accounting information*) et la qualité du reporting financier. Il apparaît ainsi que le référentiel comptable est d'une importance cruciale dans le processus de préparation de l'information financière et dans la définition de sa qualité.

.2 Mesures de la qualité du reporting financier :

La qualité des résultats comptables revêt à la fois plusieurs attributs, à savoir la fiabilité, la pertinence, le conservatisme, la ponctualité, le lissage, la prédictibilité et la persistance⁸. Les proxys les plus utilisés présentent la gestion du résultat mesurée par les *accruals*⁹ discrétionnaires ; la divulgation des fraudes et l'apport informatif des états financiers

¹ Schipper, K., "Commentary on earnings management.", *Accounting Horizons*, n° 3 (4), 1989, p. 91.

² Jean-François Casta et Hervé Stolowy, de la qualité comptable : mesure et enjeux, in *Comptabilité, Société, Politique, Mélanges en l'honneur du Professeur Bernard Colasse*, M. Niki, 2012.

³ Ben Slama-Klibi, F. (2010). Nouvelles réglementations de la gouvernance d'entreprise et qualité des résultats comptables : Les lois Sox (2002) et LSF (2003). Doctorat en sciences de gestion, ISCAE. Tunis.

⁴ Michaïlesco, C. (2009). Qualité de l'information comptable. *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de gestion et Audit*, Economica, 1023-1033.

⁵ Colasse, B., Bracchi, A. (2002). Compter n'est pas jouer. Working paper, disponible sur : <http://www.crefige.dauphine.fr/recherche/actualite/avril.htm>.

⁶ Thomas Boulton J, Scott Smart B & Chad Zutter J, earnings quality and international IPO underpricing, the *Accounting Review*, volume 86, n° 2, march 2011, p 483-505.

⁷ Rahman, A., Yammesri, J. et Perera, H., "Financial reporting quality in international settings: A comparative study of the USA, Japan, Thailand, France and Germany», *The International Journal of Accounting*, n° 45 (1), 2010, p. 1-34.

⁸ Francis, J., LaFond, R., Olsson, P., Schipper, K., (2005). The market pricing of accruals quality. *Journal of Accounting and Economics* 39 (2) : 295-327

⁹ Comme l'indiquent Stolowy et Breton (2003), le terme *accruals* est parfois appelé « variables comptables de régularisation » (VCR). Nous avons toutefois préféré conserver le terme anglais. Il s'agit des charges et produits calculés (dotations aux amortissements et provisions, reprises sur provisions), ainsi que des éléments de la variation du besoin en fonds de roulement. La littérature introduit une distinction entre les *accruals* totaux et les *accruals* discrétionnaires. La partie non discrétionnaire des *accruals* serait liée au niveau d'activité de la firme, alors que la fraction discrétionnaire traduirait la gestion des résultats (earnings management).

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

mesuré par la perception des analystes¹. La qualité du reporting financier est appréhendée à travers la gestion des résultats, les retraitements financiers et le respect des délais de publication du résultat². Il n'existe aucune mesure universelle précise pour définir la qualité de l'information financière, mais aucun chiffre ne pourrait être aussi attrayant pour les utilisateurs des états financiers, que le résultat comptable³. D'un autre côté, un résultat comptable plus conservateur, alloue aux organes de gouvernance d'exercer un meilleur contrôle sur les décisions managériales, et donc à réduire ex-ante leur incitation et leur habilité à entreprendre des investissements non rentables. D'autres auteurs estiment que les mesures les plus usuelles pour estimer la qualité du reporting financier sont les accruals discrétionnaires et les retraitements comptables. Sur le plan empirique, l'opérationnalisation de la qualité du *reporting* financier passe par des approches diverses. Sous cet angle d'analyse, les études antérieures ont utilisé la détection de la fraude et encore la gestion des résultats comme indicateurs de la fiabilité du *reporting* (Prawitt *et al.*,⁴ ; Abbott *et al.*⁵ ; Barth *et al.*⁶ ; Jones *et al.*⁷ ; Dechow et Dichev⁸ ; Jones⁹).

2.1 La gestion des résultats comptables :

La gestion des résultats comptables est la mesure la plus utilisée, dans les études empiriques, pour appréhender la qualité du *reporting* financier. D'ailleurs, cette mesure a fait l'objet de diverses tentatives de définitions et de mesures par les études antérieures. Nous

¹He L., Labelle R., Piot C., Thornton D. B., (2009), «Board Monitoring, Audit Committee Effectiveness, and Financial Reporting Quality: Review and Synthesis of Empirical Evidence. », *Journal of Forensic & Investigative Accounting*, Vol. 1(2), pp: 1-41.

² Van Beest, F., Braam G., et Boelens, S., (2009), "Quality of Financial Reporting: measuring qualitative characteristics.", *Nice Working Paper* 09-108.

³ Dechow, P., Ge, W., Schrand, C. (2010). Understanding earnings quality: A review of the proxies, their determinants and their consequences. *Journal of Accounting & Economics*, 50 (2/3): 344-401.

⁴ Prawitt, D. F., Sharp, N. Y., and Wood, D. A., (2012), "Internal audit outsourcing and the risk of misleading or fraudulent financial reporting: Did Sarbanes-Oxley get it wrong?", *Contemporary Accounting Research* (Forthcoming).

⁵ Abbott, L., Park, Y., Parker. S. (2000). The effects of audit committee activity and independence on corporate fraud. *Managerial Finance* 26 (1): 55-67.

⁶ Barth, M. E., Landsman, W. R., Lang, M. H., (2008). International accounting standards and accounting quality. *Journal of Accounting Research* 46 (3): 467-498.

⁷ Jones, K. L., G. V. Krishnan, K. D. Melendrez. 2008. Do models of discretionary accruals detect actual cases of fraudulent and restated earnings? An empirical analysis. *Contemporary Accounting Research* 25 (2): 499-531.

⁸ Dechow, P.M., Dichev, I.D., 2002. "The quality of accruals and Earnings: the role of accrual estimation errors", *The Accounting Review* Vol. 77, pp. 35-59.

⁹ Jones, J., 1991. "Earnings Management during Import Relief Investigations", *Journal of Accounting Research* Vol. 29, pp. 193-228.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

citons par exemple la définition proposée par Stolowy et Breton¹ : « *la gestion des résultats est l'exploitation de la discrétion laissée aux dirigeants en matière de choix comptables ou de structuration des opérations, dans le but de générer une modification du risque de transfert de richesses associé à l'entreprise* ». Les dirigeants choisissent de manipuler les comptes afin de réduire les pertes, de minimiser le bénéfice comptable pour réduire la visibilité de la firme ou encore de réduire la fluctuation des résultats. Ainsi, dans la perspective de l'agence, les conflits d'intérêt entre actionnaires et dirigeants, amènent ces derniers à manipuler les chiffres comptables pour maximiser leur rémunération, ou pour survaloriser leur performance².

Par ailleurs, la littérature empirique portant sur la gestion des résultats repose sur le calcul des *accruals* en tant que mesure de cette pratique. Ils sont retenus comme indicateur de la gestion du résultat³. Cette pratique est définie comme étant la somme des ajustements comptables aux cash-flows de la firme permis par les organismes de normalisation. De ce fait, plus le niveau des *accruals* est élevé, plus la qualité du résultat sera faible⁴. Ainsi, la gestion des résultats est généralement perçue comme une technique opportuniste de manipulation comptable qui entrave la bonne application des méthodes comptables. Pour mesurer les *accruals* discrétionnaires, les études antérieures font souvent recours aux modèles de Jones⁵, et Jones modifié⁶.

2.2 La pertinence :

Dans la littérature, les critères de mesure de la qualité du *reporting* financier varient d'une étude à l'autre. La pertinence du *reporting* est le degré auquel les résultats comptables reflètent l'information contenue dans les prix boursiers⁷. La pertinence est retenue pour

¹ Stolowy, H. et Breton, G., "La gestion des données comptables : Une revue de la littérature", Comptabilité - Contrôle - Audit, n° 9 (1), 2003, p. 125-151.

² Piot, C. et Janin, R. (2004), « Qualité de l'audit, gouvernance et gestion du résultat comptable en France », 25ème Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité, Orléans, 12-14 mai et 3ème Colloque International Gouvernance et Juricomptabilité, HEC Montréal, 3-4 juin 2004.

³ Healy P.I M., (1985), "The Effect of Bonus Schemes on Accounting Decisions." Journal of Accounting and Economics, Vol. 7, pp: 85-107.

⁴ Francis, J., LaFond, R., Olsson, P., Schipper, K., (2005). The market pricing of accruals quality. Journal of Accounting and Economics 39 (2): 295-327

⁵ Jones, J., 1991. "Earnings Management during Import Relief Investigations", Journal of Accounting Research Vol. 29, pp. 193-228.

⁶ Kothari S.P., Leone A. J. and Wasley C. E. (2005), "Performance Matched Discretionary Accrual Measures.", Journal of Accounting and Economics, Vol. 39 (1).

⁷ Brown Jr., W.D., He, H., Teitel, K. (2006). Conditional conservatism and the value relevance of accounting earnings: An international study. European Accounting Review 15 (4): 605-626.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

appréhender la qualité de l'information financière publiée¹. Ainsi, plus la pertinence des chiffres comptables est grande, plus l'information financière est utile pour les investisseurs notamment dans le processus de décisions d'allocation des ressources. La pertinence se mesure à partir de l'évaluation de l'information financière par les analystes financiers².

2.3 Les études d'association et de réaction :

Les études de réaction consistent à observer la réaction du marché suite à l'annonce du résultat comptable. La réaction du marché à l'annonce du résultat comptable est directement liée à son contenu informatif³. Par ailleurs, plusieurs études ont testé l'ampleur de cette relation en introduisant les caractéristiques du comité d'audit dans le contexte des marchés développés⁴. Quant aux études d'association, elles s'intéressent à la corrélation entre le rendement boursier sur une période et le résultat comptable de cette période. Dans ce cadre, des études ont testé si cette relation est statistiquement plus significative en présence d'un comité d'audit plus ou moins efficace⁵.

2.4 Les prévisions des analystes financiers :

Cet instrument de mesure de la qualité du *reporting* repose sur la perception et sur l'évaluation de l'information financière par les analystes financiers à travers la notation qu'ils attribuent. Pour déterminer la réaction des analystes financiers, il y a lieu de comparer le pourcentage des analystes qui modifient leurs prévisions au moment de l'annonce avec le pourcentage normal des révisions. Si la différence est significative, c'est que l'annonce a apporté des informations qui n'étaient pas auparavant intégrées dans les prévisions antérieures. Les analystes corrigent leurs anticipations généralement avant l'annonce et tout juste après l'annonce ; c'est pourquoi, la réaction des analystes est souvent identifiée en étudiant le pourcentage des corrections faites le mois d'annonce. Pour chaque firme, il y a lieu de

¹ Chen, C., Lin, C., and Lin, Y., (2008), "Audit partner tenure, audit firm tenure, and discretionary accruals: Does long auditor tenure impair earnings quality?" *Contemporary Accounting Research*, Vol. 25 (2), pp: 415-445.

² Felo, A.J., Krishnamurthy, S., Solieri, S.A. (2003). Audit committee characteristics and the perceived quality of financial reporting: an empirical analysis. Working paper. Graduate School of Professional Studies, Penn State University, Great Valley, Malvern PA.

³ Beaver, W. H., (1998), *Financial Reporting, An Accounting Revolution*, Upper Saddle River: Prentice-Hall, Inc.

⁴ BRYAN D., LIU M.H., TIRAS S.L., (2004), « The Influence of Independent and Effective Audit Committees on Earnings Quality », working paper (<http://ssrn.com/abstract=488082>).

⁵ Janin, R., Piot, C., (2008). L'influence des auditeurs externes et des comités d'audit sur le contenu informatif des manipulations comptables. *La Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion* septembre-octobre (233) : 23-34.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

comparer le pourcentage des révisions des analystes réalisées durant la période d'événement avec la médiane des pourcentages des révisions effectuées durant la période d'estimation afin de déterminer le pourcentage des révisions anormales. Dans ce cadre, plusieurs travaux se sont intéressés aux relations entre ces scores et les caractéristiques du comité d'audit¹ et des critères d'efficacité de la fonction d'audit interne².

2.5 Le niveau de conservatisme comptable :

Le conservatisme est défini comme le choix d'un ensemble de principes comptables qui conduit à la minimisation des bénéfices suite à la prise en compte rapide des dépenses, une comptabilisation lente des produits, l'évaluation faible des actifs et l'évaluation élevée des passifs³. Le conservatisme est considéré comme l'étendu selon le quelle résultat intègre de façons asymétriques les gains et les pertes⁴. Les résultats comptables sont dits de bonne qualité lorsque le niveau du conservatisme, relatif aux choix des méthodes et des principes comptables, est élevé. L'avantage majeur de cette technique est qu'elle permet la protection du capital et elle contribue à établir un climat de confiance. Toutefois, cette mesure de la qualité du *reporting* a fait l'objet de plusieurs critiques. Car la prudence excessive génère des soupçons sur la marge discrétionnaire des dirigeants, la sous-estimation du patrimoine et la neutralité des informations. Ceci conduit vraisemblablement par un biais dans la présentation de la situation financière et de la performance financière⁵.

2.6 La probabilité d'occurrence d'une faiblesse du contrôle interne :

Certaines études portant sur la qualité comptable, se penchent en faveur de l'utilisation de la révélation des faiblesses décelées lors de l'évaluation formelle du contrôle interne comme proxy de la qualité du reporting financier⁶. Aux Etats-Unis par exemple, les entreprises sont obligées en vertu de la section 404 de la loi SOX d'évaluer l'efficacité des

¹ Wright, A. (1996). Evidence of the relation between corporate governance characteristics and the quality of financial reporting. Working paper, University of Michigan.

² Prawitt D.F., Smith J.L., Wood D.A., (2009), "Internal audit quality and earnings management.", *Accounting Review*, Vol. 84(4), pp: 1255-1280

³ Givoly, D., Hayn, C. (2000). The Changing Time-Series Properties of Earnings, Cash Flows, and Accruals: Has Financial Reporting Become More Conservative? *Journal of Accounting and Economics* 29: 287-306.

⁴ Ball, R., Kothari, S.P., Robin, A. (2000). The effect of international institutional factors on properties of accounting earnings. *Journal of Accounting and Economics* 29 : 1-51.

⁵ Saboly, M. (2003). La prudence comptable : perspectives historique et théorique. *Comptabilité, Contrôle, Audit* 9 (1) : 153-170.

⁶ Lin, S., Pizzini, M., Vargus, M., Bardhan, I. R. (2011). The role of the internal audit function in the disclosure of material weaknesses. *The Accounting Review* 86 (1): 287-323.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

procédures de contrôles mises en place, pour en déterminer les points faibles¹. Ce rapport doit faire l'objet d'une validation par un auditeur externe et est publié avec les comptes annuels.

2.7 La qualité des rapports annuels :

Pour apprécier la qualité du *reporting* financier des entreprises, des chercheurs ont utilisé une mesure qui résulte d'une enquête effectuée entre septembre et novembre 2000 par l'Institut de sondage Taylor Nelson Sofres pour le compte de l'autorité du marché boursier français². Cette enquête a permis d'attribuer divers prix aux entreprises cotées pour la qualité de leurs relations avec les investisseurs et de leurs rapports annuels. Par ailleurs des études antérieures (Pourheydari *et al.*³ ; Lopez *et al.*⁴ ; Moalla et Abdelaziz⁵), de mesure la qualité du *reporting* par l'émission ou non d'une opinion d'audit avec réserve estiment le public considère souvent, l'émission d'une réserve dans le rapport d'audit comme étant un signal de la mauvaise qualité des états financiers publiés.

2.8 La divulgation volontaire d'informations :

La revue des travaux ayant adopté les indices de divulgation pour mesurer la qualité du reporting, révèle deux approches pour évaluer l'étendue de la divulgation volontaire de l'information financière par les entreprises. Un premier groupe de chercheurs a adopté l'évaluation et les classements forgés par les analystes financiers ou encore les associations professionnelles⁶. D'autres chercheurs ont développé une grille d'analyse pour évaluer l'étendue de la divulgation d'information dans les rapports annuels dans les communiqués de presse et encore via le web⁷.

2.9 Les retraitements comptables :

Plusieurs études ont mesuré la qualité du *reporting* par la présence ou l'absence des

¹ Dowdell Jr., T.D., Herda, D N., Notbohm, M.A (2014). Do management reports on internal control over financial reporting improve financial reporting? *Research in Accounting Regulation* 26(1): 104-109 Doyle, J., Ge, W.,

² Ben Ali. C., (2007). Qualité de publication financière et gouvernance : cas du SBF 120. Congrès de Association Francophone de Comptabilité, Poitiers 2007

³ Pourheydari, O., Nezamabadi-pour H., Aazami, Z. (2012). Identifying qualified audit opinions by artificial neural networks. *African Journal of Business and Management* 6(44): 11077-11087.

⁴ Lopez, E.B., Barbadillo, E.R., Aguilar, N.G. (2010). Do independent audit committee prevent auditor opinion shopping? Working paper.

⁵ Abdelaziz, A., Moalla, H., (2010). Les déterminants de l'opinion d'audit avec réserve : une analyse empirique en Tunisie. Crises et nouvelles problématiques de la Valeur, May 2010, Nice, France.

⁶ Lang, M., Lundholm, R. (1993). Cross-sectional Determinants of Analysts' Ratings of Corporate Disclosures. *Journal of Accounting Research* 31: 246-271.

⁷ Holder-Webb, L. (2003). *Strategic Use of Disclosure Policy in Distressed Firms*. Working paper. University of Wisconsin- Madison.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

retraitements comptables. Les retraitements comptables constituent des corrections effectuées sur les comptes des périodes précédentes¹. A travers ces retraitements, les entreprises reconnaissent délibérément et publiquement l'occurrence d'erreurs au niveau de leurs états financiers publiés. Dans le même sens, la présence de retraitements comptables est directement liée à des problèmes au niveau des procédures de contrôle interne et à une fausse comptabilisation des faits économiques².

2.10 Le délai d'audit ou la ponctualité de publication du rapport d'audit :

Plusieurs études antérieures ont mesuré la qualité du *reporting* financier à travers la rapidité avec laquelle l'opinion d'audit et les états financiers sont divulgués au public (Pizzini *et al.*³ ; Abbott *et al.*⁴ ; Ika et Ghazali⁵ ; Nelson et Shukari, 2011⁶). En effet, une diffusion trop tardive de l'information financière réduit son utilité décisionnelle pour les utilisateurs externes⁷. L'intervention des auditeurs externes étant une composante majeure du processus de reddition des comptes, le délai de publication du rapport d'audit représente ainsi un enjeu important⁸. Par ailleurs, l'allongement du délai d'audit reporte la publication des états financiers : les entreprises peuvent donc, subir des réactions négatives du marché et un accroissement de l'asymétrie d'information⁹.

En effet, la rapidité avec laquelle l'opinion d'audit et les états financiers sont divulgués constitue un élément important de l'efficacité des marchés de capitaux¹⁰. Les contraintes du

¹ Desai, H., Hogan, C. E., Wilkins, M. S. (2006). The reputational penalty for aggressive accounting: Earnings restatements and management turnover, *The Accounting Review* 81 (1): 83-112.

² Doyle, J., Ge, W., McVay, S. 2007. Determinants of weaknesses in internal control over financial reporting. *Journal of Accounting and Economics* 44 (1-2): 193-223.

³ Pizzini, M., Lin, S., Vargus, M., Ziegenfuss, D. E. (2014). The impact of internal audit function quality and contribution on audit delays. *Auditing: A Journal of Practice & Theory* 34(1): 25-58.

⁴ Abbott, L. J., Parker, S., Peters, G. F., (2012), "Audit fee reductions from internal audit-provided assistance: the incremental impact of internal audit characteristics." *Contemporary Accounting Research*, Spring 2012, Vol. 29 (1), pp. 94-118.

⁵ Ika, S. R., Ghazali, N.A.M., (2012). Audit committee effectiveness and timeliness of reporting: Indonesian evidence. *Managerial Auditing Journal*, 27 (4): 403 – 424.

⁶ Nelson, S.P., Shukeri, S.N. (2011). Corporate Governance and Audit Report Timeliness: Evidence from Malaysia. In S. Susela Devi, Keith Hooper (ed.) *Accounting in Asia (Research in Accounting in Emerging*.

⁷ Piot, C. (2008). Les déterminants du délai de signature du rapport d'audit en France. *Comptabilité - Contrôle - Audit* 2008/2(14): 43-73.

⁸ Van Beest, F., Braam G., et Boelens, S., (2009), "Quality of Financial Reporting: measuring qualitative characteristics.", Nice Working Paper 09-108.

⁹ Bronson, S. N., Hogan, C. E., Johnson, M. F., Ramesh, K. (2011). The unintended consequences of PCAOB auditing Standard Nos. 2 and 3 on the reliability of preliminary earnings releases. *Journal of Accounting and Economics* 52(1-2): 95-114.

¹⁰ Ball, R., Shivakumar, L. (2005). Earnings quality in UK private firms: Comparative loss recognition timeliness. *Journal of Accounting and Economics* 39 (1): 83-128.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

délai légal de publication des états financiers ont augmenté la pression sur les entreprises et leurs CAC afin d'effectuer des vérifications des états financiers en temps opportun¹. Ces délais de notification serrés ont élevé l'importance de rechercher les moyens d'accroître la rapidité de publication des comptes annuels en réduisant les délais d'audit. C'est dans ce cadre que les auditeurs externes peuvent, dans certains cas, se fier aux travaux accomplis par les auditeurs internes. Ainsi, la coordination entre l'audit interne et l'audit externe est susceptible de réduire le délai d'audit. Le tableau ci-après présente la proposition de classification des différentes mesures de la qualité du *reporting*.

Tableau 8 : Classification des critères de mesure de la qualité du reporting financier

Gestion du résultat	Persistence du résultat (<i>Earnings persistence</i>)	Régression du résultat(t+1) sur le résultat(t) (Dechow et al., 2010)
	Gestion des <i>accruals</i>	Magnitude des <i>accruals</i> (accruals anormaux) : résultat (t)-flux de trésorerie (t) ; variation du besoin en fonds de roulement ; étude de certains accruals spécifiques (Dechow et al., 2010) ; Accruals discrétionnaires (Jones,1991 ;Dechow et al.,1995 ;Dechow et Dichev,2002 ;Francis et al.,2005 ;Kothari et al.,2005)
	Lissage des résultats (Chalayer, 1995)	Variabilité du résultat/Variabilité des ventes (Breton et Chenail, 1997) Variabilité du résultat/Actif total (Lang et al., 2003 ; Lang et al., 2006 ; Barth et al., 2008) Variabilité du résultat/Variabilité du flux de trésorerie (Barth et al, 2008 ; Dechow et al., 2010) Corrélation entre les accruals et les flux de trésorerie (Barth et al., 2008)
	Gestion par les seuils : Anomalies dans la distribution des résultats ; changement dans la distribution ; anomalies dans la distribution des erreurs de prévision (Burgstahler et Dichev,1997 ; Degeorge et al.,1999 ; Dechow et al.,2003 ;Glaum et al. ;2004 ;Jeanjean et Stolowy,2008)	Fréquence de résultats faiblement positifs (Lang et al., 2003 ; Barth et al., 2008)
Reconnaissance des pertes	Reconnaissance des pertes (timely loss recognition)	Reconnaissance des pertes selon le modèle de Basu (1997 ; voir également Dechow et al., 2010) Reconnaissance de résultats largement négatifs (fortes pertes) (Barth et al., 2008)

¹Masli, A., Peters, G. Richardson, V. J. Sanchez. M. (2010). Examining the potential benefits of internal control monitoring technology. *The Accounting Review* 85 (3) : 1001-1034.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

Pertinence de l'information		Association entre le cours boursier, d'une part, et les résultats et la valeur comptable des capitaux propres, d'autre part (Barth et al., 2008) Régression du résultat sur le rendement boursier (Lang et al., 2006 ; Barth et al., 2008) Coefficient de réponse (ERC) : Régression du rendement sur l'ERC (Liu et Thomas, 2000 ; Dechow et al., 2010)
Erreurs dans les résultats	Indicateurs externes	Firmes faisant l'objet d'une action de la SEC (AAER) (Dechow et al., 2006 ; Hennes et al., 2008) Faiblesses du contrôle interne (selon la loi SOX) (Ashbaugh-Skaife et al., 2008 ; Ashbaugh-Skaife et al., 2009 ; Altamuro et Beatty, 2010)

Source : Jean-François Casta et Hervé Stolowy, Se la qualité comptable : Mesure et enjeux, Economica, édition, 2012, p 5.

3 Les facteurs réducteurs de la qualité du reporting financier :

D'après la littérature, plusieurs facteurs peuvent affecter la qualité du reporting financier, mais les plus importants sont l'asymétrie de l'information et les manipulations comptables.

3.1 L'asymétrie d'information affecte la qualité du reporting financier :

L'asymétrie d'information est à l'origine de toute relation contractuelle, à titre d'exemple lors d'une transaction, une des parties est toujours mieux informée que l'autre. Elle favorise l'opportunisme des dirigeants. L'existence d'une information imparfaite entre le principal, l'agent ou les autres partenaires de l'entreprise se traduit généralement par des problèmes de hasard moral et de sélection adverse. Dans le contexte algérien, et précisément dans le secteur privé « entreprises familiales », l'asymétrie d'information ne pose de problème, puisqu'il n'existe pas de divergence d'intérêt entre dirigeants et actionnaires. Dans ce cas de figure, même si l'actionnaire n'est pas au courant de tout ce qui se passe ou ne comprend pas tout, il ne risque rien puisque lui et le dirigeant ont les mêmes objectifs, ce qui n'est pas le cas dans les entreprises managériales. L'absence d'asymétrie d'information réduit à néant le problème d'agence, puisque dans ce cas, les actionnaires se rendront compte de toutes les manipulations ou dépenses discrétionnaires, entreprises par le dirigeant.

3.2 Les manipulations comptables altèrent la qualité du reporting financier :

L'expression « gestion des données comptables » regroupe toute les manipulations

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

comptables susceptibles de s'appliquer, aussi bien que la gestion du résultat, le lissage du résultat, l'habillage des comptes, le nettoyage des comptes et que la comptabilité créative¹. Certains dirigeants manipulent les chiffres comptables afin de réduire les pertes, d'autres pour minimiser les gains et ne pas attirer l'attention sur la firme, tandis que d'autres encore cherchent à réduire la variance des résultats et leurs fluctuations. De ce fait, dans un environnement où règnent les conflits d'agence entre actionnaires et dirigeants, ces derniers sont incités à manipuler les chiffres comptables pour leur propre intérêt, que ce soit pour maximiser leur rémunération, si celle-ci est indexée, ou tout simplement pour gonfler leur performance de manager², ce qui se répercutera positivement sur leur réputation et leur notoriété sur le marché des dirigeants.

Section 4 : Etude de la gestion du résultat :

Dans cette section, nous relatons les différentes formes de gestion du résultat qui peuvent être via les accruals ou bien par les flux réels (flux de trésorerie) et leur relation avec la qualité du reporting financier.

.1 Acceptions de la notion de gestion du résultat comptable :

Avant d'aborder les différentes acceptions de la gestion du résultat comptable, nous commençons par présenter des concepts qui lui sont proches ou voisins. Nous en proposons la « politique et choix comptable » et la comptabilité créative. La politique de communication autour des données comptables peut aussi influencer la perception que font les récepteurs des informations comptables et financières divulguées.

1.1 Politique et choix comptables :

L'établissement et la présentation des états financiers d'une entreprise ou d'un groupe sont régis par un ensemble de règles et de principes comptables. Cette réglementation permet de réduire l'incertitude des utilisateurs des informations comptables ainsi que la comparabilité des comptes dans l'espace et dans le temps³. Malgré l'existence des normes comptables émanant de sources de réglementation nationale et internationale, les dirigeants des entreprises et des groupes disposent

¹ Stolowy, H. et Breton, G., "La gestion des données comptables : Une revue de la littérature", Comptabilité - Contrôle - Audit, n° 9 (1), 2003, p. 125-151.

² Casta, JF., (2000). Théorie positive de la comptabilité, in Encyclopédie de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de l'audit, dirigée par B. Colasse, Ed. Economica, p. 1223-1232.

³ Chabrak N. (2000), La politique comptable comme comportement organisationnel : une approche socio-cognitive, Actes du Congrès ASC-IFSAM, Montréal, Québec Canada.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

d'une certaine latitude dans le choix des méthodes de comptabilisation des transactions. Cette latitude provient d'une part, des options comptables existant malgré les efforts d'harmonisation internationale, d'autre part, des marges de manœuvre laissées aux dirigeants au sein même d'un cadre conceptuel. Conséquence de ces faits, les dirigeants utilisent cet espace de liberté, dans un cadre licite, pour façonner la présentation et le contenu des états financiers. Les choix ainsi faits par les dirigeants constituent la politique comptable. D'où la définition de la politique comptable comme « l'ensemble des choix faits par les dirigeants sur des variables comptables qui conduisent, dans le respect des contraintes réglementaires, à façonner le contenu ou la forme des états financiers publiés »¹.

Cette définition de la politique comptable nous place dans une logique d'optimisation des choix quant au contenu et à la communication financière de l'entreprise avec son environnement. L'existence d'une politique comptable est en effet évidente dès lors qu'on dispose des marges de choix au sein du système de normalisation comptable. Le contenu est le résultat d'un choix orienté des méthodes d'évaluation, de présentation, et d'agrégation des informations figurant dans les états financiers ou même dans le rapport de gestion relatif aux comptes publiés. A cette fin, les dirigeants s'alignent sur un référentiel comptable particulier (étranger, international, etc.), ensuite, ils adoptent une technique comptable, à l'intérieur de laquelle, ils exercent des jugements pour déterminer la valeur des paramètres propres à cette technique². Les dirigeants peuvent également changer l'auditeur légal ou abandonner certains principes comptables fondamentaux. Les dirigeants effectuent également un choix quant à la communication financière de l'entreprise, en déterminant un calendrier spécifique de publication de l'information financière contenue dans les comptes annuels ou dans des états financiers intermédiaires.

1.2 La comptabilité créative :

A l'inverse de la politique comptable, la comptabilité créative renvoie à une définition plus restrictive des pratiques et n'en constitue qu'une composante particulière. L'expression comptabilité créative a été développée surtout par des praticiens de la comptabilité, et par les

¹ Casta, JF., (2000). Théorie positive de la comptabilité, in Encyclopédie de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de l'audit, dirigée par B. Colasse, Ed. Economica, p. 1223-1232.

² Damotte Eric (1990) « Déterminants des Politiques Comptables ». Cahier de recherche du CEREG Université Paris IX Dauphine, n° 9001, 25p.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

personnes qui rapportent et commentent les activités du marché (les analystes). Leur inquiétude résulte non pas d'une théorie, mais de leurs observations du marché. Ils ont compris que la motivation derrière la comptabilité créative est le désir d'induire des investisseurs en erreur, en leur présentant ce qu'ils ont envie de voir. La création comptable est définie comme « la mise en œuvre de pratiques plus ou moins ingénieuses visant à manipuler les comptes ou à tout le moins contourner les règles comptables jugées pénalisantes pour le résultat et la situation financière apparente d'une entreprise ou encore tirer parti des incohérences ou de la flexibilité offerte par les normes comptables »¹.

La création comptable se manifeste, pour l'essentiel, par le lissage des résultats et l'habillage du bilan². Certes, certaines opérations de gestion du bilan ou de lissage des résultats proviennent de l'exploitation, par les dirigeants, des options comptables. Cependant, ces opérations ne relèvent pas de la création comptable, qui est illustrée par des techniques de même vocation, mais qui ont un caractère distinctif. En effet, il s'agit de la mise en œuvre de l'imagination comptable, pour traduire les innovations juridiques et financières, vu le décalage entre les différents montages et la réglementation comptable. De plus, les montages découlant de cette ingénierie financière sont initiés en fonction de leur incidence sur le bilan et le résultat de l'entreprise.

Ainsi, la comptabilité est devenue l'objectif qui initie les transactions à monter par l'entreprise, au lieu que ce soit une simple traduction des opérations réalisées. Cette logique de rétroaction qui se manifeste dans les opérations de défaisance, à titre d'exemple, pose la problématique des conséquences économiques des choix comptables. De plus, elle peut même porter atteinte à la crédibilité de la comptabilité comme instrument de représentation cohérent et objectif de l'activité, des résultats et de la situation de l'entreprise.

Aussi, afin de mieux comprendre les conséquences de telles pratiques comptables, il est nécessaire de comprendre les possibilités de choix offertes par la réglementation comptable, qui permettent de définir une politique comptable. En effet, pour que la réglementation comptable évolue dans le sens d'une meilleure comparabilité des états financiers dans le temps et dans l'espace, d'une part, et la limitation des formes de création comptable, d'autre part, il faut bien cerner cette notion de politique comptable, et les motivations des dirigeants

¹ Griffiths, I., 1986. Creative accounting, Sidgwick&Jackson, pp. 1.

² Hoarau, C., (1995), "L'harmonisation comptable internationale : Vers la reconnaissance mutuelle normative ?", Comptabilité Contrôle Audit, Vol.1, n°2, pp.75-88.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

pour les imaginer et les concevoir.

1.3 La gestion du résultat :

La littérature regorge d'une variété de définitions de la gestion du résultat, ce qui illustre un manque de consensus sur l'interprétation des études qui cherchent à comprendre cette thématique et à fournir des indications sur sa nature (opportunité ou non) et son étendue. La gestion (stratégique) des résultats est « *une intervention délibérée du dirigeant dans le processus d'information financière externe dans le but de s'approprier des gains personnels* »¹. Bien qu'elle soit la plus citée par la littérature, cette définition a fait l'objet de critiques à deux égards :

- a. Elle ne retient que des motivations liées à l'opportunisme pour expliquer la gestion du résultat. Or, certains travaux empiriques ont montré que d'autres facteurs peuvent expliquer la modulation du résultat (efficience des contrats ou une volonté de signal) ;
- b. Les leviers d'action pour gérer le résultat ne sont pas clairement explicités (renvoi essentiellement aux options comptables).

Or d'autres modes d'actions existent (échancier des investissements, modes de financement, modulation des dépenses courantes d'un exercice à l'autre) pour influencer le résultat net. Cette définition n'intègre pas aussi la possibilité de gérer le résultat à travers des activités réelles de l'entreprise. D'autres auteurs conçoivent la gestion du résultat comme « *l'utilisation de la discrétion managériale pour influencer le résultat diffusé auprès des parties prenantes* »².

Ces deux définitions supposent un coût non nul des contrats et une asymétrie d'information en faveur du dirigeant. La gestion des résultats survient lorsque les managers utilisent leur jugement, lors du reporting financier et dans la structuration des transactions, pour altérer les rapports financiers dans un but qui peut être, soit d'induire en erreur les différentes parties prenantes à propos de la performance économique sous-jacente de l'entreprise, soit d'influencer les résultats contractuels qui dépendent des chiffres comptables

¹ Schipper, K., "Commentary on earnings management.", Accounting Horizons, n° 3 (4), 1989, p. 91.

² Degeorge, F., Patel, J. et Zeckhauser, R., "Earnings management to exceed thresholds", Journal of Business, n° 72 (1), 1999, p. 1-33.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

rapportés¹.

Cette définition plus large mérite d'être décortiquée et interprétée. En effet, le jugement dans le cadre du reporting financier est généralement interpellé pour fixer les choix vis-à-vis des modalités de gestion des crédits client, des seuils de stock, étalonnage des approvisionnements et tout ce qui relève du besoin en fonds de roulement. De même, il devient requis pour des estimations économiques afférentes à la durée de vie, valeurs de liquidation des actifs de long terme, opérations de compensation, taxes différées... et enfin n'oublions pas la possibilité de choisir entre différentes méthodes pour comptabiliser les stocks (CMUP, LIFO, FIFO), entre un mode d'amortissement linéaire ou dégressif et également de choisir quant à la constatation des dépenses relatives notamment aux frais de publicité, de maintenance ou de recherche et développement (dépenses dites discrétionnaires).

La définition ci-dessus évoque également le fait d'induire en erreur les différentes parties prenantes. Chose qui suppose une asymétrie voire une inaccessibilité à des informations pour ces derniers (ou certains) et par conséquent ne pas déceler ni dénouer la gestion du résultat. La gestion des données comptables (GDC)² est définie comme l'exploitation de la discrétion laissée aux dirigeants en matière de choix comptables ou de structuration des opérations, dans le but de générer une modification du risque de transfert de richesses associé à l'entreprise, tel que ce risque est perçu en pratique par le marché.

Dans de tels cas, la situation financière et les résultats ne sont pas présentés sincèrement, et cela laisse supposer que le bénéfice publié n'indiquera pas la capacité à long terme de l'entreprise de générer des bénéfices. Ces pratiques sont étroitement liées au principe même de la comptabilité d'engagements³.

Enfin, l'expression gestion du résultat ou des bénéfices est acceptable pour désigner différentes pratiques qui se font dans les limites acceptées par les normes comptables GAAP⁴. La manipulation des bénéfices peut désigner à la fois les pratiques qui se font dans les limites et en dehors de ces normes. En dépit de cette distinction, la gestion du résultat est souvent

¹ Debruyne, N. (2009), La politique comptable des entreprises recourant à la croissance externe : Une étude empirique des pratiques de gestion des résultats dans les opérations de fusion et acquisition en Union Européenne, Université Catholique de Louvain.

² Stolowy Hervé et Breton Gaétan, « La gestion des données comptables : une revue de la littérature », Comptabilité - Contrôle - Audit, 2003/1 Tome 9, p. 125-151.

³ Dechow, P.M., Skinner, D. (2000). Earnings management: reconciling the views of accounting academics, practitioners, and regulators. Accounting Horizons 14 (2) : 193-226.

⁴ GAAP : Generally Accepted Accounting Principles.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

assimilée à celle de manipulations comptables, mais cette analogie n'est pas parfaite¹. En effet, bien que dans le sens commun, la manipulation comptable est souvent associée à la notion de fraude², celle-ci peut se faire dans un contexte légal. De ce qui précède, la littérature sur la gestion du résultat ne permet pas d'accepter cette notion. Aucune base ne permet de fournir les indicateurs sur la nature de cette pratique et son étendue et surtout de la situer par rapport à plusieurs autres notions telles que : l'éthique, la déontologie, la morale, l'image fidèle, la manipulation ou encore la fraude. La figure ci-après résume la classification des différents concepts et formes de gestion des données comptables :

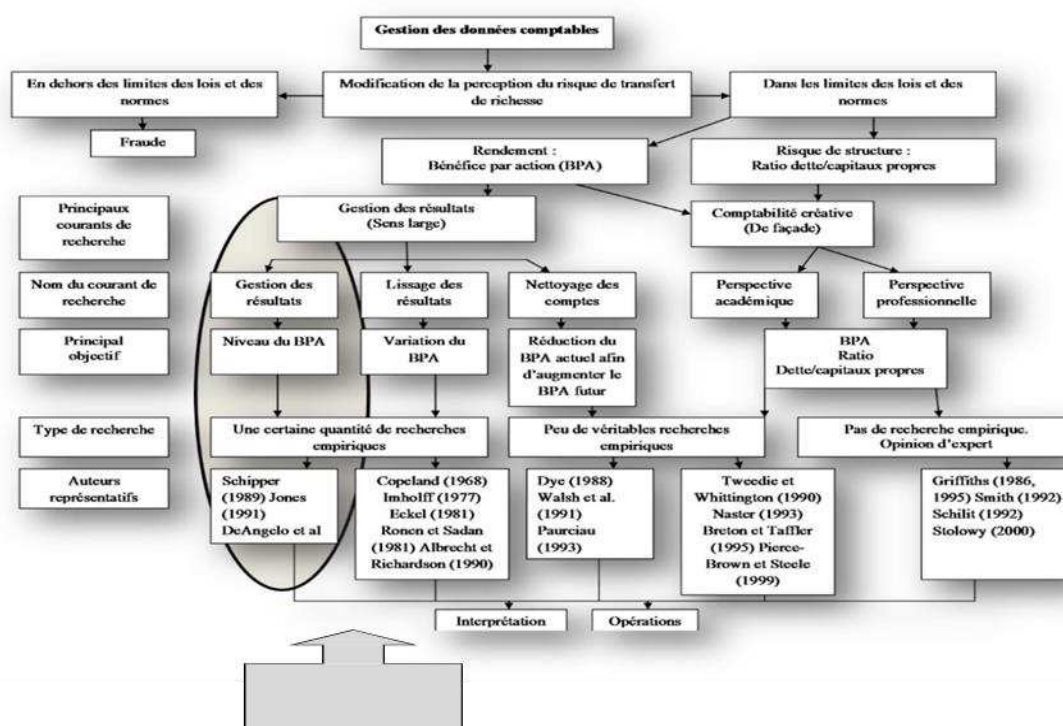


Figure 3 : Cadre conceptuel pour la classification des différentes formes de Gestion des données comptables (source, H. Stolowy et B. Gaétan (2003))

.2 Formes de la gestion du résultat :

La gestion du résultat peut revêtir deux formes principales : d'une part, une gestion du résultat via les « Accruals » et d'autre part, une gestion du résultat à travers la manipulation

¹ Olivier Vidal. Gestion du résultat et seuils comptables. Revue Française de Comptabilité, Ed. Comptables-Malesherbes, 2010, pp.1-4

² Breton, Gaétan, et Hervé Stolowy, (2004), Manipulation of Accounts, In: Colin Chubb, The Blackwell Encyclopedia of Management Accounting, Blackwell, London, 281-286.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

des activités réelles (cash-flows ou flux de trésorerie).

2.1 La gestion du résultat par les « Accruals » :

Le terme « Accrual » est issu du verbe « to accrue » qui signifie « accumuler » et les « Accruals » correspondent conceptuellement à une « accumulation »¹, une sorte de matelas de résultat. Traduits par Variables Comptables de Régularisation « VCR » ou « produits et charges calculés »², les « Accruals » recensent l'ensemble des ajustements comptables qui permettent de passer d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement. Ils correspondent à la différence entre le résultat net d'un exercice et les flux de trésorerie générés par l'activité de l'entreprise sur cette même période. Il s'agit d'indicateur synthétique pour détecter les choix comptables et financiers des dirigeants. Il fait référence à l'ensemble de ces choix offerts par la normalisation comptable aux dirigeants et permet d'agréger tous les effets des changements de méthodes comptables en une seule mesure³. Les « Accruals » sont ainsi des flux comptables n'ayant pas d'incidence financière (ils comprennent principalement les variations du besoin de fond de roulement BFR, les amortissements, les provisions et les autres charges et produits calculés).

Par ailleurs, différents modèles qui tentent de détecter la gestion du résultat via les accruals anormaux (déterminés selon l'interprétation discrétionnaire du dirigeant), définissent les accruals comme étant le revenu net figurant dans le tableau des flux de trésorerie, diminué des flux de trésorerie provenant des opérations courantes de l'entreprise⁴.

On distingue d'une part les accruals » normaux (AN) des Accruals anormaux (discrétionnaires) (AD). La somme de ces deux types d'accruals est qualifiée d'accruals totaux (AT).

Accruals totaux (AT) = Accruals » normaux (AN) + Accruals discrétionnaires (AD)
--

La partie des accruals normaux correspond à ceux déterminés conformément à la réglementation comptable d'un pays donné. Quant aux accruals discrétionnaires, ils sont

¹ Olivier Vidal. Gestion du résultat et seuils comptables. Revue Française de Comptabilité, Ed. Comptables-Malesherbes, 2010, pp.1-4

² Raffournier B. (1999) et Dumontier P., « Vingt ans de théories positive en comptabilité financière », Comptabilité-Contrôle-Audit/Les vingt ans de l'AFC mai 1999 p.179-197

³ Cormier D., Magnan M., (1995), « La gestion stratégique des résultats : le cas des firmes publiant des prévisions lors d'un premier appel public à l'épargne », *Comptabilité- Contrôle- Audit*, Tome 1, volume 1, pp.45-61.

⁴ Debruyne, N. (2009), La politique comptable des entreprises recourant à la croissance externe : Une étude empirique des pratiques de gestion des résultats dans les opérations de fusion et acquisition en Union Européenne, Université Catholique de Louvain.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

déterminés suivant l'interprétation discrétionnaire des dirigeants de cette même réglementation. La littérature sur la gestion du résultat précise que seuls les accruals discrétionnaires sont utilisés pour gérer le résultat¹. Ce dernier considère qu'un niveau normal d'accruals (ajustements comptables) est déterminé compte tenu des caractéristiques de la firme. L'évaluation de la gestion du résultat (GR) se fait par différence entre les accruals totaux constatés et les accruals normaux ou plutôt anticipés :

$$\text{Accruals discrétionnaires} = \text{Accruals_totaux} - \text{Accruals normaux}$$

$$AT_t = AN_t + AD_t \rightarrow AD_t = AT_t - AN_t$$

Le résultant étant égal à la somme des flux de trésorerie et les accruals, le calcul des accruals se fait soit par différence entre le résultat et flux de trésorerie d'exploitation (méthode soustractive) soit par évaluation de chacune de ses composantes (BFR et dotations nettes des reprises). Les « Accruals » sont utilisés en tant que mesure de la gestion stratégique du résultat. Trois types de manipulations sont habituellement étudiés par la littérature (Dechow et al² ; Peasnell et al³ ; Nelson et al⁴.) : La gestion des produits (chiffre d'affaires), la gestion des charges et la gestion des provisions sur créances douteuses. La gestion de ces différents éléments peut être faite à la hausse ou à la baisse en fonction du résultat que les dirigeants cherchent à atteindre. Nous présentons ci-après un modèle de mesure de la gestion du résultat par les accruals.

L'estimation de la qualité de l'information financière par la gestion du résultat est complexe. En effet, il est difficile d'appréhender empiriquement cet aspect.

IL existe trois approches pour évaluer la gestion du résultat⁵ : la première correspondrait à des modèles déségrégation des *accruals*, la deuxième à la modélisation des *accruals* spécifiques et la troisième examinerait les propriétés statistiques du résultat. L'élément clef de toute mesure de la gestion du résultat est la mesure de la discrétion managériale⁶ à travers

¹ Janejean T., (2003), « Gestion du résultat : mesure et démesure », 2ème version révisée, Cahier de recherche du CEREG n°2003-13, pp.1-27.

² Dechow P., Sloan R., Sweeney A., (1995), "Detecting earnings management", *The Accounting Review*, Vol. 70 (2), pp: 193-225.

³Peasnell K., Pope P., Young S., (2000), « Detecting earnings management using cross-sectional abnormal accruals models », *Accounting and Business Research*, Vol. 30, 4, pp.313-326.

⁴ Nelson, M., Elliott, J., Tarpley, R. 2002. Evidence from auditors about managers' and auditors'

⁵ Kepsu, M., Schadewitz, H., & Vieru, M. (2008). Performance of analysts' earnings forecasting: Evidence from the Finnich emerging markets 1987 - 2005. *ETLA discussions paper*, N°. 1160.

⁶ Nicholson, G. J., & Kiel, G. C. (2007). Can directors impact performance? A case based test of three theories of corporate governance. *Corporate Governance: An International Review*, 15(4), 585–60

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

celui-ci. Néanmoins, Les chiffres comptables et notamment le résultat net semblent présenter un semblant de solution. En effet, le résultat net est défini comme la somme des *cash-flows* d'exploitation et une autre composante.

Cette dernière correspond aux *accruals* totaux. Les *cash-flows* correspondent aux encaissements et décaissements, donc la partie du résultat qui est non altérable et non manipulable. Ainsi, la manipulation est entièrement contenue dans la composante *accruals* totaux, $TA_t = RN_t - CFO_t$. Or, le niveau des *accruals* varie selon l'activité, d'une part et contient les manipulations comptables d'autre part. Cette donnée permettrait de ségréger les *accruals* totaux, en *accruals* non discrétionnaires variant uniquement avec le niveau d'activité et en *accruals* discrétionnaires, résumant la totalité des manipulations comptables,

$$TA_t = AN_t + AD_t.$$

L'un des modèles les plus récents, qui a fait ses preuves et a été reconnu par des différents chercheurs, est le modèle préconisé par Kothari et Al.¹. Ces auteurs sont partis du modèle de Jones², donc leur modèle pourrait être qualifié de «Jones Modifié». La majorité des modèles existant ont énormément de mal à spécifier les *accruals* discrétionnaires, notamment dans un contexte de performance inhabituelle. Cependant, faute de modèle pertinent, ils continuent à les utiliser. Ces auteurs essayent de pallier ce problème en intégrant dans leur modèle le taux de rentabilité des actifs de l'année t ou (t-1), ROA. Ils espèrent que ce ratio permet de neutraliser l'impact de la performance, lors de l'estimation des *accruals* discrétionnaires. D'où ce modèle serait alors :

$$\frac{TA_t}{A_{t-1}} = \alpha_0 + \alpha_1 \left[\frac{1}{A_{t-1}} \right] + \alpha_2 \left[\frac{\Delta REV_t - \Delta REC_t}{A_{t-1}} \right] + \alpha_3 \left[\frac{\Delta PPE_t}{A_{t-1}} \right] + \alpha_4 ROA_{t-1} + \varepsilon_t$$

$$\frac{AN_t}{A_{t-1}} = \alpha_0 + \alpha_1 \left[\frac{1}{A_{t-1}} \right] + \alpha_2 \left[\frac{\Delta REV_t - \Delta REC_t}{A_{t-1}} \right] + \alpha_3 \left[\frac{\Delta PPE_t}{A_{t-1}} \right] + \alpha_4 ROA_{t-1}$$

$AD_t = TA_t - AN_t$, $\alpha_0, \alpha_1, \alpha_2, \alpha_3, \alpha_4$ représentent les estimations des paramètres

spécifiques à chaque entreprise, avec :

TA_t : Total *accruals* de l'entité i pour l'année t. ;

ΔREV_t : Variation du chiffre d'affaires de l'entité i pour l'année t. ;

¹ Kothari S.P., Leone A. J. and Wasley C. E. (2005), "Performance Matched Discretionary Accrual Measures.", Journal of Accounting and Economics, Vol. 39 (1).

² Jones, J., 1991. "Earnings Management during Import Relief Investigations", Journal of Accounting Research Vol. 29, pp. 193-228.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

ΔREC_t : Variation des créances clients de l'entité i pour l'année t. ;

PPE_t : Immobilisations corporelles brutes de l'entité i pour l'année t ;

A_{t-1} : Total Actif de l'entité i pour l'année t-1 ;

ROA_{t-1} : Rendement des actifs de l'entité i pour l'année t-1.

Un niveau élevé de régularisation comptable implique une faible qualité du résultat comptable et augmente le niveau de risque chez les investisseurs¹. Les accruals ont pour particularité de se référer à des principes comptables offrant aux dirigeants suffisamment de flexibilité pour que le résultat comptable soit soumis à leur pouvoir discrétionnaire. Dans le contexte algérien caractérisé par un marché financier inexistant, il est plus facile d'utiliser cette mesure.

2.2 La gestion du résultat par les flux réels (flux de trésorerie) :

En comparaison à la vaste littérature qui existe sur la manipulation des accruals, les recherches sur la manipulation des activités réelles restent limitées. Dans une vision opportuniste, et tout en reconnaissant qu'une manipulation des activités réelles (réduction temporaire des prix par exemple) peut relever des actions optimales de gestion dans certaines circonstances économiques, la manipulation des activités réelles est définie comme étant des écarts par rapport aux pratiques opérationnelles normales, motivés par le désir des managers d'induire en erreur au moins certaines parties prenantes, en leur faisant croire que certains objectifs du reporting financier ont été satisfaits dans le cours normal des opérations². De tels choix peuvent avoir, en revanche, un effet négatif sur les cash-flows des périodes futures.

Les directeurs financiers montrent une volonté plus forte de manipuler les bénéfices à travers les activités réelles que par les accruals³. Les preuves d'une gestion du résultat par les flux réels rapportées généralement par les chercheurs sont des tentatives de réduire les frais de recherche et développement, de racheter des actions des firmes pour éviter une dilution trop importante des bénéfices par action (notamment en cas d'existence de stocks

¹ Francis, J., Ke, et B. «Disclosure of fees paid to auditors and markets valuation of earnings surprises. » *Review of Accounting Studies*, Vol. 11 (4), 2006: 495-523.

² Roychowdhury, S., "Earnings management through real activities manipulation", *Journal of Accounting and Economics*, n° 42 (3), 2006, p. 335-370.

³ Graham, J. R., C. R. Harvey, and S. Rajgopal. 2005. The economic implications of corporate financial reporting. *Journal of Accounting and Economics* 40 (1-3): 3-73.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

options). Pour expliquer ce phénomène, au moins deux raisons peuvent être évoquées¹. D'une part, la manipulation des accruals a plus de chances d'attirer l'attention des auditeurs que des décisions réelles (politique de prix ou de production), d'autre part, compter uniquement sur les accruals comporte un risque au cas où les revenus rapportés (après manipulation des accruals) n'atteignent pas les seuils voulus. Les activités réelles ne pouvant pas être manipulées à la fin de l'année. Ces conclusions ont été confirmées, selon lesquelles les managers indiquent une préférence pour une gestion réelle des résultats plutôt que pour la pure manipulation comptable².

2.3 La gestion du résultat par les seuils comptables :

Une alternative à la mesure des accruals, fondée sur l'observation statistique des distributions des résultats publiés, est apparue au début des années 2000. Il s'agit d'une nouvelle approche ou méthodologie des études sur la gestion du résultat basée sur l'existence de seuils comptables ou d'objectifs de résultat³. L'approche par les seuils pose un problème conceptuel du fait qu'elle se fonde sur une qualité non pas du résultat individuel d'une entreprise, mais de l'ensemble des résultats d'une population⁴. Il est distingué trois types de seuils comptables⁵ : le seuil de résultat nul, le seuil des variations nulles de résultat et le seuil des erreurs de prévisions.

3 Techniques de la gestion du résultat comptable :

Nous présentons ci-après une synthèse des techniques possibles de gestion du résultat comptable de manière générale. Cette synthèse est inspirée de la check-list établie par T. E. McKee⁶. Les techniques de gestion du résultat les plus réussies et les plus largement utilisées peuvent être ainsi classées en douze catégories principales :

¹ Roychowdhury, S., "Earnings management through real activities manipulation", *Journal of Accounting and Economics*, n° 42 (3), 2006, p. 335-370.

² ZANG, A. (2006), «Evidence on the Tradeoff between Real Manipulation and Accruals Manipulation." Working Paper, University of Rochester.

³ En anglais « *accounting thresholds* ».

⁴ Olivier Vidal. Gestion du résultat et seuils comptables. Revue Française de Comptabilité, Ed. Comptables-Malesherbes, 2010, pp.1-4

⁵ Degeorge, F., Patel, J. et Zeckhauser, R., "Earnings management to exceed thresholds", *Journal of Business*, n° 72 (1), 1999, p. 1-33.

⁶ McKee, Earnings management, an executive perspective; éd Thomson, 2005, p 194-195.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

3.1 Techniques de lissage du résultat comptable :

Les techniques de lissage du résultat¹ sont basées sur des estimations comptables. Il en est ainsi de l'estimation et de la comptabilisation des montants issus d'obligations nées au cours d'un exercice comptable mais dont le paiement interviendra au cours des exercices suivants. Tant que les événements futurs ne sont pas suffisamment connus, il subsiste donc une incertitude au tour des estimations que fera le management. La normalisation comptable se limite à des recommandations sur la sélection des méthodes possibles pour effectuer ces estimations, ce qui laisse au management une opportunité pour gérer le résultat d'un exercice à l'autre à travers une surestimation ou une sous-estimation des montants. Ces techniques permettent d'atteindre un niveau objectif de résultat souhaité. Les principales techniques utilisées pour lisser le résultat comptable sont les suivantes :

- Estimation des retours de marchandises vendues (provision de perte probable) ;
- Estimation des créances douteuses et des dépréciations des stocks ;
- Estimation du coût de la garantie ;
- Estimation de la charge de retraite « Indemnité de départ en retraite » ;
- L'annulation d'un plan de retraite « Constitution d'un outil de résultat » ;
- Estimation du pourcentage d'avancement pour les contrats à long terme.

3.2 Techniques de nettoyage des comptes :

Le nettoyage des comptes² consiste en des techniques mises en œuvre au cours d'un mauvais exercice comptable pour améliorer artificiellement les bénéfices de l'exercice prochain. Ainsi, pour rester compétitive, l'entreprise procède à une restructuration ou élimination de certaines opérations ou filiales. La forte hausse du bénéfice pourrait se traduire par un plus grand bonus pour les dirigeants (intéressement des dirigeants). Les techniques de nettoyage des comptes sont entre autres, les opérations de restructuration (Fusions, scissions ou autres), l'estimation de la dépréciation de l'actif (Provision des écarts entre la valeur nette et la valeur nette amortissable, la restructuration de la dette des débiteurs douteux, les activités abandonnées (résultats négatifs).

¹ “Cookie Jar Reserve” or “income smoothing”. A disingenuous accounting practice in which periods of good financial results are used to create reserves that shore up profits in lean years.

² Big Bath accounting en anglais.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

3.3 Techniques d'anticipation des résultats futurs :

A travers ces techniques¹, le management anticipe les résultats futurs et procède à des opérations lui permettant d'y parvenir. Il s'agit principalement de l'annulation des frais de recherche et développement et de la consolidation du résultat d'une filiale acquise.

3.4 Restructuration du portefeuille titres et valeurs de placements :

Les entreprises procèdent à l'acquisition des titres pour investir un excédent de trésorerie ou pour la recherche d'une alliance stratégique. Or, l'acquisition des titres peut aussi être faite en vue d'ajuster le résultat dans le futur selon les situations. Il s'agit notamment des techniques suivantes² :- Timing de la cession de titres en vue de réaliser un gain ou une perte, - Reclassement des titres dans le portefeuille, - Enregistrement d'une perte attribuable à la dépréciation d'un titre de placement.

3.5 Opérations de restructuration interne :

Lorsque le résultat du groupe est impacté par le résultat d'une filiale déficitaire, le management peut choisir de se dessaisir de cette entité. Pour ce faire, les dirigeants peuvent mettre en œuvre une opération de restructuration interne³ qui peut prendre la forme de cession d'une filiale⁴, de création d'une structure d'accueil⁵ en vue de lui transférer des actifs et de scission d'une filiale.

3.6 Changement de méthodes comptables :

Le changement de méthode⁶ est prévu par la norme comptable, notamment en vue de l'atteinte de l'image fidèle des états de synthèse, avec toutefois l'obligation pour l'entreprise d'en fournir des compléments d'informations aux utilisateurs de ses comptes dans les annexes (ETIC). Il s'agit des techniques suivantes : - l'application volontariste d'une nouvelle

¹ Techniques de « Big Bath on the future » ; il s'agit d'un pari sur les résultats futurs.

² Ces techniques sont appelées « Flushing the investment portfolio » en anglais.

³ En anglais, on parle de « Throw out a problem child », c'est-à-dire que le groupe va se débarrasser des entités gênantes.

⁴ Selon Art.729.- (*Ordonnance n°96-27*) du code des sociétés algériennes, une filiale est une société dans laquelle une autre société, dite mère, possède plus de la moitié du capital 50%. Par contre, on parle de participation dans le cas de détention dans une société par une autre société d'une fraction du capital inférieure et 50 %.

⁵ Cette structure peut aussi être appelée « véhicule ». C'est le cas de la titrisation par exemple. Cette technique a été utilisée par la société ENRON ayant provoqué un important scandale financier en 2001 à la bourse de New York.

⁶ La norme IAS 8.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

norme comptable ; - l'amélioration de la reconnaissance du chiffre d'affaires ; - l'amélioration de la comptabilisation des charges ; - le changement d'estimation comptable pour la détermination des créances irrécouvrables ; - les durées d'utilité et la valeur résiduelle des actifs et tout autre élément sujet estimation ; - le changement de méthode de valorisation des stocks en cout moyen unitaire pondéré (CMUP) ou en première entrée première sortie (FIFO).

3.7 Méthodes d'amortissement, de dépréciation et de retrait des actifs immobilisés :

Ces méthodes¹ sont généralement basées sur le jugement du management de l'entreprise quant à l'utilisation du bien (la durée d'utilisation du bien est souvent déterminée suivant l'opinion du management). Ces méthodes comprennent les techniques suivantes : le choix d'une méthode d'amortissement pour les actifs à long terme ; le choix de la période d'amortissement des actifs immobilisés ; la détermination d'une valeur résiduelle des actifs immobilisés et la transformation d'un actif immobilisé en un actif hors exploitation.

3.8 Cession de bail et échange d'actifs :

Ces techniques peuvent permettre à l'entreprise de comptabiliser des gains ou pertes potentiels suite à des opérations sur des actifs immobilisés maintenus au bilan à leur coût historique. Pour ce faire, le management procède par la cession d'un actif immobilisé , la conclusion d'une vente / Leaseback² et l'échange d'actifs productifs semblables.

3.9 Qualification d'un résultat comme courant ou non courant :

Dans le compte de résultat, on distingue le résultat comme opérationnel (d'exploitation) ou non opérationnel (non courant) peut impacter l'opinion des utilisateurs des comptes de l'entreprise. Les dirigeants peuvent donc recourir aux techniques en vue d'influencer la lecture des comptes de leur entreprise par la publication d'un produit ou une charge comme un élément spécial ou inhabituel et la comptabilisation d'un profit ou une perte comme un élément exceptionnel ou extraordinaire.

¹ Ces méthodes sont appelées « methods of writing-off long-term assets » en anglais.

² Le Leaseback est un moyen de financement auquel l'entreprise peut faire recours. Il consiste à vendre un bien à un établissement spécialisé (organisme de leasing ou financier), et en même temps le prendre en location auprès de ce même établissement sous un contrat de crédit-bail, avec option de rachat.

Chapitre II : Les Bases fondamentales du reporting financier

3.10 Remboursement anticipé de dettes :

L'entreprise peut recourir au remboursement anticipé d'une dette, généralement dans l'objectif de réaliser une économie au niveau des intérêts à payer, ou pour réduire le poids de son endettement dans le cadre d'une activité du signal et améliorer les résultats futurs en réduisant, voire annulant les charges d'intérêt qui auraient été supportées lors de ces exercices.

Conclusion :

Nous avons entamé ce chapitre par la description du cadre du reporting comptable financier l'un des facteurs sur lesquels porte ce travail de recherche. Nous avons constaté que plusieurs définitions et types de reporting convergent vers la fiabilité et la pertinence des informations contenues dans des états financiers élaborés conformément aux principes de base des normes comptables internationales « continuité d'exploitation et comptabilité d'engagement ».

Par la suite, nous avons présenté le processus de production du reporting financier avec une énumération de tous les facteurs impactant la chaîne transparence de ce dernier.

La troisième section a porté sur l'importance, la mesure de la qualité du reporting financier et les facteurs affectant la qualité du reporting telle que l'asymétrie d'information et les manipulations comptables qui sont des éléments impactant négativement la sincérité des chiffres comptables et pouvant induire les investisseurs et les différentes parties prenantes en erreur. Comme mesure retenue dans la littérature et adaptable dans le contexte algérien, nous avons étudié les formes et les techniques et la mesure de la gestion du résultat et son proxy les accruals discrétionnaires « valeurs régularisations comptables ».

Si les deux chapitres ont permis de poser le cadre théorique de cette thèse, le chapitre suivant va s'attacher à mettre en évidence, respectivement, la relation entre audit externe légal et le reporting financier et la contribution de la qualité d'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier.

Chapitre III :

*Impact de la qualité
d'audit sur la qualité
du reporting financier*

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

Introduction :

L’objectif d’une mission d’audit de qualité est d’assurer la crédibilité à l’information comptable et de conférer en même temps aux utilisateurs la confiance à l’information communiquée¹. Dans le sens, l’IFAC (2010)² souligne que l’auditeur financier est soumis à un ensemble de principes fondamentaux tels que l’intégrité, l’objectivité, la compétence et la diligence, la confidentialité et le comportement professionnel.

Néanmoins, le contexte dans lequel interviennent les auditeurs financiers les expose à plusieurs menaces qui risquent de compromettre le respect de ces principes et par conséquent la qualité de leur mission. Il s’agit notamment des menaces liées à l’intérêt personnel, des menaces d’auto-révision, des menaces liées à la représentation, des menaces liées à la familiarité, des menaces d’intimidation, l’insatisfaction des utilisateurs du rapport d’audit, et des complexités des systèmes d’informations et informatiques des entités auditées.

Les écrits scientifiques nous enseignent que la qualité des données comptables et financières publiées³ et le degré de confiance que les parties prenantes accordent à l’opinion d’audit⁴ sont intimement liés à la qualité de l’audit. C’est pour cette raison que la qualité restera le premier critère de choix d’un auditeur⁵.

¹ Carassus, D., & Cormier, D. (2003). Normes et pratiques de l’audit externe légal en matière de prévention et de détection de la fraude. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 9(1), 171-188.

² IFAC (2010), la publication de l’édition 2010 de ses Manuels réunissant respectivement l’ensemble de prises de positions de l’IAASB et le Code de déontologie de la profession comptable 2010.

³ Velury, U., Reisch, J. T., & O’reilly, D. M. (2003). Institutional ownership and the selection of industry specialist auditors. *Review of Quantitative Finance and Accounting*, 21(1), 35-48.

⁴ Christensen, B. E., Glover, S. M., Omer, T. C., & Shelley, M. K. (2016). Understanding audit quality: Insights from audit professionals and investors. *Contemporary Accounting Research*, 33(4), 1648-1684.

⁵ KPMG. (2017a). Point de vue de l’audit : La qualité, premier critère de sélection d’un auditeur.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

Section 1 : Qualité de l’audit et reporting financier :

.1 Opérationnalisation de la qualité de l’audit :

La théorie de l’audit vise à étudier et à comprendre les pratiques d’audit. Elle permet : - d’identifier les objectifs de l’audit dans le contexte du reporting financier ; - d’explorer les connaissances sous-jacentes, en vue de comprendre les déterminants de l’audit et les bonnes pratiques permettant à l’audit d’atteindre ses objectifs¹. Pour être évaluées, les pratiques d’audit seront appréciées au travers de sa qualité, telle que définie par la littérature académique et institutionnelle. Selon l’AAA (1972, 31–32)², parmi les nombreux attributs de l’auditeur, l’indépendance s’avère être le mieux primé par les parties prenantes de l’entreprise. Dans ce sens, l’audit crée de la valeur et réduit les coûts d’agence, est utile socialement, si et seulement si l’indépendance de l’auditeur appréciée par le marché est non nulle³. Dans des travaux antérieurs⁴ opérationnalisent l’utilité perçue de l’audit par les parties prenantes de l’entreprise en l’assimilant à la probabilité de divulgation de l’auditeur d’une anomalie existante, $P[Z/Y]$, définie comme suit : $P[Z/Y] = P[Y] \times P[X/Y] \times P[Z/W]$

(1.1)

Où : Z = l’auditeur divulgue une anomalie ; Y = l’anomalie existe ; X = l’auditeur détecte une anomalie ; W = l’auditeur détecte une anomalie existante et $P[.]$ l’opération de probabilité. Pour ces auteurs, l’utilité de l’auditeur, c’est-à-dire l’intérêt de ses travaux pour les parties prenantes de l’entreprise, peut se définir, de manière mathématique, comme la probabilité conditionnelle que ce dernier divulgue une anomalie existante. De manière plus précise, cette utilité est évaluée au travers du produit de trois probabilités :

- La première matérialise la probabilité d’existence d’une anomalie significative dans les comptes de l’entreprise notée $P[Y]$, cette probabilité dépend de la qualité du système d’information de l’entité auditée, de la compétence des équipes de reporting, et du respect de la démarche d’audit.

¹ Dennis, I. 2015. *Auditing Theory*. Routledge.

² American Accounting Association. 1972. Committee on basic auditing concepts, 1969-71. *The Accounting Review* 47 (4): 14–74.

³ Watts, R. L., and J. L. Zimmerman. 1983. Agency problems, auditing, and the theory of the firm: Some evidence. *The Journal of Law & Economics* 26 (3): 613–633.

⁴ Watts, R., and J. Zimmerman. 1979. *The Markets for independence and independent auditors*. Working Paper Serie No GPB 80-10. New York, NY: Graduate School of Management, The University of Rochester.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

- La deuxième mesure la vraisemblance pour l’auditeur de découvrir une anomalie significative sachant qu’elle existe notée $P[X/Y]$. Elle est l’expression de la compétence de l’auditeur.
- Enfin, la troisième probabilité exprime le fait que l’auditeur pourra communiquer avec honnête et impartialité une anomalie et découverte notée $P[Z/W]$. Cette dernière exprime l’indépendance de l’auditeur vis-à-vis de son client.

En vue d’opérationnaliser cette utilité, les auteurs s’intéressent aux événements suivants :

- **Evènement WZ 1** : une anomalie existe dans les états financiers (X)
- **Evènement WZ 2** : l’auditeur détecte l’anomalie existante (Y)
- **Evènement WZ 3** : l’auditeur divulgue l’anomalie détectée (Z)

Suivant la définition de la qualité de l’audit de Watts et Zimmerman (1979) et De Angelo (1981) citée dans la section 4 du premier chapitre, nous pouvons encore noter les événements suivants :

- **Evènement E1** : le CAC est compétent et respecte les normes de travail (B)
- **Evènement E2** : le CAC est indépendant et respecte les normes de rapport (C)
- **Evènement E3** : l’audit est de bonne qualité (QDA)
- **Evènement E4** : la qualité du reporting financier est bonne (QRF)

D’après la littérature, l’évaluation de la qualité de l’audit est très coûteuse, difficilement quantifiable et observable par les parties prenantes. De ce fait, la qualité de l’audit (QDA) et la qualité du reporting financier (QRF) vont être mesurées en termes de probabilité $P[.]$.

Sachant que l’audit légal a pour but d’attester la fiabilité et la crédibilité de l’information financière, et d’assurer les utilisateurs quant à l’absence d’anomalie significative dans les états financiers, nous posons la probabilité suivante :

Dans le cas où une anomalie significative existe dans les états financiers de l’entreprise :

$$A = P[X] \quad (1.2)$$

Dès lors, les probabilités conditionnelles de l’indépendance, de la compétence de l’auditeur, s’écrivent comme suit :

Pour la compétence et le respect des normes travail : $B = P[Y/X] \quad (1.3)$

Chapitre III : Impact de la qualité d'audit sur la qualité du reporting financier

Pour l'indépendance et le respect des normes rapport : $C = P[Z/Y]$ (1.4)

Suivant Watts et Zimmerman (1979), la qualité de l'audit se mesure par le produit des probabilités associées à l'existence d'anomalie, à l'indépendance et à la compétence de l'auditeur. Ainsi, l'équation de la qualité de l'audit peut s'écrire comme suit :

$$QDA = A \cap B \cap C \quad (1.5)$$

Et en termes de probabilité, l'équation de la qualité de l'audit devient :

$$P[QDA] = P[A \cap B \cap C] = P[X] \times P[Y/X] \times P[Z/Y] \quad (1.6)$$

De l'équation (1.6), nous posons les cas suivants :

1^{er} cas : Si $P[X] = 0$ alors $P[QDA] = 0 \forall B$ et C ; alors la qualité de l'audit n'est pas valorisable. Cette situation n'a pratiquement pas de sens économique, quant aux besoins des utilisateurs des états financiers.

2^{ème} cas : Si $P[X] \neq 0$; $P[QDA] \neq 0$; $P[Y/X] = 0$ et $P[Z/Y] = 0$; alors l'audit ne procure aucune utilité aux utilisateurs des états financiers. Dans ce cas, il y'a simultanément un défaut de compétence et d'indépendance, autrement dit, la qualité d'audit serait très faible.

3^{ème} cas : Si $P[X] \neq 0$; $P[QDA] \neq 0$; $P[Y/X] \neq 0$ et $P[Z/Y] = 0$; alors il y'a un défaut d'indépendance, quel que soit le niveau de compétence de l'auditeur. Dans ce cas, c'est le manque d'indépendance de l'auditeur qui remet en cause la qualité d'audit.

4^{ème} cas : Si $P[X] \neq 0$; $P[QDA] \neq 0$; $P[Y/X] \neq 0$ et $P[Z/Y] \neq 0$; alors une possibilité d'évaluer le degré de la qualité de l'audit. Il est intéressant de noter que l'évaluation du degré de qualité de l'audit est uniquement possible dans les trois derniers cas (2, 3 et 4).

L'existence d'anomalie ($P[X] \neq 0$) dans les états financiers est une condition nécessaire mais non suffisante de l'appréciation de la qualité d'audit. Dans le 4^{ème} cas, l'évaluation de cette qualité sera uniquement utile aux utilisateurs des états financiers.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

Selon la logique développée plus haut, l’expression mathématique de la qualité de l’audit (cf. l’équation (1.6)) connaît plusieurs implications. En effet, s’il s’avère que les états financiers de l’entreprise ne présentent aucune anomalie significative, le rôle social et économique de l’audit ne pourra être évalué par les parties prenantes, et ce quel que soit le degré de compétence et d’indépendance de l’auditeur. Autrement dit, une bonne qualité des états financiers n’est pas forcément la conséquence d’un audit de bonne qualité. Comme à l’antipode, un audit diligenté avec compétence et indépendance, ne saurait impliquer une information financière de bonne qualité. Peut-on conclure pour autant que l’audit est inutile ? L’étude du rôle et des caractéristiques de l’audit financier dans la section 3 du premier chapitre répond à cette ambiguïté et confirme que l’audit externe légal est un mécanisme de contrôle de la gouvernance, son apport restera un garant de la fiabilité des comptes et une source d’amélioration de la qualité des états financiers et d’assurance de la qualité du reporting financier.

De ce qui précède, l’importance que revêt le respect du référentiel comptable et l’éthique des préparateurs des états financiers ainsi la valeur du comportement professionnel des auditeurs est une valeur ajoutée pour le bon déroulement d’une mission d’audit (Efficacité du contrôle interne, gestion des risques maîtrisée). Cette vision renforce notre première hypothèse que les normes générales « Comportement professionnel » impactent positivement la qualité du reporting financier dès l’acceptation de la mission.

.2 Divulgence de l’information : relation auditeur-préparateurs des états financiers

Dans le cadre du reporting financier, les préparateurs des états financiers transmettent de l’information aux parties prenantes, conformément aux normes de référence et au sens de l’éthique professionnelle. Les entreprises peuvent adopter dans leur politique de divulgation différents types de stratégies¹. Soit, elles communiquent de façon directe aux investisseurs via le media des états financiers, soit indirectement par le biais des intermédiaires financiers tels que les analystes financiers. Compte tenu des conflits d’intérêt existant entre les parties prenantes, de l’importance de l’information comptable dans les prises de décisions, de la complexité même du système d’information comptable pour les utilisateurs des états

¹ Healy, P.M., Palepu (2001). Information asymmetry, corporate disclosure, and the capital markets: A review of the empirical disclosure literature. *Journal of Accounting and Economics* 31: 405–440.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

financiers, il est nécessaire de recourir aux services d’un auditeur. Ainsi, l’audit doit créer de la valeur en donnant une assurance sur la qualité du système d’information comptable des entreprises. Partant du principe, que l’audit existe pour répondre aux besoins individuels et organisationnels, alors les pratiques d’audit sont susceptibles de connaître des implications économiques, politiques et sociologiques¹.

Le processus d’audit doit être une investigation suffisamment détaillée, visant à obtenir et à évaluer de façon systématique et objective, des éléments de preuves probants sur les décisions économiques des dirigeants d’entreprise². Dans ce sens, l’une des implications de la qualité de l’audit et correspondant à l’attente des parties prenantes, est l’assurance qu’elle donne à la qualité du reporting financier. Bien que très étroitement liés, l’audit et la comptabilité se distinguent notamment de par leur méthodologie. Tandis que la comptabilité s’inscrit dans une posture descriptive et interprétative des données économiques, l’audit, quant à lui, adopte le paradigme critique, d’investigation et d’évaluation de ces données économiques, et mieux, vérifie leurs concordances avec la réalité économique. Ainsi, la démarche d’investigation et critique de l’audit, peut en amont, contraindre les préparateurs des états financiers à adopter un comportement éthique dans les choix comptables.

Dans ce cas, nous pouvons formuler la proposition suivante : la qualité de l’audit impacte positivement la qualité du reporting financier, en amont même de la mission d’audit.

La proposition 1 implique les hypothèses suivantes : $\bar{X}$

- **H1** : *il n’existe pas d’anomalie significative dans les états financiers au moment de la mission d’audit, soit $P[\bar{X}] = 1$ ou $P[X] = 0$* ;
- **H2** : *il faut que l’auditeur soit conjointement compétent et indépendant à tous égards, soit $P[Y/X] \times P[Z/Y]$* ;
- **H3** : *la qualité du reporting financier est une fonction croissante de la qualité de l’audit, soit $P[QRF] = f(P[QDA])$*
- **H4** : *il n’existe aucune anomalie dans les états financiers de l’entreprise au moment de la mission d’audit*

¹ Lee, T. A. 1993. *Corporate audit theory*. 4th edition. London; New York: Chapman & Hall.

² American Accounting Association. 1972. Committee on basic auditing concepts, 1969-71. *The Accounting Review* 47 (4): 14-74.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

Nous pouvons poser : $P [QDA_t / \bar{X}_t] = P [QDA_t \cap \bar{X}_t] / P[\bar{X}_t]$ (1.7)

L’équation (1.7) exprime pour une même année « t », la mesure de la qualité de l’audit, sachant qu’aucune anomalie n’existe dans les états financiers de l’entreprise.

De prime d’abord, mesurer la qualité de l’audit à cet instant « t », ne paraîtra pas une tâche facile pour les utilisateurs de l’information financière. Si l’audit est de bonne qualité et aucune anomalie n’existe, alors :

$$P [QDA_t \cap \bar{X}_t] = P [\bar{X}_t / QDA_t] \times P[QDA_t] \quad (1.8)$$

Nous savons que : $P [QDA_t \cap \bar{X}_t] = P [X_t / QDA_t] \times P[QDA_t] = P [QDA_t / \bar{X}_t] \times P[\bar{X}_t]$ (1.9)

S’il existe une relation d’indépendance entre la qualité de l’audit (QDA_t), l’inexistence d’anomalie (X_t), alors le théorème de Bayes¹ nous permet d’écrire :

$$P[QDA_t / x] = \frac{P[X_t / QDA_t] \times P[QDA_t]}{P[X_t]} \quad (1.10)$$

En cas d’indépendance entre (QDA_t) et (X_t) :

$$P [QDA_t / \bar{X}_t] = P[QDA_t] = P[X_t] / P [Y_t / X_t] \times P [Z_t / Y_t] \quad (1.11)$$

Si les préparateurs des états financiers sont susceptibles d’anticiper la compétence de l’auditeur à détecter une anomalie, et son indépendance à divulguer l’anomalie détectée, ils seraient enclins à adopter des choix comptables beaucoup bien prudents. Dans ce cas, toutes choses égales par ailleurs, nous posons l’équation suivante : $P[QRF_t] = P[QDA_{t-1}]$ (1.12)

En substituant l’expression de la probabilité conditionnelle de la qualité de l’audit de l’équation (1.6) dans l’équation (1.12), nous obtenons :

$$P[QRF_t] = P[X_{t-1}] \times P [Y_{t-1} / X_{t-1}] \times P [Z_{t-1} / Y_{t-1}] \quad (1.13)$$

Si nous admettons que la qualité du reporting financier dépend de la qualité de l’audit (H3), et supposons outre, que les préparateurs des états financiers considèrent la qualité de l’audit avant toute mission d’audit (H4), nous avons l’équation ci-après :

$$P[QRF_t] = f(P[QDA_{t-1}]) \quad (1.14)$$

¹ Cf. Bayes (1763). *Le théorème de Bayes* est une conséquence immédiate des probabilités conditionnelles et des probabilités totales

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

Ainsi, la probabilité conditionnelle d’un reporting financier de bonne qualité, sachant que les préparateurs des états financiers anticipent le degré de compétence et d’indépendance de l’auditeur, est donnée par l’équation ci-dessous :

$$P[QRF_t / QDA_{t-1}] = \frac{P[QRF_t \cap QDA_{t-1}]}{P[QDA_{t-1}]} \quad (1.15)$$

Or nous savons que $P[QRF_t \cap QDA_{t-1}] = P[QDA_{t-1} / QRF_t] \times P[QRF_t]$ (1.16)

D’après les équations (1.15) et (1.16)

$$P[QRF_t / QDA_{t-1}] = \frac{P[QDA_{t-1} / QRF_t] \times P[QRF_t]}{P[QDA_{t-1}]} \quad (1.17)$$

Nous convenons que l’audit a pour mission d’assurer la qualité du reporting financier. Par conséquent, des états financiers de bonne qualité $P[QRF_t]$, ne sauraient contenir d’anomalie significative, soit $P[X_t] \approx 1$. D’où : $P[QRF_t] = P[X_t]$ (1.18)

$$P[X_t] = f(P[QDA_{t-1}] = P[X_{t-1}] \times P[Y_{t-1} / X_{t-1}] \times P[Z_{t-1} / Y_{t-1}]) \quad (1.19)$$

Et l’équation (1.16) s’écrit : $P[X_t / QDA_{t-1}] = P[QDA_{t-1} / X_t] \times P[X_t]$ (1.20)

De ce qui est précède, nous pouvons confirmer que les parties prenantes auraient attribué une probabilité non nulle¹ à la qualité d’audit, et par conséquent, un jugement peut être toujours porté sur la qualité des états financiers.

Section 2 : Contribution de l’audit à la qualité du reporting :

.1 Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier :

Dans leurs politiques de divulgation financière, les entreprises disposent de plusieurs stratégies, chacune visant un objectif spécifique. Ainsi, les entreprises qui disposent d’une bonne stratégie de communication financière, sont en retour mieux rémunérées par les investisseurs à travers un coût du capital plus faible. L’objectif de la divulgation financière est de mettre à la disposition des investisseurs et des autres parties prenantes, des informations tant quantitatives que qualitatives. Si la quantité de l’information financière reste du sort des dirigeants d’entreprise, la qualité, quant à elle, dépend de la qualité de l’audit. La littérature sur les conséquences économiques de la divulgation financière nous montre que les parties prenantes

¹ Ouattara, A. (2016). Contribution à l’étude de la qualité de l’audit. Thèse de doctorat. Université Paris-Est. p58

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

apprécient la qualité du reporting financier, par le coût du capital et l’intérêt de suivre les entreprises avec une précision dans les prévisions. La normalisation comptable permet d’améliorer la qualité de l’information financière et ses modes de divulgation. L’adoption des normes comptables IFRS en général a eu un effet positif sur la qualité du reporting financier¹.

Les utilisateurs des rapports financiers, ont besoin d’assurance et de confiance dans les informations contenues dans ces rapports avant de prendre leurs décisions. Cette garantie ne peut être assurée que par un audit de qualité formulé sous forme de rapport intégrant généralement l’opinion de l’auditeur sur les mécanismes de contrôle interne, sur la fiabilité, la crédibilité et la transparence des états financiers de l’audit. En tant que mécanisme de gouvernance, lorsqu’il est de bonne qualité, il contribue dans l’ensemble, à garantir que l’information divulguée aux parties prenantes, est pertinente, complète et aussi fiable que possible².

Le choix d’un auditeur indépendant et compétent, dépend de la présence d’administrateurs compétents et indépendants dans ces conseils. L’évidence est que le gouvernement des entreprises et les cabinets d’audit semblent avoir un dénominateur triptyque commun : l’indépendance, la compétence et l’intégrité. Le rôle de l’audit externe est important dans la gouvernance de l’entité auditée et le reporting financier. Une bonne qualité d’audit implique un reporting de bonne qualité par le biais du renforcement des mécanismes de gouvernance des entreprises tel que l’indépendance et l’expertise au sein du conseil d’administration et ses comités rattachés chargés de l’évaluation du contrôle de l’organisation et l’audit externe.

.2 Incidence de la dynamique institutionnelle sur le reporting financier et l’audit :

La dynamique institutionnelle est définie comme l’ensemble des changements légaux, réglementaires et technologiques, dans lesquels les pratiques de la profession « comptable et audit » sont amenées à évoluer. Cette dynamique institutionnelle englobe, à notre sens,

¹ Barth, M. E., W. R. Landsman, M. Lang, and C. Williams. 2012. Are IFRS-based and US GAAP-based accounting amounts comparable? *Journal of Accounting and Economics* 54 (1): 68–93.

² Cohen, J., L. M. Gaynor, G. Krishnamoorthy, and A. M. Wright. 2007. Auditor communications with the audit committee and the board of directors: Policy recommendations and opportunities for future research. *Accounting Horizons* 21 (2): 165–187.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

l’évolution du cadre légal et réglementaire du reporting financier et de l’audit, le développement des nouvelles technologies de l’information, et en plus, les implications des recherches en audit. Le contexte institutionnel a une incidence très conséquente sur les pratiques comptables, d’audit et de gouvernance des entreprises¹. Ceci est expliqué par le fait que les pratiques comptables et d’audit ont été historiquement influencées par des contraintes gouvernementales et par les exigences des marchés. Les auteurs concluent, entre autres, que pendant la crise des subprimes² de 2008, l’audit a failli à son rôle de renforcement des mécanismes de gouvernance des entreprises³. En plus des contraintes gouvernementales et des exigences des marchés, le système d’information comptable, les pratiques d’audit et les mécanismes de gouvernance sont inéluctablement conditionnés par le changement grandissant des technologies⁴, comme c’est le cas actuel du « Big Data⁵ ».

L’intégration du « Big Data » dans les pratiques d’audit permettrait aux cabinets d’être moins dépendants de leurs clients en termes de gestion des données, et par conséquent, pourrait leurs permettre de réaliser des économies d’échelle substantielles⁶. Ceci rendrait plus efficace le reporting financier, et plus efficient les marchés financiers⁷. En somme, d’après la littérature académique, la dynamique institutionnelle impacte fortement le système de reporting financier, les pratiques d’audit et les mécanismes de gouvernance des entreprises.

Dans ce sens, le législateur algérien a adopté plusieurs textes dans le domaine, de la comptabilité et l’audit, que nous pouvons résumer :

¹ Watts, R. L., and L. Zuo. 2016. Understanding practice and institutions: A historical perspective. *Accounting Horizons* 30 (3) : 409–423.

² La crise des subprimes (en anglais : *subprime mortgage crisis*) est une crise financière qui a touché le secteur des prêts hypothécaires à risque (en anglais : *subprime mortgage*) aux États-Unis à partir de juillet 2007. Avec la crise bancaire et financière de l’automne 2008, ces deux phénomènes inaugurent la crise financière mondiale de 2007-2008. https://fr.wikipedia.org/wiki/Crise_des_subprimes.

³ Watts, R. L., and L. Zuo. 2016. Understanding practice and institutions: A historical perspective. *Accounting Horizons* 30 (3): 409–423.

⁴ Alles, M. G. 2015. Drivers of the use and facilitators and obstacles of the evolution of big data by the audit profession. *Accounting Horizons* 29 (2) : 439–449.

⁵ Littéralement, ces termes signifient mégadonnées, grosses données ou encore données massives. Ils désignent un ensemble très volumineux de données qu’aucun outil classique de gestion de base de données ou de gestion de l’information ne peut vraiment travailler https://fr.wikipedia.org/wiki/Big_data.

⁶ Yoon, K., L. Hoogduin, and Li Zhang. 2015. Big data as complementary audit evidence. *Accounting Horizons* 29 (2): 431–438

⁷ Cao, M., R. Chychyla, and T. Stewart. 2015. Big data analytics in financial statement audits. *Accounting Horizons* 29 (2) : 423–429.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

- La loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier ;
- La loi 10-01 relative à la profession d’expert-comptable, de commissaire aux comptes et comptable agréé ;
- Arrêté du 24 juin 2013 application décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011 fixant le contenu des normes des rapports du commissaire aux comptes.

Section 3 : Les technologies de l’information, l’audit et le reporting financier :

Le système d’information permet à l’entreprise d’une part, d’adapter en permanence sa structure aux exigences de son marché et, d’autre part, d’être en mesure, d’augmenter continuellement sa productivité. Il revêt un caractère stratégique. Ce qui oriente les dirigeants vers des systèmes ouverts, modulaires, axés sur les besoins des clients et permettant la couverture de l’ensemble des besoins de l’entreprise. Le développement accru des systèmes d’informations ont conduit les préparateurs des états financiers et les auditeurs financiers, à s’interroger sur la validité des résultats des systèmes, de l’approche et les outils traditionnels de la profession comptable, à adapter progressivement leur démarche et surtout à développer de nouveaux moyens de vérification.

.1 Adaptation de la profession comptable aux exigences de l’informatisation :

La vie sociale et économique a connu au cours des dix dernières années un bouleversement sans précédent, l'apparition d'une nouvelle économie issue des nouvelles technologies de l'information et de communication qui est sans doute une caractéristique prépondérante de l'époque où nous vivons. Les NTIC peuvent être définies comme étant l'ensemble de technologies informatiques et de télécommunication. Elles sont le résultat d'une convergence entre ces deux technologies. Elles permettent l'échange d'information ainsi que leur traitement. Elles offrent aussi des nouveaux moyens et méthodes de communication.

.1.1 Adaptation des préparateurs des états financiers à l’informatique :

La profession comptable qui se trouve au cœur de l'activité économique ne pourrait rester à l'écart d'une telle révolution. Son avenir dépendra même de l'importance accordée par les professionnels à cette mutation. Toute la profession doit réagir en temps opportun et être en mesure de sauvegarder, voire d'améliorer sa position sur le marché et maintenir son statut

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

privilegié. L’information financière n’est pas seulement une affaire de conformité technique, mais aussi de communication efficace. Les investisseurs continuent d’exiger plus en ce qui a trait à la qualité de l’information d’entreprise. Les préparateurs des états financiers doivent donc demeurer prudents afin de ne pas s’enliser dans la conformité au détriment de la pertinence. Lorsqu’elles préparent leurs états financiers, les entités doivent se concentrer sur l’amélioration de leur communication, en présentant l’information financière de manière éloquente, et sur l’innovation dans la présentation de leurs états financiers et des informations qui y sont fournies dans le contexte plus vaste de l’information d’entreprise améliorée.

L’IASB vise à améliorer l’efficacité des informations fournies dans les états financiers en jetant un regard nouveau sur la façon dont l’information financière est présentée et regroupée. La comptabilité fait partie des métiers de l’entreprise les plus touchés par la révolution numérique. Avec toutes les innovations liées aux technologies de l’information et de la communication, Internet, les outils digitaux, le cloud et d’autres innovations encore, le comptable n’exerce plus tout à fait le même métier en 2020 qu’en 1980. Plus du tout même, et ce n’est que le début. Sa mission principale reste identique : assurer l’enregistrement comptable parfait de l’ensemble des dépenses, recettes et investissements de son entreprise et ce, au quotidien. Il est le garant des comptes de l’organisation et participe à établir les documents comptables simplifiés comme le bilan et le compte de résultat.

1.1.1 L’objectif de l’automatisation de la comptabilité :

L’objectif principale de l’automatisation est d’améliorer la productivité et dégager du temps. Avec l’automatisation des tâches répétitives et accessibles aux robots, intelligence artificielle (IA) et autres logiciels, le comptable dispose davantage de temps. Il ne va cependant pas s’ennuyer, ni être totalement remplacé. Au contraire, il va ainsi pouvoir se concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée. C’est certes le terme à la mode en matière de transformation numérique, mais il possède ici un vrai sens : le comptable va pouvoir tirer le meilleur parti de ses expériences et connaissances et ne plus avoir à travailler sur des processus répétitifs et chronophages. Les experts de la comptabilité et les recruteurs sont unanimes : l’automatisation de la fonction comptable est une solution plus intéressante à moyen et long terme que le recrutement de nouveaux collaborateurs amenés à effectuer sans

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

cesse les mêmes tâches répétitives. Les missions répétitives des comptables devraient donc bientôt devenir de l’histoire ancienne grâce à l’automatisation. Place désormais aux tâches plus épanouissantes, plus gratifiantes et surtout plus rentables pour les collaborateurs. Il devient possible pour les comptables de mettre beaucoup plus l’accent sur l’analyse plutôt que sur les processus. A l’heure actuelle, les outils technologiques ne sont pas encore en mesure d’interpréter les résultats de l’analyse afin de tirer des conclusions et de proposer des recommandations.

Cependant, la complexité des fonctions qui peuvent être automatisées ne cesse d’augmenter, grâce notamment au développement de l’intelligence artificielle, l’un des axes de recherche centraux de la recherche et développement (R&D) actuelle. Le potentiel de l’IA est juste énorme. Avec l’automatisation, le comptable peut allouer toute son énergie à la gestion des informations, à l’analyse, mais également à la relation avec les clients. Ces nouveaux métiers de la profession comptable comprennent des tâches à plus forte valeur ajoutée que de simples actions répétitives. Pour beaucoup, le fait d’écouter les clients et de les conseiller n’est tout simplement pas remplaçable par les machines, en tout cas pas encore et peut-être jamais. Le contact humain reste essentiel en de nombreux aspects. Les robots allègent donc la charge de travail répétitif tout en fluidifiant la tenue des comptes. Ils sont de parfaits assistants.

La situation des comptables est comparable à celle des facteurs de la poste, à l’heure de la transformation numérique. Leur cœur de métier étant de plus en plus réduit (les facteurs ont de moins en moins de courrier à livrer), de nouvelles perspectives s’ouvrent à eux et font muter ces métiers. Le facteur d’aujourd’hui livre des médicaments, collecte le papier de bureau, s’assure de la bonne santé des personnes seules ou âgées, relève les compteurs d’énergie... Autant de fonctions nouvelles à forte valeur ajoutée qui renouvellent le sens de la profession. C’est une étude de l’Université d’Oxford datant de 2015 qui a pointé du doigt ces risques non négligeables. Le résultat est effrayant : la profession de comptable est tout simplement l’une des plus menacée par la robotisation du marché, avec un risque de 95% pour les experts-comptables et jusqu’à 97% pour les comptables qui travaillent en entreprise. Ces derniers font ainsi partie du top 10 des métiers les plus à risque en raison des mutations du travail lié à la technologie. Dans les faits, l’ensemble de la profession de comptable ne semble en réalité pas menacé. Ce sont surtout les métiers les moins qualifiés de la profession qui sont

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

les plus en danger, c’est à dire ceux qui traitent essentiellement la saisie de données, facilement opérable par les machines. Dans les années à venir, c’est donc le rôle tout entier du comptable qui va devoir être redéfini.

1.1.2 L’avenir du financier de l’entreprise :

La finance est probablement l’une des industries qui est en train de changer le plus rapidement. Chaque jour, les médias nous parlent de FinTech¹, de nouvelles banques en lignes et de crypto-monnaies. La finance est une industrie qui a toujours été performante et qui sait attirer les meilleurs talents. Cependant, elle est en proie à des changements. Dans ce contexte, la figure du financier évolue elle aussi. Le financier de demain sera plus efficace, plus cultivé travaillera davantage avec les données.

a- Efficacité du financier : L’automatisation est l’alternative, en vogue, au traitement manuel. En automatisant les rapprochements de comptes, les écritures dans le livre des comptes, les rapprochements de transactions et d’autres opérations financières quotidiennes, les comptables peuvent gagner chaque jour de précieuses minutes. Il existe maintenant des outils très transparents pour collecter, gérer, suivre et analyser les données financières. En automatisant le processus de clôture des comptes, les entreprises peuvent plus facilement vérifier l’exactitude des données relatives aux différentes opérations comptables. Avec moins de temps consacré à la validation des données, le personnel financier et comptable réalise une clôture plus efficace et plus rapide. Ce gain d’efficacité les libère. Ainsi, ils peuvent allouer une partie plus importante de leur temps pour aider à la stratégie et améliorer la santé financière de l’entreprise. Cette vague d’automatisation ne fait que progresser. Une partie plus importante de comptes d’entreprises sont auto-certifiés chaque mois, ce qui permet d’économiser énormément de temps, temps qui est désormais consacré à un travail d’analyse et de recherche, et donc à plus forte valeur ajoutée. L’automatisation de la clôture financière aide les comptables à réconcilier des millions de transactions en une fraction du temps que cette tâche a absorbé auparavant. Les autres avantages de cette automatisation comprennent une visibilité sans précédent sur le rapprochement des comptes et le processus de clôture

¹ La technologie financière, aussi dénommée fintech, est un secteur d’activité qui déploie la technologie pour améliorer les activités financières^{1,2}. Le terme « fintech » est une contraction de « finance » et de technologie ». https://fr.wikipedia.org/wiki/Technologie_financiere.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

financière car toutes les opérations sont numérisées et enregistrées, une plus grande confiance dans l'exactitude des chiffres, une meilleure efficacité des flux de travail et des risques de conformité minimisés.

b- Numérisation du quotidien du financier : Il y a 20 ans, de nombreuses grandes entreprises ont construit des départements “numériques” pour faire face à une vague d'intérêt pour le commerce en ligne. Finalement, c'est devenu la nouvelle normale. Le développement d’Internet et les investissements importants dans les technologies ont entraîné des progrès sans précédent dans le numérique. La vague numérique d'aujourd'hui a les mêmes marqueurs : des équipes, des budgets et des ressources distinctes pour faire avancer un agenda numérique. Ce programme s'étend de l'expérience client au big data et à l'analyse en tout genre. Dans les services financiers, nous avons vu cette approche appliquée aux paiements, à la banque de détail, à l'assurance ou à l'entreprise, et migrer vers des secteurs institutionnels tels que les marchés de capitaux et les banques commerciales. Ainsi, qu’il travaille en banque, en entreprise ou sur les marchés, le financier de demain sera familier avec les outils du digital.

c- Formation continue : La financier de demain ne cessera de se cultiver car dans le monde de la finance aujourd'hui, la seule constante est le changement. Il y a d'innombrables innovations, des développements technologiques et des objectifs changeants, qui donnent l'impression que le simple maintien du statu quo peut être un défi.

Cependant, ces changements sont le plus souvent mis en œuvre afin de rendre les entreprises plus efficaces. Au fur et à mesure que les demandes changent, les gens doivent aussi bien se développer pour le développement personnel que pour aider l'entreprise à continuer d'innover. Une entreprise ambitieuse doit employer des individus motivés et désireux de développer leur potentiel grâce à la formation. Il incombe donc au financier de demain de rester cultivé pour être à la pointe de la connaissance.

1.2 Adaptation des auditeurs financiers au milieu informatique :

L’émergence de nouvelles technologies de l’information et de la communication (NTIC) amène praticiens et chercheurs à réexaminer leur cadre de travail et de réflexion dans tous les

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

domaines de la gestion¹. L’auditeur financier, au cœur du dispositif légal et contractuel de régulation de l’information financière, ne saurait s’affranchir de ce réexamen. Sont en effet assignés à l’audit financier des objectifs d’efficacité et de pertinence dans la conduite des missions, qui ont pour objet de réduire les risques informationnels des différents acteurs de l’entreprise, notamment en levant l’hypothèse de l’asymétrie de l’information financière entre dirigeants, actionnaires et tiers en général. Afin de répondre aux nouvelles exigences imposées par l’environnement informatique de l’entité, l’auditeur est contraint à revoir sa méthodologie d’audit et compléter sa formation dans le domaine de l’audit informatique de façon à prendre en considération les risques induits par les systèmes informatiques et leur impact sur le dispositif du contrôle interne. Pour faire face à cette situation, les cabinets d’audit devraient adopter de nouvelles démarches d’audit qui reposent largement sur l’évaluation des risques et des contrôles informatiques. Ces nouvelles approches imposent aux auditeurs de comprendre, évaluer et tester le contrôle interne relatif à l’environnement de la fonction informatique et aux systèmes gérant les principaux processus des activités de l’entreprise. La présence accrue de l’informatique dans le système d’information comptable et financière ainsi que les importantes évolutions et mutations que ce système connaît au sein de l’entreprise doivent être prises en compte dans la démarche de travail de l’auditeur.

En effet, l’audit des états financiers d’une entité représente pour les auditeurs financiers un nombre de défis de plus en plus grand : d’un côté l’évolution rapide des normes comptables, et de l’autre l’automatisation croissante de la préparation des états financiers au moyen de systèmes d’information toujours plus complexes. La qualité des informations financières dépend dans une large mesure de la qualité des processus métiers et des flux de traitement des données s’y rapportant. Il est donc logique que l’auditeur concentre son travail sur ces processus métiers et intègre le contrôle des applications correspondantes dans son approche d’audit. Afin de répondre aux objectifs généraux de l’audit des états financiers recommandés par les diligences de la profession, l’auditeur doit mettre en œuvre des procédures appropriées et adéquates pour :

¹ Thierry Bergès (2002), Les nouvelles technologies de l’information et de la communication : un nouveau paradigme technologique pour les auditeurs financiers ? Hal archives conférences papers, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00584435>.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

- L’identification et l’évaluation des risques d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, en se basant sur sa compréhension de l’entité et de son environnement, y compris son contrôle interne ;
- L’obtention, en concevant et en mettant en œuvre des réponses adaptées à l’évaluation des risques, des éléments probants suffisants et appropriés indiquant s’il existe des anomalies significatives ;
- la formulation d’une opinion sur les états financiers à partir des conclusions tirées des éléments probants recueillis¹.

En effet, l’auditeur financier doit prendre en considération l’environnement informatique de l’entité y compris son contrôle interne pour identifier et évaluer les risques d’anomalies significatives. Il doit évaluer et identifier les risques liés aux systèmes d’informations à partir de la prise de connaissance de l’environnement informatique, l’identification des processus métier et des flux de traitement des données et l’identification des applications de base et des principales interfaces.

Dans le même sens, l’auditeur doit apporter des éléments de réponse aux questions récurrentes :

- Quelles sont les particularités et les spécificités du système comptable dans un milieu informatisé ?
- Quels sont les risques liés au système d’information ?
- Quels sont les impacts de l’informatique sur la conduite d’une mission d’audit ?
- Quelle l’architecture du système informatique en place ?
- Comment l’audit informatique peut-il aider l’auditeur financier dans sa démarche d’audit ?
- Quelle démarche doit être suivie par l’audit financier dans un milieu informatisé ?
- Quels sont les éléments que doit prendre en considération l’auditeur lors de la planification de la mission ?
- Quelle importance à accorder l’auditeur pour l’évaluation du système de contrôle interne de l’entité auditée ?

¹ Norme d’audit ISA 200, point 7, p 5.

Chapitre III : Impact de la qualité d'audit sur la qualité du reporting financier

L'automatisation des métiers de l'entreprise impose l'incorporation de mécanismes de contrôle plus puissants dans les ordinateurs et les réseaux, qui s'appuient à la fois sur le matériel et le logiciel. De plus, les caractéristiques structurelles fondamentales de ces contrôles évoluent à la même vitesse et de la même manière, par bonds successifs, que les technologies sous-jacentes de l'informatique et des réseaux.

1.3 Emergence des programmes de gestion intégrée ERP :

L'ERP désigne le système de gestion intégrée de l'entreprise, reposant sur un progiciel intégré paramétrable. Le terme ERP (Enterprise Resources planning) dérive de la méthode MRP (Manufacturing Resources Planning), célèbre méthode utilisée depuis longtemps en gestion industrielle, pour des domaines comme la gestion de la production. Les outils ERP proposent un grand nombre de fonctions comme la comptabilité, la gestion financière, la gestion commerciale, les ressources humaines, la GPAO (Gestion de Production Assistée par Ordinateur), la gestion de magasin de stocks, etc. Cette intégration signifie notamment que les données utiles sont stockées en un seul endroit, il existe par exemple une seule base clients pour les fonctions commerciales et de facturation, garantissant l'absence d'incohérence et supprimant les saisies redondantes.

La mise en place des ERP ne peut être que par simple nécessité d'améliorer la performance informatique et de changer le système d'information, elle répond désormais à des objectifs de valeur ajoutée. Ces objectifs peuvent être économiques : chercher à réduire des coûts de maintenance et à améliorer un processus, ou organisationnels, concernant par exemple la réduction des délais de traitement et d'acheminement des flux d'information dans l'entreprise. La préparation de l'introduction d'un ERP dans une organisation, ainsi qu'une importante partie des phases de paramétrage, d'adaptation des processus de l'entreprise et d'accompagnement du changement, relève de l'activité de conseil. Un consultant ERP touche par son métier quotidien les révolutions de l'entreprise. Son rôle suppose autant une connaissance des logiciels qu'une capacité de compréhension globale de l'entreprise et plus largement des changements que nous vivons avec l'Internet. Car l'axe majeur du développement de ces technologies actuellement est dirigé vers les TIC et le commerce électronique.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

L’autre activité liée aux ERP est l’intégration de système. Lors de l’installation d’un ERP, il peut s’avérer nécessaire d’associer et de faire fonctionner ensemble l’ERP et des logiciels annexes qu’utilise l’entreprise ou de développer des modules ou des passerelles spécifiques. Cette activité suppose des compétences en gestion, des savoir-faire techniques particuliers à l’outil ERP considéré, et surtout une maîtrise approfondie des techniques informatiques récentes, notamment le développement objet et les architectures sur Internet. L’intégration actuelle de nombreuses applications de e-business avec les ERP pose par exemple le problème d’une sécurisation accrue des échanges. La compétence et l’expertise des préparateurs des états financiers jouent un rôle important dans l’exploitation des données du système, l’analyse et le rapprochement des résultats des activités de l’entité à fournir dans le reporting financier et le rapport de gestion à valider par l’auditeur mandaté pour la certification des comptes qui représente un gage de qualité de l’information financier à communiquer aux divers utilisateurs. Pour réussir dans cette économie de l’information, la gouvernance d’entreprise et celle des technologies de l’information ne doivent plus être considérées comme des disciplines séparées et distinctes. Une gouvernance d’entreprise efficace se concentre sur l’expertise et l’expérience des individus et des groupes là où elles peuvent être les plus productives, surveille et mesure les performances, et prévoit une assurance pour les points critiques. Le tableau ci-après résume les principaux avantages et inconvénients de l’implémentation des progiciels de gestion intégrée.

Tableau 9 : Les principaux avantages ou inconvénients de l’implantation d’un ERP

	Avantages	Contraintes
Partage des informations	Chacun accède aux informations dès leur saisie, en temps réel	- Définition d’autorisations d’accès - Nécessite une bonne réactivité des acteurs
Cohérence des données (Base unique), des applications	- Accès plus facile aux différentes Applications (ergonomie uniforme) - Pas d’interfaçages - Extractions à la demande (SQL)	- Lourdeur de mise en place du PGI - Formation du personnel - La sécurisation des données est vitale
Standardisation	- Coût très inférieur à des Applications « maison » - Maintenance par l’éditeur - Bénéfice d’une ergonomie éprouvée	- Adapter les procédures au PGI - Dépendance de l’éditeur du PGI ou d’une société de service

Source : Charlotte Albertini-Lomellini, Charles Caussin, Michel Lozato, Mauricette Petitjean, Annie Sadarnac, Jacques Sornet, Assistant de manager -2e ed. - le programme en 107 fiches, Dunod.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

.2 Impact de l’informatique sur la conduite d’une mission d’audit :

Le développement et l’accélération du système d’information ont conduit les auditeurs financiers, à s’interroger sur la validité de l’approche et les outils traditionnels de l’audit financier, à adapter progressivement leur démarche et surtout à développer de nouveaux moyens de vérification. L’existence d’un environnement informatique ne modifie pas l’objectif et l’étendue de la mission d’audit financier. Afin de répondre aux nouvelles exigences imposées par cet environnement, l’auditeur est astreint à revoir sa méthodologie d’audit et compléter sa formation dans le domaine de l’audit informatique de façon à prendre en considération les risques induits par les systèmes informatiques et leur impact sur le dispositif du contrôle interne.

.2.1 Les compétences requises pour l’auditeur financier :

L’impact des nouvelles technologies sur les aptitudes et les compétences nécessaires de l’auditeur financier est certain. En effet, ce nouveau cadre d’intervention exige de sa part et d’une façon continue, de nouvelles aptitudes et compétences pour faire face à la complexité, de plus en plus croissante, des environnements informatiques. Ceci n’écarte pas la possibilité du recours à des spécialistes en cas de besoin. En effet, la nature des compétences requises au sein du cabinet dépendra de plusieurs éléments :

- L’organisation du cabinet et en particulier sa structure et son effectif ;
- La typologie de la clientèle, la taille des entreprises auditées, les spécificités de leur exploitation la complexité de leur système d’information sont des critères déterminants quant aux besoins en compétences informatiques au sein du cabinet ;
- La nature des missions : missions légales ou contractuelles, audit, conseil, expertise.

En fonctions de ces critères, différentes solutions peuvent être retenues pour développer les compétences nécessaires à l’audit en milieu informatisé.

.2.2 La formation des auditeurs aux techniques informatiques :

Dans un environnement fortement marqué par les nouvelles technologies de l’information et de la communication, l’intervention d’une personne ayant des connaissances informatiques est nécessaire. De même, les nouvelles technologies de l’information et de la

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

communication exigent de l’auditeur d’avoir une compétence et une expérience à la hauteur des difficultés rencontrées et de l’efficacité requise ; la formation permanente en séminaires et sur le terrain doit constituer un investissement important et d’une recherche permanente des méthodes et techniques nouvelles et mieux adaptées. L’auditeur financier doit veiller à avoir un niveau minimum de formation pour qu’il soit en mesure d’intégrer un environnement informatisé.

.2.3 La composition d’une équipe mixte :

Il est souhaitable que la mission d’audit soit menée par une équipe mixte composée du responsable de la mission d’audit et d’un auditeur plus spécialisé en matière informatique pour faire face à la complexité des systèmes d’information de l’entreprise auditée. La perception des choses et les questions posées par chacun des membres sont généralement très profitables à l’équipe. De même la revue macroscopie des domaines couverts par l’informatique sera plus bénéfique si elle est réalisée en commun par cette équipe mixte, plutôt que par l’un ou l’autre des intervenants.

.2.4 Le recours à des spécialistes externes :

Lorsqu’une expertise dans un domaine autre que la comptabilité ou l’audit est nécessaire pour recueillir des éléments probants suffisants et appropriés, l’auditeur doit déterminer s’il convient de recourir aux services d’un expert¹ qu’il désigne. Dans ce cas, l’auditeur doit prendre en compte à certaines règles détaillées ci-après :

- a. La compétence du spécialiste :** quand l’auditeur compte utiliser le travail d’un spécialiste, il doit assurer que celui-ci possède la compétence suffisante en vérifiant ses qualifications professionnelles, son autorisation d’exercer ou tout autre signe de reconnaissance de sa compétence.
- b. L’objectivité du spécialiste :** l’auditeur doit prendre en considération toutes les circonstances pouvant affecter l’objectivité de l’expert. Le risque de manque d’objectivité est plus élevé si le spécialiste est employé par l’entité auditée ou a avec elle une liaison directe ou indirecte.

¹ La norme IAS n° 620 : « Utilisation des travaux d’un expert désigné par l’auditeur », IFAC.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

En règle générale, il vaut mieux faire appel à un spécialiste indépendant de l’entité auditée et par conséquent plus objectif mais, si les circonstances l’exigent, on peut envisager d’utiliser le travail d’un membre du personnel de l’entité auditée, à condition que celui-ci possède la compétence requise. Dans ce dernier cas, il est plus judicieux de mettre en œuvre des procédures plus approfondies pour vérifier les hypothèses, les méthodes ou les conclusions du spécialiste employé par l’entité.

c. Définition des termes de l’intervention du spécialiste : l’auditeur doit préciser clairement au spécialiste les conditions de son intervention et ce, en indiquant notamment l’objectif et l’étendue de ses travaux, les points spécifiques à traiter dans le rapport, l’utilisation que compte faire l’auditeur de ses travaux, les limites éventuelles d’accès aux documents et aux dossiers nécessaires, etc. De son côté le spécialiste a la responsabilité de comprendre la portée de son travail sur l’ensemble de l’audit et porter rapidement à la connaissance du personnel d’audit approprié toutes les conclusions pouvant avoir une incidence significative ou devant être communiquées à la direction de l’entreprise. Ceci englobe l’assurance que les travaux du spécialiste constituent des éléments probants appropriés au regard de l’information financière et ce, en examinant l’adéquation de la démarche suivie et la suffisance, la pertinence et la fiabilité des données utilisées pour aboutir aux conclusions formulées. Bien que ce soit au spécialiste de garantir la pertinence et la vraisemblance de ses hypothèses et de ses méthodes, l’auditeur doit comprendre comment il les met en œuvre, afin de déterminer si elles sont raisonnables et identiques à celles qui ont été précédemment appliquées. L’auditeur se basera sur sa connaissance des activités de l’entreprise ainsi que du résultat des autres procédures d’audit.

d. Référence à l’expert désigné par l’auditeur dans le rapport d’audit : lorsque l’auditeur émet une opinion pure et simple, il doit éviter de faire allusion dans son rapport de l’intervention du spécialiste car elle peut être interprétée comme une réserve ou comme un partage de responsabilité. Dans le cas contraire, si le rapport ou les conclusions du spécialiste amènent l’auditeur à émettre des réserves dans son rapport d’audit, il peut être utile d’en expliquer les raisons en faisant référence au travail du spécialiste et ce, avec l’accord de ce dernier et en citant son nom.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

.3 La méthodologie d’un audit financier en milieu informatisé :

L’auditeur doit considérer l’importance et la complexité des systèmes et de l’environnement informatique. Il doit prendre en compte d’autres paramètres lors de sa planification à savoir les nouveaux risques inhérents et les risques de non contrôle associés aux traitements informatisés.

.3.1 Orientation et planification de la mission :

Cette phase conduit à l’élaboration du plan de mission et implique la prise en compte du système d’information de l’entreprise. L’appréciation de l’incidence de l’environnement informatique nécessite la prise de connaissance de l’informatique dans l’entreprise et de son incidence sur la production des informations financières et comptables ; et l’identification des principales composantes du système d’information et de son niveau de complexité.

a. Prise de connaissance de l’informatique dans l’entreprise : elle consiste à collecter des informations sur les systèmes et les processus informatiques de l’entreprise et à en conclure leur incidence sur les procédures d’élaboration des comptes.

b. Description du système d’information de l’entreprise : dans un environnement informatique l’auditeur doit acquérir une connaissance de cet environnement et détermine si celui-ci peut influencer l’évaluation du risque inhérent et l’évaluation du risque lié au contrôle.

La description du système d’information de l’entreprise consiste à formaliser la cartographie des applications, apprécier le degré de complexité du système d’information et identifier les processus à analyser, utiles aux objectifs de l’audit.

.3.2 Evaluation des risques :

L’objectif de l’évaluation des risques est de mesurer l’impact de l’environnement informatique sur le risque inhérent et le risque lié au contrôle. Les travaux consistent à évaluer les risques en tenant compte de l’identification des risques potentiels et du système de contrôle interne mis en place par l’entreprise, et à en compléter la nature et l’étendue des contrôles à mener, afin de maintenir le risque d’audit à un niveau faible acceptable.

a. Incidence de l’environnement informatique sur le risque inhérent : l’incidence de l’environnement informatique sur le risque inhérent s’apprécie au regard des éléments suivants :

- la conception et le développement des solutions informatiques ;
- l’acquisition des solutions informatiques ;

Chapitre III : Impact de la qualité d'audit sur la qualité du reporting financier

- la distribution et le support informatique ;
- la gestion de la sécurité ; et la gestion des projets informatiques.

Les caractéristiques de l'environnement informatique d'une entreprise peuvent entraîner un risque inhérent élevé et avoir une conséquence à terme sur la continuité d'exploitation.

b. Incidence de l'environnement informatique sur le risque lié au contrôle : elle est appréciée à travers l'étude des processus et des applications nécessaires pour l'établissement des comptes de l'entreprise.

La fiabilité des contrôles mis en place par l'entreprise permet d'alléger les contrôles sur les comptes en apportant une assurance suffisante sur la fiabilité des données. Il existe un nombre important de risques dont les conséquences s'appliquent à des domaines très différents dans l'entreprise : les métiers et les relations avec les parties prenantes. Les risques liés à l'informatique sont ceux qui surviennent lors du passage à l'informatique ainsi que ceux à gérer tout au long de la vie de l'entreprise. Ils ne sont pas circonscrits au seul périmètre des systèmes d'information et sont transversaux puisque l'informatique est au cœur de la chaîne de valeur de l'entreprise. Pour faire face aux risques liés à l'informatique, l'entreprise est tenue de mettre en œuvre des procédures de contrôle adéquates afin de remédier ces risques. La mise en œuvre d'une approche d'audit permet de connaître les risques théoriques et d'identifier des risques potentiels, mais aussi de détecter les éventuelles erreurs ou fraudes dans les processus de gestion. Les auditeurs ont à leur disposition deux types d'approche : la prise de connaissance du dispositif de contrôle interne et l'analyse de données des processus. L'auditeur doit apprécier la qualité et la sécurité des techniques informatiques mises en œuvre par les entreprises.

Dans le cadre de son programme général de travail, l'auditeur doit réunir une information pertinente sur le milieu informatisé, concernant notamment :

- L'organisation de la fonction informatique, le degré de centralisation ou de distribution des traitements informatiques au sein de l'entité ;
- Le matériel et le logiciel informatiques utilisés par l'entité ;
- Chaque application informatique importante, la nature des traitements et les méthodes de conservation des données.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

Dans le cadre de l’approche générale de sa mission, l’auditeur doit notamment :

- Déterminer si, et dans quelle mesure, il entend s’appuyer sur les contrôles informatiques dans son évaluation globale du contrôle interne ;
- Planifier où, quand et comment la fonction informatique sera examinée, et le cas échéant, l’intervention des experts en informatique ;

A ce jour, le conseil national de comptabilité, n’a pas encore promulgué, une norme traitant la mission d’audit financier en milieu informatique. Ceci nous amène à présenter dans le dernier article de cette section les directives de l’IFAC que l’auditeur financier doit appliquer pour mener à bien sa mission.

.3.3 Audit en milieu informatisé et les recommandations de l’IFAC :

L’auditeur doit acquérir la connaissance du système d’information et des processus opérationnels y afférents qui ont un rapport avec l’élaboration de l’information financière, y compris en ce qui concerne :

- Les flux d’opérations dans les activités de l’entité ayant un caractère significatif pour les états financiers ;
- Les procédures du système informatique et des systèmes manuels, par lesquelles ces opérations sont initiées, enregistrées, traitées et présentées dans les états financiers ;
- Les enregistrements comptables y afférents, aussi bien électroniques que manuels, étayant l’information et les postes spécifiques des états financiers, pour ce qui concerne le lancement, l’enregistrement, le traitement et la présentation des opérations ;
- La façon dont le système d’information saisit des événements, autres que des flux d’opérations, ayant un caractère significatif pour les états financiers ;
- Le processus d’élaboration de l’information financière utilisé pour l’établissement des états financiers de l’entité, y compris les estimations comptables significatives et les informations fournies.

La norme ISA 315¹ énonce que l’auditeur doit acquérir la connaissance de la façon dont l’entité a répondu aux risques résultant du système informatique dont l’utilisation a une

¹ ISA 315 “ Compréhension de l’entité et de son environnement aux fins de l’identification et de l’évaluation des risques d’anomalies significatives”.

Chapitre III : Impact de la qualité d'audit sur la qualité du reporting financier

incidence sur la mise en application des activités de contrôle. L'auditeur en déterminera la réponse adéquate de l'entité aux risques résultant du système informatique en mettant en place des contrôles généraux efficaces relatifs à ce système et aux applications. De ce qui précède, l'environnement informatisé de l'entité ne modifie pas fondamentalement l'approche de l'audit financier. Par contre l'informatisation des traitements entraîne une modification de l'organisation du contrôle interne dont l'auditeur financier doit tenir compte car l'examen du contrôle interne comprend d'une part l'examen de la fonction informatique et d'autre part l'examen des applications par la réalisation des tests complémentaires pour confirmer les outputs de chaque activité automatisée.

.4 Les avantages de l'utilisation de l'informatique en audit financier :

Dans l'environnement actuel, la tendance se dirige de plus en plus vers une utilisation efficace des moyens que nous offre la technologie. Les missions d'audit financier assurées par les experts-comptables et commissaires aux comptes connaissent à ce niveau une véritable évolution, avec l'arrivée des différents outils informatiques et surtout des logiciels de vérification. L'auditeur, que ce soit légal ou contractuel, bénéficie alors de plusieurs moyens pour automatiser la totalité ou une partie des tâches effectuées au cours d'une mission d'audit financier. L'utilisation massive de l'outil informatique dans les systèmes d'information des entreprises clientes de l'auditeur, la généralisation du recours aux différents logiciels de comptabilité et la diversité des moyens de transmission de données facilitent la tâche aux professionnels qui désirent utiliser ces logiciels de vérification. La nouvelle économie impose ses règles, les clients de l'auditeur demandent alors qu'il leur fournit des résultats plus exacts, plus généraux et plus rapides et par la suite plusieurs opérations ne peuvent plus être effectuées manuellement. Par exemple, avec les procédés manuels, la vérification ne concerne généralement que quelques échantillons prélevés par les différents moyens statistiques sur la population à vérifier. Grâce aux outils informatiques, la vérification peut toucher tous les échantillons prélevés et même dans certains cas toute la population, et ceci en beaucoup moins de temps. Ces logiciels permettent également de réduire le temps qu'exige la sélection des échantillons, ce qui représente en soi un avantage considérable.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

Les avantages que procurent l’utilisation des solutions informatiques dans la profession permettent de :

- Gagner du temps en automatisant les tâches manuelles, ce qui permet de minimiser les coûts de telles missions (retour sur investissement) ;
- Effectuer des analyses difficiles à réaliser manuellement comme les sondages étendus, ce qui permet de répondre aux besoins des clients ;
- Accroître son efficience et sa productivité ;
- Vérifier des systèmes pour lesquels les méthodes traditionnelles ne conviennent plus (systèmes utilisant des technologies nouvelles).

Avec le développement que connaissent aujourd’hui les logiciels de vérification, toutes les entreprises et tous les cabinets, quelle que soit leur taille, peuvent les utiliser. Ils ne sont plus réservés aux grands cabinets ou aux grandes entreprises qui disposent d’un système complexe. Reste à signaler que l’utilisation de ces logiciels nécessite une certaine formation et une adaptation des procédures. Il serait donc raisonnable de mener une réflexion et de préparer un programme de formation avant de s’engager dans un tel projet. Dans tous les cas de figure et quel que soit l’environnement de l’entité à auditer, au-delà des compétences techniques le commissaire aux comptes et ses collaborateurs sont dans l’obligation de respecter les diligences professionnelles pendant et après la mission. A noter aussi que la communication au sein de l’équipe mixte d’audit est un des facteurs déterminants au bon déroulement de l’intervention.

De ce fait, cette conclusion appuie notre deuxième hypothèse que le respect des normes de travail de l’audit financier impacte positivement la qualité du reporting financier durant la mission de certification.

Section 4 : Impact du contenu informationnel du rapport d’audit sur la qualité du reporting financier :

A travers ces missions de contrôle, l’auditeur dispose d’un rôle social et économique important. Il est en effet garant, en tant que professionnel indépendant, de l’information financière communiquée par les entreprises à ses tiers. Au début du XXème siècle, le rapport d’audit se limitait à un certificat d’une phrase garantissant le bon établissement des comptes.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

Aujourd’hui, l’entreprise s’est complexifiée et les utilisateurs du rapport d’audit se sont diversifiés, leurs besoins ne sont donc plus les mêmes. En effet, comme pour toute profession réglementée, les besoins des utilisateurs évoluent plus vite que la profession, qui est régie par la loi. Il apparaît aujourd’hui que l’évolution du rapport d’audit va vers plus de contenu informatif pour l’utilisateur et de nombreux auteurs que nous étudieront dans ce document mettent en évidence le décalage qu’il peut exister aujourd’hui entre les attentes des tiers et ce qu’est le rapport d’audit actuel. C’est en effet peut-être un contenu informatif insuffisant ou peut-être une mauvaise compréhension du rôle du rapport d’audit qui a entraîné une perte de confiance parmi les investisseurs. Les investisseurs ont tendance à penser que le rapport d’audit donne une opinion sur la santé financière or le rapport d’audit ne garantit que l’adéquation des états financiers avec les normes comptables en vigueur dans le pays. Aussi, nous pouvons nous demander dans quelle mesure les utilisateurs des états financiers utilisent le rapport d’audit aujourd’hui. Nous pouvons également nous interroger sur les améliorations à apporter pour que le rapport soit plus utile aux investisseurs dans leur prise de décision. De nombreuses recherches ont été menées sur ces sujets, cependant, leurs résultats contradictoires ne permettent pas d’avoir une conclusion définitive.

1 Rôle et limites du rapport d’audit :

Nous allons donc dans un premier temps nous intéresser aux normes qui encadrent le rapport d’audit dans le contexte international et algérien et nous mettrons en évidence les différences qu’il existe entre ces deux standards. Nous analyserons ensuite le rôle intrinsèque du rapport d’audit avant de se demander quels sont les acteurs susceptibles d’être intéressés par l’existence ou le contenu de ce rapport. Nous verrons finalement que le rapport d’audit a des limites et nous nous arrêterons sur une de ces dernières qui nous intéresse particulièrement dans le cadre de cette étude.

1.1 Le rapport d’audit :

Les rapports d’audit diffèrent selon les pays. La plupart des études menées ces dernières années se fondent sur le rapport d’audit tel que présenté dans la norme ISA 700. En effet, depuis les années 1980, un effort d’harmonisation du rapport d’audit a été mené au niveau international.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

.1.1.1 Le rapport d’audit : la norme ISA 700

Depuis 2009, la norme ISA 700 est entrée en vigueur. Cette norme est issue de l’IFAC à travers une de ses commissions (IAASB). Le rapport d’audit conforme à cette norme comprend quatre catégories d’informations :

- a.** Les informations correspondent au périmètre de responsabilité du CAC et celle du management de l’organisation auditée. Il est indiqué que la responsabilité de la direction est d’établir les états financiers et de s’assurer que le contrôle interne mis en place permette d’émettre des informations financières sans anomalies significatives. Elles aideront les tiers à comprendre les fondements sur lesquels s’appuie l’audit. Sur son rapport, le CAC indique que sa responsabilité est d’émettre une opinion sur l’adéquation des états financiers avec les normes comptables en respectant des règles d’éthique et qu’il planifie l’audit de manière à avoir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d’anomalies significatives ;
- b.** Les informations concernent la compréhension des travaux d’audit. Le CAC explique dans son rapport en quoi consiste un audit et décrire les méthodes comptables employées par l’organisation et la mise en œuvre de procédures visant à collecter des éléments probants sur les montants et les informations contenus dans les états financiers. La mise en place des procédures relève du jugement professionnel de l’auditeur qui les évalue en fonction des risques de l’entreprise et des conclusions du contrôle interne ;
- c.** Les informations sur l’affiliation du CAC doivent apparaître sur le rapport d’audit, ainsi que le nom et la signature tout en mentionnant leur indépendance par rapport à l’entité auditée ;
- d.** Les informations sont celles de l’opinion du CAC sur les états financiers. Il doit indiquer si les états financiers sont conformes aux normes comptables et toute information supplémentaire à communiquer aux tiers de l’entité.

Il apparaît que le rapport d’audit décrit par la norme ISA 700 insiste sur la différence entre la responsabilité de l’auditeur et celle du management de l’entreprise auditée. En effet, il est important que le lecteur du rapport comprenne le périmètre de la mission de l’audit. Cependant, le contenu du rapport est laissé en grande partie au jugement

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

professionnel de l’auditeur. En effet, seule l’opinion de l’auditeur est obligatoire, les observations sont laissées à son jugement.

.1.1.2 La pratique de l’audit en Algérie :

Le contrôle légal pour une entreprise est à la fois une contrainte et une aide à sa gestion, il est aussi un contrôle formel d’intérêt public, il constitue la garantie à l’égard de tous les créanciers, de tous ceux qui traitent avec l’entreprise, aussi dans le cas où l’entreprise fait appel à l’épargne publique, dans ce cas le président a besoin d’un contrôle indépendant s’assurant de la sincérité des comptes présentés. Sur le plan interne, la complexité et la dimension des entreprises s’accroissent, la nécessité d’assurer de la sincérité de la présentation des comptes par les différentes unités du groupe, le commissaire aux comptes joue un rôle très important en matière de vérification si les comptes consolidés sont présentés avec une grande sincérité notamment s’il s’agit de groupes internationaux présents dans de très nombreux pays. Sur le plan international, l’ouverture du pays sur l’économie du marché implique l’obtention d’une certification internationale pour les besoins de privatisations, partenariat, accès aux crédits internationaux, c’est le rôle des commissaires aux comptes. En outre, les banques, les partenaires, les actionnaires et même l’administration fiscale vont perdre toute confiance et crédibilité et à même de refuser de traiter avec toute entreprise dont les comptes ne sont pas certifiés par un commissaire aux comptes surtout s’il s’agit d’une SPA ou d’une SARL.

a- La pratique du commissariat aux comptes en Algérie :

Le contrôle légal est une forme de vérification externe prévue par la loi, effectué par des professionnels indépendants de la comptabilité qu’on nomme commissaire aux comptes (CAC). Il consiste à vérifier la régularité et la sincérité des comptes sociaux présentés par des entreprises publiques ou privées. Le commissariat aux comptes est une mission d’audit à caractère légal dans la mesure où elle est imposée par les lois sur les sociétés. Le CAC, nommé par l’assemblée des associés et, en cas de carence, par voie de justice, a pour mission permanente de vérifier les comptes de la société, en vue d’émettre son avis sur leur régularité, sincérité et image fidèle. Il est également chargé par la loi de certaines vérifications spécifiques et de certaines missions connexes. Le CAC a ainsi une mission d’information, de prévention et de protection. Son

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

rapport est d’une diffusion très large. De ce fait, sa mission est d’intérêt public. Il est régi par la loi, qui détermine les entités qui y sont tenues ; fixe les missions dans leur objet et leurs conditions d’exercice et désigne les destinataires des communications et rapports du commissaire aux comptes. Le CAC constitue ainsi un ensemble de missions qui peuvent s’ordonner en quatre catégories principales :

- Une mission d’audit conduisant à certifier que les comptes présentés répondent aux qualificatifs de régularité, de sincérité et d’image fidèle ;
- Des missions spécifiques intervenant dans le cadre de sa mission de certification et qui ont pour objet soit de vérifier la sincérité de certaines informations et de s’assurer du respect de certaines garanties légales particulières ;
- Des missions particulières relatives à la réalisation de certaines opérations ; et de mission de communication de ses opinions aux organismes et personnes désignés par la loi.

La pratique du contrôle légal en Algérie a pris de l’ampleur depuis la parution du décret¹ (1969) obligeant certaines sociétés à certifier leur compte par un commissaire aux comptes. Avec la promulgation du premier code de commerce² (1975) qui oblige les sociétés par actions à désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes. Actuellement, avec la transformation de la grande majorité des entreprises publiques des groupes industriels privés en sociétés par actions, l’ouverture du marché à la privatisation et l’entrée en vigueur des réformes économiques et principalement la convergence du système comptable (SCF) vers les normes IAS-IFRS et les normes d’exercice professionnelle d’audit vers les normes NAA inspirées des normes ISA, le législateur algérien, a donné une importance accrue à la profession du commissaire aux comptes en promulguant une batterie de texte régissant la profession³ et les conditions d’exercice d’une mission de commissariat aux comptes de la nomination à l’élaboration du rapport d’audit.

Selon l’article 22 de la loi 10-01 : « *Est commissaire aux comptes, au sens de la présente loi, toute personne qui, en son nom propre et sous sa propre responsabilité, a pour mission habituelle de certifier la sincérité, la régularité et l’image fidèle des comptes des sociétés et*

¹ Ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970.

² Chapitre IV, titre 1, section 5 « Contrôle des sociétés par actions » Article 678.

³ La loi N° 10-01 du 29/06/2010 dans l’article n° 14, portant la création de l’ordre national des experts comptables, de la chambre nationale des commissaires aux comptes et de l’organisation nationale des comptables agréés.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

des organismes, en vertu des dispositions de la législation en vigueur ». Le CAC exerce ses fonctions sous la supervision de la de la chambre nationale des commissaires aux comptes (CNCC)¹ organe rattaché au conseil national de comptabilité (CNC) en respectant les diligences professionnelles. Il assume dans tous les cas la responsabilité² de ses travaux envers la société ou l’organisme, des fautes commises par eux dans l’accomplissement de leur mission, sauf dans le cas de force majeur.

b- Les normes d’audit algériennes (NAA) :

L’adoption des normes NAA permet d’identifier les menaces pesant sur la conformité aux principes de base, d’évaluer l’importance des risques (significativité des risques) et les réduire à un niveau acceptable. Cette normalisation améliore davantage la qualité d’audit. A ce jour, le CNC a validé seize normes par décisions de Monsieur le Ministre des finances. Les références de ces normes et leur objet sont énumérées dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Liste de normes d’audit algériennes (NAA) publiées

Code	Objet de la norme	Références de Décision	
		N°	Du
NAA 210	Accord sur les termes des missions	2	04/02/2016
NAA 230	Documentation d' audit	77	24/09/2018
NAA 300	Planification d'un audit d'états financiers	150	11/10/2016
NAA 500	Eléments probants	150	11/10/2016
NAA 501	Eléments probants - caractéristiques spécifiques	77	24/09/2018
NAA 505	Confirmations externe	2	04/02/2016
NAA 510	Missions d'audit initiales – soldes d’ouverture	150	11/10/2016
NAA 520	Procédures analytiques ;	23	17/03/2017
NAA 530	Sondages En audit	77	24/09/2018
NAA 540	Audit des estimations comptables y'compris des estimations comptable en juste valeur et des informations fournies les concernant	77	24/09/2018
NAA 560	Evènements postérieurs à la clôture	2	04/02/2016
NAA 570	Continuité de l’exploitation	23	17/03/2017

¹ Article 14 de la loi 10-01, stipule la création de la chambre nationale des commissaires aux comptes (CNCC).

² Articles 59, 63,64 et 72 de la loi 10-01 et les articles 681, 829 et 830 du code de commerce.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

NAA 580	Déclarations écrites	2	04/02/2016
NAA 610	Utilisation des travaux des auditeurs internes	23	17/03/2017
NAA 620	Utilisation des travaux d’un expert désigné par l’auditeur	23	17/03/2017
NAA 700	Fondement de l’opinion et rapport d’audit sur des états financiers	150	11/10/2016

Source : Elaboré par l’auteur

c- La démarche du commissariat aux comptes :

Rappelons-nous que l’objectif ou la mission principale du CAC est d’exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers et comptable après avoir effectué les contrôles nécessaires. Cette régularité se définit comme étant la conformité aux règles régissant la présentation de ces états pendant que la sincérité et l’application de bonne foi de ces règles. Des techniques, des normes, des moyens et des étapes à suivre, un programme et des documents de révision à établir, un contrôle par sondage à faire et un rapport à éditer, s’il y’a des auditeurs interne et externe contractuel ou alors l’activité de ces derniers sera éventuellement liée à celle du CAC. Durant cette partie, nous allons étudier les modalités pratiques de la mission du CAC, nous allons donc parler sur le déroulement de cette mission, les principales étapes à suivre, les travaux à réaliser, la technique de contrôle, le programme et le dossier de révision, les moyens à utiliser, finalement le rapport du CAC. Tout en ciblant aux lois et réglementations en vigueur. On distingue à cet effet des travaux à engager avant la nomination du CAC ; dès leur nomination ; en cours de l’exercice du mandat et en fin de mission.

d- Les travaux à engager avant la nomination :

Selon l’article 678 et l’article 682 du code de commerce, les articles 26 à 28 de la loi N°10-01 du 29 juin 2010 ainsi que l’article 571 du code civil, le mandant des associés, des actionnaires ou des membres dans une association propose au mandataire qui est le commissaire aux comptes le mandat qui est la procuration ou l’acte par lesquels le mandataire joui du pouvoir de faire des choses pour le compte de mandant et en son nom. Cependant,

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

avant que le mandataire donne son acceptation au mandat qui proposé, il faut prendre en considération les points suivants :

- S’assurer de ne pas tomber sous le coup des incompatibilités, interdictions légales et réglementaires, sinon, il doit informer la société de son incapacité légale (refus motivé) par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours à compter de la date où il en a eu connaissance ;
- S’assurer de bien remplir les obligations de moyens et qu’il pourra accomplir sa mission en toute indépendance notamment à l’égard des dirigeants de la société ;
- S’assurer que le mandat n’est pas entaché d’irrégularité ;
- Eviter à la société contrôlée les risques de nullité des délibérations de son assemblée des actionnaires ;
- Demander la liste actualisée des administrateurs ou des membres du directoire et du conseil de surveillance de la société contrôlée et de ceux des sociétés apparentées et, le cas échéant, des apporteurs en nature ;
- Enquêter auprès de la société des motifs de départ de son confrère ;
- Prendre contact avec le confrère sortant pour s’informer des motifs de refus de renouvellement de son mandat ; le CAC sortant doit en vertu du principe de solidarité entre confrère, faciliter l’entrée en fonction à son successeur.

e- Les travaux à engager avant la nomination :

Une fois le mandat accepté, le mandataire signe la lettre de mission de commissariat aux comptes. Le CAC signifie son acceptation à l’entité par écrit en faisant apparaître qu’il ne se trouve dans aucun cas d’incompatibilité ni d’interdiction légale ou réglementaire. Dans les 15 jours qui suivent son acceptation, il avise par lettre recommandée avec accusé de réception le conseil de l’ordre national de sa désignation. Il rappelle également aux dirigeants de la société contrôlée les formalités de publicité réglementaire qui sont à leur charge ainsi que les modalités de mise en œuvre du mandat. Ensuite, il apprécie en fonction de la conception qu’il a de la mission le volume de travail à accomplir, il détermine les moyens nécessaires, et fait le choix des éléments sur lesquels porte le contrôle.

Pour faciliter son travail il doit tenir un document permanent et un dossier annuel, le mode de classement, d’organisation et le contenu de ces deux dossiers dépendent des

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

spécifiques de la société. Le dossier annuel comporte tous les éléments de la mission concernant un seul exercice contrôlé, il regroupe l’ensemble des travaux exécutés, la démarche retenue. Il consiste un élément de preuve des diligences mises en œuvre et du sérieux avec lequel la mission a été conduite.

f- Les travaux à engager en cours de l’exercice du mandat :

Il s’agit de l’ensemble des travaux à exécuter successivement : - Prendre connaissance de l’entreprise notamment : - La nature et le secteur d’activité ; - La structure juridique, l’organisation générale ; - Le système comptable, les dirigeants de la société ; - Le Délais de production de l’information comptable ou financière ; - La planification et l’organisation des travaux regroupant notamment : notamment : - Les travaux à entreprendre ; Les moyens à utilisés; Calendrier des interventions ; Les rapports à établir ; Calcul des honoraires ; Les heures et les coûts à engager. Les travaux de contrôle sont réalisés en principe soit par application des sondages statistiques ou empiriques selon l’expérience professionnelle du CAC, on cite notamment :

- Contrôle et vérification des informations comptables (les inventaires, le bilan, le compte de résultat) et des informations extracomptables (le rapport du conseil d’administration, les rapports de gestion, la liste des actionnaires, la liste des 5 ou 10 personnes les plus rémunérés...);
- Contrôle et appréciation de l’audit interne ;
- Contrôle et vérification des documents de base (observer physiquement le classement, la présentation et l’archivage de chaque pièce justificative) ;
- Contrôler l’authenticité des informations avec les livres comptables ; Examiner la séparation des fonctions ;
- Examiner l’organisation générale du travail ;
- L’appel à des concours extérieurs (spécialistes experts), l’utilisation d’un mémento de contrôle ; et les feuilles de travail pour consigner matériellement par écrit l’ensemble des constatations ainsi que garder la trace des contrôles effectués.

Si le CAC relève des faits délictueux alors il doit procéder à faire toutes les investigations qu’il juge nécessaires à la compréhension et à la maîtrise du fait délictueux relevé, s’assurer que le fait relevé est significatif et s’assurer qu’il n’est pas une simple erreur ou

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

omission ; Identifier les personnes responsables de ce fait. La révélation au procureur de la république devrait faite avant le dépôt du rapport général. Mentionner dans son rapport général destiné à l’assemblée générale, la nature et les instructions des faits relevés, les indices financiers de ces faits, la procédure de révélation suivie.

g- Les travaux à engager en fin de mission :

L’article 24 de la loi N° 10-01 précise que la mission aboutit à l’établissement d’un rapport permettant la certification avec ou sans réserves de la régularité et de la sincérité des documents annuels, éventuellement au refus de certification dûment motivé. Dans cette dernière étape, le commissaire aux comptes rassemble tous les renseignements nécessaires pour rédiger ses rapports. Il mentionne les contrôles effectués, les difficultés rencontrées, les ajustements à opérer sur les comptes sociaux, les faits délictueux révélés ainsi que les conclusions générales de la mission. Pour les actionnaires, ces rapports constituent un moyen de preuve de sa dignité et de bonne réalisation de la mission. On distingue de différences formes des rapports déterminés par la loi¹. Il s’agit du rapport général de certification des comptes et du rapport spécial sur les conventions particulières.

- **Le rapport général :** C’est un rapport court, clair et compréhensif, il comporte l’opinion du commissaire aux comptes sur les états financiers et comptables de l’entreprise contrôlée. Il renferme les éléments suivants (sous forme du rapport) :

- Rappel du mode et de la date de désignation du commissaire aux comptes ; Identification de la société et de l’exercice contrôlé ;
- Mention les objectifs et la nature de la mission, que la mission a été effectuée conformément aux normes de la profession ainsi que ces travaux constituent une base raisonnable lui permettant d’exprimer son opinion sur les comptes ;
- Les différents sondages auxquels ils se sont livrés ;
- Indication des irrégularités et inexactitudes relevées, s’il y a lieu le défaut de sincérité ;
- Les observations sur les comptes et éventuellement les motifs de refus de certification ;
- La confirmation des informations données par le conseil d’administration ;
- Mentionner en cas où le conseil d’administration refuse les modifications proposées par le commissaire ; Le lieu, la date, la signature et le cachet du commissaire aux comptes.

¹ Articles 680, 627, 651-al, 4 et 648-al, 6 du code de commerce, l’article 672 du DE N° 75-59 du 26/09/1975.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

- **Le rapport spécial sur les conventions réglementées :** Ce rapport est prévu par l’article 672 de la loi 93-08 modifiant et complétant l’ordonnance 75-59 portant code de commerce. Il contient l’énumération des conventions soumises à l’approbation de l’assemblée générale ; l’identification des bénéficiaires ; la nature et l’objet des conventions et une appréciation des dites conditions de conclusion.
- **Les normes des rapports du commissaire aux comptes :** L’article 628 du décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993, modifiant et complétant l’ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce, la loi n° 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d’expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, et le décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2014 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission.

.1.1.3 Le rapport d’audit en Algérie :

Le rapport d’audit en Algérie est plus contraignant que le rapport d’audit standard décrit par la norme ISA 700, et est fondé sur les directives de la norme NAA 700. Dans le cadre de sa mission générale, le commissaire aux comptes est amené, de par la loi¹, à établir divers rapports en respectant leur contenu respectifs.

a. Norme de rapport d’expression d’opinion sur les états financiers : L’objectif est de fixer les principes fondamentaux et de préciser les modalités de mise en œuvre concernant la forme et le contenu du rapport général d’expression d’opinion du CAC. Il établit un rapport général d’expression d’opinion dans lequel il relate l’accomplissement de sa mission, conformément aux normes de la profession, il a acquis l’assurance raisonnable que les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptable édictés la loi² et ne comportent pas d’anomalies significatives susceptibles d’affecter l’ensemble des comptes annuels. Ce rapport doit aboutir à la certification avec ou sans réserves de la régularité, de la sincérité et de l’image fidèle des états financiers, ou éventuellement au refus de certification dûment motivé dont une copie est adressée à l’assemblée générale ordinaire. Pour fonder l’expression de son opinion sur les comptes annuels, le CAC examine et évalue

¹ Arrêté du 24 juin 2013 application décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011 fixant le contenu des normes des rapports du commissaire aux comptes.

² Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

les conclusions tirées des éléments probants collectés. Il apprécie ainsi l’importance relative des constatations qu’il a fait et le caractère significatif des anomalies qu’il a relevé. Les comptes annuels de l’exercice soumis à l’émission d’opinion du CAC comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l’état de variation des capitaux propres et l’annexe. Ces états financiers sont signés par le responsable de l’organe de gestion habilité. Ils sont visés par le commissaire aux comptes. Ce visa consiste en l’apposition d’un paragraphe permettant d’identifier les états financiers audités.

b. Norme de rapport d’expression d’opinion des comptes consolidés et des comptes combines : La forme et le contenu du rapport d’expression d’opinion du commissaire aux comptes¹. Le rapport général sur les comptes individuels et le rapport d’expression d’opinion sur les comptes consolidés et les comptes combinés répondant à deux obligations distinctes, font l’objet de deux rapports séparés pour faciliter la diffusion de l’information.

c. Norme de rapport sur les conventions réglementées : Le CAC est tenu de rappeler aux dirigeants sociaux, notamment lors de l’établissement de sa lettre de mission, la nature des informations qui doivent lui être fournies sur les conventions réglementées pour lui permettre d’établir son rapport spécial au sens des dispositions de l’article 628 du code de commerce. Il vérifie la concordance de ces informations avec les documents de base dont elles sont issues. Elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenant directement, indirectement ou par personne interposée, entre la société et les dirigeants, les actionnaires, les associés et les administrateurs. L’intervention du CAC relative aux conventions réglementées relève des autres interventions spécifiques dont l’objectif est de porter à la connaissance des actionnaires, des associés et des tiers des faits, des situations et des informations à signaler pour une meilleure compréhension des états financiers.

La communication obligatoire par le principal dirigeant de l’entité aux organes sociaux et au CAC de la liste et de l’objet des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, constitue une source d’informations lui permettant d’identifier, le cas échéant, compte tenu de sa connaissance générale de l’entité et de ses activités, des conventions dont l’objet est manifestement non courant. Dans son rapport spécial, le CAC ne donne en aucun cas une opinion sur l’utilité, le bien-fondé ou l’opportunité des conventions.

¹ Les dispositions de l’article 732 bis 4 du code commerce et les articles 31 à 36 de la loi 07-11.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

d. Norme de rapport sur le montant global des cinq (5) ou dix (10) rémunérations les plus élevées : L’établissement d’un état détaillé des rémunérations versées aux cinq (5) ou dix (10) personnes les mieux rémunérées est de la responsabilité de l’organe dirigeant de l’entité. Celui-ci est remis au CAC. Cet état contient : - les rémunérations brutes comprenant tous les avantages et indemnités perçus, quelles que soient leur forme et leur qualification, à l’exception des remboursements de frais non forfaitaires ; - les rémunérations versées aux personnes salariées travaillant de façon exclusive et permanente pour l’entité concernée, les salariés à temps partiels, les salariés travaillant dans une succursale à l’étranger. Le CAC s’assure que le montant détaillé des rémunérations concorde avec les informations obtenues qu’il aura préalablement vérifié, et sur cette base il établit le rapport spécial de certification de la rémunération globale prévu par les dispositions légales susvisées.

e. Norme de rapport sur les avantages particuliers accordés au personnel : Dans le cadre de l’accomplissement de sa mission d’expression d’opinion sur les comptes annuels, et en application des diligences professionnelles, le CAC examine les avantages particuliers significatifs accordés au personnel de l’entité concernée. Les avantages particuliers, en numéraire ou en nature, accordés au personnel de l’entité sont ceux qui ne correspondent pas à une rémunération normale ou habituelle des services rendus. L’entité établit un état annuel nominatif des avantages particuliers accordés au personnel. Le montant global de celui-ci est certifié par le CAC, sur la base des informations données et celles éventuellement relevées au cours de sa mission. Au début de sa mission de contrôle des comptes de l’entité, le CAC obtient de l’organe dirigeant de l’entité la liste des personnels ayant bénéficié d’avantages particuliers prévus ou non dans le contrat de travail.

f. Norme de rapport sur l’évolution du résultat des cinq (5) derniers exercices et du résultat par action ou part sociale : La présente norme a pour objet de définir des principes fondamentaux et de préciser les modalités de mise en œuvre concernant l’intervention du CAC en matière de présentation de l’évolution du résultat de l’exercice et du résultat par action ou part sociale des cinq (5) derniers exercices ou de chacun des exercices clos depuis la constitution de la société ou l’absorption par celle-ci, d’une autre société si leur nombre est inférieur à cinq (5) ainsi que le contenu du rapport spécial du CAC. A l’issue des diligences professionnelles mises en œuvre par le CAC au titre de l’exercice comptable considéré, celui-

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

ci présente dans un rapport spécial l’évolution des différents indicateurs de performance de l’entité considérés comme pertinents. L’évolution du résultat est établie sous forme de tableau retraçant les éléments suivants portant sur les cinq dernières années : - le résultat avant impôt ; - l’impôt sur les bénéfices ; - le résultat net ; - le nombre d’actions ou de parts sociales constituant le capital social ; -le résultat par action ou part sociale et la participation des travailleurs au résultat.

g. Norme de rapport sur les procédures de contrôle interne : Lorsque l’entité établit, un rapport sur les procédures de contrôle interne, en vertu des dispositions règlementaires, ayant un impact significatif sur le traitement de l’information financière et comptable, le CAC présente un rapport spécial dans lequel il apprécie la sincérité du rapport adressé par l’entité à l’assemblée générale et à l’organe délibérant habilité, sur la base des travaux qu’il a réalisés. Ce rapport comporte son appréciation sur la sincérité des informations contenues dans le rapport de l’entité et non pas sur les procédures en tant que telles. Le rapport spécial du CAC sur les procédures de contrôle interne adressé à l’assemblée générale ; comporte un intitulé du rapport ; le destinataire, la date et les objectifs de son intervention, un paragraphe comportant une description des diligences qu’il a mises en œuvre pour se prononcer sur les informations contenues dans le rapport de l’entité et une conclusion sous forme d’observations, ou d’absence d’observations sur les informations contenues dans le rapport de l’entité.

h. Norme de rapport sur la continuité d’exploitation : Le CAC analyse, dans le cadre de sa mission, certains faits ou événements qui, pris en compte ensemble ou isolément, constituent des indicateurs conduisant à s’interroger sur la continuité d’exploitation et notamment :

- **Les Indicateurs de nature financière :** Capitaux propres négatifs ; Incapacité à payer les créanciers à échéance ; Emprunts à terme fixe venant à échéance sans perspective réaliste de reconduction ou de possibilité de remboursement ; Recours excessif à des crédits à court terme pour financer des actifs à long terme ; Indications de retrait du soutien financier par les prêteurs ou les créanciers ; Capacité d’autofinancement insuffisante et persistante ; ratios financiers clés défavorables ; Pertes d’exploitation récurrentes ou détérioration importante de la valeur des actifs d’exploitation ;. Arrêt de la politique de distribution de dividendes ;

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

Incapacité à obtenir du financement pour le développement de nouveaux produits ou pour d’autres investissements vitaux ;

- **Indicateurs de nature opérationnelle** : Départ du personnel clé sans remplacement ; Perte d’un marché important, d’une franchise, d’une licence ou d’un fournisseur principal ; conflits sociaux graves ; Pénuries durables de matières premières indispensables ;
- **Autres indicateurs** : Non-respect des obligations relatives au capital social ou d’autres obligations statutaires ; Procédures judiciaires en cours à l’encontre de l’entité pouvant avoir des conséquences financières auxquelles l’entité ne pourra pas faire face ;

Le CAC s’informe auprès de la direction de faits ou d’événements, dont elle aurait eu connaissance, pouvant intervenir postérieurement à la période couverte par son évaluation et susceptibles de remettre en cause la continuité d’exploitation. Lorsque les faits ou événements ont été identifiés, le CAC examine les plans d’actions de la direction pour faire face aux problèmes relevés dans le but de poursuivre l’exploitation, rassemble des éléments probants suffisants et appropriés pour confirmer ou infirmer l’existence d’une incertitude significative sur la continuité d’exploitation et obtient une déclaration écrite de la direction concernant ses plans d’action pour l’avenir. Lorsque les faits et événements analysés par le CAC lui font confirmer, par son jugement personnel, l’incertitude significative sur la continuité d’exploitation, il met en œuvre la procédure d’alerte prévue, notamment par les dispositions de l’article 715 bis 11 du code de commerce. Lorsque le CAC constate un retard important et inhabituel dans l’arrêté des comptes annuels, et notamment lorsqu’il est fait application des dispositions de l’article 676 du code de commerce, prévoyant une demande à la juridiction compétente statuant sur requête, un report de délai pour la tenue de la réunion de l’assemblée générale ordinaire et de l’organe délibérant habilité, il s’enquiert des raisons l’ayant motivé.

i- Norme de rapport relatif à la détention d’actions de garantie : Le CAC vérifie, sous sa responsabilité, le respect des dispositions légales et statutaires concernant les actions de garantie dont les administrateurs et les membres du conseil de surveillance doivent être détenteurs, lesquelles actions doivent représenter au moins 20% du capital social conformément aux dispositions de l’article 619 du code de commerce et signale, s’il y a lieu, les irrégularités relevées à la plus prochaine réunion de l’assemblée générale et de l’organe délibérant habilité. Le CAC ne formule les conclusions de ses travaux que lorsqu’il a relevé

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

des irrégularités qu’il doit porter à la connaissance des organes compétents et de l’assemblée générale. L’absence de mention d’irrégularités conduit à considérer implicitement que le CAC n’en a pas relevé lors de la mise en œuvre de ses diligences. Lorsque le capital social de l’entité est détenu entièrement ou majoritairement par l’état, les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables et le CAC est dispensé de la présentation d’un rapport.

j- Norme de rapport relatif à l’opération d’augmentation du capital : Le CAC s’assure que les informations figurant dans le rapport de l’organe compétent à l’assemblée générale appelée à autoriser l’opération d’augmentation de capital, contiennent notamment : - le montant et les motifs de l’augmentation de capital proposée ; - les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription ; - les modalités de la détermination du prix d’émission. Le rapport du CAC est adressé à l’assemblée générale extraordinaire et à l’organe délibérant habilité autorisant l’augmentation de capital, comporte, notamment les informations suivantes : - le rappel des textes réglementaires applicables ; - un paragraphe portant sur les vérifications effectuées (les modalités de fixation du prix d’émission) et sur le respect du droit préférentiel de souscription ; - des conclusions faisant état des observations ou d’absences d’observations sur l’opération d’augmentation du capital. Le CAC ne se prononce pas sur l’opportunité de l’opération d’augmentation de capital.

k- Norme de rapport relatif à l’opération de réduction du capital : Le CAC examine si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières et vérifie, notamment : - que la réduction ne ramène pas le montant du capital au-dessous du minimum légal ; - que l’égalité entre les actionnaires ou associés est respectée ; et d’une manière générale, que l’ensemble des dispositions légales et réglementaires soient respectées.

Le rapport du CAC est établi et adressé à l’assemblée générale extraordinaire et à l’organe délibérant habilité autorisant la réduction de capital et ce dans la même forme du rapport portant sur l’augmentation du capital. Le CAC ne se prononce pas sur l’opportunité de l’opération de réduction de capital. Lorsque la réduction du capital, non motivée par des pertes, est réalisée par le conseil d’administration et par l’organe de gestion habilité, le CAC s’assure que cette opération est autorisée par l’assemblée générale et par l’organe délibérant habilité.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

l- Norme de rapport relatif à l’émission d’autres valeurs mobilières : Lorsqu’il est demandé à l’assemblée générale extraordinaire de déléguer à l’organe compétent les pouvoirs de fixer les modalités d’émission de valeurs mobilières ou de bons de souscription, le CAC vérifie que les informations nécessaires et suffisantes figurent dans le rapport de l’organe compétent et apprécie si leur présentation est de nature à éclairer les actionnaires sur l’opération proposée ainsi que, le cas échéant, sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription. Le CAC établit un premier rapport qu’il adresse à l’assemblée générale extraordinaire et à l’organe délibérant habilité, dans lequel il formule ses observations sur les modalités de détermination du prix d’émission des titres de capital à émettre et exprime l’impossibilité de donner un avis sur les conditions définitives selon lesquelles l’émission pourrait être réalisée ultérieurement. Le CAC vérifie que le rapport de l’organe compétent contient toutes les indications utiles sur la marche des affaires sociales depuis le début de l’exercice en cours et, si l’assemblée générale et l’organe délibérant habilité appelé à statuer sur les comptes n’a pas encore été tenu, durant l’exercice précédent.

m- Norme de rapport relatif à la distribution d’acomptes sur dividendes : Le CAC vérifie que le bilan établi par la société en vue de la distribution d’un acompte sur dividendes, fait apparaître des réserves et résultats nets distribuables, tel que défini par la loi, suffisants pour en permettre la distribution. Il établit un rapport à l’occasion d’une décision envisagée de versement d’acomptes sur dividendes. Celui-ci comporte notamment les mentions suivantes : - les objectifs de l’intervention du commissaire aux comptes ; - l’organe compétent pour arrêter les comptes en vue de la distribution des acomptes sur dividendes et fixer le montant de ces acomptes et une conclusion sur l’opération de distribution envisagée.

n- Norme de rapport relatif à la transformation des sociétés par actions : Le CAC établit un rapport sur la transformation des sociétés par actions adressé à l’assemblée générale extraordinaire, qui comporte, notamment, les informations suivantes : - un paragraphe sur les diligences accomplies ; - une conclusion formulée sous la forme d’observation ou d’absence d’observations à exprimer, en s’assurant notamment, que le montant de l’actif net est égal au moins au capital social requis de la nouvelle forme de la société.

o- Norme de rapport relatif aux filiales, Participations et sociétés contrôlées : Le CAC est tenu de joindre à son rapport général d’expression d’opinion, un rapport relatif aux prises de

Chapitre III : Impact de la qualité d'audit sur la qualité du reporting financier

participation ou de l'acquisition de plus de la moitié du capital, en cours d'exercice, d'une société en indiquant, notamment : - la dénomination et siège social ; - le capital social ; - la quote-part acquise dans le capital de l'entité ; - le coût d'acquisition en monnaie nationale, et le cas échéant, en devises.

En respectant les normes de rapport suscitées, le rapport d'audit en Algérie est devenu plus détaillé et comprend plus d'informations qui serviront de base de prise de décision pour les divers utilisateurs.

.1.2 Les utilisateurs du rapport d'audit :

Le rôle historique du rapport d'audit est de certifier la conformité des comptes avec les normes comptables en vigueur. L'indépendance des auditeurs permet de réduire les conflits d'agence en réduisant l'asymétrie d'information qui existe entre le dirigeant et l'actionnaire. La revue des comptes par un CAC indépendant réduit les risques de comportement opportuniste du dirigeant et donne plus de crédibilité aux états financiers qu'il établit. Le rôle de l'audit est donc de réduire l'asymétrie d'information, et cela vaut pour tous les utilisateurs des états financiers et non uniquement pour les actionnaires. Le rôle de l'audit décrit dans le chapitre I est de fiabiliser l'information financière tout en réduisant l'asymétrie d'information. Ce rôle peut être étendu à plus que les créanciers, puisqu'aujourd'hui de nombreux acteurs ont besoin de s'appuyer sur les comptes communiqués par les entreprises dans le cadre de leurs métiers. C'est le cas par exemple des investisseurs et des analystes financiers qui peuvent se retrouver dans une situation d'asymétrie d'information similaire à celle du créancier.

Les premiers acteurs concernés par le rapport d'audit sont les dirigeants et les actionnaires. D'une part, il permet aux actionnaires de contrôler les actions du dirigeant, et d'autre part, il permet également au dirigeant de montrer aux actionnaires la qualité de son travail et son honnêteté. En dehors des actionnaires et du dirigeant sont sûrement les créanciers et en particulier les banquiers qui sont de plus en plus averses au risque et demandent souvent le rapport d'audit avant d'accorder ou non un prêt à une entreprise¹. Une entreprise ayant besoin de financement voudra présenter des comptes inspirant confiance aux créanciers. Ils auront par exemple peut-être tendance à diminuer leurs charges afin de faire

¹ Soltani B. (1992), « Le contenu informationnel des rapports d'audit pour les marchés financiers et les institutions financières », thèse de doctorat (CEREG - University Paris- Dauphine).

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

apparaître un meilleur résultat et des capitaux propres plus importants. Le créancier sera donc rassuré par un rapport du CAC confirmant la fiabilité des états financiers. Ces mêmes auteurs mettent aussi en évidence que les banquiers peuvent aussi utiliser le rapport d’audit pour savoir quel taux octroyer à un prêt.

Plusieurs organismes étatiques peuvent être intéressés par le rapport d’audit et les contrôles du CAC. L’Etat lui-même est intéressé par le rapport d’audit dans le sens où la revue des comptes par un CAC garantie l’adéquation du paiement des différents impôts auxquels les entreprises sont soumises. L’Etat peut être également particulièrement intéressé par l’absence de rapport d’audit. En effet, une entreprise dont le CAC refuse de signer le rapport sera peut-être une cible pour un redressement fiscal. L’Etat à travers la justice est aussi intéressé par le rapport d’audit. En effet, le CAC peut décider de ne pas signer le rapport d’audit à cause de fraudes qu’il aurait détecté au cours de ses travaux. Dans cette situation, c’est encore l’absence de rapport d’audit qui donne une information. Dans cette situation, le CAC a l’obligation de faire une déclaration au Procureur de la République. L’Etat est également un investisseur dans certaines entreprises ou dans des banques. Là son intérêt pour le rapport d’audit rejoint celui des investisseurs, expliqué un peu plus loin dans le paragraphe.

Les salariés d’une entreprise peuvent également être intéressés par le rapport d’audit. Cela réduit l’asymétrie d’information qu’il existe entre les salariés et le dirigeant. Il faut préciser que les salariés ont le droit de se faire expliquer les comptes par un Expert-comptable. Lorsque les comptes sont certifiés, cela donne plus de crédibilité à l’explication de l’expert-comptable. Si le comité d’entreprise le souhaite, il peut également demander à un Commissaire aux comptes choisi par ses soins d’effectuer un audit. La connaissance des comptes par les salariés est importante pour eux et cela pour plusieurs raisons (revendication, participation). Enfin, le marché en général est intéressé par le rapport du CAC. On peut parler en particulier des investisseurs. Ces derniers occupent une place importante de par le volume toujours grandissant des échanges sur le marché. Les investisseurs utilisent le rapport d’audit pour investir dans une entreprise ou au contraire s’en retirer¹. La dernière catégorie

¹ Asare, S.K., Wright, A.M. (2012). Investors' Auditors' and Lenders' Understanding of the Message Conveyed by the Standard Audit Report on the Financial Statements. *Accounting Horizons* 26 (2) : 193-217.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

d'utilisateurs est le groupe des analystes financiers. Le rôle des analystes financiers est d'aider les investisseurs à investir dans les bons actifs¹. Leur mission comporte une phase de collecte des informations, et ces informations se doivent d'être de qualité, d'où l'utilisation du rapport d'audit pour assurer la fiabilité des informations financières.

.1.3 Les limites du rapport d’audit :

Malgré les dispositifs mis en œuvre par la loi de sécurité financière pour garantir la qualité d'information du rapport d'audit, on remarque l'existence de limites. Nous allons d'abord mettre brièvement en avant les limites du rapport d'audit avant de s'attarder sur sa faiblesse principale pour cette recherche : sa faible utilisation.

.1.3.1 Les limites des rapports d’audit :

La revue de littérature que nous avons effectuée met en évidence les attentes des utilisateurs, or les attentes non comblées des utilisateurs des états financiers sont autant de limites au rapport d'audit. La mission d'audit étant légale, son contenu et sa forme sont imposés par des règles strictes. Dans ce cadre, nous allons brièvement exposer les limites les plus importantes du rapport d'audit selon ce qu'en attendent les utilisateurs. Le rapport d'audit ne comprend pas suffisamment d'informations sur : les procédures d'audit, les auditeurs, la qualité des états financiers fournis, la gouvernance de l'entreprise, et sur le futur de l'entreprise. Nous remarquons cependant que les recherches menées sur le rapport d'audit mettent en évidence une caractéristique du rapport d'audit que nous considérons comme une limite : sa faible utilisation.

.1.3.2 La faible utilisation des rapport d’audit :

L'utilisation du rapport d'audit par les acteurs du secteur financier pour la prise décision financier est une question récurrente. A partir des études antérieures sur le rapport d'audit selon la norme ISA 700, nous avons dégagé deux principales méthodologies utilisées par les études qui suivent, même si certaines en utilisent d'autres.

a. Relation entre le rapport d'audit et la réaction du marché : Ces recherches proposent

¹ Bessière, V., Schatt, A. 2011. Quels sont les effets de la réglementation sur l'investissement en réputation des auditeurs et des analystes financiers ? Management & Avenir 2011/1 (n° 41), pages 324 à 334.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

pour la plupart de mesurer l’impact des différentes opinions exprimées à travers le rapport d’audit sur les marchés et ainsi de déterminer quel est l’apport de ce rapport dans les décisions des investisseurs. Ces recherches reposent sur la théorie des marchés efficients¹, qui suggère que si une information est pertinente pour le marché, elle aura un impact immédiat sur le cours boursier ;

b. Comportement : Les chercheurs exposés dans la suite de la partie soumettent différents rapports d’audit à un échantillon de personnes, en changeant une seule information. La plupart des recherches portent sur l’allocation de prêts de la part des banquiers selon qu’il y a ou non une réserve dans le rapport d’audit. L’objectif comme pour la première méthode est de déterminer si le rapport d’audit affecte la décision des banquiers.

Les différentes études ont dégagé des résultats contradictoires (positifs / négatifs). Le résultat positif correspond à une réaction anormalement négative du marché à la publication d’un rapport avec réserve. Dans les deux cas, l’hypothèse de départ est que l’expression d’une réserve dans le rapport d’audit doit avoir un impact négatif sur le cours boursier ou les allocations de prêts. Certaines études montrent que les acteurs du secteur financier ont une réaction positive au rapport d’audit, ce qui permet de déduire qu’ils se servent du rapport d’audit comme source d’information dans leur prise de décision et concluent qu’il existe un lien direct entre l’émission du rapport d’audit avec réserve et une réaction négative du marché. D’autres études soulignent que le marché a peu de réaction à un rapport d’audit standard (c’est-à-dire sans notes explicatives) sans réserves. Cependant, une réserve ou des commentaires dans le rapport d’audit entraîne une réaction du marché. Aux Etats-Unis par exemple, une réaction anormalement négative du marché lors de la divulgation de la continuité d’exploitation dans le rapport d’audit².

Leurs recherches vont plus loin et distinguent que la réaction est encore plus négative lorsque la réserve émise est expliquée, et encore plus quand elle correspond à un problème sur le financement de l’entreprise. Ces mêmes auteurs perçoivent à travers leur étude que se sont les investisseurs institutionnels qui sont le plus réactifs aux rapports d’audit, et ce sont

¹ Fama E. (1991), « Market efficiency, long-term returns and behavioural finance, journal of finance Economics, 1998.

² Menon, K., Williams, D. (2010). "Investor Reaction to Going Concern Audit Reports", The Accounting Review, 85 (6), 2075-2106.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

donc eux qui donnent la tendance du marché. Dans le même sens , les investisseurs réagissent peu aux rapports d’audit standards mais qu’on trouve des réactions anormales du marché quand le rapport d’audit comprend des notes explicatives, même quand l’auditeur n’émet pas de réserves¹.

En utilisant la méthodologie comportementale, l’utilité du rapport d’audit sera pertinente pour l’octroi de prêts par les banquiers². L’émission du rapport d’audit a des effets significatifs sur l’évolution du marché³. En effet, à cause du fort contrôle de l’Etat sur les entreprises, peu d’autres informations financières sont émises. L’analyse des résultats des études sur la réaction des utilisateurs des états financiers face au rapport d’audit, confirme que le rapport d’audit a une portée symbolique pour les utilisateurs dans le sens où il est capable d’identifier des entreprises dont les états financiers sont défaillants⁴. Cependant, malgré ce rôle symbolique, ils mettent en évidence dans leurs travaux que le rapport d’audit n’est pris en compte que dans les cas les plus importants de réserves.

Par ailleurs, des études récentes montrent que le rapport d’audit a peu d’influence sur les marchés⁵. Ces auteurs mettent en évidence que les entreprises cherchant à faire une augmentation de capital utilisent un audit et que l’audit joue un rôle important. Les investisseurs ne montrent pas une réaction anormale à la sortie du rapport d’audit, mais avant celle-ci. Ils en concluent donc que les investisseurs sont capables d’anticiper les problèmes de contrôle interne⁶. L’information du rapport d’audit est donc déjà connue à son mission. Les résultats de ces études sont donc très contradictoires. On remarque cependant une tendance qui se dégage. Nous pouvons la décrire grâce à plusieurs hypothèses :

¹ Czerney, Schmidt, Thompson (2014) Czerney K., Schmidt J.J., Thompson A.M. (2014) « Do investor respond to explanatory language included in unqualified audit report? », University of Illinois, Department of Accountancy.

² Kim J.B, Simunic, D.A., Stein, M.T. and YI, C.H, (2010) « Voluntary Audits and the Cost of Debt Capital for Privately Held Firms: a Korean Evidence» *Contemporary Accounting Research*. Vol. 28 N° 2 p 585-605.

³ Chen C.J.P., Su X., Zhao R. (2000), « An Emerging Market's Reaction to Initial Modified Audit Opinions: Evidence from the Shanghai Stock Exchange », *Contemporary Accounting Research* Vol. 17 N° 3 (Fall 2000) p. 429-455.

⁴ Church, B., S. Davis, and S. McCracken. 2008 « The auditor’s reporting model: A literature overview and research synthesis. » *Accounting Horizons* vol. 22 (1) p69-90.

⁵ Lisowsky P., Minnis M. (2013) « Financial Reporting Choices of U.S. Private Firms; Large- Sample Analysis of GAAP and Audit Use », University of Chicago Booth School of Business.

⁶ He L., Thorton D.B. (2013), « The Impact of Disclosures of Internal Control Weaknesses and Remediations on Investors’s Perception of Earnings Quality » *Perspectives Comptables* vol. 12, n° 2 (2013) p.101–139.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

- Les utilisateurs des états financiers tiennent assez peu compte du rapport d’audit s’il ne comprend pas de réserve ;
- Le rapport d’audit avec réserve a, en règle générale, très peu d’influence sur la prise de décision des utilisateurs des états financiers ;
- Le rapport d’audit est presque toujours précédé de publications qui communiquent les mêmes informations ;
- Plus la réserve est grave plus le rapport d’audit a une influence sur les utilisateurs ;
- Le rapport d’audit a un caractère symbolique aux yeux des utilisateurs des états financiers même si ces derniers y trouvent peu de contenu informatif.

.1.3.3 Le décalage entre la perception des investisseurs et celle des auditeurs :

De nombreuses études ont montré qu’un décalage existe entre la perception du rapport d’audit par les tiers de l’entreprise et celle des auditeurs. Il y a donc un écart entre ce que les CAC pensent transmettre et le message que perçoivent vraiment les tiers de l’entreprise. Cet écart de perception est appelé « communication gap » dans la littérature. Les différents auteurs mettent en évidence la nécessité de changer la forme du rapport d’audit pour rendre le rapport d’audit plus clair aux yeux des investisseurs. Les études menées dans ce sens utilisent une méthodologie sémantique. Cette dernière vise à étudier le sens que donnent des échantillons de personnes au rapport d’audit, c’est-à-dire la compréhension du message contenu dans le rapport d’audit. Toutes les études menées avec cette méthodologie montrent un écart entre la perception de l’auditeur et celle des tiers de l’entreprise sur le message des rapports financiers. Avant le passage à la norme ISA 700, le message contenu dans le rapport d’audit n’est pas interprété de la même manière par les auditeurs et les utilisateurs des états financiers¹. Tout d’abord les utilisateurs font beaucoup moins de différences entre les différents rapports d’audit que les auditeurs.

Il y a donc un message qui est mal communiqué puisque chaque type de rapport correspond à une opinion. Pour les rapports émis sans réserves, l’étude met aussi en avant le fait que les utilisateurs trouvent le rapport d’audit moins fiable que les auditeurs, et ils ne pensent pas toujours qu’un rapport sans réserve correspond à une adéquation avec les normes

¹ Holt G. et Moizer P. (1990), « The Meaning of Audit Reports », Accounting and Business Research, Vol.20, n° 78, p. 111-121.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

comptables. Ils sont aussi plus sceptiques que les auditeurs sur le fait que les bons contrôles sont mis en place au niveau du management pour assurer la viabilité de l’entreprise. Le passage à la norme ISA700 avait notamment pour objectif de clarifier le rôle de l’auditeur et du rapport d’audit. Cet éclairage devait diminuer les décalages de perceptions entre investisseurs et auditeurs. Cependant, plusieurs études montrent que le décalage de perception existe encore. Des études menées par l’IAASB et l’ISA arrivent à cette conclusion que les utilisateurs et les auditeurs n’ont pas la même interprétation du rôle et de la responsabilité des auditeurs, ainsi que de la conclusion de l’audit¹. Cette recherche met notamment en exergue le fait que les utilisateurs des états financiers pensent que les travaux de vérification de l’auditeur sont réalisés sur une étendue de tests plus élevée.

La perception des utilisateurs des états financiers entre le rapport d’audit avant et après le passage à la norme ISA 700 est différente². Car les utilisateurs font peu de différences entre le message transmis par le rapport d’audit avant et après le passage à la norme ISA 700. Ces études concluent donc que les explications sur le rôle et la responsabilité de l’auditeur contenus dans le nouveau rapport apportent peu d’informations à l’utilisateur des états financiers. En effet, les recherches citées plus haut signalent que les investisseurs et autres utilisateurs donnent de l’importance à des informations sur le management de l’entreprise telles que le bon fonctionnement de l’entreprise, la nature des investissements et l’atteinte des objectifs stratégiques.

Les CAC utilisent les mêmes modèles, ce qui ne permet pas aux utilisateurs de bien faire la différence entre les spécificités des différents rapports. Les utilisateurs attendent plus de jugement personnel et professionnel de l’auditeur³ à cause des différences de perception entre utilisateurs et auditeurs. Ce décalage de perception est souvent dû à une mauvaise connaissance du processus d’audit. Les utilisateurs ont en effet une idée floue des processus qu’ils pensent être des tests répétitifs sans réelle analyse. Ils ont de plus une

¹ Asare, S.K., Wright, A.M. (2012). Investors' Auditors' and Lenders' Understanding of the Message Conveyed by the Standard Audit Report on the Financial Statements. *Accounting Horizons* 26 (2): 193-217.

² Gold, A., Gronewold U., and Pott C. (2012) « The ISA 700 auditor’s report and the audit expectation gap – Do explanations matter? » *International Journal of Auditing*, 16(3), p 286- p307.

³ Abbadi A. (2013) « Place de l’opinion d’audit légal dans les missions d’analyses financières », Laboratoire GRM, Université de Nice.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

mauvaise idée de l’étendue des tests effectués. Ces études vont toutes dans le même sens et montrent qu’il existe bien un écart entre le message que l’auditeur pense véhiculer et celui que perçoivent les tiers de l’entreprise. Nous pouvons dégager plusieurs hypothèses de ces études :

- Il existe une différence d’appréciation du rapport d’audit entre les auditeurs et les tiers de l’entreprise ;
- Les utilisateurs font peu de différences entre un rapport sans explications sur le rôle de l’auditeur et entre un rapport éclaircissant ce point (ISA 700) ;
- Le décalage de perception vient sûrement du formalisme du rapport ainsi que de la mauvaise connaissance des utilisateurs sur les processus d’audit.

Au vu de ces résultats, nous pouvons se demander comment faire pour réconcilier le travail de l’auditeur avec les attentes des tiers de l’entreprise ?

.2 Les attentes des tiers sur le contenu informatif du rapport d’audit :

Les tiers de l’entreprise trouvent le contenu informatif du rapport d’audit globalement assez pauvre. Plusieurs études ont été menées pour connaître les informations que les utilisateurs souhaiteraient trouver dans le rapport. Nous allons essayer de faire un tour d’horizon des différentes attentes des investisseurs à travers les recherches effectuées sur ce sujet. Nous verrons que les informations demandées par les utilisateurs des états financiers dépassent parfois le rôle actuel de l’auditeur. Le rapport d’audit tel que le voudrait les utilisateurs tend vers un outil d’aide à la décision. La différence entre le contenu informatif du rapport d’audit et les attentes des investisseurs est appelée dans la littérature « information gap ». En 2011, L’IAASB a décrit l’ « information gap » comme étant : « un écart entre les informations dont ils les utilisateurs des informations financières pensent avoir besoin pour faire des investissements éclairés et prendre des décisions financières, et ce qui est mis à leur disposition à travers les états financiers audités des entités ou d’autres informations publiquement disponibles» (traduction). Les études menées sur les attentes des investisseurs mettent en évidence cinq catégories d’informations que les investisseurs trouvent nécessaires à leur prise de décision. Les cinq groupes d’informations demandées sont : des détails sur les procédures d’audit, des informations complémentaires sur les auditeurs, un avis motivé sur la qualité des états financiers fournis, une opinion sur la

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

gouvernance de l’entreprise, et enfin des informations sur le futur de l’entreprise. Les deux dernières catégories sont des informations qui dépassent le rôle actuel de l’auditeur.

.2.1 La procédure d’audit et conclusions :

Les investisseurs attendent des détails sur la procédure d’audit mise en œuvre pour réaliser le rapport d’audit ainsi que sur la conclusion des travaux menés. En effet, plusieurs études montrent que les investisseurs et autres utilisateurs des états financiers voudraient que soient transmises des informations sur le seuil de signification et l’étendu des travaux effectués par les auditeurs¹. L’attente des utilisateurs de plus d’informations sur le contrôle interne, afin de comprendre dans quel environnement les tests ont été effectués². A travers ces demandes, les utilisateurs du rapport d’audit cherchent à appréhender le niveau d’assurance que délivre le rapport. Afin de mieux appréhender ce niveau d’assurance, ils sont aussi demandeurs d’explications sur la responsabilité des auditeurs vis-à-vis des fraudes³. En effet, de nombreux utilisateurs des états financiers s’attendent à ce que ceux-ci ne contiennent absolument aucune erreur due à la fraude. La plupart ne comprennent pas que le concept de risque d’audit et de seuil de signification peut engendrer la non-détection de certaines fraudes. Les investisseurs souhaitent également que les auditeurs mettent en évidence les points sensibles rencontrés lors de leur audit⁴. Leur objectif est de connaître les cycles les plus risqués dans l’entreprise et de savoir comment les auditeurs les ont abordés dans le cadre de leurs travaux.

La dernière demande des utilisateurs des rapports financiers est de détailler les estimations et évaluations qu’il a dû effectuer sur des éléments d’importance relative par rapport à la globalité des comptes⁵. L’établissement des états financiers est la traduction

¹ Gray, G. L., Turner J. L., Coram P. J., and Mock T. J. (2011) « Perception and Misperception Regarding the Unqualified Auditor’s Report by Financial Statement Preparers, Users and Auditors. » *Accounting Horizons* Vol 25 n°4 p659–684.

² Houghton K. Jubb A.C., and Kend M. (2011) « Materiality in the context of audit: The real expectations gap. » *Managerial Auditing Journal* vol 26 n°6 p.482-500.

³ Baskerville R., Óhogartaigh C., and Porter B. (2010) « The perceived message in the audit report – An experimental exploration. » Working Paper. Available at <http://ssrn.com/abstract=1634478>.

⁴ Vanstraelen, A., Schelleman, C., Meuwissen, R., Hofmann, I. (2012) « The reporting Debate: Seemingly Intractable Problems and Feasible Solutions. » *European Accounting Review* vol.21 n°2 p.193-215.

⁵ Carcello J.V. (2012), « What did investor want from the standard audit report », *The CPA Journal*, janvier 2012, p.22-28

Chapitre III : Impact de la qualité d'audit sur la qualité du reporting financier

comptable d'un événement passé ou futur¹. Celui qui établit ces états doit faire appel à son jugement professionnel pour évaluer certains événements (les provisions par exemple), et l'auditeur doit faire de même pour les contrôler. Les investisseurs aimeraient donc connaître les raisons ayant poussé les auditeurs à faire certaines estimations sur des éléments significatifs des états financiers.

2.2 Informations sur l'équipe d'audit :

Les utilisateurs des états financiers ont montré qu'ils étaient demandeurs d'informations additionnelles sur l'équipe d'audit. Leur première demande est le nom de l'associé signataire du rapport², cette information n'est pas toujours divulguée. Une telle information peut en effet influencer la qualité de l'audit³, de ce fait, la communication du nom du signataire améliore la qualité de l'audit. Les utilisateurs des états financiers émettent également le souhait de connaître l'ancienneté et l'expérience des auditeurs de l'équipe⁴. En effet, les études confirment l'évidence qui est que plus les auditeurs sont expérimentés, plus ils fournissent un audit de qualité⁵. La spécialisation des intervenants à la mission d'audit intéressent aussi les investisseurs⁶. Certaines missions d'audit nécessitent le recours à des spécialistes (en immobilier, en droit, en fiscalité, en informatique...), et les investisseurs sont intéressés par le fait de savoir qui est intervenu et combien de temps. Enfin, l'information la plus essentielle pour les investisseurs et les autres utilisateurs des états financiers est de connaître le degré d'indépendance des auditeurs. Ces derniers étant payés par les entreprises qu'ils auditent, cette question est d'importance.

¹ Barbe, O., Rimbault, S. (2014). La justification des appréciations améliore-t-elle la valeur informative du rapport d'audit ? 35^{ème} congrès de l'Association Francophone de Comptabilité, Lille.

² Baskerville R., Óhogartaigh C., and Porter B. (2010) « The perceived message in the audit report – An experimental exploration. » Working Paper. Available at <http://ssrn.com/abstract=1634478>

³ Gray, J., Hunton, J.E. (2011). *External auditors' reliance on the internal audit function: The role of second-order belief attribution*. Working Paper. Bentley University.

⁴ Le CFA Institute est une association professionnelle américaine d'analystes dont l'objectif est de gérer sa Charte d'analyse financière ainsi que son programme.

⁵ Gul, F. A., S. Y. K. Fung, and Jaggi B., (2009), "Earnings quality: Some evidence on the role of auditor tenure and auditors' industry expertise. », *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 47, pp: 265-287

⁶ Schelleman, C., Knechel, W. R. 2010. Short-term accruals and the pricing and production of audit services, *Auditing: A Journal of Practice and Theory* (29): 221-250.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

.2.3 La qualité des états financiers :

Le rôle de l’auditeur est de vérifier que les normes comptables en vigueur sont bien appliquées mais aussi que les méthodes comptables utilisées sont adaptées à la réalité économique¹. En effet, l’application de certaines normes comptables dans des contextes particuliers peut être légale sans pour autant refléter une image fidèle de la situation économique et financière de l’entreprise. C’est pourquoi, les utilisateurs des états financiers sont demandeurs d’informations concernant la fiabilité des comptes. Leur premier souhait est d’avoir non seulement la méthode comptable utilisée par le préparateur des états financiers, mais aussi de connaître la qualité de cette méthode par rapport au contexte de l’entreprise².

La deuxième demande faite par les utilisateurs des états financiers est de connaître le pourcentage d’ajustement qui a été apporté aux comptes. Ce dernier point a pour objectif d’avoir une idée sur la fiabilité du préparateur des états financier mais aussi de connaître les relations entre les auditeurs et la gouvernance des entreprises. Le pourcentage d’ajustements que les auditeurs ont réussi à faire passer est aussi un indicateur du pouvoir de négociation de l’auditeur par rapport au client ce qui permet aussi d’estimer la fiabilité des états financiers³.

.2.4 La gouvernance de l’entreprise :

Les études sur les attentes des investisseurs sur le rapport d’audit nous rapportent que les utilisateurs des états financiers aimeraient avoir plus d’informations sur la gouvernance de l’entreprise et souhaiteraient connaître le contenu des discussions avec la gouvernance concernant les difficultés rencontrées pendant l’audit⁴. Les investisseurs voudraient connaître les points de désaccords qu’il y a eu entre les auditeurs et le management. Ils aimeraient que la lettre du dirigeant principal soit communiquée avec le rapport d’audit⁵. La norme ISA 700 demande aux auditeurs de préparer une lettre, adressée à la gouvernance de l’entreprise,

¹ Barbe, O., Rimbault, S. (2014). La justification des appréciations améliore-t-elle la valeur informative du rapport d’audit ? 35^{ème} congrès de l’Association Francophone de Comptabilité, Lille.

² Carcello J.V. (2012), « What did investor want from the standard audit report », *The CPA Journal*, janvier 2012, p.22-28.

³ Church, B., S. Davis, and S. McCracken. 2008 « The auditor’s reporting model: A literature overview and research synthesis. » *Accounting Horizons* vol. 22 (1) p69-90.

⁴ Church, B., S. Davis, and S. McCracken. 2008 « The auditor’s reporting model: A literature overview and research synthesis. » *Accounting Horizons* vol. 22 (1) p69-90.

⁵ Gray, J., Hunton, J.E. (2011). *External auditors’ reliance on the internal audit function: The role of second-order belief attribution*. Working Paper. Bentley University.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

mettant en évidence les faiblesses du contrôle interne ainsi que les dysfonctionnements rencontrés lors de l’audit. Les investisseurs pensent pouvoir tirer des informations importantes de cette lettre. Une deuxième demande des investisseurs, est d’avoir une vision plus claire sur le contrôle interne, pour connaître l’efficacité de la gouvernance. Les auteurs suscités soulignent que l’évaluation du contrôle interne fait partie de la méthodologie de l’auditeur mais n’est pas toujours mise en place. Quand elle est mise en place, elle n’est pas ou très peu mentionnée dans le rapport d’audit.

.2.5 Le futur de l’entreprise :

La plupart des études menées sur les attentes des investisseurs concluent sur le fait que les investisseurs attendent une opinion de l’auditeur sur le futur de l’entreprise. Les études se rejoignent sur le fait que les investisseurs accordent de l’importance au paragraphe sur la continuité d’exploitation du rapport d’audit¹. Cependant, d’après ces auteurs, les auditeurs et les investisseurs ne comprennent pas de la même manière le paragraphe sur la continuité d’exploitation. Les auditeurs expliquent qu’une alerte sur la continuité d’exploitation est engagée si l’entreprise n’a pas assez de liquidité pour faire face à ses engagements sur l’année à venir.

Cette opinion ne vise pas à donner une information sur la qualité de l’investissement que représente l’entreprise, comme ont tendance à le penser les investisseurs. De plus, bien que les investisseurs accordent de la valeur au paragraphe sur la continuité d’exploitation, ils aimeraient que les auditeurs motivent leur opinion de manière plus détaillée.

Les cinq catégories d’informations additionnelles sollicitées par les utilisateurs des états financiers sont en partie des informations qui dépassent le rôle de l’auditeur. On remarque que les utilisateurs sont demandeurs de plus de clarté sur l’opinion de l’auditeur. En effet, l’objectif des utilisateurs des états financiers est de s’appuyer sur ces derniers afin de pouvoir prendre des décisions dans leur activité. Leurs demandes vont donc dans le sens de plus de

¹ Baskerville R., Óhogartaigh C., and Porter B. (2010) « The perceived message in the audit report – An experimental exploration. » Working Paper. Available at <http://ssrn.com/abstract=1634478>.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

facilité dans leur prise de décision, avec des opinions claires et affirmées de l’auditeur sur la santé financière de l’entreprise. Les utilisateurs décrivent donc un rapport d’audit qui serait un outil d’aide à la décision.

De ce qui précède, l’importance que revêt le rapport d’audit pour toutes les catégories d’utilisateurs, renforce notre quatrième hypothèse que le contenu informationnel du rapport d’audit conformément aux diligences de la profession impacte positivement la qualité du reporting financier en aval de la divulgation.

Conclusion

La qualité d’audit est un élément fondamental pour la confiance des parties prenantes et la crédibilité des informations et leur divulgation par l’entreprise. Et d’après la revue de littérature citée dans la section 1, la compétence, l’indépendance et le respect des normes d’exercice professionnels restent des déterminants majeurs de la réalisation d’une mission d’audit de qualité en conformité avec l’environnement juridique en vigueur. La mesure de la qualité d’audit externe n’est pas toujours fiable et dépend du contexte de la recherche et la disponibilité des données à analyser et en appliquant la théorie de la probabilité, cette qualité ne saurait dépasser 1 ($P(QDA) \approx 1$).

L’évolution des systèmes d’informations, l’utilisation rationnelle des technologies et l’actualisation des normes d’audit ont contraint les auditeurs à développer leurs connaissances, en matière d’exploitation des données suite à la dématérialisation et l’utilisation des progiciels de gestion intégrée dont les outputs sont basculés automatiquement dans les journaux comptables. La vérification automatique des tests de concordance est devenue plus large et la population toute entière est concernée par ce type de contrôle, ce qui renforce l’assurance de l’auditeur et améliore davantage le contenu informationnel du rapport d’audit dont la perception des utilisateurs est déterminante pour la prise de décision.

Chapitre III : Impact de la qualité d’audit sur la qualité du reporting financier

L’amélioration de la qualité du reporting financier est fonction de la qualité d’audit qui devrait être formalisée conformément aux normes du rapport d’audit en mentionnant les recommandations et les faits majeurs jugés pertinents ainsi que les procédés d’audit utilisés dans l’accomplissement de la mission. De ce fait, les préparateurs des états financiers en respectant les règles de la profession et d’éthique sauront appliquer les recommandations du rapport d’audit en améliorant ainsi la qualité de reporting financier.

Le dernier chapitre sera consacré à l’étude du cas pratique et la validation des résultats.

Chapitre IV :

*Etude pratique sur la
contribution de l'audit
à l'amélioration de la
qualité du reporting
financier*

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Introduction :

Après avoir défini le cadre théorique relatif à l'audit financier et le reporting d'un part, et après avoir étudié la nature de la relation de ces deux facteurs de notre recherche en se basant sur des travaux purement théoriques, il nous paraît nécessaire d'examiner toute les connaissances acquises à travers un cas pratique. L'objectif principal de toute étude pratique est la description d'un phénomène tel qu'il est en réalité, en se basant sur les résultats de la revue systématique de la littérature. En effet, le développement des constats caractérisant les entités, lors de notre étude théorique, nous amène à s'interroger sur leur validation dans le contexte algérien.

Ce chapitre est donc la projection analytique de notre problématique de recherche. Nous allons essayer durant ce chapitre pratique d'appliquer les principaux sujets retenus dans les trois chapitres précédents pour arriver enfin à trouver une réponse à la question principale de ce travail de recherche. Les hypothèses seront ainsi validées ou rejetées en s'appuyant sur l'analyse, la confirmation et la sincérité des données collectées. Pour cela, nous avons opté pour une étude pratique qui repose sur l'étude de cas unique à visée exploratoire dans le temps pour bien examiner nos hypothèses. Comme les objectifs de l'audit financier sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de qualité. La réalisation de la mission d'audit des comptes dans un milieu informatisé nécessite, une connaissance détaillée des activités de l'entité, des procédures de travail et une adaptation rapide au système d'information. Et vu le volume important de transaction, l'assistance d'un expert en informatique ou en analyse de données est imminente pour élargir l'investigation à l'ensemble des rubriques des états financiers jugées pertinentes et à risques.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Dans ce chapitre, nous devons connaître tout d'abord dans une première section l'entité à auditer, ses caractéristiques, son organisation, son environnement juridique et technologique. Dans une seconde section, nous présentons la méthode d'analyse pour identifier les risques encourus, évaluer le contrôle interne, les procédures analytiques et la confirmation des résultats. Suivi d'une troisième section sur l'audit de la gestion du résultat et une dernière section sur les conclusions du rapport d'audit, qui sera clôturée par l'analyse des résultats déduits des réponses des questionnaires et des confirmations des postes importants étudiés dans notre travail de recherche.

Section 1 : Description de l'entité auditée

Dans le système actuel de sécurité sociale algérien, l'unification des régimes et l'uniformisation des avantages ont été réalisés. Le régime de protection sociale algérien applicable à toutes les personnes exerçant une activité professionnelle comprend :

- Les assurances sociales qui couvrent la maladie, la maternité, l'invalidité et le décès,
- L'assurance accidents du travail et les maladies professionnelles,
- Les prestations familiales,
- L'assurance vieillesse.

.1 Présentation de la CNAS :

La CNAS « Caisse Nationale d'Assurances Sociales des travailleurs salariés » est placée sous la tutelle du Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale « METSS ». La CNAS gère le recouvrement de toutes les cotisations de sécurité sociale et assure cette fonction pour le compte des autres organismes de sécurité sociale « la CNR, la CNAC, le FNPOS, l'OPREBAT ». Elle assure la gestion des prestations en nature et en espèces des assurances sociales, des accidents du travail et des maladies professionnelles et des prestations familiales pour le compte de l'Etat. Le Décret n° 92.07 du 04 Janvier 1992 portant statut juridique des caisses de sécurité sociale, et organisation administrative et financière de la sécurité sociale a introduit deux modifications majeures. La CNAS devient établissement public à gestion spécifique (E.P G.S.) et non plus à caractère administratif, elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est réputée commerçante dans ses

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

relations avec les tiers, ce qui lui permet d'élargir ses possibilités de recouvrement en cotisations.

1.1 Historique de la CNAS :

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie héritait d'un système de sécurité sociale comportant 11 régimes, 71 organismes de sécurité sociale et 11 organismes de retraite complémentaire. Il épousait en sorte la variété des secteurs professionnels. Les modalités de financement et les législations sont différentes d'un régime à un autre. Cette diversité a rendu le système complexe dans son fonctionnement et sa gestion. Ce n'est qu'en 1970 que les premières mesures d'harmonisation allaient être prises. Ainsi, le décret n°70 – 116 du premier août 1970 réorganise toute la sécurité sociale en créant des caisses régionales d'assurances et ensuite la mise en place d'une décentralisation administrative de Caisses de Sécurité Sociale de Wilaya à partir de 1977, ce qui constitua un premier jalon de l'uniformisation de la législation en Algérie et l'unification de la Sécurité Sociale.

La refonte générale du système de Sécurité Sociale en Algérie a été engagée en 1983 par la promulgation des lois de Juillet 1983 à savoir :

- Loi n° 83.11 du 2 Juillet 1983 relatives aux Assurances Sociales (modifiée et Complétée) ;
- Loi n° 83.12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite (modifiée et Complétée) ;
- Loi n° 83.13 du 2 Juillet 1983 relative aux Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (modifiée et Complétée) ;
- Loi n° 83.14 du 2 Juillet 1983 relative aux obligations des assujettis ;
- Loi n° 83.15 du 2 Juillet 1983 relative au Contentieux en matière de sécurité sociale, abrogé et remplacé par la loi 08.08 du 23 février 2008.

Ces lois ont permis l'uniformisation effective du système de sécurité sociale en Algérie et l'extension de la couverture de la sécurité sociale à d'autres catégories sociales notamment les plus défavorisées. En matière d'organisation administrative de la sécurité sociale, il y a eu la mise en place de nouvelles caisses :

- La caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS).

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- La caisse nationale des retraites (CNR).
- La caisse nationale des assurances sociales des non-salariés (CASNOS).
- La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC).
- La caisse nationale des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (CACOBATH).
- Le fonds national de péréquation des œuvres sociales (FNPOS).

1.2 Mission et Attribution de la CNAS :

- Gère les prestations des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès) ainsi que des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) ;
- Gère les allocations familiales pour le compte de l'Etat ;
- Assure le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations ;
- Assure le contrôle et la gestion du volet contentieux relatif à la collecte des souscriptions visant à financer des rendus ;
- Attribue un numéro d'immatriculation national aux assurés sociaux et aux employeurs ;
- Contribue à promouvoir la politique de prévention des AT/MP et gère le fonds de prévention AT/MP ;
- Gère les prestations dues aux personnes bénéficiaires des accords bilatéraux de sécurité sociale ;
- Exerce le contrôle médical des bénéficiaires ;
- Entreprendre des actions en vue de faire bénéficier les travailleurs et leurs ayants droit de prestations collectives, sous forme de réalisations à caractère sanitaire et social ;
- Conclue des conventions avec les prestataires de soins ;
- Assure l'information aux usagers de la CNAS ;
- La CNAS est responsable du recouvrement de toutes les cotisations de sécurité sociale et assure cette fonction pour le compte de la CNR, la CNAC, le FNPOS l'OPREBAT.

1.3 Organisation de la CNAS

Pour remplir ses missions, l'Agence CNAS de Sidi Bel Abbes dispose d'une direction d'agence de wilaya avec 05 sous-directions :

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- Sous-direction de l'administration générale et des moyens généraux
- Sous-direction des finances et du recouvrement
- Sous-direction des prestations
- Sous-direction du contrôle médical
- Sous-direction de l'informatique
- 17 structures de paiement, dont : 07 centres de paiement (4 au niveau du Chef-lieu de wilaya, Sfisef – Telagh – Benbadis) et 07 antennes de paiement (Université, Wilaya, DGSN, Ain-El Berd, Mostefa Benbrahim, Ras El-Ma, Boukhanifis).
- 03 correspondances locales (MoulaySlissen, Sidi Ali Benyoub, Ténira).
- Une clinique dentaire à Sidi Bel Abbès, - Un centre de diagnostic et de soins à Sfisef.
- Une crèche et jardin d'enfants à Sidi Bel Abbès.

L'agence CNAS de la wilaya de Sidi Bel-Abbès gère 291170 assurés sociaux affiliés dont 153 455 actifs et 137 715 inactifs et une couverture sociale de 282548 ayants droit.

- Système CHIFA : Nombre de cartes produites : 258961 dont 257719 remises ;
- Tiers Payant Officines : Nombre d'officines conventionnées : 317 ;
- Nombre d'assurés et ayants droit bénéficiaires de la carte chifa : 573718 dont 85393 malades chroniques, 78533 retraités, 409792 autres ;
- Conventionnement des médecins traitants : Nombre de médecins conventionnés : 121 Dont 90 Médecins généralistes et 31 Médecins spécialistes. Nombre d'Assurés ayant choisi un médecin traitant : 30002 ;
- Conventionnement des opticiens lunettiers : Nombre d'opticiens conventionnés : 12. Nombre des bénéficiaires (Enfants) : 7 794 ;
- Hémodialyse et Transport sanitaire : Nombre cliniques d'hémodialyses conventionnées : 03 - Nombre de malades : 281. Nombre de transporteurs sanitaires conventionnés : 08 - Nombre de malades : 186.

1.3.1 Situation des ressources humaines par niveau de qualification et genre :

arrêtée au 31/12/N → Effectifs employés : 383, dont : cadres (15/2 et plus : 139)

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Tableau 11 : Effectif par catégorie socio-professionnelle et par genre

Catégorie	Masculin	Féminin	Total
Cadres supérieurs	4	1	5
Cadres moyens	67	67	134
Agents de maîtrise	122	90	212
Personnel d'exécution	19	13	32
Effectif total	212	171	383
Dont universitaires	67	78	145

Source : Elaboré par l'auteur sur la base des données CNAS

1.3.2 Structures de paiement :

L'agence dispose de 14 structures de paiement dont 08 avec contrôle médical

Tableau 12 : Dénombrement des structures de paiement des prestations

Code	Libelle	Actifs	Inactifs	Total
12201	Centre payeur Siège	21 303	15 478	36 781
12202	Centre payeur Ben badis	12 067	13 081	25 148
12203	Centre payeur Telagh	12 548	13 531	26 079
12204	Centre payeur Sfifef	8 408	9 221	17 629
12207	Antenne Ain el berd	3 243	3 058	6 301
12208	Antenne Université	5 472	19 533	25 005
12209	Centre payeur Abane Ramdane	38 046	14 094	52 140
12210	Centre payeur Eymard	20 543	18 151	38 694
12211	Centre payeur Sidi djillali	13 569	19 674	33 243
12212	Antenne Wilaya	1 691	148	1 839
12213	Antenne Ras el ma	5 426	6 049	11 475
12214	Antenne DGSN	5 782	184	5 966
12215	Antenne Most benbrahim	2 985	2 476	5 461
12216	Antenne Boukhanefis	2 372	3 037	5 409
Total		153 455	137 715	291 170

Source : Elaboré par l'auteur sur la base des données CNAS

- Nombre d'ayants droit : 282 548 ;
- Total bénéficiaires : 573 718 ;
- Nombre de cartes Chifa produites : 254 118 ;
- Nombre d'habitants de la wilaya : 702 404 ;
- Taux de couverture sociale : 81,67 %.

1.3.3 Recouvrement :

A la clôture de l'exercice N, 5188 employeurs actifs figurent sur la base répartis comme suit :

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Tableau 13 : Dénombrement des effectifs « Employeurs – Salariés ».

Secteur d'activité	Nombre d'employeur	Nombre de salariés
Administrations	112	49 709
APC	52	5 437
Privé	4 729	25 097
Public	203	16 107
Catégories Particulières	76	114 898
Associations	15	75
Représentation Etrangères	1	7
Total	5 188	211 330

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS

1.3.4 Action sanitaire et sociale :

Nombre de structures sanitaires : 02 dont : - Officines : 00 - CDS : 02 - CRIM : 00

Nombre de structures sociales : 01 crèches et jardins d'enfants.

1.3.5 Principales structures et leurs missions :

Pour remplir ses missions, l'agence CNAS de Sidi Bel Abbes dispose des structures opérationnelles suivantes :

a- La direction d'agence de wilaya : La direction qui assure le fonctionnement de la caisse sous le contrôle du conseil d'administration, fixe l'organisation du travail, pourvoit aux emplois sauf pour les cadres supérieurs, exécute les budgets annuels alloués à la gestion de l'agence « Fonctionnement et investissement » et prend en charge les orientations de la direction générale en matière de vulgarisation des nouvelles dispositions à l'encontre des assurés, des employeurs, des professionnels de santé conventionnés et des divers partenaires de la sécurité sociale. Elle veille au respect de l'application de la réglementation 'Travail – Convention – Sécurité sociale – Sécurité des biens meubles et immeubles et à la bonne marche des diverses commissions « Discipline – Hygiène et sécurité – paritaire – recours préalable des assurés et des employeurs - Invalidité ».

b- La sous-direction de l'administration générale et des moyens généraux (SDAG) :

Les missions principales se résument comme suit :

- Responsable de la tenue des livres réglementaires ;

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- Responsable de la gestion optimale des ressources humaines ;
- Assure le suivi des réalisations budgétaires « Fonctionnement et Investissements » ;
- Prépare et élabore la rémunération du personnel ;
- Préserve les droits et avantages des salariés « Médecine de travail– Œuvres sociales » ;
- Elabore les inventaires physiques des investissements et des stocks ;
- Préserve le patrimoine de l'agence « Plan et mesures de sécurité »
- Gère les stocks de matières et fournitures et des moyens généraux.

c- La sous-direction des prestations (SDP) :

Les prestations servies par la CNAS sont assurées par l'ancrage juridique de :

- la loi n° 83-11 du 2 juillet 1983 relative à l'assurance maladie, maternité, invalidité, décès ;
- la loi 83-13 du 02 juillet 1983 relative aux accidents de travail et maladies professionnelles ;
- le décret N° 11-353 du 05/10/2011 relatif à la pension spécifique servie aux agents de la garde communale ;

La gestion des prestations : Elle est constituée des prestations en nature et en espèces :

- **Prestations en nature :** représentent les remboursements d'une des dépenses de soins (consultation, frais médicaux, frais d'analyse) ;
- **Prestations en espèce :** sont la compensation d'une partie de la perte de revenu salarial en cas d'arrêt de travail (Indemnités journalières versées pendant la maternité, la maladie ou accident du travail).

La gestion des allocations familiales : La CNAS gère pour le compte de l'État les allocations familiales pour les salariés du secteur économique (actifs et inactifs). Les allocations familiales du secteur de la fonction publique sont à la charge de l'employeur. La loi annonce tous les principes qui sous-tendent les assurances sociales, elle en précise les bénéficiaires ; les prestations offertes ; les conditions d'attribution des prestations ; les formalités d'obtention des prestations ; le niveau et la durée de service des prestations. Les bénéficiaires sont énumérés dans la loi qui précise toutes les situations, qu'il s'agisse : des assurés actifs comme les salariés ; des assurés inactifs comme les retraités, les invalides ; les

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

catégories particulières (IAIG, AFS, Handicapés, Moudjahidines et ayants droit de Chahid) ; des ayants droit comme le conjoint, les enfants moins de dix-huit ans, les ascendants de l'assuré et ou de son conjoint ; filles à charge sans ressources et sans condition d'âge.

Taux de prise en charge des indemnités journalières (IJ) : Le travailleur se trouvant dans l'incapacité physique ou mentale, constatée médicalement, de continuer ou de reprendre son travail a droit à une indemnité journalière fixée comme suit :

- Du 1^{er} au 15^{ème} jour suivant l'arrêt de travail : 50 % du salaire journalier après déduction de la cotisation de sécurité sociale et de l'impôt.
- A partir du 16^{ème} jour suivant l'arrêt de travail : 100 % du salaire visé ci-dessus.
- En cas de maladie de longue durée ou d'hospitalisation, le taux de 100 % est applicable compter du 1^{er} jour d'arrêt de travail.
- En cas d'affection de longue durée, l'IJ est servie pendant une période de 03 ans calculée de date à date.

L'assurance invalidité : Est considérée comme étant invalide l'assuré social présentant une invalidité réduisant au moins de moitié sa capacité de travail ou de gain. L'état d'invalidité est apprécié à l'expiration de la période pendant laquelle l'assuré social a bénéficié des indemnités journalières de l'assurance maladie. Aussi la caisse procède d'office à l'examen des droits au titre de l'assurance invalidité dès que l'assuré épuise ses droits aux indemnités journalières de l'assurance maladie (300 IJ ou 3 ans) et ce, sans attendre que l'assuré social n'en fasse la demande. L'assurance prévoit le service d'une pension d'invalidité aux invalides qui sont classés en 3 catégories :

- 1^{ère} catégorie (60 %) : invalides capables d'exercer une activité salariée complémentaire ;
- 2^{ème} catégorie (80 %) : invalides absolument incapables d'exercer une activité salariée ;
- 3^{ème} catégorie (80 % + 40 %) : invalides absolument incapables d'exercer une activité salariée et dans l'obligation de recourir à l'assistance d'une tierce personne.

La sécurité sociale représente un système de protection sociale globale destiné à garantir aux travailleurs contre les risques de toute nature, susceptible de réduire ou supprimer leur capacité de gain. Les prestations en espèces : représentent la compensation de la perte de

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

salaires subies par l'assuré lors d'un arrêt de travail dû à la maladie. Chaque assuré bénéficiant d'un arrêt de travail doit être soumis à un contrôle médical et administratif.

d- La sous-direction du contrôle médical :

Elle est constituée de praticiens conseils et d'un personnel administratif, le contrôle médical est organisé, au plan national et local, selon une structure pyramidale, Le contrôle médical donne un avis technique sur les différents risques soumis tel que :

- Les prescriptions médicales : Les arrêts de travail ;
- Les maladies longue durée : Les accidents de travail et maladies professionnelles ;
- L'invalidité : La pension spécifique des gardes communaux et les victimes du terrorisme.

Missions du contrôle médical : La première mission des praticiens conseils est de permettre aux assurés sociaux et à leurs ayants droit l'accès aux meilleurs soins au juste coût et de veiller à l'efficacité de l'offre de soins. Le médecin conseil est sollicité par les services des prestations pour se prononcer sur l'appréciation que fait le médecin traitant sur l'état de santé de l'assuré social qui demande le remboursement par la caisse des prestations en nature et/ou en espèces. Il peut convoquer le malade s'il le juge nécessaire ; lors du contrôle médical, l'assuré social peut se faire assister par son médecin traitant. Le service des prestations notifie à l'assuré social les décisions rendues par le médecin conseil.

e- La sous-direction de l'informatique :

Ses missions principales se résument à :

- L'administration des bases de données « SECU - SIGAS –SIGMA » ;
- La maintenance du réseau intranet de la caisse ; - la mise à jour du système CHIFA ;
- La solution informatique des besoins des sous directions ;
- La participation à la modernisation des procédures de gestion des assurances sociales ;
- La mise en place des portails d'accès aux bases de données CNAS avec les autres caisses : « CNR – CASNOS – CNAC » voire les autres ministères « Intérieur et collectivités locales ,Santé, Justice » → Administration Electronique ; - l'amélioration

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

de la qualité des prestations ; - la Simplification des procédures et formalités ;- Le remboursement systématique et rapide ;

- L'amélioration des relations avec les prestataires : Pharmaciens - Médecins - Opticiens ;
- La maîtrise de la gestion par : la productivité - la traçabilité - le contrôle et lutte contre les abus et fraudes ;
- L'assurance, le suivi et la maintenance du portail de télé-déclaration « Dépôt des déclarations mensuelle des salaires et annuelles des salariés » et le e-paiement mis au service des employeurs 24/24 et 7/7 pour effectuer le paiement de déclarations ;
- La mise à jour de l'espace Hana qui est un espace privé de l'assuré social.

Pour mettre en œuvre la politique du gouvernement concernant la dématérialisation des documents, la CNAS et en collaboration avec plusieurs organismes, a pu s'en passer de plusieurs documents en papier qui peuvent être demandés aux assurés sociaux et de les éditer ou les consulter sur place suivant le cas.

f- Action sanitaire et sociale :

L'agence CNAS de Sidi Bel Abbes gère deux centres de soins : une clinique dentaire à Sidi Bel-Abbès et un centre de diagnostic et de soin à Sfisef qui comporte une salle de radiologie, consultation de médecine générale, consultation spécialisée en rééducation fonctionnel dans le cadre conventionnel une salle de kinésithérapie, 02 cabinets Chirurgie dentaire, et un laboratoire de prothèses. Et une crèche et jardin d'enfants à Sidi Bel Abbes qui accueille des enfants âgés de trois ans à cinq ans dont la mère est travailleuse, avec une capacité théorique est de 200 enfants.

g- La sous-direction des finances et du recouvrement (SDFR) :

Elle est composée de deux divisions importantes.

- 1- **La Division Finance :** Elle est chargée des opérations financières et comptables :
 - Exécute les recettes et les dépenses ; - Etablit les états financiers ;
 - Responsable du maniement et de la préservation des fonds et valeurs ;
 - Responsable de la sincérité des écritures ; - Responsable des réalisations budgétaires ;
 - Etablit les procès-verbaux annuels inter-agence et inter-caisse ;

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- Recouvre les créances générées par les prestations servies pour le comptes des mutualistes, des démunis, des moudjahidines et leurs ayant droits et l'état « Allocations familiales ».

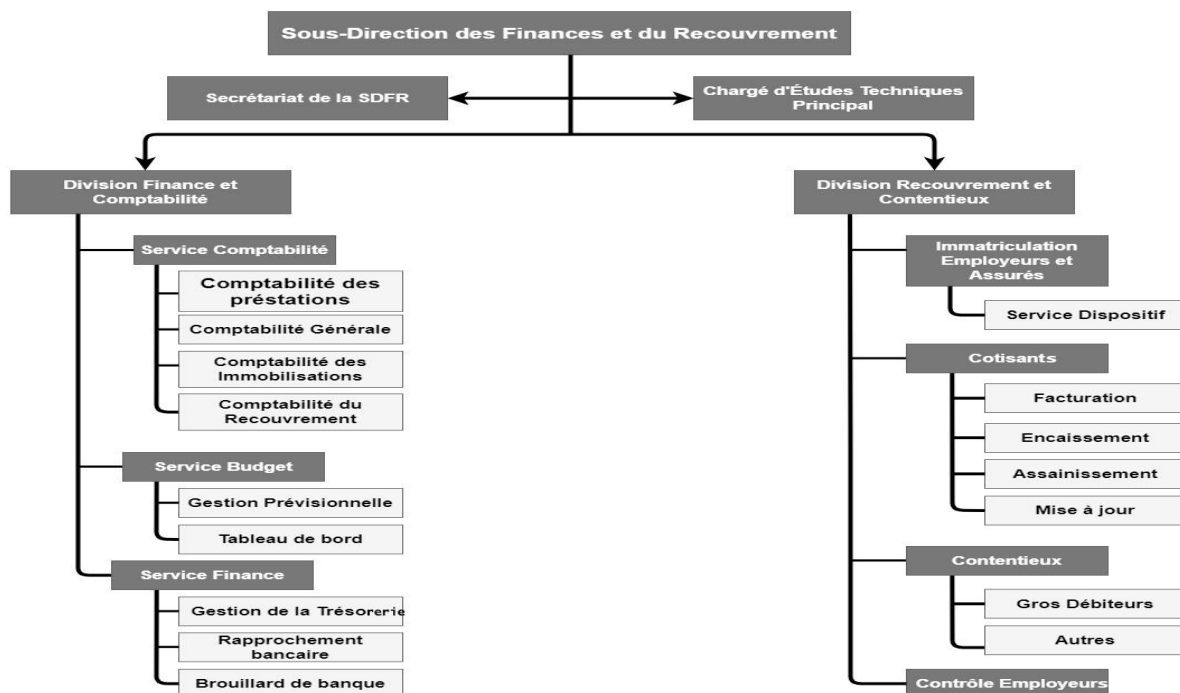


Figure 4 : Organigramme fonctionnel de la sous-direction des finances et du recouvrement

Source : Préparée par l'auteur sur la base des structures opérationnelles.

2- **Division du recouvrement :** Elle est chargée du recouvrement de toutes les cotisations de sécurité sociale et assure cette fonction pour le compte de la CNR, la CNAC, le FNPOS, l'OPREBAT et se résume à :

- Affilier les employeurs ; - Immatriculer les assurés ;
- Réceptionner les déclarations des salaires et des salariés ; - Vérifier les paiements effectués par les employeurs ; - Contrôler et redresser les employeurs en défaut ;
- Procéder au recouvrement forcé des créances « Mise en demeure - Opposition – Contrainte – Plainte » ;
- Octroyer les divers avantages aux employeurs à jour dans le cadre de la promotion de l'emploi ; - Arrêter la comptabilité du recouvrement ;
- Ventiler les encaissements identifiés et facturés par organisme de sécurité sociale ;

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

.2 Description du système d'information :

En recourant aux technologies de l'information et de la communication (TIC), la CNAS ambitionne, à travers cette démarche qui est un saut qualitatif dans le domaine de la numérisation de sa gestion, de se passer progressivement de la délivrance de la pièce au niveau de ses guichets et d'épargner, ainsi, aux citoyens la contrainte du déplacement vers ses structures. Ces dernières années, la CNAS a connu certains développements spécifiques aux métiers de la sécurité sociale « Carte Chifa – Télé-Déclaration – Télépaiement, Espace Hanna, Délivrance des attestations de mise à jour des employeurs et d'affiliation des assurés sociaux via le portail CNAS, et ce dans le but d'améliorer la qualité de service au profit des divers partenaires (assurés, cotisants, professionnels de santé conventionnés).

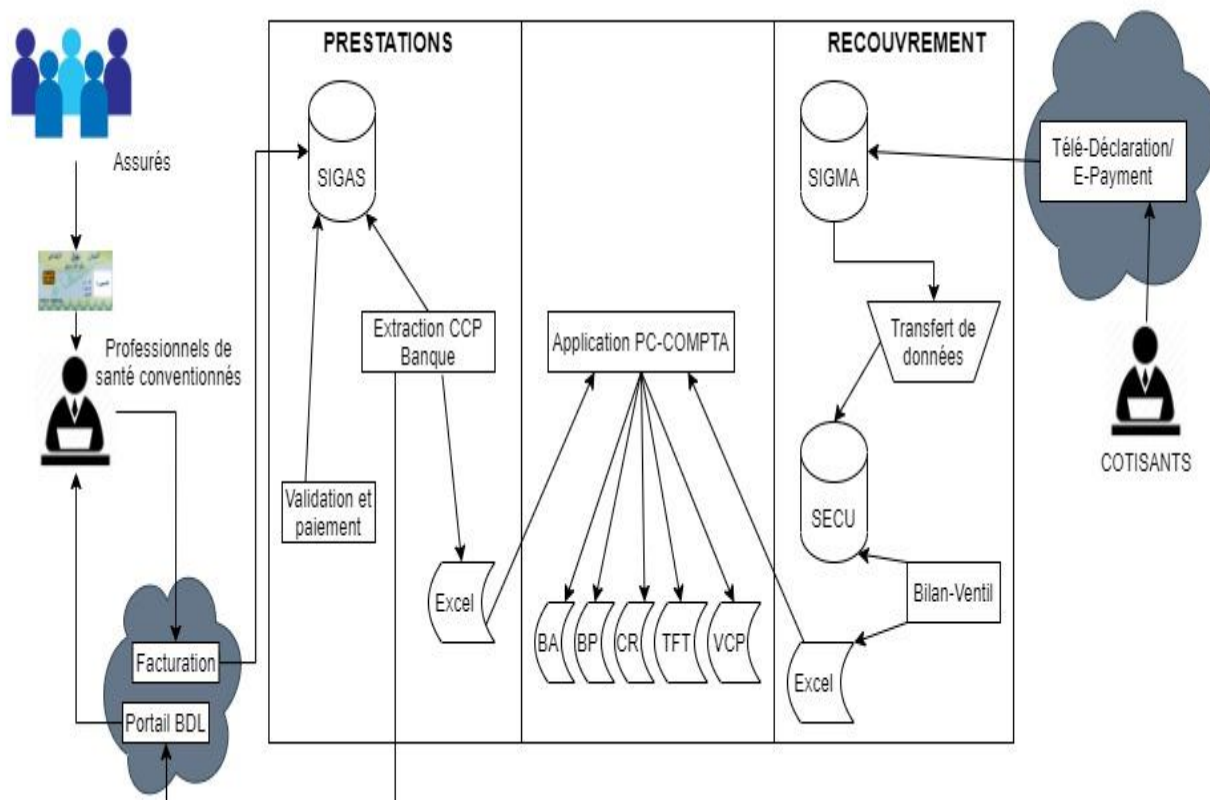


Figure 4 : Description système d'informations -CNAS-
Source : Préparée par l'auteur.

Ce système est composé de plusieurs grandes applications :

- SIGAS : Système intégré de gestion des prestations sociales « Web » ;
- SIGCM : Système intégré de gestion du contrôle médical « Web » ;
- SIGMA : Système intégré de gestion des métiers des assurances « Web » ;

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- SECU : Système de gestion du recouvrement des cotisations ses « Réseau local » ;
- TVP-Cnas : Traitement des virements des prestations « Banque – CCP » « Web » ;
- BIL-Cnas : Bilan - Ventilation - Comptabilité du recouvrement « Réseau local » ;
- G-Pers : Gestion du personnel « Mono poste » ;
- G-Paie : Gestion de la paie « Mono poste » ;
- DLG PC-COMPTA : Logiciel agréé comptabilité générale « Réseau Local ».

Le système permet l'importation des données via des requêtes « SQL » générées sous format excel ou texte. Le logiciel de comptabilité qui reçoit les journaux prestations « ventilation des actes médicaux par comptes de charge datée suivant la clôture de la journée de paiement au niveau des structures des prestations » et les journaux banques et CCP « ventilation des codes auxiliaires par compte de tiers datée de la journée de paiement au niveau des finances ».

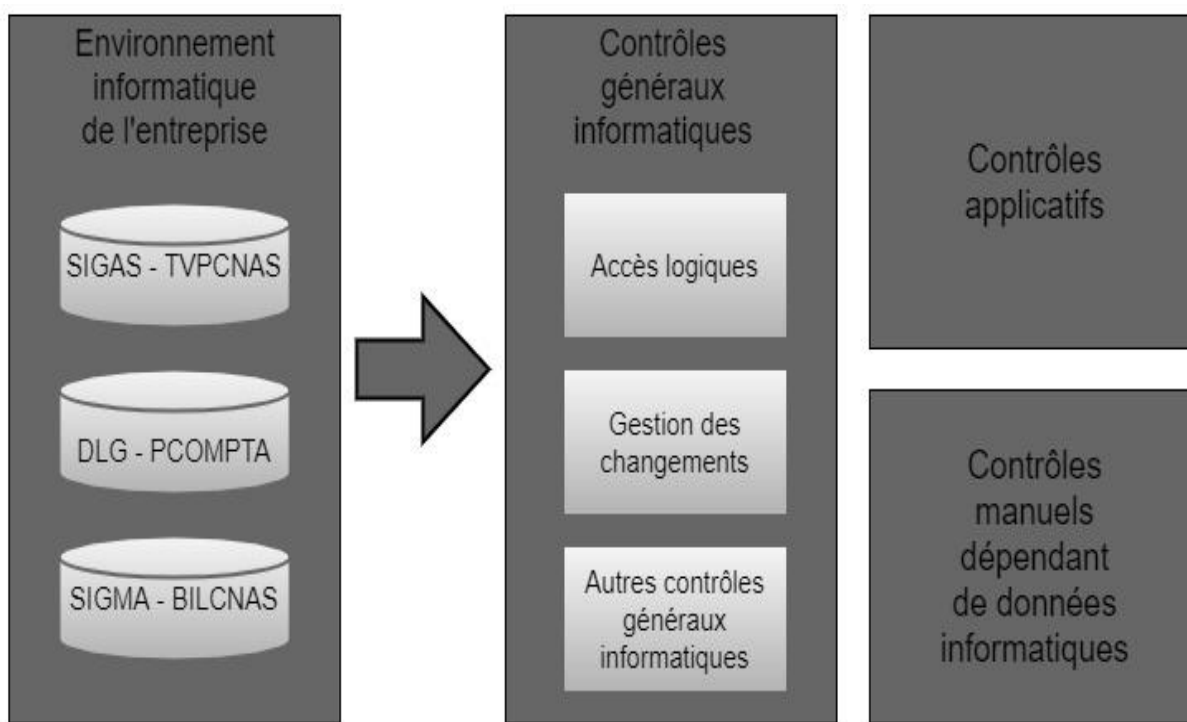


Figure 5 : Les contrôles de l'environnement informatique

Source : Préparée par l'auteur

2.1. Comptabilité des prestations :

Le transfert des écritures se fait par importation du fichier excel généré par la passerelle « SIGAS $\leftrightarrow$ TVP-Cnas » après vérification des journaux des prestations, des opérations diverses des frais de gestion des mutuelles et de banque ou CCP.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

2.2 Comptabilité du recouvrement :

Le transfert des écritures se fait par importation du fichier excel généré par la passerelle « SECU ↔ Bil-Cnas » après vérification du journal recouvrement (Facturation, Encaissement, Ventilation des quotes-parts).

2.3 Comptabilité des salaires :

Le transfert des écritures se fait par importation du fichier excel généré par la passerelle « G-Paie – Pass » après vérification du journal traitement des salaires et les statistiques éditées par G-paie.

2.4 Comptabilité de la trésorerie :

Le module TVP-Cnas « Paiement des prestations » génère les opérations regroupant tous les virements à effectuer dans un seul fichier « format texte » et le transfert via le portail Cnas à la banque Bdl « ebanking_bdl » suivant la convention Cnas-Bdl pour chargement et signature par les délégataires du financier et de l'ordonnateur pour débiter le compte ouvert dans les livres de la BDL. Pour les recettes de cotisations le même procédé est utilisé, à partir des employeurs pour le règlement de leurs cotisations « Carte CIB – Virement » ; Le compte CNAS au niveau de la BDL, et les écritures passées directement vers la base SIGMA pour mise à jour du compte cotisant. La majorité des transactions financières effectuées par virement « Salaires – Œuvres sociales – Mutuelles – et... » sont exécutées du siège de l'agence. La consultation et le chargement du relevé bancaire se font par internet assurant une analyse des données rapide et un rapprochement bancaire fiable.

2.5 Les utilisateurs du système d'information :

Les utilisateurs des applicatifs ont des privilèges bien définis au préalable en respectant le principe de la séparation des tâches et des pouvoirs :

- Liquidateur – Vérificateur – ordonnateur → Dossier prestations ;
- Facturation – Encaissement — Mise à jour → Dossier recouvrement ;
- Annulation – Suppression – Assainissement → Dossier recouvrement ;
- Calculateur de paie – Vérificateur pointage → Dossier paie.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Pour les professionnels de santé « Pharmaciens – Médecins traitant – Transporteur sanitaire – Clinique hémodialyse », la facturation se fait à leur niveau sur l'application SIGAS web. L'accès est autorisé par la clé « Token » délivré par la CNAS en utilisant le système chifa « Lecteur carte Chifa ». Une fois les factures saisies, elles sont regroupées dans un seul bordereau généré automatiquement identifié par son numéro, son code CPS, sa structure de paiement de rattachement et sa date de clôture ou de signature. Le dit bordereau sera envoyé via le VPN à la Cnas pour chargement, liquidation, vérification avec les dossiers physiques et paiement. Ajouté à cela, le suivi du déroulement des phases de traitement des bordereaux est consultable au niveau de l'officine via internet « Principe de confirmation périodique des soldes ». Au niveau de la comptabilité, le grand livre auxiliaire du professionnel de santé conventionné est actualisé après chaque opération.

Section 2 : Méthodes d'analyse – Approche par les risques :

L'accessibilité aux données chiffrées offerte par le système d'information de la CNAS par le biais de modules d'analyse de données, nous a permis d'orienter notre méthodologie de travail dans la réalisation d'une mission d'audit financier en milieu informatisé à 95%. Le fait marquant de la CNAS est le volume accru des flux de physiques et financiers. De ce fait nous avons jugé nécessaire d'utiliser une approche efficace basée sur les risques et la généralisation de test de contrôle pour toute rubrique pertinente des états financiers.

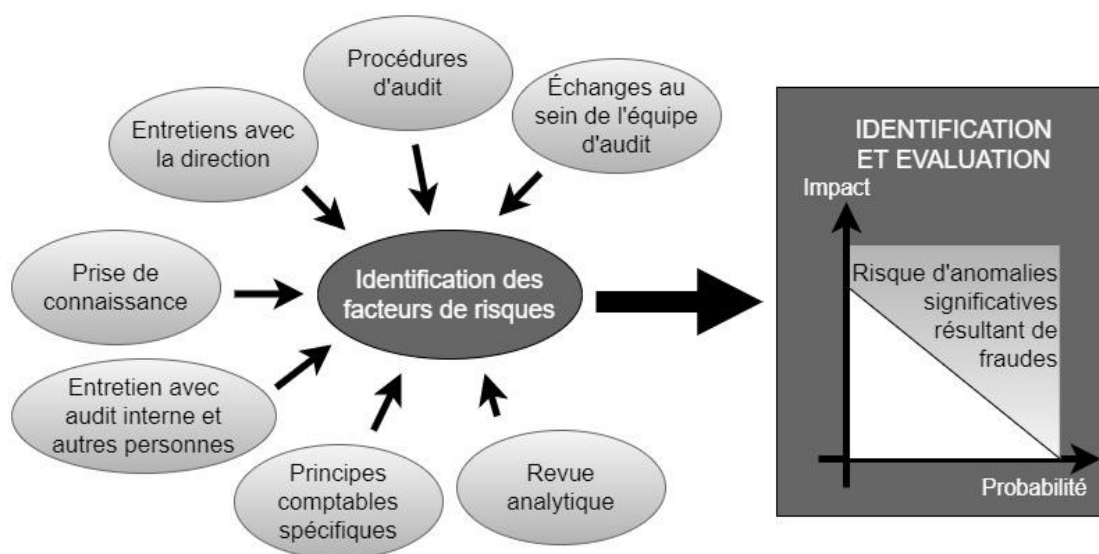


Figure 6 : Identification des risques
Source : Préparée par l'auteur à partir des diverses revues littéraires

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

.1 Identification des risques significatifs :

Dans le cadre de la prise de connaissance de l'agence et de son domaine d'activité, nous avons opté pour une analyse exploratoire sur une période de cinq ans. Ceci consiste à analyser les états financiers pour dégager les indicateurs de risque pour une exploitation détaillée pour l'exercice N à auditer. A partir des résultats des analyses horizontales et verticales, nous allons orienter notre audit en respectant le principe d'efficacité et de risque. L'analyse horizontale a pour but d'évaluer l'évolution des différentes données financières dans le temps (une année par rapport à la précédente). Cette évolution dans le temps est présentée par le biais d'un indice de temps. Par contre l'analyse verticale ou de la structure a pour but de connaître la part relative de chaque rubrique du bilan, du compte de résultats ou du tableau des flux de trésorerie. Pour cela le total des actifs et des passifs du bilan est assimilé à 100 % et chaque poste est exprimé en pourcentage de ce total. Pour le compte de résultats la même méthode est appliquée : les produits et les charges sont calculés en pourcentage du total des charges et des produits séparément de chaque exercice. Le respect des diligences des normes de travail internationales ISA et nationales NAA (300, 315, 330, 401) devrait renforcer notre planification d'audit des états financiers par la mise en place de procédures en réponse aux risques évalués.

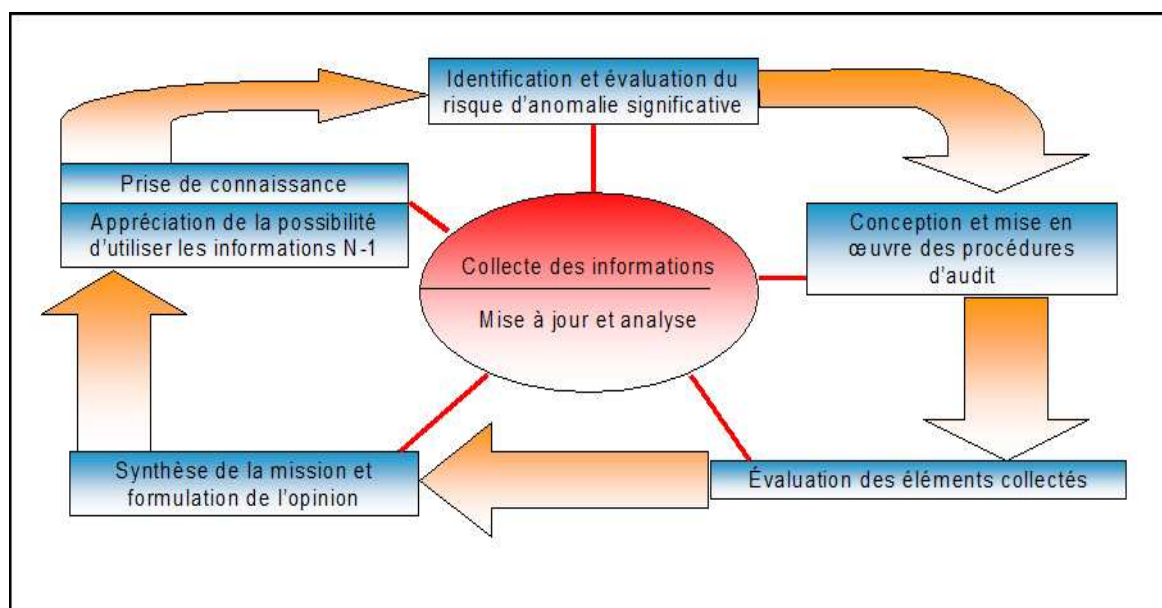


Figure 7 : Prise de connaissance de l'entité audité

Source : Préparé par l'auteur.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

1.1 La situation patrimoniale :

A partir de l'analyse bilancielle des cinq dernières années (voir tableau ci-dessous), nous avons pu déterminer que les postes des immobilisations corporelles, la trésorerie et les créances cotisants sont significatifs et à risque. L'évolution des actifs présente une évolution (+/-) variable comprise entre [-12.40 , 12.32%] qui est due à la variation importante de la trésorerie et des créances cotisants et les frais de gestion à recouvrer envers les mutuelles et les caisses de sécurité sociale.

Tableau 14 : Analyse quinquennale de la situation patrimoniale (Actif) en MDA

Rubrique -----> Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Evolution Biannuelle				
						Evol.	Evol.1	Evol.2	Evol.3	Evol.4
Immob. Incorporelles	1	1	1	1	1	0,00%	0,00%	-21%	0,00%	-17%
Amortis. Immob. Incorp.	-1	-1	0	-1	-1	0,00%	200%	-74%	0,00%	0,00%
Immob. Corporelles	963	900	870	844	777	6,93%	3,53%	2,98%	8,74%	9,34%
Amortis. Immob. Corpo.	-658	-613	-570	-522	-484	7,24%	7,66%	9,12%	7,88%	7,54%
Immob. Financières	16	17	14	14	12	-4,88%	22%	1,00%	16%	0,00%
Actif non courant	321	304	314	336	305	5,63%	-3,25%	-6,54%	10,4%	16,7%
Stocks et encours	43	47	43	29	25	-10%	11%	46%	18%	30%
Provisions - P/Val Stocks	0	0	0	0	0	0,00%	-78%	0,00%	-8,26%	9,01%
Cotisants	5426	5026	4993	4369	4913	7,97%	0,67%	14,27%	-11,07%	1,24%
Mutuelles conventionnées	63	72	88	81	71	-13%	-18%	8,44%	13,45%	-3,49%
Prov. - P/Val Mutuelles	-62	-62	-62	-62	-62	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres débiteurs	1466	1390	1313	1274	1222	5,50%	5,85%	3,04%	4,26%	13,64%
Prov. - P/val Débiteurs	-8	-8	-8	-8	-8	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-1,31%
Créances	6887	6419	6325	5655	6137	7,29%	1,48%	11,84%	-7,85%	3,45%
Trésorerie Active	1839	1322	1544	2165	2880	39,06%	-14,4%	-28,7%	-24,8%	-17,%
Actif courant	8768	7789	7912	7850	9042	12,58%	-1,56%	0,79%	-13,2%	-4,04%
Total Actif	9089	8093	8226	8186	9346	12,32%	-1,62%	0,49%	-12,4%	-3,48%

Source : Elaboré par l'auteur

L'analyse verticale de la période N-4 à N démontre que la part des créances cotisants varient entre [50.11% , 62.10%] et en moyenne de 56.02% du total de l'actif ce qui est important et confirme notre conclusion tirée à partir de l'analyse horizontale. De même pour la trésorerie active qui varie [16.34% , 35.84%] et en moyenne de 23.33% du total de l'actif. Idem pour les immobilisations corporelles et les autres débiteurs « Mutuelles et Caisses de sécurité sociale ». Les postes suscités sont pertinents et confirment notre conclusion tirée à partir de l'analyse horizontale.

Tableau 15 : Analyse des répartitions des postes de l'actif

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
Immobilisations incorporelles	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,01%	0,00%
Immobilisations corporelles	3,35%	3,55%	3,65%	3,94%	2,69%	2,69%	3,94%	3,31%
Immobilisations financières	0,18%	0,21%	0,17%	0,17%	0,00%	0,00%	0,21%	0,12%
Actif non courant	3,53%	3,76%	3,82%	4,11%	2,70%	2,70%	4,11%	3,44%
Stocks et encours	0,47%	0,59%	0,52%	0,36%	0,20%	0,20%	0,59%	0,39%
Cotisants	59,70%	62,10%	60,69%	53,37%	50,11%	50,11%	62,10%	56,02%

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Professionnels de santé	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Mutuelles conventionnées	0,02%	0,13%	0,32%	0,24%	0,13%	0,02%	0,32%	0,14%
Autres débiteurs	16,05%	17,08%	15,87%	15,47%	11,03%	11,03%	17,08%	14,42%
Impôts et assimilées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Charges et produits C/d'avance	0,01%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%
Créances et emplois assimilés	75,77%	79,32%	76,89%	69,09%	61,27%	61,27%	79,32%	70,60%
Trésorerie Active	20,23%	16,34%	18,77%	26,45%	35,84%	16,34%	35,84%	22,33%
Actif courant	96,47%	96,24%	96,18%	95,89%	97,30%	95,89%	97,30%	96,33%
Total Actif	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Elaboré par l'auteur

Pour les ressources de la caisse (Passif du bilan), nous avons effectué le même principe d'analyse.

Tableau 16 : Analyse quinquennale des ressources (Passif) en MDA

Rubrique -----> Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Evolution Biannuelle				
						Evol.1	Evol.2	Evol.3	Evol.4	Evol.5
Résultat net global	-138	-229	316	789	961	-39,70%	-172,4%	-59,97%	-17,97%	53,27%
Report à nouveau -	2131	2359	2043	1255	293	-9,69%	15%	62,86%	328%	-187,78%
Comptes liaison	-557	-271	-555	278	1583	105,35%	-51,15%	-299,9%	-82,5%	-41,7%
Capitaux Propres	1 436	1 859	1 804	2 321	2 838	-22,78%	3,07%	-22,28%	-18,20%	-5,69%
Emprunts et dettes Fin.	58	55	42	29	30	4,43%	32%	42,17%	-1,34%	0,00%
Provision sur IDR	359	314	346	308	410	14,36%	-9,36%	12,58%	-24,96%	-2,75%
Passifs non courants	417	369	388	337	440	0%	0%	0%	-23%	4,34%
Cotis mises en Recvt	5426	5026	4993	4369	4913	8%	1%	14,27%	-11,07%	1,24%
Organismes SS QP	1575	586	865	926	895	168,92%	-32,33%	-6,58%	3,54%	-21,34%
Fournis et Prof. de santé	45	92	48	88	91	-51,19%	92,24%	-45,42%	-3,67%	-20,95%
Autres dettes	191	160	128	144	170	18,90%	25,38%	-11%	-15%	15,41%
Passifs courants	7 237	5 864	6 034	5 528	6 069	23,41%	-2,81%	9,15%	-8,92%	-2,94%
Total Passif	9 089	8 093	8 226	8 186	9 346	12,32%	-1,62%	0,49%	-12,41%	-3,48%

Source : Elaboré par l'auteur

L'évolution des passifs présente une évolution (+/-) variable comprise entre [-12.41 , 12.62%] qui est due à la variation importante des capitaux propres, des dettes « Caisses de sécurité sociale », des provisions « IDR » et les cotisations mises en recouvrement « Spécifique à la gestion du recouvrement – les créances s'annulent avec les dettes, le solde des comptes 412 et 414 sont les mêmes.

Tableau 17 : Analyse des répartitions des postes du Passif

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
Résultat net global	-1,52%	-2,82%	3,84%	9,63%	10,29%	-2,82%	10,29%	2,77%
Report à nouveau -	23,44%	29,15%	24,84%	15,33%	3,14%	3,14%	29,15%	16,51%
Comptes liaison	-6,13%	-3,35%	-6,75%	3,39%	16,94%	-6,75%	16,94%	-0,44%
Capitaux Propres	15,80%	22,98%	21,93%	28,35%	30,36%	15,80%	30,36%	22,54%
Emprunts & Dettes Fin.	0,64%	0,68%	0,51%	0,36%	0,32%	0,32%	0,68%	0,47%
Provision sur IDR	3,95%	3,88%	4,21%	3,76%	4,39%	3,76%	4,39%	3,99%
Passifs non courants	4,58%	4,56%	4,72%	4,12%	4,70%	4,12%	4,72%	4,47%
Cotisations mises en Recvt	59,70%	62,10%	60,69%	53,37%	52,56%	52,56%	62,10%	56,83%
Caisses sécurité sociale	17,33%	7,24%	10,52%	11,32%	9,57%	7,24%	17,33%	10,53%
Fourniss & Prof. de santé	0,50%	1,14%	0,58%	1,08%	0,98%	0,50%	1,14%	0,80%
Autres dettes	2,10%	1,98%	1,56%	1,76%	1,82%	1,56%	2,10%	1,80%
Passifs courants	79,62%	72,46%	73,35%	67,53%	64,94%	64,94%	79,62%	70,47%

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Total Passif	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
---------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Source : Elaboré par l'auteur

L'analyse verticale de la période N-4 à N démontre que la part des capitaux propres varie entre [15.80% , 30.36%] et en moyenne de 22.54% du total du passif ce qui est important et confirme notre conclusion tirée à partir de l'analyse horizontale. De même pour les provisions IDR [3.76% , 4.39%] et en moyenne de 3.99% du total du passif et idem pour les dettes des caisses de sécurité sociale et les créances cotisantes. Les postes suscités sont pertinents et confirment notre conclusion tirée à partir de l'analyse horizontale.

1.2 La performance :

1.2.1 Les produits des activités ordinaires :

L'analyse de la performance portera sur les mêmes périodes N-4 à N, après lecture du tableau ci-dessous, nous constatons que l'évolution des produits est variable (+/-) entre [-1.71% , 8.39%] , pour la période N/N-1 une variation positive de 3.98% due à la quote-part CNAS des recettes de cotisations ventilées en N (5.01%) , pour les produits de gestion des mutuelles et de caisses de sécurité sociale une diminution est constatée de -10.03% de même pour les reprises des provisions de l'indemnité de départ en retraite (IDR) soit -86.76% due aux écarts actuariels et à la mauvaise imputation comptable du solde de tout compte (à débiter le 153000 au lieu 631421).

Tableau 18 : Analyse quinquennale des produits des activités ordinaires en MDA

Rubrique -----> Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Evolution Biannuelle				
						Evol.1	Evol.2	Evol.3	Evol.4	Evol.5
Cotisation affectée à la gestion	6996	6662	6814	7173	7020	5,01%	-2,22%	-5%	2,17%	9%
Autres Prestations de service	6	7	6	4	5	-4,11%	7%	56%	-18,99%	-16,57%
I- Production de l'exercice	7003	6669	6820	7176	7025	5,00%	-2,21%	-4,97%	2,16%	8,85%
Autres produits gestion courante	82	91	108	90	186	-10,03%	-15,74%	19,99%	-51,46%	2,39%
Plus-value de cession sur actifs	0	0	1	1	0	0,00%	-100%	116%	0%	-100%
Reprises financières sur PVP	8	61	10	135	48	-86,76%	509%	-92,6%	181%	-19,9%
Autres reprises	0	0	0	0	0	-100%	0,00%	-100%	-89,68%	-22,82%
Total Produits Activités Ordi.	7093	6821	6940	7402	7259	3,98%	-1,71%	-6,25%	1,97%	8,39%

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS

Les produits importants suscités sont confirmés par la répartition des produits par rapport au total des produits des activités ordinaires de la CNAS (Voir tableau ci-après).

Tableau 19 : Analyse des répartitions des produits ordinaires

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
Cotisation affectée à la gestion	98,64%	97,67%	98,19%	96,90%	96,71%	96,71%	98,64%	97,47%
Autres Prestations de service	0,09%	0,10%	0,09%	0,05%	0,07%	0,05%	0,10%	0,07%
I- Production de l'exercice	98,73%	97,77%	98,28%	96,95%	96,78%	96,78%	98,73%	97,55%
Autres produits gestion courante	1,16%	1,34%	1,56%	1,22%	2,56%	1,16%	2,56%	1,50%

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Plus-value de cession sur actifs	0,00%	0,00%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%
Reprises financières sur PVP	0,11%	0,89%	0,14%	1,82%	0,66%	0,11%	1,82%	0,62%
Autres reprises	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total des produits activités ordinaires	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Préparé par l'auteur à part des données retraitées de la CNAS

1.2.2 Les charges des activités ordinaires :

L'analyse horizontale des charges durant les mêmes périodes N-4 à N, présentée dans le tableau ci-dessous, fait sortir que l'évolution des charges est positive et continue d'une année à l'autre. Elle varie entre [1.18% , 6.43%], pour la période N/N-1 une variation positive de 2.57% due aux prestations sociales (1.98%), les charges du personnel (5.76%) la quote-part des recettes de cotisations ventilées en N (5.01%), les dotations aux amortissements (-1.49%) et aux provisions IDR (130.52%) et les charges financières (IDR) et actualisation des concessions.

Tableau 20 : Analyse quinquennale des charges des activités ordinaires en MDA

Rubrique -----> Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Evolution Biannuelle				
						Evol.1	Evol.2	Evol.3	Evol.4	Evol.5
Prestations -Assurances Maladie	5870	5759	5369	5167	4897	1,92%	7,27%	4%	5,50%	5%
Prestations -Accidents de travail	497	484	441	487	464	2,70%	10%	-10%	5,03%	-1,30%
Prestations sociales	6367	6243	5810	5654	5361	1,98%	7%	3%	5,46%	4,68%
Approvisionnements stocks	28	31	31	28	21	-8,96%	-1%	12%	30,29%	-5,11%
Autres services consommés	27	28	25	27	27	-3,88%	10%	-5%	0,37%	28,20%
II- Consommation de l'exercice	6422	6302	5866	5708	5409	1,90%	7%	3%	5,53%	4,74%
Frais de personnel	708	670	654	825	807	5,76%	2%	-21%	2,27%	-0,97%
Impôts et taxes	0	0	0	0	0	14,29%	-2%	26%	35,54%	-85%
Autres charges gestion courante	1	2	6	2	5	-51,86%	-66%	127%	-52,83%	16,15%
Moins-value de cession actifs	0	0	0	0	0	0,00%	0%	0%	0,00%	0,00%
Dot. Aux amortis. et provisions	44	45	49	44	39	-1,49%	-8%	11%	10,94%	15,30%
Dot. Aux provis. p/val AFNC	0	0	0	0	0	0,00%	0%	0%	-100%	-26%
Dot. aux provisions IDR-AFC	38	17	40	-18	22	130,52%	-59%	-323%	-181%	0,00%
Charges financières	17	14	10	-15	15	16,67%	48%	-163%	-206%	0,00%
Total Charges Activités Ordinaires	7231	7050	6624	6547	6297	2,57%	6,43%	1,18%	3,95%	3,76%

Source : Préparé par l'auteur après retraitement des données CNAS

Les charges importantes suscitées sont confirmées par la répartition des charges par rapport au total des charges des activités ordinaires de la CNAS (Voir tableau ci-après).

Tableau 21 : Analyse des répartitions des charges ordinaires

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
Prestations -Assurances Maladie	81,18%	81,69%	81,05%	78,12%	77,77%	77,77%	81,69%	79,60%
Prestations -Accidents de travail	6,88%	6,87%	6,65%	7,37%	7,37%	6,65%	7,37%	6,96%
Prestations sociales	88,06%	88,56%	87,71%	85,50%	85,14%	85,14%	88,56%	86,68%
Approvisionnements stocks	0,39%	0,44%	0,47%	0,42%	0,34%	0,34%	0,47%	0,40%
Autres services consommés	0,37%	0,40%	0,38%	0,40%	0,42%	0,37%	0,42%	0,39%
II- Consommation de l'exercice	88,81%	89,39%	88,56%	86,32%	85,90%	85,90%	89,39%	87,48%
Frais de personnel	9,80%	9,50%	9,87%	12,48%	12,81%	9,50%	12,81%	10,66%
Autres charges gestion courante	0,01%	0,03%	0,09%	0,04%	0,08%	0,01%	0,09%	0,04%
Moins-value de cession actifs	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dot. Aux amortis. et provisions	0,61%	0,64%	0,74%	0,66%	0,63%	0,61%	0,74%	0,65%

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Dot. aux provisions IDR-AFC	0,53%	0,23%	0,60%	0,27%	0,35%	0,23%	0,60%	0,37%
Charges financières	0,23%	0,20%	0,15%	0,23%	0,23%	0,15%	0,23%	0,20%
Total des charges activités ordinaires	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Préparé par l'auteur

1.2.3 Les Soldes intermédiaires de gestion :

La lecture de l'analyse des soldes intermédiaires de gestion durant les cinq exercices (tableau ci-dessous) présente les résultats suivants : - la production de l'exercice varie entre [-5% , 8.85%] avec une augmentation (N/N-1) de 5%. ; la consommation de l'exercice varie entre [1.98% , 4.74%] avec une augmentation (N/N-1) de 1.90%. La quote-part CNAS des cotisations couvre largement les prestations sociales. Par contre les charges du personnel résorbent toute la valeur ajoutée et de fait l'excédent brut d'exploitation est négatif les deux derniers exercices N et N-1. Pour le résultat opérationnel, présente des soldes négatifs durant les deux derniers exercices dû principalement aux dotations des amortissements et provisions des indemnités des départs en retraite (IDR). Ajouté à cela les charges financières (IDR et concessions) et creuseront davantage le résultat négatif de l'exercice.

Tableau 22 : Analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG) en MDA

Rubrique ---> Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Evolution Biannuelle				
						Evol.1	Evol.2	Evol.3	Evol.4	Evol.5
I- Production de l'exercice	7003	6669	6820	7176	7025	5,00%	-2%	-5%	2,16%	8,85%
II- Consommation de l'exercice	6422	6302	5866	5708	5409	1,90%	7%	3%	5,53%	4,74%
III- Valeur ajoutée d'exploitation	581	367	954	1468	1616	58,32%	-62%	-35%	-9,14%	25,34%
IV- Excédent Brut d'exploitation	-127	-303	300	643	809	-57,91%	-201%	-53%	-20,53%	70,58%
V- Résultat Opérationnel	-121	-214	325	840	976	-43,48%	-166%	-61%	-13,95%	52,44%
VI- Résultat Financier	-17	-14	-10	15	-15	16,67%	49%	-162%	-206%	12,27%
VII- Résultat Ordinaire	-138	-229	316	855	961	-39,70%	-172%	-63%	-11,03%	53,27%
Total Produits activités ord.	7093	6821	6940	7402	7259	3,98%	-2%	-6%	1,97%	8,39%
Total Charges activités ord.	7231	7050	6624	6547	6297	2,57%	6%	1%	3,95%	3,76%
VIII- Résultat net activité ord.	-138	-229	316	855	961	-39,70%	-172%	-63%	-11,03%	53,27%
IX- Résultat Extraordinaire	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%
X- Résultat net de l'exercice	-138	-229	316	855	961	-39,70%	-172%	-63%	-11,03%	53,27%

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS

Les résultats suscités confirment que les rubriques importantes à vérifier durant l'exercice (N) sont : Les recettes de cotisations ; les prestations sociales, les salaires, les immobilisations et les provisions des indemnités de départs en retraite. Dans ce qui suit, nous présentons les flux de trésorerie pour consolider notre démarche.

1.3 Analyse des flux de trésorerie :

Le flux de trésorerie net ou le cash-flow constitue un reflet plus objectif du résultat obtenu par l'entreprise puisque son calcul ne fait pas appel aux évaluations (subjectives) de

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

durée de vie, de dépréciation, de frais variables futures, etc. Le cash-flow constitue la source de financement pour certains investissements ou remboursements d'emprunts et quote-part des caisses de sécurité sociale et particulièrement la caisse de retraite CNR. La rentabilité du cash-flow est à proprement parler analogue à la rentabilité brute des capitaux propres. Ce ratio démontre l'efficacité de l'entreprise à générer des revenus bruts (cash) via ses capitaux propres. A titre de rappel, la CNAS entreprise publique à gestion spécifique chargée du recouvrement des cotisations des employeurs pour le comptes de toutes les caisses de sécurité sociales et la prise en charge directe des prestations des assurés sociaux ou par le biais des professionnels de santé conventionnés. Et pour assurer sa gestion financière, elle dispose de plusieurs comptes financiers ouverts dans les livres des établissements financiers publics en l'occurrence :

- La trésorerie de wilaya pour les administrations et collectivités locales assujetties au contrôle financier ;
- Les banque dont la BDL est conventionnée pour le e-paiement et les échanges de données informatique « EDI » ;
- Le centre des chèques postaux pour le paiement des assurées détenteurs de compte CCP « Virement globale sur support électronique CD » ;
- Les caisses pour les structures sanitaires et sociales « Clinique dentaire Sidi-Bel-Abbès, Centre de diagnostic et de soins Sfisef , Crèche et jardins d'enfants SBA »

Et enfin une caisse régie plafonnée à vingt mille dinars pour le fonctionnement de services « Opérations urgentes ».

1.3.1 Les encaissements de trésorerie :

Le flux des encaissements de la CNAS Sidi Bel-Abbes est important et régulier voire quotidien. A partir de l'évolution quinquennale des flux de trésorerie (N-4 à N), nous pouvons déduire que les flux des encaissements dépassent en moyenne les quinze milliards de dinars chaque année et que l'évolution des encaissements varie entre [-2.38% , 8.36%].

Pour l'exercice N, une augmentation de 5.67% confirmant ainsi une hausse des recettes de cotisations par rapport à N-1. Cependant, en cas de crise financière, sanitaire ou sociale des répercussions fatales sur le fonctionnement de la caisse. A ce titre, l'impact négatif de la

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

pandémie du Covid 19 sur le recouvrement des cotisations serait ressenti durant les années à venir. Pour les événements postérieurs à la clôture et en application des diligences de la norme NAA 560, une partie du rapport d'audit des commissaires aux comptes porterait sur cette crise et ses conséquences sur la continuité d'exploitation des entités auditées.

Le tableau ci-après présente l'analyse quinquennale des encaissements par nature.

Tableau 23 : Analyse quinquennale des encaissements de trésorerie en MDA

Rubrique -----> Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Evolution bi-annuelle				
						Evol.	Evol.1	Evol.2	Evol.3	Evol.4
Cotisations Rcv	15597	14725	15134	15899	14695	5,92%	-2,70%	-4,81%	8,19%	8,98%
Prestations Sociales	6	6	6	4	5	9,04%	-4,34%	61,41%	-20,82%	-19,77%
Frais de gestion OSS	30	30	45	50	50	0,00%	-33,33%	-10,00%	0,00%	0,00%
Ré-imputés - Trop perçus	8	18	19	8	7	-54,05%	-3,87%	130%	9,18%	-55,36%
Frais de gestion	9	16	22	15	19	-42,35%	-27,91%	47,69%	-22,56%	54,41%
Reçus du personnel	21	1	0	0	0	2636%	380%	257%	-79,77%	89,12%
Inter-agences	24	75	19	25	3	-68,10%	294%	-22,70%	733%	-97,52%
Autres encaissements	38	20	7	25	11	90,06%	171%	-70,02%	120%	-25,51%
S/T Encais. Opérationnels.	15734	14891	15252	16025	14791	5,66%	-2,37%	-4,82%	8,34%	7,94%
Encais. Cessions Immob.	0	0	1	1	0	0,00%	-100%	127%	0,00%	-100%
Rembours. Prêts Personnel	1	0	0	2	0	0,00%	0,00%	-100%	730%	-76,47%
S/T Encais. Investis.	1	0	1	2	0	0,00%	-100%	-41,08%	1020%	-91,22%
Total des encaissements	15735	14891	15254	16027	14791	5,67%	-2,38%	-4,83%	8,36%	7,92%

Source : Préparé par l'auteur à partir des données brutes de la CNAS.

L'analyse verticale ci-dessous, nous guiderait sur les postes importants et jugés significatifs à prendre en considération lors de cette mission d'audit. La répartition des encaissements durant la période N-4 à N (voir Tableau 23) démontre clairement que les cotisations de recouvrement représentent entre [98,89% , 99,35%] de la recette globale et une part moyenne annuelle de 99,11%. Donc les recettes de cotisations auront une part importante de notre étude, du fait que la gestion du recouvrement est la base de l'équilibre financier du système de sécurité sociale. L'une des caractéristiques de la comptabilité du recouvrement et la non application du principe de la comptabilité d'engagement. Le fait générateur des produits est l'encaissement des cotisations des périodes en cours ou le recouvrement des créances et non pas la facturation.

Tableau 24 : Analyse des répartitions des encaissements de trésorerie par nature

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
Cotisations Recouvrement	99,12%	98,89%	99,21%	99,20%	99,35%	98,89%	99,35%	99,11%
Prestations Sociales	0,04%	0,04%	0,04%	0,02%	0,03%	0,02%	0,04%	0,03%
Frais de gestion OSS	0,19%	0,20%	0,30%	0,31%	0,34%	0,19%	0,34%	0,25%
Ré-imputés - Trop perçus	0,05%	0,12%	0,12%	0,05%	0,05%	0,05%	0,12%	0,08%
Frais de gestion	0,06%	0,11%	0,15%	0,09%	0,13%	0,06%	0,15%	0,10%
Reçus du personnel	0,13%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,13%	0,02%
Inter-agences	0,15%	0,50%	0,12%	0,15%	0,02%	0,02%	0,50%	0,16%
Autres encaissements	0,24%	0,13%	0,05%	0,15%	0,08%	0,05%	0,24%	0,12%
Encaissement Opérationnel	99,99%	100%	99,99%	99,99%	100%	99,99%	100%	99,99%

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Encais. Cessions Immob.	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%
Rembours. Prêts Personnel	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%
Encaissement Investissement	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%	0,01%
Encais. provenant d'emprunts	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Encaissement Financement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total des encaissements	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Préparé par l'auteur après traitement des données CNAS.

1.3.2 Les décaissements de trésorerie.

Le paiement des engagements de la caisse vis-à-vis des partenaires se fait soit par virement global et électronique pour les professionnels de santé conventionnés, les salaires et les assurés sociaux, soit par chèques de trésor pour les quotes-parts des caisses de sécurité sociale ou chèques de banque pour les capitaux de décès des ayants droit, les fournisseurs et autres. Le flux des décaissements de la CNAS Sidi Bel-Abbes est important et régulier voire quotidien. A partir de l'évolution quinquennale des flux de trésorerie (N-4 à N), nous pouvons déduire que les flux des décaissements dépassent en moyenne les quinze milliards de dinars chaque année et que l'évolution des encaissements varie en [-5.18% , 23,66%].

Les postes importants sont : - les prestations avec un montant de 6.285 milliards DA en N, soit une évolution continue de 3.44% par rapport à N-1 (Les augmentations annuelles des prestations se répercuteront sur la trésorerie et la rentabilité de l'agence). - Les quotes-parts des caisses dépend de la disponibilité des fonds et le recouvrement des cotisations. Durant les cinq dernières, les paiements dépassent les huit milliards de DA. Ce qui est important, surtout pour la caisse de retraite dont l'avance mensuelle sur quote-part dépasse les 600 MDA et réglée par chèque trésor et enfin les salaires du personnel sont virés par voie électronique et avoisinent les 35 MDA mois et les impôts (IRG salaires) atteignent les 110 MDA an.

Tableau 25 : Analyse quinquennale des décaissements de trésorerie en MDA

Rubrique -----> Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Evolution Biannuelle				
						Evol.	Evol.1	Evol.2	Evol.3	Evol.4
Prestations	6285	6076	5740	5423	5181	3,44%	5,87%	5,85%	4,66%	5,46%
Paie. P/Compte de l'état	198	164	167	184	187	20,81%	-1,86%	-9,27%	-1,63%	-4,81%
Mutuelles Conventionnées	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fournisseurs Divers	64	69	66	59	47	-6,77%	4,04%	12,92%	23,56%	-1,61%
Rémunérations Personnel	401	376	358	493	477	6,61%	5,04%	-27,42%	3,41%	0,44%
Impôts et taxes	110	105	106	120	122	4,44%	-0,77%	-11,34%	-1,90%	-3,86%
Quote-part caisses SS	8004	8172	8748	8970	8242	-2,07%	-6,58%	-2,48%	8,84%	28,34%
Sociales et Mutuelles	33	28	28	38	32	19,65%	-2,37%	-25,70%	17,93%	-18,07%
Ré-imputés-Trop-perçus	1	4	4	4	3	-64,33%	13,94%	-8,90%	13,06%	-46,50%
Retours chèques impayés	27	28	32	133	23	-4,04%	-14,34%	-75,69%	484%	-34,90%
Inter-agences	0	60	600	1201	1000	-100%	-89,98%	-49,99%	20,08%	887%
Autres décaissements	30	6	6	30	10	375%	9,57%	-80,80%	204%	59,05%

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

S/T Décais Opérationnels	15152	15088	15855	16653	15325	0,42%	-4,83%	-4,80%	8,67%	23,89%
Aquis immobilisations	61	17	14	80	52	252%	25,26%	-82,94%	55,41%	-19,66%
Prêts au personnel (5 ans)	6	7	6	8	6	-11,11%	12,50%	-20,00%	42,86%	0,00%
Décais. Dividendes	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
S/D Décais. Investis.	67	24	20	88	57	2012%	8839%	4621%	54,19%	-16%
Rembours. d'emprunts	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0%	0,00%
S/T Décais. Financement	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%
Total des décaissements	15219	15113	15875	16742	15382	0,70%	-4,80%	-5,18%	8,84%	23,66%

Source : Préparé par l'auteur après traitement des données CNAS.

Les postes suscités sont répartis durant l'exercice N comme suit : les prestations (41.30%), la rémunération du personnel (2.63%), l'impôt sur salaires (0.72%) et les quotes-parts des caisse (52.59) soit 97.28% par à rapport aux dépenses globales, ce qui confirme notre analyse.

Tableau 26 : Analyse des répartitions des décaissements de trésorerie par nature

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
Prestations	41,30%	40,21%	36,16%	32,39%	33,68%	32,39%	41,30%	36,02%
Paiement P/Compte de l'état	1,30%	1,08%	1,05%	1,10%	1,22%	1,05%	1,30%	1,13%
Mutuelles Conventionnées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fournisseurs Divers	0,42%	0,46%	0,42%	0,35%	0,31%	0,31%	0,46%	0,38%
Rémunérations Personnel	2,63%	2,49%	2,25%	2,94%	3,10%	2,25%	3,10%	2,61%
Impôts et taxes	0,72%	0,70%	0,67%	0,72%	0,79%	0,67%	0,79%	0,71%
Quote-part Organismes SS	52,59%	54,08%	55,10%	53,58%	53,58%	52,59%	55,10%	53,59%
Œuvres Sociales et Mutuelles	0,22%	0,18%	0,18%	0,23%	0,21%	0,18%	0,23%	0,20%
Ré-imputés-Trop-perçus	0,01%	0,03%	0,02%	0,02%	0,02%	0,01%	0,03%	0,02%
Retours chèques impayés	0,17%	0,18%	0,20%	0,79%	0,15%	0,15%	0,79%	0,28%
Inter-agences	0,00%	0,40%	3,78%	7,17%	6,50%	0,00%	7,17%	2,98%
Autres décaissements	0,19%	0,04%	0,04%	0,18%	0,06%	0,04%	0,19%	0,09%
Décaissement Opérationnel	99,56%	99,84%	99,87%	99,47%	99,63%	99,47%	99,87%	99,64%
Acquisitions immobilisations	0,40%	0,11%	0,09%	0,48%	0,34%	0,09%	0,48%	0,25%
Prêts au personnel (5 ans)	0,04%	0,05%	0,04%	0,05%	0,04%	0,04%	0,05%	0,04%
Décaissements Dividendes	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Décaissement Investissement	0,44%	0,16%	0,13%	0,53%	0,37%	0,13%	0,53%	0,29%
Remboursements d'emprunts	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Décaissement Financement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total des décaissements	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Préparé par l'auteur.

En appliquant les diligences des normes NAA 230, nous avons collecté la documentation suffisante pour mener à bien cette mission d'audit financier. Cette connaissance chiffrée du fonctionnement de la caisse va non seulement orienter la mission d'audit et limiter les risques significatifs par la vérification et les tests de contrôle des états financiers en conformité avec la norme d'audit NAA 300.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

.2 Evaluation du contrôle interne :

Dès la généralisation de l'informatisation et la dématérialisation, la CNAS a mis en place des procédures de contrôles internes avec une séparation des tâches et des pouvoirs dans les travaux manuels et via le système informatique. Cette sous-section sera présentée comme un questionnaire avec les réponses de différents services opérationnels de la caisse. L'objectif est de s'assurer à travers ce questionnaire, si le système de contrôle interne fonctionne de manière à limiter les risques probables encourus, que toutes les opérations comptabilisées automatiquement sont fiables en matière d'imputation, de valorisation et de respect d'engagement. En effet la gestion du recouvrement des cotisations et des prestations ne présente pas le même risque, d'autre part certains risques ne sont pas connus ou détectés (des anomalies, les irrégularités, ou les malversations ...), il s'agit donc en conséquence de se focaliser sur les postes du bilan ou sur les cycles de transaction à haut risque.

2.1 Gestion de la trésorerie :

Les objectifs du questionnaire sont :

- Un système de suivi comptable est établi sur tous les fonds qui sont reçus ;
- Les décaissements sont faits seulement pour des fins autorisées par des personnes désignées ;
- Un document est établi pour chaque règlement établi « Ordre de règlement » ;
- Les actifs liquides sont suffisamment protégés du vol et du détournement « Risque minime ».

Questionnaire du contrôle interne sur la gestion de la caisse :

Questions	Réponses		
	Oui	Non	Observations
1. La responsabilité de la caisse est-elle du ressort d'une seule personne?	X		
2. Le montant des opérations par caisse est-il significatif ?		X	Par rapport aux dépenses de la caisse
3. Existe-t-il des montants maximums : de sortie des fonds, par opération, au niveau de la caisse?	X		5000 DA. Peut y avoir des exceptions d'urgence

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

4. Les dépenses effectuées par caisse sont-elles justifiées par des pièces de caisse approuvées régulièrement ?	X		
5. Est-il délivré un reçu à tout bénéficiaire d'un montant à partir de la caisse (dépenses justifiées individuellement)?	X		
6. Le solde comptable de la caisse est –il rapproché Régulièrement (chaque jour ou chaque semaine) de l'encaisse physique.	X		Chaque jour le solde de la caisse est comparé avec la situation de trésorerie en extra et validé GLV
7. Les avances se renouvellent après approbation d'un responsable qui prend soin de vérifier les pièces de caisse, autre que le caissier ?	X		SDAG - SDFR
8. Les pièces justificatives appuyant les dépenses par caisse, sont-elles effectivement annulées au moment de la reconstitution de l'avance, afin d'en empêcher un nouvel emploi ?	X		Régularisation par quinzaine des avances avec le montant des dépenses engagées
9. Existe-t-il des bons provisoires de sortie de fonds de la caisse, et par qui sont-ils approuvés ?		X	
10. Des contrôles inopinés sont-ils effectués sur la caisse ?	X		
11. La caisse est –elle tenue par une personne indépendante des services comptables ?	X		N'a pas d'accès au système comptable
12. L'accès aux documents comptables est-il interdit au caissier ?	X		
13. L'importance de l'encaisse est-elle conforme aux besoins ?	X		
14. selon le règlement interne de la caisse, qui est la Personne responsable qui a l'habilité d'auditer la caisse ?			Les cadres de la division finance et comptabilité
15. Existe - il une procédure interne de gestion de la caisse ?	X		
16. Existe-t-il une passation de consigne avec PV entre les anciens caissiers et les nouveaux ?	X		
17. Possédez-vous plusieurs caisses ?	X		02 CDS - 01 CJE

Questionnaire du contrôle interne sur la gestion de la banque :

Questions	Réponses		
	Oui	Non	Observations
1. Tous les chèques sont-ils pré numérotés, dans un carnet à souches ? « Trésor – CCP – Banque »	X		

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

2. Les carnets de chèques sont-ils gardés en lieu sûr et sous la responsabilité d'une personne non habilitée à les signer?	X		
3 Les chèques sont-ils préparés au vu des pièces justificatives régulièrement approuvée ?	X		
4 Les personnes qui préparent les chèques sont-elles indépendantes de celles qui approuvent ces pièces ?	X		Chef Service Mandatement
5 Les chèques abimés sont-ils annulés de telle sorte qu'ils ne puissent plus être utilisés ?	X		
6 Les chèques sont-ils classés dans un dossier en vue de toute vérification ultérieure?	X		
7. Est-il interdit de tirer des chèques "au porteur" ?	X		
8. Quand il y a deux signataires, l'un d'eux vérifie-t-il les pièces justificatives au moment de signer ?	X		A la charge de la division finance et comptabilité
9. Les personnes habilitées à signer les chèques sont-elles indépendantes du service moyens généraux	X		
10. Les personnes habilitées à signer les chèques sont-elles indépendantes des personnes demandant le règlement d'une dépense particulière ?	X		
11. Les personnes habilitées à signer les chèques sont-elles indépendantes des personnes approuvant les pièces justificatives ?	X		
12. Les personnes habilitées à signer les chèques sont-elles indépendantes des personnes qui préparent le registre des règlements à effectuer ou qui rapprochent les documents non encore réglés avec le grand livre?	X		
13. Les personnes habilitées à signer les chèques sont-elles indépendantes des personnes qui préparent les chèques?	X		
14. Les personnes habilitées à signer les chèques sont-elles indépendantes des personnes préparant les journaux des décaissements?	X		Déléataires directeur ordonnateur
15. Les personnes habilitées à signer les chèques sont-elles indépendantes des personnes qui effectuent les états de rapprochement bancaire?	X		
16. Les personnes habilitées à signer les chèques sont-elles indépendantes des personnes qui passent des écritures comptables ?	X		
17. Les comptes de la banque ont-ils l'objet de rapprochement fréquent, ou, au moins une fois par mois?	X		Manuel et automatique
18. Les chèques en suspens depuis une date éloignée font ils l'objet d'investigations appropriées?	X		Chèques de cotisations , capitaux décès et fonctionnement
19. L'usage des chèques à blanc est-il permis ?		X	
20. les consignations versées font elles l'objet d'un suivi particulier ?	X		Réconciliation annuelle

2.2 Gestion des immobilisations :

Les objectifs de ce questionnaire sont de s'assurer que :

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- Toutes les immobilisations sont comptabilisées, suivies et correctement identifiées ;
- Que les inventaires physiques sont régulièrement réalisés et confrontés aux enregistrements comptables ;
- L'acte d'investir est soumis à autorisation « Autorisation budgétaire » ;
- Les mouvements affectant les immobilisations sont correctement saisis dans les états financiers ;
- Les amortissements sont correctement calculés « Respect du mode et des taux pratiqués » ;
- Distinction adéquate entre éléments à immobiliser et éléments à passer en charges « IAS16 ».

Questionnaire du contrôle interne sur la gestion des immobilisations :

Questions	Réponses		
	Oui	Non	Observations
1. Les registres d'immobilisations sont-ils tenus?	X		
2. Les fiches d'immobilisations, incluant les enregistrements des amortissements cumulés:			
* sont-elles établies?	X		
* Font-elles l'objet d'examen périodique?	X		
* sont-elles occasionnellement contrôlées par un inventaire physique des immobilisations?	X		
* Font-elles l'objet de balance de manière régulière pour comparaison avec le compte général correspondant?	X		
* Sont-elles conservées pour les immobilisations totalement amorties?		X	En exploitation
3. Si les immobilisations, totalement amortis, mais toujours en usage, sont-ils sortis des livres, figurent-ils toujours sur des registres détaillés?		X	CNAS
4. Les inventaires physiques détaillés des immobilisations sont-ils réalisés d'après les registres détaillés?	X		Inventaire réalisé chaque année basé sur rapprochement entre fiches DLG par code et affectation
* les inventaires physiques des immobilisations sont-ils réalisés après la réception provisoire du projet et avant sa réception définitive.	X		Avant la clôture
5. Existe-t-il une procédure précise d'autorisation par des personnes ou commissions désignées pour :			
* Acquérir ou remplacer des immobilisations ?	X		
* Reformuler des immobilisations?	X		
* Céder des immobilisations ?	X		

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

* Effectuer des dépenses supérieures aux autorisations originales?		X	Les crédits alloués sont respectés
6. Existe-t-il des études préalables à l'acquisition des immobilisations ?	X		
7. Existe-t-il une procédure qui distingue les dépenses d'immobilisations des dépenses d'entretien et de réparations?	X		Procédure élaborée par la CNAS, validée par le CA
8. Des personnes de la division finances et comptabilité sont-elles désignées pour examiner les dépenses des immobilisations et pour s'assurer que les articles remplacés ont bien été éliminés des livres	X		
9. Les responsables ou détenteurs des éléments d'immobilisations sont-ils tenus de signaler les changements dans la situation de ces biens (déplacements, ventes, mises au rebut, etc...)	X		
10. Les livres sont-ils rapidement modifiés pour tenir compte de ces changements ?	X		
11. Les immobilisations non utilisées sont-ils convenablement contrôlées physiquement et dans les comptes?	X		Contrôle conjoint entre les services patrimoine et comptabilité
12. Existe-t-il un budget des immobilisations ?	X		En fonction des besoins de chaque gestion
* Est-il rapproché des investissements réalisés ?	X		Services Budget - comptabilité Réalisations -
13. Les taux d'amortissements sont-ils revus périodiquement et modifiés en cas d'un changement d'estimation ?		X	Depuis le passage SCF 2010 aucun changement
14. Les immobilisations sont-elles suffisamment assurées ?	X		Assurances Multirisques
15. Les factures d'immobilisations font-elles l'objet d'un classement distinct ?	X		Mensuel
16. Les emprunts d'immobilisations sont-ils négociés après autorisation de la Direction ou du Conseil d'Admin	X		Suivant la nature et l'opportunité de l'opération
17. La CNAS SBA s'assure-t-elle que les clauses restrictives des contrats de concession sont respectées ?	X		Suivi des redevances
18. L'outillage et les petits équipements:			
* sont-ils conservés dans des magasins spécialisés?	X		
* dont la responsabilité est assurée par un petit nombre d'employés dûment désignés?	X		
19. Tous les éléments d'équipements sont-ils marqués ou possèdent-ils un système d'étiquetage avec des numéros	X		Code barre en cours
* Ce numéro correspond-il au numéro d'identification figurant sur les fiches d'immobilisations?	X		Numéro fiche DLG et N° Inventaire
20. Des procédures de routines fournissent-elles un ensemble d'informations rapides et précises à la division qui			
- les ventes de matériel?	X		MGX – Patrimoine

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- toute cession ou mise hors service d'immobilisation?	X		
21. Les cessions et les mises au rebut sont-elles matériellement justifiées et approuvées	X		Procès-verbal commission
22. Existe-t-il un contrôle sur les prix de cession ?	X		Traitement comptable VNC

2.3 Gestion des achats :

L'objectif de ce questionnaire est de s'assurer que :

- Les besoins sont correctement déterminés ;
- Les commandes d'achat sont faites dans les règles (Respect crédit alloué par article);
- Les biens et services reçus correspondent aux quantités et spécifiés mentionnées sur la commande ;
- Les factures se rapportent à des biens ou à des services effectivement reçus et sont correctement autorisées et enregistrées ;
- Les paiements sont effectués sur la base de documents probants attestant de la réception ou du service fait.

Questionnaire du contrôle interne sur la gestion des achats :

Questions	Réponses		
	Oui	Non	Observations
1- Tous les achats à l'intérieur de l'entreprise s'opèrent-ils au sein d'un même service?	X		
2- La fonction achat est-elle complètement séparée d'autres fonctions, et particulièrement des fonctions comptables, des fonctions de livraison et de réception des marchandises?	X		
3- Les achats sont-ils lancés à partir de demande d'achat interne?	X		
4- Les demandes d'achat interne sont-elles approuvées par les chefs de service concernés ?	X		fiche validation besoin
5- Si des demandes d'achat ne sont pas établies, tous les achats sont-ils approuvés par quelqu'un d'autre que le responsable des moyens généraux département achat ?	X		SDAG – MGX
6- Les bons de commande aux fournisseurs sont-ils établis pour les achats ? * Sont-ils à souche et pré numérotés ? * Sont-ils systématiquement établis pour tous les achats ? * Une copie est-elle envoyée au service comptable?	X X X X		Au service budget
7- La concurrence entre plusieurs fournisseurs est-elle organisée par le procédé de l'appel d'offre pour des achats d'une certaine importance ? Su oui quel est ce seuil ?	X		Respect Procédure de passation des marchés , chaque seuil à son mode de passation

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

8- En cas de non-respect de la procédure de l'appel d'offre pour des achats importants, est-il exigé des explications écrites ?	X		
10- Si des réceptions partielles opérées, indique-t-on cela clairement sur les bons de commande, pour éviter lors des réceptions complètes d'opérer à des doubles paiements?	X		Suivi Stocks MGX-Comptabilité matière
11- Les achats faits pour le personnel suivent-ils les mêmes procédures que les achats courants?	X		
12- Vérifier que le dossier achat comprend au moins les documents suivants: Demande d'achat , Bon de commande , Bon de réception , Facture du fournisseur	X		Fiche de validation
13- Les services comptables sont-ils destinataires d'une copie des bons de commande correctement renseignés.	X		
14- Actualisez-vous, périodiquement, la base de données des fournisseurs ?	X		MAJ fichier fournisseurs
15- Les besoins sont-ils déterminés sur la base d'un programme de consommation pour éviter le sur stockage ?	X		Suivant niveau des stocks et budget alloué
16- Existents-ils des contrats de conseil (conseil juridique, médecine de travail...), de la même nature, conclus avec plus d'une personne ? Si oui, sont-ils justifiés ?	X		A la demande, ou besoin d'urgence
17- Toutes les marchandises, matières et fournitures, sont-elles reçues par un service central de réception ?		X	Réception par gestion , lieu différent Siège , CDS , CJE
18- Le service réception est-il indépendant du service achat et des personnes qui décident des achats ?	X		
19- Est-il établi pour chaque entrée au magasin des bons de réception?	X		
20- Si des bons de réception sont établis, sont – ils signés , datés et renumérotés:	X		
21- une copie du bon de réception est-elle gardée par le service réception ?	X		
22- En cas de réception partielle, les bons de réception, sont-ils correctement renseignés?	X		
23- Le service réception vérifie-t-il l'état, la quantité, et les spécificités des achats reçus ?	X		
24- Est-ce que les copies des bons de commande transmises au service de réception mentionnent la quantité commandée ? vérifier que les copies des bons de commande transmises au service de réception ne mentionnent pas les quantités commandées (ceci pour entraîner un comptage réel à la réception) ?	X		
25- Les services comptables sont-ils destinataires d'une copie des bons de réception correctement renseignés ?	X		
26- Toutes les factures de prestation de service sont-elles accompagnées d'un attachement ?	X		Service fait
27- Les rapports d'évaluation des services fournis par les prestataires (nettoyage, sécurité,...) sont-ils élaborés	X		PV provisoire et service fait
28. Les factures sont-elles reçues par courrier par des personnes qui procèdent à leur règlement.		X	Déposées par le fournisseur
29. Existe-t-il un contrôle des factures dès leur réception?	X		
30. Les doubles de factures sont-ils marqués lisiblement dès leur Réception afin d'éviter des doubles paiements ?		X	Les doubles sont jointes au dossier de base pour paiement.
31. Les prix, les quantités et les conditions de paiement figurant	X		

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

sur la facture, sont-ils rapprochés et vérifiés avec ceux figurant dans le bon de commande ?			
32. Les références et les quantités figurant sur les bordereaux de réception sont-elles comparées pour vérification avec celles figurant sur les factures ?	X		Concordance entre le quantités commandées - facturées - reçues
33. Les factures sont-elles vérifiées arithmétiquement?	X		Contrôle tacite
34. Est-ce qu'il existe une approbation finale pour paiement, par des personnes indépendantes du service achat ?	X		Ordre de paiement visé par l'ordonnateur
35. Existe-t-il des procédures adéquates pour s'assurer de la réalité des frais de déplacement?	X		un décompte de frais de mission justifiée calculé suivant conventions
36. Un document est-il établi pour les articles qui ne sont pas acceptés par le Service "Réception" ou pour les éléments qui sont retournés aux fournisseurs?		X	Rejet automatique "non conformes au bon de commande"
37. Est-il rapproché, fréquemment, les bons de commandes aux bons de réception, avec les factures encore sans justificatif?	X		Rapprochement mensuel des stocks (E/S)
38. Existe-t-il des signes apparents sur les documents indiquant que les contrôles sont effectués?			Cachet service fait , Accusé de réception , Paraphe, Titre de paiement
39. Les bons de réception, les commandes et les factures fournisseurs qui n'ont pas été mis en correspondance ont-ils l'objet d'examens périodiques ?	X		Un contrôle mensuel validation consommation budgétaire
40. Les imputations comptables sont-elles revues ou sont-elles l'objet de tests suffisants par quelqu'un d'autre que la personne qui a fait les imputations initiales?	X		Analyse mensuelle des comptes
41. La balance des comptes fournisseurs, est – elle établit et contrôlée au moins mensuellement avec le compte collectif du grand livre?	X		Mensuellement
42. Les certifications des comptes adressés par les fournisseurs sont-elles régulièrement rapprochées avec les grands livres auxiliaires des fournisseurs ?	X		Dès leur réception et à la demande grand livre auxiliaire

2.4 Gestion des stocks

Le questionnaire du contrôle interne des stocks a pour objectifs :

- Les stocks font l'objet d'un contrôle comptable adéquat ;
- Les stocks sont identifiés, protégés et correctement valorisés.

Questionnaire du contrôle interne sur la gestion des stocks :

Questions	Réponses		
	Oui	Non	Observations
1. Le système de l'inventaire permanent est-il utilisé pour les principales catégories de stock?	X		
2. Les stocks en valeurs sont-ils rapprochés à intervalles réguliers avec les comptes généraux du grand livre et ce lorsque le système de l'inventaire permanent est utilisé?	X		Avant et après inventaire
3. Les registres détaillés de stock sont-ils tenus par des personnes distinctes de celles qui ont la garde des marchandises?		X	Suivi fiche de stock manuelle et fichier Excel

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

4. Les registres sont-ils convenablement tenus pour suivre les marchandises remises en consignment, ou chez des sous-traitants ?		X	Suivi fiche de stock au niveau CJE
5. Les registres détaillés d'inventaire permanent sont -ils périodiquement examinés en vue de détecter les articles à rotation lente ?	X		Fichier Excel
6. Procède-t-on aux sorties par utilisation de bons de réquisition ?	X		Assistance IGT - Election
7. Ces bons sont-ils signés par une personne dûment habilitée ?	X		SDAG - Directeur
8. Ces bons sont-ils pré numérotés ?	X		Carnet à souche
9. Ces bons sont-ils signés par les réceptionnaires des matériels et matières premières ?	X		au cas par cas
10. En cas de sortie non conforme à la demande, ou une quantité différente, le service « tenue du fichier informatique » est-il avisé ?	X		Régularisation avec reconstitution dossier
11. En cas de détérioration des fournitures destinées à la consommation, utilise-t-on un bon de sortie spécial pour obtenir d'autres	X		Après validation par une commission interne
12. Existe-t-il un contrôle pour s'assurer que toutes les fournitures non utilisées par les services demandeurs sont retournés au magasin?	X		Bon réintégration - Provision pour perte - Destruction - MAJ fiche de stocks
13. Les factures sont-elles reçues par courrier par des personnes qui procèdent à leur règlement.		X	Déposées par le fournisseur
14. Existe-t-il un contrôle des factures dès leur réception?	X		
15. Les doubles de factures sont-ils marqués lisiblement dès leur Réception afin d'éviter des doubles paiements ?		X	Les doubles sont jointes au dossier de base.
16. Les prix, les quantités et les conditions de paiement figurant sur la facture, sont-ils rapprochés et vérifiés avec ceux figurant dans le bon de commande ?	X		
17. Les références et les quantités figurant sur les bordereaux de réception sont-elles comparées pour vérification avec celles figurant sur les factures ?	X		Concordance entre le quantités commandées - facturées - reçues
18. Les factures sont-elles vérifiées arithmétiquement ?	X		Contrôle tacite
19. Est-ce qu'il existe une approbation finale pour paiement, par des personnes indépendantes du service achat ?	X		Ordre de paiement visé par l'ordonnateur
20. Existe-t-il des procédures adéquates pour s'assurer de la réalité des frais de déplacement?	X		un décompte de frais de mission justifiée calculé suivant conventions
21. Un document est-il établi pour les articles qui ne sont pas acceptés par le Service "Réception" ou pour les éléments qui sont retournés aux fournisseurs?		X	Rejet automatique "non conformes au bon de commande"
21. Est-il rapproché, fréquemment, les bons de commandes aux bons de réception, avec les factures encore sans justificatif ?	X		Rapprochement mensuel des stocks (E/S)
22. Existe-t-il des signes apparents sur les documents indiquant que les contrôles sont effectués?			Cachet service fait , Accusé de réception , Paraphe, Titre de paiement
23. Les bons de réception, les commandes et les factures fournisseurs qui n'ont pas été mis en correspondance ont-ils l'objet d'examen périodiques ?	X		Un contrôle mensuel validation consommation budgétaire
24. Les imputations comptables sont-elles revues ou sont-elles l'objet de tests suffisants par quelqu'un d'autre que la personne qui a fait les imputations initiales?	X		Analyse mensuelle des comptes

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

25. La balance des comptes fournisseurs, est-elle établie et contrôlée au moins mensuellement avec le compte collectif du grand livre ?	X	Mensuellement
26. Les certifications des comptes adressés par les fournisseurs sont-elles régulièrement rapprochées avec les grands livres auxiliaires des fournisseurs ?	X	Dès leur réception et à la demande grand livre auxiliaire

2.5 Gestion des inventaires :

Le questionnaire du contrôle interne des stocks a pour objectifs :

- La conformité des opérations d'inventaires ;
- Le rapprochement des inventaires physiques et comptables ;
- Le traitement des écarts d'inventaire.

Questionnaire du contrôle interne sur la gestion des inventaires

Questions	Réponses		
	Oui	Non	Observations
1. les employés chargés de procéder à l'inventaire: · Sont-ils désignés par décision interne ? , · Ont-ils reçu des instructions appropriées? , · Sont-ils supervisés ?	X		Par la SDAG / La SDFR
2. Existe-il deux équipes de comptage, A et B	X		Voir C en cas d'écart
3. En cas de différence entre les résultats de comptage, les responsables chargés de l'inventaire physique font ils appel à la troisième équipe de comptage (équipe C) ?		X	A partir de cette année
4. Les employés procédant aux inventaires ont-ils des tâches régulières autres que celles de magasiniers ou de responsables des fichiers des magasins?			Les membres de comptage ont d'autres tâches voir responsabilité
5. Faites-vous appel à des extras pour réaliser le comptage ? Et exigez-vous un certain niveau ou une certaine spécialité ?		X	Chaque équipe est dotée d'un listing des affectations initiales par structures
6. Faites-vous une formation suffisante aux extras avant qu'il commence le comptage ?	X		Une réunion de sensibilisation
7. Les personnes qui font le comptage sont-ils indépendants des personnes qui font la saisie sur le système ?	X		Chaque équipe a un agent de saisie désignée par décision
8. Avant de commencer le comptage, procédez-vous à la vérification des appellations et identifications saisies sur le système, afin d'effectuer un rapprochement fiable entre l'inventaire physique et l'inventaire théorique ?	X		Chaque équipe est doté d'un listing des affectations initiales par structures
9. Des sondages sont-ils prévus pour s'assurer que tous les articles ont bien été inventoriés ?	X		
10. Les articles anciens, les articles à rebuter, les marchandises en consignment, font ils l'objet d'annotations?	X		
11. les personnes retenues pour l'inventaire physique, sont- elles les mêmes que celles qui sont retenues pour la valorisation de l'inventaire ?	X		La valorisation est faite par le jointure fichier Excel

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

12. les listes détaillées des inventaires sont-elles rapprochées des relevés de base?	X		
13. les prix, tirages, totalisations, etc. , des listes sont-ils contrôlés?			Fichier Excel
14. les différences entre l'inventaire théorique et physique en stocks font ils l'objet d'investigation profonde ?	X		Après traitement
15. les ajustements sont-ils opérés rapidement dans le système informatisé de gestion des stocks et dans les livres d'inventaires après approbations d'un responsable?	X		Après justification

2.6 Gestion des salaires :

Les objectifs du questionnaire du contrôle interne des salaires se résument comme suit :

- Chaque paie effectuée correspond à un employé, qui a effectivement travaillé durant la période ;
- Que toutes les paies sont calculées sur la base de documents probants, et qu'elles sont effectivement distribuées à leurs ayants droits ;
- Que les paies, correctement calculées, sont bien reversées dans les comptes de l'Entreprise.

Questionnaire du contrôle interne sur la gestion des salaires

Questions	Réponses		
	Oui	Non	Observations
1. Les fonctions mentionnées ci-dessous sont-elles indépendantes ? · Approbation des heures travaillées? · Préparation, calcul et distribution de la paie? · Garde des salaires non réclamés?	X X X		Gestion du personnel Service paie Paie - Finance
2. Les modifications de salaires individuels, sont-ils soumis à une procédure indépendante du service paie?	X		Décision échelon , IEP , Promotion visée par la direction
3. Les recrutements et les listes de paie sont-ils établis par un service différent du service paie ?	X		Décision Direction et suivi gestion du personnel
4. Existe-t-il un service qui gère le personnel et qui tient à jour son dossier?	X		
5. Des horloges pointeuses sont-elles utilisées pour l'établissement et le contrôle de la paie?	X		
6. Comment est contrôlé le temps de présence du personnel non soumis à l'horloge pointeuse?	X		Pointage manuel "Les médecins conseils" , les cadres supérieurs ne sont pas soumis au pointage
7. Les horloges font-elles l'objet de surveillance lorsque les employés pointent à la sortie et à l'entrée ?	X		Empreinte
8. Est-il effectué des contrôles sur les lieux de travail et confrontation avec le pointage de la période?		X	Le contrôle est effectué par le responsable de structure en place

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

9. La procédure paie fait-elle l'objet d'un deuxième contrôle ?	X		SDRF et lors de la comptabilisation
10. La paie est-elle soumise à l'approbation d'une Personne indépendante du service paie?	X		SDAG - SDFR
11. Les personnes qui mandatent les paies, sont-elles indépendantes des personnes qui approuvent les heures travaillées et préparent la paie?	X		
12. Les imputations de paie sont-elles contrôlées par une autre personne ?	X		Imputation automatique « passerelle - Paie-Pc-Compta », les erreurs sont corrigées par OD
13. Existe-t-il des salaires effectués en espèces ?		X	
14. Existe-il une convention collective détermine le mode de calcul des primes et indemnités ? Est-elle respecté ?	X		
15. Le virement de la rémunération se fait-elle par banque ?		X	Virement globale via le portail CNAS-BDL « EDI »
16. Les réclamations des retours sont-elles traitées après rapprochement bancaire ? Est-elle respecté	X	X	Les impayés sont crédités dans le compte CNAS BDL et régularisée dès réclamation du salarié

2.7 Gestion du recouvrement :

Les objectifs du questionnaire du contrôle interne de la chaîne du recouvrement des cotisations et se résument comme suit :

- Chaque dossier d'affiliation des employeurs doit être visé et immatriculé ;
- Chaque dossier d'immatriculation des assurés doit être codifié « Numéro National »
- Chaque décision d'octroi des avantages « Taux réduit de cotisation » doit être suivie suivant le délai accordé ;
- Tous les chèques réceptionnés au niveau du service cotisants doivent être déposés au niveau des finances pour vérification et remise à l'encaissement ;
- Tous les rapport de contrôle doivent être saisis et notifiés ;
- Toutes les procédures du recouvrement forcé doivent engagées pour les créances générées après clôture de la comptabilité du recouvrement ;
- Analyse mensuelle et détaillée des comptes des créances et des acomptes du recouvrement

Questionnaire du contrôle interne destiné au service immatriculation

Questions	Réponses
-----------	----------

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

	Oui	Non	Observations
1. Le registre création des comptes cotisants existe ?	X		
2. Le registre radiations et de suspension des comptes cotisants existe ?	X		
3. Les déclarations d'activité sont-elles soigneusement remplies ?	X		
4. Les déclarations d'activité sont-elles signées et cachetées?	X		
5. Les dossiers d'attribution de compte sont-ils complets ?	X		
6. Les pénalités sont-elles calculées au niveau du service ?	X		
7. En cas de dépassement du délai imparti (10j) , est ce que la demande de contrôle est systématique?	X		
8. Les dépôts tardifs des Sécus sont-ils consignés dans un registre et particulièrement les sécu de de complaisance - AT tardif ?		X	Confirmation par les contrôleurs
9. Les informations demandées par le système informatique sont saisies directement des pièces jointes au dossier ou après avoir synthétiser celles exigées par SECU - SIGMA lors de la saisie	X		
10. Le numéro d'immatriculation est - il attribué séquentiellement ?	X		
11. La validation du dossier immatriculation est -elle contrôlé par une personne indépendante du service ?		X	
12. Les statistiques mensuelles sont extraites de la base informatique ?	X		
13. L'assainissement du fichier est opéré d'une manière aléatoire ?		X	
14. L'assainissement du fichier est opéré d'une manière méthodique préparation des situations arrêtées à une date X pour évaluation ?	X		
16. Les mesures d'assainissement consistent à : .. - Positionner les employeurs,(actif - inactif) .. - Actualiser les informations devant figurer dans le fichier cotisants .. - Corriger les erreurs de codifications, .. - Procéder à la radiation des employeurs ayant perdu la qualité employeur.	X X X X		
17. Le fichiers cotisants fait-il l'objet d'exploitation et analyse fréquentes , ou ,au moins une fois par trimestre ?	X		
18. Les sécus réceptionnés sont-ils traités automatiquement ?		X	
19. Les instances sont-elles prises en charge en collaboration avec les service de l'informatique et des prestations affiliation ?		X	
20. Les sécus des assurés remis par les employeurs bénéficiaires des avantages Cnac R81-R82-R83 - Trésor R06-R07-R08- Handicapé R72 sont -ils saisis et suivis avec le service chargé des dispositifs ?	X		
21. Les états de mouvement de salariés sont-ils saisis dès leurs réception ?	X		
22. Les EMS sont-ils bien remplis ? "Informations obligatoires"	X		

Questionnaire destiné au service cotisants :

Questions	Réponses		
	Oui	Non	Observations

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

1. Le registre de délivrance des mises à jours existe ? Est-il côté et paraphé ?	X		
2. Le registre des déclarations tardives existe ? Est-il côté et paraphé ?		X	
3. Le registre de retours de chèques impayés existe ? Est-il côté et paraphé ?	X		
4. Le registre des annulations MR - PR - écriture existe ? Est-il côté et paraphé ?	X		
5. Le registre des DAC néants- Avis de suspension existe ? Est-il côté et paraphé?	X		
6. Le registre des DNR - Mise en demeure contentieux existe?, Est-il côté et paraphé?	X		
7. Est que les déclarations DAC se font par le portail de la télé déclaration?	X		
. 1. Secteur Privé avec estimation en % / cotisants actifs su secteur privé	X		95%
. 2. Secteur Public avec estimation en % / cotisants actifs du secteur public	X		100%
. 3. Secteur IAP avec estimation en % / cotisants actifs du secteur des administrations	X		50%
8. Les dépôts tardifs des DAC font-ils de demande de contrôle ?	X		
9. Lors de la remise des chèques par les cotisants , l'agent chargé de la réception : . 1. Vérifie-t-il le relevé cotisant sur le système ? . 2. Vérifie-t-il le nom du tireur du chèque et celui du cotisant ? . 3. Vérifie-t-il le montant en chiffres et en lettres ? . 4. Vérifie-t-il la date de rédaction du chèque ? . 5. Adosse-t-il le code banque et le n° Ch. sur le DAC originale du cotisant ?	X X X X X		
10. Lors de la ventilation des chèques par journée , l'agent chargé de l'opération . 1. Vérifie-t-il le nombre de chèques ? . 2. Vérifie-t-il le nombre de bordereaux ? . 3. Totalise-t-il le montant encaisse par journée ? . 4. Respecte-t-il les délais impartis 24h à 48h de transmission des bordereaux de chèques à encaisser aux finances ? . 5. Corrige-t-il les anomalies signalées par les services des finances lors de la vérification et la transcription sur l'imprimé de remises de chèques à la banque ?	X X X X X		
11. La saisie des encaissements se fait -elle dans : . 1. la journée même de réception ? . 2. le lendemain de la réception ? . 3. les 48 heures qui suivent la réception ?	 X X	X	Surtout la dernière semaine du mois de l'échéance
12. Les notifications de versement en espèces sont-elles 2tablies en 02 exemplaires	X		
13. Les versements sont -ils effectués dans : . 1. la journée même de notification ?	 X		

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

. 2. le lendemain de la notification ?		X	
. 3. les 48 heures qui suivent la notification ?		X	
13. La demande des mises à jour est -elle exigée ?	X		Délivré par internet
14. La durée de traitement de la demande de mise à jour excède-t-elle les 24h ?		X	Sauf en cas d'anomalie
15. Lors de la vérification du compte cotisant , les anomalies constatées telles la qualification des employeurs du BTPH , le nombre du personnel , la sous déclaration sont-elles signalées au service contrôle pour vérification	X		
16. Les pénalités des DAS tardives sont calculées manuellement ?	X		
17. Les DAC complémentaires font l'objet de vérification par les contrôleurs ?	X		
18. Les DAS complémentaires font l'objet de dépôt manuel CD - Flash ?	X		
19. Les Rapports de contrôle font -ils l'objet de retard de saisie ?	X		
20. La date de saisie des RC est-elle conforme à la date d'établissement du RC ?	X		
21. Les Remises de la CRLPQ sont-elles consignées dans un registre ?	X		
22. Les redressements et annulations sont - elles préétablies et signées avant la saisie ?	X		
22. La cellule assainissement est -elle opérationnelle ?	X		
23. Les agents chargé de l'étude des compte - assainissement des comptes ont-ils bénéficié d'une formation spécifique Interne / externe ?	X		Formation interne
24. Le rapprochement avec les administrations est -il pris en charge avec des pré-imprimés conçus pour faciliter et activer le traitement ?	x		

Questionnaire destiné au service octroi des avantages :

Questions	Réponses		
	Oui	Non	Observations
1. Le registre demande des avantages existe	X		
2. Le registre dépôts dossier existe	X		
3. Le registre retrait décisions existe	X		
4. Le registre recours existe	X		
2. Les pièces jointes au dossier sont traitées et vérifiées avant l'adossement de l'accusé de réception sur la demande du cotisants	X		
3. Les conditions d'attribution des avantages sont-t-elles respectées	X		
4. Les décisions de rejet et d'octroi des avantages sont-elles produites dans les délais impartis.	X		
5. La saisie des décisions est-elle suivie en manuel sur fichier numérique	X		
6. Les différentiels CNAC - Trésor sont suivis mensuellement avant le tirage de la comptabilité du recouvrement		X	
8. Les différentiels CNAC - Trésor sont calculés en extra	X		

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

9. Le Rapprochement manuel du différentiel et des écritures générées automatiquement par le système informatique est élaboré	X		
10. La durée des avantages par assuré et par employeur est respectée	X		
11. Les rejets d'octroi des avantages notifiés aux employeurs et entérinés par les commissions de recours CNAC - DEW à - 100% , - 80% , - 60% , -50%	X		100%

Questionnaire destiné au service contentieux :

Questions	Réponses		
	Oui	Non	Observations
1. Le registre des chèques impayés existe ? Est-il côté et paraphé	X		
2. Le registre des mises en demeure existe ? Est-il côté et paraphé	X		
3. Le registre des oppositions existe ? Est-il côté et paraphé	X		
4. Le registre des contraintes existe ? Est-il côté et paraphé	X		
5. Le registre des plaintes existe ? Est-il côté et paraphé	X		
6. Le registre de suivi des échéanciers existe ? Est-il côté et paraphé	X		
7. Le registre de suivi des contraintes remises aux huissiers existe ?	X		
8. Le registre de suivi des contraintes remises aux contrôleurs existe ?	X		
9. Le registre des entreprises accompagnées existe ?	X		
10. Le registre des entreprises dissoutes existe ?	X		
11. Les registres relatifs à la gestion du contentieux général existent ?	X		
12. Les procédures du recouvrement forcé est -il entamé dès la naissance de la créances "RC - Impayé - DNR - Etat des créances après tirage du bilan du recouvrement"	X		
.. - Rapport de contrôle non recouvré	X		
.. - Chèque impayé	X		
.. - DAC non réglée	X		
.. - Exploitation de l'état des créances après du tirage du bilan du Rcv	X		
12. Les statistiques mensuelles ==> Indicateurs de gestion sont extraites des manuellement des registres ouverts	X		
12. Le détail des procédures par employeur est -il suivi et saisi sur fichier pour exploitation et analyse	X		
13. La situation des créances est -t-elle rapprochée périodiquement avec celles enregistrées sur la base informatique	X		
14. Le service contentieux contribue-t-il à l'assainissement du fichier suite à la récupération de l'affiliation , l'adresse et la domiciliation bancaire des employeurs débiteurs	X		

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

15. Les montants recouvrés sont-ils rapprochés avec ceux recouvrés par les contrôleurs et ceux saisis réellement dans les relevés des comptes	X		
16. Le fichiers cotisants fait-il l'objet d'exploitation et analyse fréquentes au moins une fois par trimestre ? . . - Par tranche d'âge ==> prescription . . - Par nature . . - Par secteur . . - créances généralisons	X		
17. Les demandes d'annulation MR-PR ou autres sont -elles transcrites sur un registre ouvert à cet effet ?	X		

Questionnaire destiné au service contrôle employeurs :

Questions	Réponses		
	Oui	Non	Observations
1. Registre de demande de contrôle ouvert ?	X		
2. Registre de synthèse des rapports de contrôles élaborés ?	X		
3. Le redressement sont effectués sur la base de pièces comptables "Livre de paie - PV d'audition salarié - Constat de sous déclaration " ?	X		
4. Le motif de la fiche de contrôle est exigé au service demandeur ?	X		
5. La durée d'exploitation d'une enquête ne dépasse pas - 8 jours , -15 jours - 30 jours , - 45 jours et plus	X		15 jours
6. Le chef service vérifie la véracité du contenu du rapport de contrôle ?	X		
7. Après lecture des RC , les rejets pour correction sont -ils motivés ? . . - PV d'audition non signé par le salarié et le contrôleur agréé . . - Décompte de redressement inexistant ou non renseigné . . - Erreur dans le calcul du redressement	X X X		
8. La synthèse du rapport est -elle saisie et suivie dans un fichier numérique ?	X		
9. Les contrôleurs vérifient -ils l'enregistrement des rapport remis au service facturation pour saisie ?	X		
10. Les contrôleurs vérifient-ils les montants recouvrés lors de la notification ?	x		
11. Les montants recouvrés sont -ils rapprochés avec le service contentieux ?	X		
12. Les statistiques demandées par la tutelle sont -elle extraites du registre?	X		
13. Les statistiques demandées par la tutelle sont -elle extraites du fichier ?	X		
14. La durée d'exploitation d'une enquête émanant de l'IGT ne dépasse pas - 8 jours , - 15 jours , - 30 jours	X		15 jours
15. L'exploitation et la prise charge des DAC Néant se fait -elle ?	X		
16. L'exploitation et la prise charge des DAC non fournies se fait -elle ?	X		
17. L'affiliation d'office des employeurs redressés se fait -elle sur la base des informations fournies par 1. CNRC- 2. Etat civil - 3. Salariés - 4. Autres	X		Toutes les informations sont utiles et exploitables

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

18. Les employeurs redressés sont -ils suivis en matière de déclaration	X		
19. Les déclaration des accidents de travail sont -elles prises en charge ? 1. Dépôt tardif 2. Complaisance 3. Décès 4. Autres	X		Toutes les déclarations sont vérifiées
20. Est-ce que la méthode de contrôle " Le ciblage " est bien préparé au préalable 1. Secteur d'activité 2. Effectif 3. Vérification 4. Minoration salaires DAS	X		Toute action est préparée au préalable

Questionnaire destiné à la comptabilité du recouvrement :

Questions	Réponses		
	Oui	Non	Observations
1. Le rapprochement des encaissements avec les finances se fait à la veille de chaque tirage de la comptabilité du recouvrement ?	X		
2. L'étude de compte est établie au préalable avant la saisie 1, Situation Assainissement 3. Régularisation ?	X		
3. Le suivi des acomptes est suivi avant le tirage de la comptabilité ?	X		
4. Les créances générées durant le mois clôturé sont immédiatement transmise au service contentieux pour prise en charge ?	X		
5. Le rapprochement de la ventilation généré des écarts ?	X		Dés fois traitement immédiat
6. Le rapprochement des créances du recouvrement avec la comptabilité générale se fait chaque mois ?	X		
7. Le rapprochement des acomptes du recouvrement avec la comptabilité générale se fait chaque mois ?	X		
8. Les avis comptables sont établis après les rapprochements suscités ?	X		
9. Le suivi des quote-part des caisse est assuré manuellement ?	X		
10. Les écarts de ventilations "Encaissement - Quotte part" n'ont pris en charge par le système Sécu sont régularisé manuellement ?	X		
11. Les statistiques " Recettes - Créances - Acomptes " sont extraites des requêtes informatiques ?	X		Requête SQL et

2.8 Gestion des prestations :

Les objectifs du questionnaire du contrôle interne des prestations se résument comme suit :

- Confirmation des ouvertures de droits des assurés sociaux et leur ayant droits ;
- Suivi des paiements des assurés et des professionnels de santé conventionnés ;
- Prise en charge des ré-imputés ;
- Contrôle des doubles paiements.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Questionnaire destiné à la comptabilité des prestations

Questions	Réponses		
	Oui	Non	Observations
1. L'ouverture de droit se fait présentation de l'attestation de travail Cnas ou automatique à partir de la déclaration annuelle des salaires ?	X		Les salarié du secteur économique via la DAS
2. Les ré imputés sont-ils enregistrés , suivis et régularisés ?	X		
3. Les personnes habilitées à ordonnancer les journaux de paiement des prestations sont-elles indépendantes : .- de la saisie des dossier et de leur liquidation ? .- de la vérification des dossier et de leur paraphe ?	X X		
4. Les personnes habilitées à ordonnancer les journaux de paiement des prestations sont-elles indépendantes : .- de la régularisation des ré-imputés ? .- de la régularisation des trop-perçu ?	X X		
5. Les rapprochements des dépenses de prestations et celles de la comptabilité générale se font régulièrement?	X		Mensuel
6. Les rapprochements des actes de prestations servies et celles des comptes de charges font sortie des erreurs d'imputation?	X		surtout les écritures via la passerelle
7. Les prévisions de clôture en extra sont-elles fiables avec celle de la comptabilité ?	X		
8. Les paiement de la dernière semaine du mois de décembre non transmises pour virement au niveau des finances font- il l'objet de traitement spécifique ?,	X		Principe de la séparation d'exercice
9. Le système prévoit-il un contrôle des doubles paiement ? - Numéro de bordereau - Date paiement - Montant - Code officine - Numéro Assurance - Numéro dossier	X X X X X X		Tous les dossiers et bordereaux payés font l'objet de blocage automatique
10. Est-ce que les décomptes des indemnités journalières et maternité font l'objet de vérification manuelle ?		X	Le contrôle se fait au niveau de la SDFR

2.9 Travaux de fin d'exercice :

Les objectifs du questionnaire du contrôle interne des travaux de fin d'exercice et particulièrement les opérations d'inventaire se résument comme suit :

- Recensement des immobilisations et des stocks physiques ;
- Rapprochement des inventaires avec le livre d'inventaire et les fiches de stock ;

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- Valorisation effective au coût historique d'acquisition ;
- Rapprochement des inventaires physiques et comptables ;
- Traitement des écarts ;
- Confirmation des soldes de créances et des dettes inter-caisses ;
- Confirmation des soldes de créances et des dettes inter-agences ;
- Confirmation des soldes de créances des mutuelles conventionnées.
- Confirmation des soldes des dettes.

Questionnaire destiné au personnel du patrimoine et de la comptabilité :

Immobilisations	Oui	Non	Commentaires
L'inventaire physique établi	X		
L'inventaire physique valorisé	X		Montant Global : 961 264 KDA
Concordance soldes comptables et fichiers d'investissement	X		Montant Global : 963 107 KDA
Comparaison inventaire physique / inventaire comptable	X		
Tableau des écarts établi	X		
Donner le montant des écarts (+ ou -)	X		Ecart positif : Ecart négatif : 1 843 KDA
Les écarts ont-ils été traités comptablement ? Si oui, donner le montant des écarts traités	X		1 375 KDA
Immobilisations en concession (compte 22xxxx)	X		66 979 KDA
Investissements en cours correspondants effectivement aux biens non achevés et non opérationnels (compte 232xxx)		X	

Questionnaire destiné au personnel des moyens généraux et de la comptabilité :

Stocks	Oui	Non	Commentaires
L'inventaire physique établi	X		42 541 KDA
L'inventaire physique valorisé	X		42 541 KDA
Comparaison inventaire physique / inventaire comptable	X		
Tableau des écarts établi	X		
Donner le montant des écarts (+ ou -)	X		Ecart positif:
			Ecart négatif:
Les écarts ont-ils été traités comptablement ? Si oui, donner le	X		Ecart positif:

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

montant des écarts traités	X	Ecart négatif : Régularisation opérations Erreur imputation
----------------------------	---	---

Questionnaire destiné au personnel des finances et de la comptabilité générale

Confirmation de soldes	Oui	Non	Commentaires
les rapprochements des soldes (compte 432xxx) sont-ils matérialisés par un état cosigné avec les mutuelles :	X		Les anciens écarts constatés sont provisionnés depuis 2008
les rapprochements des soldes sont-ils matérialisés par état cosigné avec les inter-caisses (comptes 45xxx) suivantes:			
CNR	X		
CNAC	X		
CASNOS	X		
CACOBATH	X		Après la clôture du PV année 2010, la CNAS fait ressortir des QP suite à l'assainissement des acomptes par le Sce du Rcv, la CACOBATH n'a pas voulu les prendre en considération
ONAAPH	X		Le compte n'a pas été mouvementé depuis 2005, créance non justifié
FNPOS	X		Le rapprochement se fait en niveau de la DOF - DG- Alger
OPREBATH	X		
les rapprochements des soldes inter agences (182xxx) sont-ils matérialisés par un état cosigné sans réserve (Donner les réserves éventuelles)	X		

.3 Les procédures analytiques

A partir des analyses des évolutions et des répartitions des rubriques des états financiers, nous passerons à l'examen analytique des indicateurs significatifs communs tirés à partir des conclusions lors de la prise de connaissance de la caisse à partir des données comptables. Et parmi les risques qui planent sur la gestion financière, nous allons étudier en détail les rubriques suivantes :

- Les recettes et les créances de cotisations « Comptabilité du recouvrement » ;
- Les prestations sociales « Comptabilité des prestations » ;
- Les charges du personnel et les provisions pour indemnité départ en retraite ;

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- Les immobilisations et les amortissements.

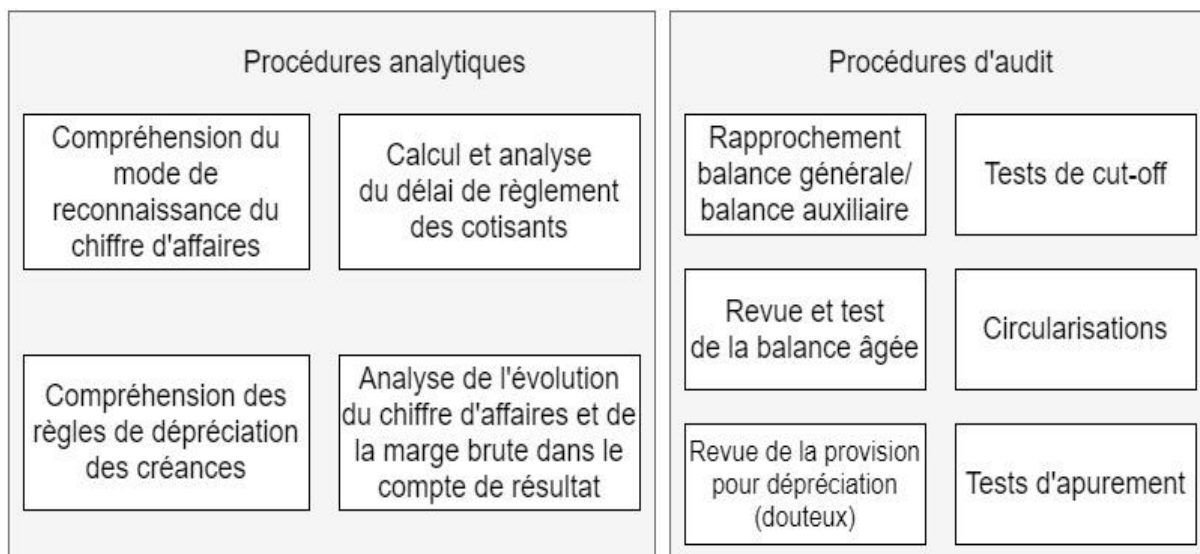


Figure 8 : Principales étapes de la démarche
Source : Préparée par l'auteur

3.1 Les recettes de cotisations :

Le fait marquant est que l'agence procède au paiement des charge sociales (35%) par compensation en utilisant un canal intermédiaire C19 au niveau de la comptabilité du recouvrement et le compte 419599 au niveau de la comptabilité financière. Ce procédé est utilisé pour les grandes entreprises autorisées à régler leurs cotisations au niveau de la domiciliation de leur siège social. Les tableaux ci-après présentent les encaissements comptabilisés au niveau du recouvrement avec une multiple corrélation suivant plusieurs paramètres :

Tableau 27 : Analyse des recettes globales de cotisations en MDA

Risques ---- Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Recettes Réalisées	16 004	15 086	15 665	16 117	15 072
Recettes Prévisionnelles	15 840	15 527	15 356	14 797	15 190
Taux de Réalisation	101,04%	97,16%	102,01%	108,92%	99,22%
Recettes Réalisées (N-1)	15 086	15 665	16 117	15 072	13 820
Taux d'évolution	6,09%	-3,69%	-2,81%	6,94%	9,06%

Source : Préparé par l'auteur.

Tableau 28 : Analyse des recettes de cotisations par canal financier en MDA

Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
C10 : Versement	245	232	213	249	228	213	249	230
C12 : Banque	5 487	5 082	5 118	4 961	4 671	4 671	5 487	4 998
C13 : CCP	130	159	195	201	287	130	287	184
C14 : Trésor	9 598	9 164	9 471	10 242	9 486	9 164	10 242	9 521

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

C19 : Interne F-R	544	448	667	463	399	399	667	487
Total	16 004	15 086	15 665	16 117	15 072	15 072	16 117	15 503

Source : Préparé par l'auteur.

Les écarts entre les recettes de cotisations de trésorerie et celle du recouvrement représentent les divers encaissements par compensation (Canal C19). Ce contrôle n'a décelé aucune anomalie. La répartition recettes de cotisations démontre que les deux canaux les plus utilisés sont la banque « Secteur économique » et la trésorerie de wilaya « Les administrations et collectivités) avec une part globale qui varient entre [91.75% , 97.83%] soit une moyenne de 93,47%.

Tableau 29 : Analyse des répartitions des recettes cotisations par canal financier en MDA

Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
C10 : Versement	1,53%	1,54%	1,36%	1,55%	1,51%	1,36%	1,55%	1,47%
C12 : Banque	34,28%	33,69%	32,67%	30,78%	30,99%	30,78%	34,28%	32,20%
C13 : CCP	0,82%	1,05%	1,25%	1,25%	1,91%	0,82%	1,91%	1,18%
C14 : Trésor	59,97%	60,75%	60,46%	63,55%	62,94%	59,97%	63,55%	61,27%
C19 : Interne F-R	3,40%	2,97%	4,26%	2,87%	2,65%	2,65%	4,26%	3,13%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Préparé par l'auteur.

La répartition des recettes (absolues et relatives) par secteur confirme les résultats constatés plus haut

Tableau 30 : Analyse des recettes de cotisations par secteur en MDA

Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
Public	3 343	3 019	3 160	3 157	2 924	2 924	3 343	3 088
Prive	2 605	2 519	2 560	2 908	2 692	2 519	2 908	2 634
Administrations	8 678	8 155	8 709	8 536	7 824	7 824	8 709	8 288
Collectivités	738	693	674	703	740	674	740	704
Catégories	630	692	555	809	885	555	885	688
Associations	8	8	6	5	6	5	8	6
Repr. Etrg.	1	0	0	0	0	0	1	0
Total	16 004	15 086	15 665	16 117	15 072	15 072	16 117	15 503

Source : Préparé par l'auteur.

L'analyse des répartitions par année et par secteur (voir Tableau 30) confirme que le secteur économique et les administrations dépassent les 95%, ces conclusions vont s'affirmer davantage jusqu'au portefeuille des créances.

Tableau 31 : Analyse des répartitions des recettes de cotisations par secteur

Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
Public	20,89%	20,01%	20,17%	19,59%	19,40%	19,40%	20,89%	19,91%
Prive	16,28%	16,70%	16,34%	18,04%	17,86%	16,28%	18,04%	16,92%
Administrations	54,22%	54,06%	55,60%	52,96%	51,92%	51,92%	55,60%	53,44%
Collectivités	4,61%	4,60%	4,30%	4,36%	4,91%	4,30%	4,91%	4,52%
Catégories	3,94%	4,58%	3,55%	5,02%	5,87%	3,55%	5,87%	4,42%
Associations	0,05%	0,05%	0,04%	0,03%	0,04%	0,03%	0,05%	0,04%

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Repr. Etrg.	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Préparé par l'auteur.

A partir des bilans du recouvrement et de la comptabilité financière, nous avons reconstitué quelque rubrique pour contrôle et confirmation. Les recettes ventilées par le système, ce sont les recettes identifiées (l'employeur cotisant et la période de cotisation sont identifiés), de même pour les recettes antérieures à l'échéance non clôturée comptabilisées sous forme d'acomptes).

Tableau 32 : Analyse des recettes de cotisations ventilées en MDA

Année	N	N-1	N-2	2016	2015	Min	Max	Moy
Recettes de cotisations	16 004	15 086	15 665	16 117	15 072	15 072	16 117	15 503
Acomptes	15	40	15	-57	44	-57	44	0
Frais de chèques et justice	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes ventilées	15 989	15 046	15 649	16 175	15 027	15 027	16 175	15 486
Evolution (%)	6,27%	-3,85%	-3,25%	7,64%	7,87%	-3,85%	7,87%	1,80%

Source : Préparé par l'auteur.

Les recettes ventilées (N) présentent une évolution de 6.27% par rapport à N-1. A rappeler la répartition des quotes-parts se calcule suivant les périodes de cotisations et leur natures y'afférentes. A titre d'exemple le tableau ci-après illustre le taux de répartition de cotisation par période de validité et par risque.

Tableau 33 : Répartition de la nature du régime générale (R22)

Du	Au	Taux	AC	AF	AS	AT	FLS	RA	RET
Avant	31/12/1990	29,00%	0,00%	6,00%	14,00%	2,00%	0,00%	0,00%	7,00%
01/01/1991	30/06/1994	29,00%	0,00%	3,00%	14,00%	1,00%	0,00%	0,00%	11,00%
01/07/1994	30/06/1996	31,50%	4,00%	0,00%	14,00%	1,00%	0,00%	1,50%	11,00%
01/07/1996	31/12/1996	32,00%	4,00%	0,00%	14,00%	1,00%	0,00%	1,50%	11,50%
01/01/1997	30/06/1997	32,50%	4,00%	0,00%	14,00%	1,00%	0,50%	1,50%	11,50%
01/07/1997	30/06/1998	33,00%	4,00%	0,00%	14,00%	1,00%	0,50%	1,50%	12,00%
01/07/1998	31/12/1998	33,50%	4,00%	0,00%	14,00%	1,00%	0,50%	1,50%	12,50%
01/01/1999	31/12/1999	35,00%	4,00%	0,00%	14,00%	1,00%	0,50%	1,50%	14,00%
01/01/2000	30/09/2006	35,00%	1,75%	0,00%	14,00%	1,25%	0,50%	1,50%	16,00%
01/10/2006	31/12/2007	35,00%	1,50%	0,00%	14,00%	1,25%	0,50%	0,50%	17,25%
01/01/2008	30/09/2015	34,50%	1,50%	0,00%	14,00%	1,25%	0,00%	0,50%	17,25%
01/10/2015	à ce jour	34,50%	1,50%	0,00%	13,00%	1,25%	0,00%	0,50%	18,25%

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Au niveau de la comptabilité du recouvrement, chaque écriture est caractérisée par une journée comptable, une période de cotisations, des natures de cotisations, une assiette globale déclarée par nature de cotisations, un effectif, un libellé et le canal financier utilisé. Après rapprochement mensuel des comptes financiers entre les divisions Finances et Recouvrement, la comptabilité est clôturée par le sous-directeur des finances et du recouvrement.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Tableau 34 : Modèle de rapprochement des comptes financiers en MDA

Balance des canaux financiers			Flux de trésorerie recettes de cotisations			Ecart constatés		
Canal	Libellé	Montant	Compte Financier	Compte	Montant	Frais CI	Interne	Autres
10	Recettes-Banques	245	Autres Banques	419512	100	145		
12	Recettes-Banques	5 487	BDL SBA	419512	5 631	-145		
13	Recettes - CCP	130	CCP 197 – 368	419515	130	0		
14	Recettes– Trésor	9 598	Trésor 308	419595	9 598	0		
TGT	Total Trésorerie	15 460	Total Trésorerie		15 460	0		
19	Cotisations - OD	544	Cotisations-OD	419599	544		0	
TGR	Total Recettes	16 004	Total Recettes		16 004	0	0	

Source : Préparé par l'auteur.

Le module Bil-Cnas permet l'édition des états de synthèses périodiques « Journal de facturation, Journal Encaissement – Bilan du recouvrement – Ventilation des quotes-parts des caisses de sécurité sociales ». Le tableau synthétise la ventilation des recettes de cotisation par caisse de la période étudiée.

Tableau 35 : Ventilation annuelle des recettes de cotisations par caisse en MDA

Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
CNAS	6 996	6 662	6 812	7 173	7 020	6 662	7 173	6 888
CNR	8 176	7 643	7 930	8 160	7 220	7 220	8 176	7 725
CNAC	653	609	632	651	600	600	653	624
FNPOS	158	128	268	184	180	128	268	174
CACOBATH	0	0	0	0	0	0	0	0
OPREBAT	5	5	6	7	7	5	7	6
Total	15 989	15 046	15 649	16 175	15 027	15 027	16 175	15 486

Source : Préparé par l'auteur.

Dans le cadre de la solidarité entre les caisses, la CNAS a attribué 1% de sa quote-part à la CNR soit 18.25% au lieu de 17.25% et ce depuis le 01 octobre 2015. Le tableau suivant illustre parfaitement notre analyse. La part de la CNAS varie entre [43.53% , 46.72%] et celle de la CNR entre [48.04% , 51.14%]. La CACOBATH en dépit de son indépendance fonctionnelle et financière bénéficie des fois d'une part minimale due à l'assainissement des créances et des acomptes antérieurs.

Tableau 36 : Analyse des répartitions des ventilations des recettes de cotisations par caisse

Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
CNAS	43,76%	44,28%	43,53%	44,34%	46,72%	43,53%	46,72%	44,36%
CNR	51,14%	50,79%	50,68%	50,45%	48,04%	48,04%	51,14%	49,86%
CNAC	4,08%	4,04%	4,04%	4,03%	4,00%	4,00%	4,08%	4,03%
FNPOS	0,99%	0,85%	1,71%	1,14%	1,20%	0,85%	1,71%	1,12%
CACOBATH	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
OPREBAT	0,03%	0,03%	0,04%	0,04%	0,04%	0,03%	0,04%	0,04%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Une fois la répartition par caisse réalisée, la quote-part de la CNAS sera ventilée à son tour, par risque, suivant des taux déterminés au préalable pour les redistribuer au profit de la gestion administrative, le contrôle médical et l'action sanitaire et sociale.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Tableau 37 : Analyse de la ventilation de la quote-part CNAS par risque en MDA

Risques ---- Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
Assurances Sociales	6 334	6 029	6 170	6 509	6 372	6 029	6 509	6 241
Accident Travail – MP	568	542	564	590	562	542	590	561
Prestations Familiales	0	0	0	0	0	0	0	0
Congés Payés & Chômage.	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds d'Aide & de Secours	64	61	62	66	64	61	66	63
Fonds de Prévention AT- MP	6	5	6	6	6	5	6	6
Recettes diverses MR & PR	25	24	12	2	24	2	25	15
Ventilation QP CNAS	6 997	6 661	6 814	7 173	7 028	6 639	7 196	6 885
Evolution QP CNAS (%)	5,04%	-2,25%	-5,00%	2,06%	8,99%	-5,00%	8,99%	0,64%

Source : Préparé par l'auteur après exploitation des données CNAS.

La quote-part de la CNAS (N) présente une évolution 5.04% par rapport à (N-1) et elle dépend du recouvrement des cotisations, de leurs identifications et de leur ventilation. Le tableau ci-après démontre que la gestion de prestations « Assurances sociales et accidents de travail » représente en moyenne 98.71% de la répartition globale.

Tableau 38 : Analyse de la ventilation de la quote-part CNAS par risque

Risques ---- Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Min	Max	Moy
Assurances Sociales	90,52%	90,51%	90,55%	90,74%	90,67%	90,51%	90,74%	90,58%
Accident Travail – MP	8,12%	8,14%	8,28%	8,23%	8,00%	8,00%	8,28%	8,13%
Prestations Familiales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Congés Payés & Chômage.	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fonds d'Aide & de Secours	0,91%	0,92%	0,91%	0,92%	0,91%	0,91%	0,92%	0,91%
Fonds de Prévention AT- MP	0,09%	0,08%	0,09%	0,08%	0,09%	0,08%	0,09%	0,08%
Recettes diverses MR & PR	0,36%	0,36%	0,18%	0,03%	0,34%	0,03%	0,36%	0,22%
Ventilation QP CNAS	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Préparé par l'auteur après exploitation des données CNAS.

3.2 Les créances de cotisations :

L'application des diligences de la norme ISA 330 : réponses de l'auditeur à l'évaluation des risques et vu le volume croissant des créances de cotisations, nous allons étudier les déterminants de ce risque. Le tableau ci-après illustre l'évolution globale du portefeuille des créances de cotisations.

Tableau 39 : Analyse quinquennale des créances de cotisations en MDA

Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Créances (N-1)	5 026	4 993	4 369	4 913	4 853
Facturation	16 389	15 079	16 272	15 631	15 087
Encaissement	15 989	15 046	15 649	16 175	15 027
Solde Année	401	33	623	-544	60
Créance (N)	5 426	5 026	4 993	4 369	4 913
Evolution (%)	7,97%	0,67%	14,27%	-11,07%	1,24%

Source : Préparé par l'auteur après exploitation des données CNAS.

La masse des créances de cotisations à la clôture de l'exercice représente 59.60% par rapport à l'actif de la caisse avec une évolution de 7.97% par rapport à (N-1). De ce fait, le risque

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

d'anomalie significative est dans le recouvrement des cotisations seules sources de financement et dans la gestion du portefeuille des créances, dont l'évolution continue constitue une menace pour l'équilibre financier de la caisse, voire la pérennité du système de sécurité sociale de l'Algérie. Le système informatique de gestion intégrée des fonctions du recouvrement « SIGMA - SECU ». « Immatriculation des employeurs et des salariés, Facturation et encaissement des cotisations de gestion des comptes cotisants, ventilation et comptabilité du recouvrement » et le seul moyen d'exploiter le détail des créances. Tous les états consultés sur écran ou édités après tirage de la comptabilité du recouvrement, nous ont permis après analyse de chaque compte 412 de faire un rapprochement du bilan comptable des finances avec celui du recouvrement. Les secteurs sont identifiés suivant le code statut de chaque cotisant [1xx. 5xx]. Les positions des cotisants sont codifiées de [1 .9]. Chaque compte comptable du recouvrement regroupe plusieurs natures de cotisations (Régime Général – Administrations – Catégories Particulières). Le mouvement des opérations par nature de facturation et d'encaissement des cotisations durant l'année N a permis de valider la situation ci-après :

Tableau 40 : Mouvement des créances par nature en MDA

Désignation	Solde (N-1)	Facturation N	Encaissement N	Solde (N)	Taux Rcv
Cotisations Principales	4 353	16 306	15 958	4 701	92,60%
Majorations de retard	444	59	18	485	91,55%
Pénalités de retard	228	24	13	239	95,40%
Frais de justice et de chèques impayés	0	0	0	0	0%
Total Général	5 026	16 383	15 989	5 426	92,63%

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Cette situation arrêtée au 31/12/N avec un taux de recouvrement global de 92,63% a généré : Une augmentation des créances globales de + 7.97% par rapport à (N-1) 'un montant de 401 MDA due au non-paiement intégral des cotisations principales déclarées ou redressées (92.60%) et leurs majorations de retard (91.55%) et pénalités de retard (95.40%) générées par le système. En appliquant les dispositions de la norme ISA 450 relative à l'évaluation des anomalies significatives au cours de l'audit, nous allons analyser en détail le portefeuille des créances de cotisations.

3.2.1 Créances par secteur :

Le tableau récapitule l'évolution quinquennale de créances par secteur

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Tableau 41 : Evolution quinquennale des créances de cotisations par secteur en MDA

Année	N	N-1	N-2	N-3	N-3	Taux d'évolution Années (N / N-1)			
Public	1 526	1 480	1 346	1 355	1 355	3,09%	9,95%	-0,63%	0,02%
Prive	1 094	912	841	612	618	20,08%	8,42%	37,33%	-0,94%
Administrations	2 436	2 048	2 184	2 021	2 142	18,98%	-6,25%	8,07%	-5,64%
Collectivités	159	364	365	109	416	-56,34%	-0,34%	234%	-73,70%
Catégories	208	220	253	270	379	-5,39%	-13,05%	-6,18%	-28,71%
Associations	2	2	2	1	3	1,36%	-28,16%	71,04%	-59,27%
Repr. Etrg.	0	0	0	0	0	0,00%	6,59%	0,00%	-100%
Total	5 426	5 026	4 993	4 369	4 913	7,97%	0,67%	14,27%	-11,07%

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Le tableau ci-dessus confirme l'augmentation de la créance globale de + 7,97% par rapport à la clôture de l'année N-1. Après confirmation et analyse des comptes cotisants (412), nous avons constaté que les administrations et collectivités locales ne règlent que les 34% des cotisations par rapport au 35% en vigueur (le reste soit 1% est pris en charge à partir de la quote-part des œuvres sociales 3%), le Différentiel à la charge du trésor public et de la caisse nationale assurance chômage (CNAC) , l'assainissement très lent de la quote-part du fond national péréquation des œuvres sociales (FNPOS) des FNPOS viré directement par mandats au compte du FNPOS, les entreprises publiques en difficulté financière et celles du secteur privé redressées par les contrôleurs agréés assermentés. La variation des créances (N/N-1) par secteur (Tableau 4.20) confirme les explications citées plus haut. Le détail par secteur est expliqué dans le tableau suivant :

Tableau 42 : Analyse des créances globales (N/N-1) par secteur en MDA

Secteurs	Au 31/12/N	Au 31/12/N-1	Variation	TE	TPCG
Public	1 526	1 410	116,13	8,23%	28,13%
Prive	1 094	981	112,68	11,49%	20,15%
Administrations	2 595	2 412	183,18	7,59%	47,83%
Catégories	209	220	-11,15	-5,06%	3,86%
Associations	1	2	-0,54	-28,80%	0,02%
Représentation	0	0	0,31	#DIV/0!	0,01%
Total Général	5 426	5 026	400,61	7,97%	100,00%

Source : Préparé par l'auteur.

Les créances globales ont augmenté de 7.97% et les administrations et le secteur économique représentent respectivement 47.83% et 48.38% de la créance globale. Les cotisations principales ont diminué de 7.98% et représentent 86,93% de la créance globale (Les administrations 55.02% et les secteurs publics 40.61%). Par contre les majorations et

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

pénalités de retard représente 13.07% (Le secteur privé 68.16% et le secteur public 31.78%).
(Voir le détail par secteur tableau ci-dessus)

Tableau 43 : Analyse des créances principales (N/N-1) par secteur en MDA

Secteurs	Au 31/12/N	Au 31/12/N-1	Variation	TE	TPCG
Public	1 043	965	78,29	8,12%	22,11%
Prive	869	770	98,42	12,78%	18,41%
Administrations	2 595	2 412	183,08	7,59%	55,02%
Catégories	209	220	-11,15	-5,06%	4,44%
Associations	1	1	-0,04	-4,06%	0,02%
Repr. Etrg.	0	0	0,00	0%	0,00%
Total Général	4 717	4 368	348,60	7,98%	100,00%

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Tableau 44 : Analyse des majorations et pénalités (N/N-1) par secteur en MDA

Secteurs	Au 31/12/N	Au 31/12/N-1	Variation	TE	TPCG
Public	484	446	37,83	8,49%	68,16%
Prive	225	211	14,26	6,76%	31,74%
Administrations	0	0	0,10	248,34%	0,02%
Catégories	0	0	0,00	18,36%	0,00%
Associations	0	1	-0,49	-63,36%	0,04%
Repr. Etrg.	0	0	0,31	#DIV/0!	0,04%
Total Général	709	657	52,01	7,91%	100,00%

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Pour approfondir notre analyse, nous avons réparti les créances par position (employeurs actifs et inactifs). La créance détenue par des cotisants débiteurs actifs représente 76.79% de la créance globale, soit 4167 MDA. Par contre les cotisants inactifs ne détiennent que 23.21% (Le détail par secteur voir tableau ci-dessous).

Tableau 45 : Analyse des créances globales (N / N- 1) par secteur et par position en MDA

Secteurs	Actifs	Inactifs	TOTAL (3)	TP (1/3)	TP (2/3)
Public	1 176	350	1 526	77,06%	22,94%
Prive	462	632	1 094	42,20%	57,80%
Administrations	2 326	269	2 595	89,62%	10,38%
Catégories	202	7	209	96,52%	3,48%
Associations	0	1	1	32,89%	67,11%
Représentation Etrangère	0	0	0	100,00%	0,00%
Total Général	4 167	1 260	5 426	76,79%	23,21%

Source : Elaborer par l'auteur à partir des données CNAS.

L'explication donnée par les services du recouvrement est que les entreprises publiques dissoutes (EPL – EPE) ou à l'arrêt depuis des années ainsi que les débiteurs en contentieux. Pour les administrations non assujetties aux procédures du recouvrement forcé (Loi 08-08), les rapprochements sont très lents ceci est dû à l'instabilité au niveau des directions de l'exécutif de la wilaya et le non-respect des différentes instructions émanant du 1^{er} ministre. Et après vérification matérielle des dossiers au niveau du contentieux et les différends, rapports,

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

nous avons constaté une lenteur dans l'assainissement des créances et des acomptes, ce qui nous a incité à approfondir davantage notre investigation par la répartition par âges.

3.2.2 Répartition par âge au 31/12/N :

La répartition du montant global des créances à la clôture de l'exercice (N). Par tranche d'âge, démontre que le montant des créances des cotisations principales et des majorations et pénalités de retard est très important confirmant ainsi que les créances sont très âgées (Antérieur N-6 représente 45.45% du principal et 77.56% autres soit 49.65% de la créance global.

Tableau 46 : Répartition des créances cotisations par âges en MDA

Tranches d'âge	Principales (1)	Autres (2)	Total (3)	TR	TPP 1/3	TPA 2/3
[0000 ,..., 0000]	67	56	123	2,27%	54,29%	45,71%
[N-56 ,..., N-47]	0	0	0	0,00%	0,00%	100,00%
[N-46 ,..., N-37]	0	0	0	0,00%	17,15%	82,85%
[N-36 ,..., N-27]	1	1	1	0,03%	43,19%	56,81%
[N-26 ,..., N-17]	346	99	445	8,20%	77,78%	22,22%
[N-16 ,..., N-10]	786	241	1 027	18,93%	76,51%	23,49%
[N-11 ,..., N-7]	945	153	1 098	20,23%	86,07%	13,93%
[N-6 ,..., N-3]	1 383	100	1 483	27,33%	93,26%	6,74%
N - 2	474	26	500	9,22%	94,81%	5,19%
N - 1	589	27	616	11,36%	95,63%	4,37%
N	126	6	133	2,45%	95,21%	4,79%
Total Général	4 717	709	5 426	100,00%	86,93%	13,07%

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

L'explication des résultats de la répartition (tableau ci- dessus) a permis de faire les recommandations suivantes :

- Relancer les tutelles des administrations débitrices pour la régularisation de leur situation relative au rappel octroyé en N-7 pour les périodes N-11 à N-7 avec effet rétroactif (5 ans), la majorité des administrations ont procédé au paiement des cotisations (part ouvrière 9%), sans la part patronale (26%) , le part des œuvres sociales (1%) relative à la part de la retraite anticipée (0.5% RA) et la part du FNPOS (0.50%) ;
- Pour les administrations, la tutelle devrait sensibiliser la direction générale du trésor pour que les contrôleurs financiers et les receveurs des trésoreries de wilaya collaborent étroitement avec les services du recouvrement pour la mise à disposition les copies des mandats et veiller au paiement intégral des 34% ;
- Pour le secteur privé , un plan d'action doit être élaboré pour sélectionner les débiteurs ayant fait l'objet de contrainte réglementaire signé par le président du tribunal compétent ou de

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

plainte déposée contre ces derniers pour le recouvrement de la part ouvrière , autrement les créances restantes seront proposées à l'admission en non-valeur et ce en application des dispositions du nouveau système comptable financier basé sur le normes d'évaluation des actifs réels que détient l'entité économique ;

- Et enfin, le secteur public en activité et relancé, la tutelle devrait solliciter les SGP ou les nouveaux groupes récemment pour assainir leur principal et par la suite formuler les demandes d'apurement des majorations et pénalités de retard à la commission de recours nationale étant donné que les créances en MR-PR sont supérieures à un million de dinars voire des millions de dinars ;
- Assainissement des créances avec constatation de provisions pour perte de valeur, dont aucune action de recouvrement forcé n'a été engagée (Loi 08-08) ;
- La confirmation des soldes des créances cotisants « adoption des normes NAA 505 » se fait par le biais du portail de la télé-déclaration CNAS « Délivrance des attestations de solde ou des mises à jour et de l'application des procédures du recouvrement forcé « Mise en demeure – Opposition bancaire -- Contrainte – Plainte » à l'encontre des employeurs du secteur économique. Pour les administrations seuls les rapprochements mutuels peuvent confirmer les soldes des créances.

L'analyse des comptes du recouvrement par période et par nature tirée à partir des requêtes de la base données CNAS, après concordance avec les comptes de la comptabilité financière ne présente aucun écart.

3.2.3 Les acomptes identifiés non positionnés :

Comme cité plus haut, la particularité de la gestion du recouvrement des cotisations est les encaissements ventilés, c'est-à-dire les recettes du mois civil (période) non clôturé +/- les acomptes identifiés ANV +/- RNI. Pour la même période étudiée « 5 ans », nous avons opté de la même manière. Une évolution (+/-) des acomptes constatés comprise entre [-34,46%, 68.05%], pour l'année N, une augmentation de 8.65% qui impactera les quote-part des caisses de sécurité sociale (Tableau ci-dessous). Généralement les acomptes sont dus aux virements bancaires, CCP et mandats Trésor identifiés sans le dépôt des déclarations périodiques des cotisations (manuelles ou électroniques).

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Tableau 47 : Analyse quinquennale des acomptes (ANV) en MDA

Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Solde antérieur	115	76	86	57	51
Comptabilisés	224	508	481	1 250	633
Assainissements Ou Reprises	213	469	510	1 231	598
Solde année	10	39	-30	20	35
Solde Cumulé	125	115	57	76	86
Solde Bilan Rcv	125	115	57	76	86
Evolution (%)	8,65%	51,39%	-34,46%	34,29%	68,05%

Source : Préparé par l'auteur à partir des bilans CNAS.

L'analyse horizontale ci-après démontre que les acomptes sont ceux des administrations, collectivités et catégories particulières assujettis au contrôle financier qui donne importance au montant global des charges salariales à virer.

Tableau 48 : Evolution quinquennale des acomptes par secteur en MDA

Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Taux d'évolution Années (N / N-1)			
Public	6	8	6	12	8	-26,82%	36,83%	-49,74%	49,99%
Prive	9	9	8	6	9	3,65%	7,89%	24,25%	-28,83%
Administrations	87	84	49	22	44	3,23%	70,40%	121,68%	-49,21%
Collectivités	17	9	9	10	20	79,87%	1,98%	-6,02%	-50,34%
Catégories	7	5	4	6	6	36,00%	42,64%	-40,72%	2,64%
Associations	0	0	0	0	0	0,42%	-73,52%	341,88%	0,11%
Repr. Etrg.	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total	125	115	76	57	86	8,71%	51,51%	34,43%	-34,42%

Source : Préparé par l'auteur à partir des bilans CNAS.

3.2.4 Les recette non identifiées (RNI) :

Elles représentent les montants encaissé par virement bancaire ou par mandat CCP ou trésorerie de wilaya. Pour la même période étudiée « 5 ans », nous constatons, une évolution des RNI (+/-) comprise entre [-72.11% , 68.82%], pour l'année N, une augmentation de 68.82% qui impactera elle aussi les quote-part des caisses de sécurité sociale (voir tableau ci-après).

Tableau 49 : Analyse quinquennale des recettes non identifiées (RNI) en MDA

Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Solde antérieur	7,16	6,54	10,59	37,96	28,59
Comptabilisés	11,59	0,90	1,48	13,22	11,04
Assainissements Ou Reprises	6,66	0,28	5,53	40,60	1,67
Solde année	4,93	0,62	-4,05	-27,37	9,37
Solde Cumulé	12,08	7,16	6,54	10,59	37,96
Solde Bilan Rcv	12,08	7,16	6,54	10,59	37,96
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Evolution (%)	68,82%	9,41%	-38,22%	-72,11%	32,77%

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Source : Préparé par l'auteur à partir des bilans CNAS.

Les acomptes et les recettes non identifiées des cotisations devraient faire l'objet d'un assainissement au moins pour les périodes antérieures ou dont les cotisants ont été suspendu « plus de 4 ans », le montant assaini serait ventilé par période d'encaissement et réparti par caisse suivant les taux en vigueur des périodes assainies.

De ce fait, le respect des normes de travail utilisées dans le processus d'audit de vérification et de validation, consolidé par la confirmation des soldes des comptes du recouvrement « 412 – 419 – 467 » et rapproché avec les états financiers renforce les jugements sur la qualité de l'information au niveau du recouvrement de la CNAS agence de Sidi Bel-Abbes. Le reporting financier de la comptabilité du recouvrement est de qualité appréciable en dépit des contraintes techniques et législatives.

3.3 La gestion de la trésorerie :

L'analyse des données sur l'état financier des flux de trésorerie et vu son importance en volume « nombre d'opération, montant, diversité des comptes financiers » et dans le cadre de la confirmation des soldes, nous avons opté pour analyse détaillée « périodique et par nature de flux ».

Tableau 50 : Mouvements mensuels des flux des encaissements de l'année (N) en MDA

Libelle	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	TFT
Cotisations	1233	1123	1373	1270	1304	1176	1471	1313	1441	1333	1054	1506	15597	15597
Prestations	1	1	1	1	1	0	0	0	1	1	1	1	6	6
Autres Prod	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
RI – TP Prest.	1	1	1	1	1	0	1	1	0	0	1	1	8	8
Personnel	0	0	0	0	3	4	4	3	3	4	0	0	21	21
Impôts axes													0	
Sociales	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	9
Fonct. Sces													0	
Inter-Agence	0	12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	24
FG – CNR	0	0	0	0	30	0	0	0	0	0	0	0	30	30
VF Internes	103	101	101	151	248	154	100	100	101	1	101	201	1460	1460
Diverses	1	3	3	1	15	8	1	0	0	3	1	1	37	38
Remb. Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
Total Général	1338	1250	1491	1424	1601	1343	1577	1418	1547	1341	1157	1709	17195	17195

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Toutes les encaissements de trésorerie sont justifiés, vérifiés et contre signés. Après rapprochement des comptes financiers avec les brouillards et grands livres, toutes les

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

opérations en suspens ou imputées à tort font l'objet de régularisation comptable dans les journaux de trésorerie.

Tableau 51 : Mouvements mensuels des flux des décaissements de l'année (N) en MDA

Libelle	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année	TFT
Prestations AS	79	100	95	86	102	86	95	69	83	99	103	103	1099	1099
Prestations AT	39	40	39	40	38	43	42	40	41	43	42	43	490	490
TP Officines	326	330	291	314	319	463	337	299	282	390	373	378	4102	4102
TP Cliniques	21	22	14	35	22	22	15	7	30	29	37	21	276	276
TP Autres	27	36	19	25	33	7	42	27	28	18	19	22	304	304
Autres Prest.	1	1	1	1	0	3	0	1	0	1	2	2	14	14
S/T Prestations	492	529	461	501	515	624	531	443	464	581	577	568	6285	6285
RI et TP Prest	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Compte Etat	15	15	12	18	14	12	14	12	15	30	23	18	198	198
Rémunération	37	23	24	55	32	23	53	27	27	37	24	37	401	401
Impôts- taxes	9	10	9	9	10	9	9	10	9	9	10	9	110	110
Sociales- MT	5	2	5	2	2	5	2	2	1	2	2	3	33	33
Fonctionnement	6	18	3	5	7	3	3	2	3	5	3	6	64	64
Inter-Agence													0	0
QP CNR	620	620	620	620	620	620	620	620	620	620	793	620	7613	7440
QP CNAC							313						313	463
QP FNPOS							73						73	96
QP OPREBAT					5								5	5
S/T QP CSS	620	620	620	620	625	620	1006	620	620	620	793	620	8004	8004
Retour Cotis.	0	1	1	2	10	3	2	4	1	1	1	0	27	27
VF Internes	103	101	101	151	248	154	100	100	101	1	151	151	1460	1460
Diverses	0,2	1,6	0,3	0,5	0,4	14,0	7,6	0,3	0,2	0,5	2,9	1,2	30	29,6
Immobilisations	0	5	0	22	8	14	8	0	0	0	2	2	61	61
Prêts Personnel	0	0	0	0	0	4	2	0	0	0	0	0	6	6
Total Général	1287	1325	1236	1386	1470	1485	1738	1222	1240	1286	1589	1415	16679	16679

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Tous les paiements sont justifiés « Dossiers et ordres de règlement » et contre signés. Les dettes figurant sur le bilan telles que les quotes-parts des caisses sont rapprochées sur procès-verbal à la clôture de chaque exercice y compris les créances de frais de gestion des caisses et des mutuelles conventionnées donc le principe de confirmation des soldes (NAA 530) est respecté et consolide davantage notre assurance sur la fiabilité des informations comptables et financières de la CNAS.

Tableau 52 : Mouvements mensuels des flux de trésorerie de l'année (N) en MDA

Rubriques	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année	TFT
Recettes	1338	1250	1491	1424	1601	1343	1577	1418	1547	1341	1157	1709	17195	17195
Dépenses	1287	1325	1236	1386	1470	1485	1738	1222	1240	1286	1589	1415	16679	16679
Variation	51	-75	255	38	131	-142	-161	196	307	54	-432	294	516	516
Trésorerie Déb	1322	1374	1299	1554	1592	1723	1581	1419	1616	1923	1977	1545	1322	1322
TrésorerieFin	1374	1299	1554	1592	1723	1581	1419	1616	1923	1977	1545	1839	1839	1839
Variation	51	-75	255	38	131	-142	-161	196	307	54	-432	294	516	516
Ecart	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Cette analyse du TFT a été rapprochée avec la balance mensuelle des comptes financiers, les grands livres, les états de rapprochements bancaires et les attestations de solde sans aucune anomalie significative. Ce qui confirme que même en milieu informatisé et dématérialisé, nos procédures analytiques et tests de contrôle ont été généralisés à l'ensemble des comptes des rubriques déterminées à partir l'étude exploratoire des états financiers des cinq derniers exercices comptables.

3.4 La gestion des salaires :

Le constat préalable sur l'établissement de la paie et la constitution de l'assiette des cotisations sociales et fiscale. La paie est une fonction extrêmement complexe en raison de la diversité des éléments qui la composent (regroupés en rubriques de paie) et la multiplicité des opérations à réaliser pour la mettre en œuvre. Elle est un outil essentiel de gestion, et dans ce sens, elle doit répondre et respecter des règles de conformité et d'efficacité. L'audit est un moyen de détecter et de maîtriser les problèmes et risques éventuels (erreurs, fraudes, coûts supplémentaires, dysfonctionnement, etc.) liés à une dérive dans la fonction paie.

Les objectifs de l'audit paie est de vérifier la conformité des pratiques avec la législation et les procédures (audit de conformité) ; évaluer son efficacité et s'assurer de sa sécurité (audit d'efficacité) et d'examiner le caractère évolutif du système de paie pour vérifier s'il répond bien aux caractéristiques et objectifs de l'entreprise (audit stratégique). L'audit de la paie est indispensable afin de s'assurer des pratiques et de fiabiliser les processus. Les avantages de l'audit de paie vont nous permettre d'évaluer les risques encourus, d'optimiser le coût des charges sociales, de vérifier le respect des législations du travail, sociale et fiscale, de détecter d'éventuelles aides non perçues, d'anticiper les contentieux prud'homaux, de limiter le risque de redressement. Les enjeux majeurs de l'audit paie est d'éviter des contentieux qui peuvent remonter à plusieurs années, avec un risque de rappels ; faire de la prévention afin d'éviter tout redressement des caisses (CNAS, Retraite, Mutuelle) et réaliser des économies en optimisant les charges sociales. Et vu l'importance des charges du personnel au niveau de l'agence CNAS, nous avons vérifié l'ensemble des états et des déclarations en les rapprochant avec les outputs des logiciels paie et pc compta.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Tableau 53 : Synthèse des charges du personnel Exercice (N) en MDA

Mois	Salaire Poste SS	Autres Primes et Ind	Retenue PO 9%	Retenue IRG	Autres Ret.	Net à Payer	Charges Sociales SS 26%	Œuvres Sociales 2%	Charges Salariales	DAC CNAS
Janv.	49	6	4	10	4	37	13	1	68	17
Fév.	35	6	3	9	6	23	9	1	50	12
Mars	34	7	3	9	6	24	9	1	51	12
Trim-1	118	19	11	27	15	84	31	3	170	41
Avril	49	6	4	10	6	35	13	1	69	17
Mai	35	6	3	9	6	24	9	1	51	12
Juin	34	6	3	9	6	23	9	1	50	12
Trim-2	119	18	11	27	17	82	31	3	170	41
Sem-1	236	37	21	54	32	166	61	5	340	82
Juil.	50	6	5	10	4	37	13	1	70	18
Aout	36	6	3	9	4	26	9	1	52	12
Sept	35	8	3	9	2	29	9	1	53	12
Trim-3	121	20	11	28	10	92	31	3	175	42
Oct.	50	8	5	10	6	37	13	1	72	18
Nov.	35	7	3	9	6	24	9	1	52	12
Déc	41	18	4	11	7	37	11	1	70	14
Trim-4	126	32	11	30	19	98	33	3	194	44
Sem-2	248	52	22	58	29	190	64	6	369	86
Année	484	89	44	112	61	356	125	11	710	169
GLV	484	89	44	112	61	356	125	11	710	169
Ecart	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

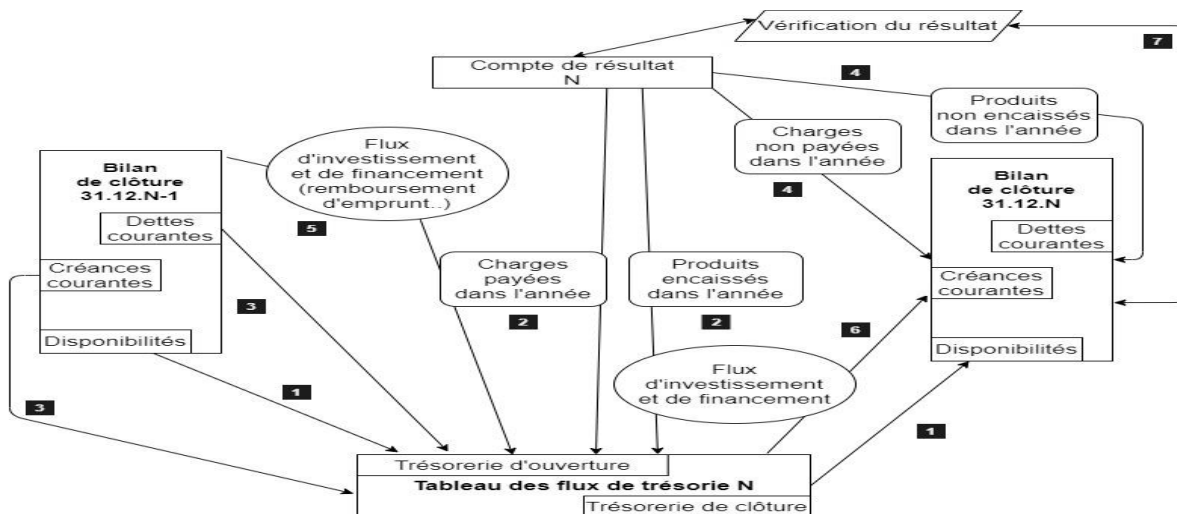
Source : Préparé par l'auteur.

Aucune réclamation des salariés CNAS, le solde des charges sociales et la retenue IRG du mois décembre (N) sont régularisées le mois de janvier (N+1), et par conséquent les tests de contrôle individuel ou global d'une grande rubrique des états financiers « Charge du personnel (CR), rémunération du personnel (TFT), Dettes fiscales et parafiscales (Bilan Passif) ne présentent pas d'anomalie. Ceci améliore davantage la qualité d'audit qui donne assurance sur les comptes sociaux de la caisse.

Section 3 : Audit de la gestion du résultat :

L'objectif de contrôle des charges calculées telles que les amortissements qui représentent en principe des coûts fixes. L'analyse horizontale effectuée dans le premier paragraphe de la section permet de contrôler si les amortissements d'exploitation sont éventuellement fortement réduits ou élevés. Une telle fluctuation a comme conséquence que l'évolution du résultat d'exploitation nette est moins négative ou positive que l'évolution du résultat brute. Cette technique est une forme de gestion du bénéfice. Cette technique vise à éliminer les fluctuations et à parvenir à un résultat stable par une diminution ou une augmentation de certains postes : amortissements, provisions, réductions de valeur, prévisions et comptes de régularisation. Le cash-flow est le résultat comptable majoré des charges calculées et diminué des produits calculés. C'est la différence entre les produits et les frais de

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier



.1 Dotations aux amortissements :

Tableau 54 : Evolution de l'actif immobilisé

Source : Elaboré par l'auteur à partir des traitements des données CNAS.

Tableau 55 : Mouvement des immobilisations en KDA

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

2133	Gros Œuvres	230 612	0	0	230 612	0,00%
2134	Menuiserie et Revêtement en menuiserie	40 587	0	0	40 587	0,00%
2135	Chauffage, Electricité et Plomberie	100 277	0	0	100 277	0,00%
2136	Etanchéité et Ravalement	33 894	6 962	0	40 856	20,54%
2180	Autres installations (enseignes lumineuses etc.)	62 252	1 192	0	63 444	1,91%
2181	Matériel de transport	11 343	0	0	11 343	0,00%
2182	Mobiliers de bureau	43 397	1 171	0	44 568	2,70%
2183	Matériels de bureau	16 069	1 304	0	17 373	8,11%
2184	Matériels informatique	57 717	6 969	0	64 685	12,07%
2185	Matériels de climatisation	18 166	0	0	18 166	0,00%
2186	Matériel médical des structures sanitaires	20 993	12 282	0	33 275	58,50%
2187	Matériel de sécurité	22 994	694	0	23 689	3,02%
2188	Outillages	8 007	1 553	0	9 560	19,40%
2189	Fonds de documentation	375	0	0	375	0,00%
2211	Terrains en concession	32 510	0	-1 622	30 888	-4,99%
2232	Construction Sociales en concession	30 765	5 326	0	36 090	17,31%
TG	TOTAL GENERAL	900 761	63 967	- 1 622	963 107	6,92%

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Le détail des mouvements confirme l'évolution constatée dans le premier paragraphe. Pour ce qui est des amortissements, la variation par nature d'immobilisation est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 56 : Mouvement des amortissements en KDA

N° Cpte Amort.	Libellé du compte Amortissement	Amortis Cumulés au 31/12/N-1	Dotation (N)	Amortis Cumulés au 31/12/N	Variation Amorts.
28040	Logiciel informatique acquis	531	0	531	0,00%
28110	Terrains bâtis	0	0	0	
28132	Aménagements et agencements constructions	90 535	14 748	105 283	16,29%
28133	Gros Œuvres	152 051	4 612	156 663	3,03%
28134	Menuiserie et Revêtement en menuiserie	37 956	271	38 227	0,71%
28135	Chauffage , Electricité et Plomberie	96 735	209	96 945	0,22%
28136	Etanchéité et Ravalement	23 972	1 816	25 788	7,57%
28180	Autres installations (enseignes lumineuses etc.)	36 900	3 772	40 673	10,22%
28181	Matériel de transport	8 802	1 073	9 876	12,20%
28182	Mobiliers de bureau	38 604	2 392	40 997	6,20%
28183	Matériels de bureau	12 258	2 429	14 687	19,82%
28184	Matériels informatique	52 578	3 965	56 543	7,54%
28185	Matériels de climatisation	15 801	1 242	17 043	7,86%
28186	Matériel médical des structures sanitaires	18 549	4 192	22 740	22,60%
28187	Matériel de sécurité (Toutes Gestions)	21 219	1 291	22 510	6,08%
28188	Outillages	4 573	1 595	6 168	34,88%
28189	Fonds de documentation	326	45	371	13,65%
28211	Terrains en concession	0	0	0	

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

28232	Construction Sociales en concession	2 438	722	3 160	29,61%
TG	TOTAL GENERAL	613 828	44 375	658 203	7,23%

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

L'évolution globale des amortissements est de 7,23% par rapport à N-1. La dotation annuelle est de 44 375 KDA. Les taux pratiqués pour chaque nature sont inférieurs au taux d'amortissements appliqués en vigueur (Mode linéaire).

Tableau 57 : Contrôle des taux d'amortissements en KDA

N° Cpte Amort.	Libellé du compte Amortissement	Solde Comptable 31/12/ N	Dotation Amort (N)	Taux Amort. Moyen	Taux Amortis. en vigueur	Obs
28040	Logiciel informatique acquis	531	0	0%	20%	RAS
28110	Terrains bâtis	2 391	0	0%	0%	RAS
28132	Aménagements et agencements constructions	194 399	14 748	8%	10%	RAS
28133	Gros Œuvres	230 612	4 612	2%	2%	RAS
28134	Menuiserie et Revêtement en menuiserie	40 587	271	1%	4%	RAS
28135	Chauffage, Electricité et Plomberie	100 277	209	0%	5%	RAS
28136	Etanchéité et Ravalement	40 856	1 816	4%	10%	RAS
28180	Autres installations (enseignes lumineux etc.)	63 444	3 772	6%	20%	RAS
28181	Matériel de transport utilitaire	11 343	1 073	9%	20%	RAS
28182	Mobiliers de bureau	44 568	2 392	5%	20%	RAS
28183	Matériels de bureau	17 373	2 429	14%	50%	RAS
28184	Autres Matériels informatique	64 685	3 965	6%	25%	RAS
28185	Matériels de climatisation	18 166	1 242	7%	20%	RAS
28186	Matériel médical des structures sanitaires	33 275	4 192	13%	20%	RAS
28187	Matériel de sécurité	23 689	1 291	5%	20%	RAS
28188	Outillages	9 560	1 595	17%	20%	RAS
28189	Fonds de documentation	375	45	12%	50%	RAS
28211	Terrains en concession	30 888	0	0%	0%	RAS
28232	Construction Sociales en concession	36 090	722	2%	2%	RAS
TG	TOTAL GENERAL	963107	44 375			

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Pour confirmer nos contrôles, un modèle de fiche de calcul en Excel a été utilisé pour recalculer les amortissements et la valeur nette comptable du bien directement du fichier exporté des immobilisations arrêtées à la clôture de N. Avant de valider le modèle, une comparaison des résultats de la comptabilité des immobilisations et ceux de la fiche ci-après. Celle-ci n'a dégagé aucun écart de la valeur nette comptable au 31/12. N.

Tableau 58 : Fiche suiveuse d'immobilisation

N° Fiche	N° Inv	Désignation	Date Acquis
----------	--------	-------------	-------------

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

F20170086	01402-117-22	ELANTRA HYNDAI			17/10/2017				
Facture		Date Fact		Fournisseur		Montant			
AG-DG-2017		17/10/N-2		Achat Hyndai Tahkout Achat Groupé DG		2 590 000,00			
Affectation Initiale du bien									
Décision		Date		Destination		Date Exploitation			
4455		19/10/N-2		Direction d'agence		25/10/N-2			
Compte		Libellé		Mode Amort.		Taux		Durée de vie	
218100		Amortissement Matériel de transport		Linéaire		20%		5	
Dotation aux Amortissements				Amortissements Cumulés			VNC		
An. Acquis.		Année		N-2	N-1	N		31/12/N	
86 333,33		518 000,00		86 333,33	604 333,33	1 122 333,33		1 467 666,67	

Source : Elaboré par l'auteur.

Ce modèle de vérification des amortissements formulé sous excel a été généralisé et rapproché avec le fichier informatique de l'application de suivi des immobilisations de la CNAS. Aucun écart n'a été détecté et par conséquent le calcul de la dotation annuelle des amortissements ne présente aucune anomalie significative et par conséquent, la technique de gestion de résultat n'est pas utilisée au niveau de la CNAS et que toutes les écritures de la comptabilité des immobilisations sont sincères et fiables.

L'état de rapprochement des inventaires comptables et physiques des immobilisations (voir tableau ci-dessous) présente un écart négatif de 1 843 KDA soit -0.19% par rapport au montant global, c'est négligeable par rapport à la masse des immobilisations brutes d'un montant de 963 107 KDA.

Tableau 59 : Etat de rapprochement des inventaires des immobilisations en KDA

N° CPT IMMO	LIBELLE COMPTE	Solde Comptable 31/12/N	Solde Physique 31/12/N	Ecart
2040	Logiciel Anti-virus Acquis	531	531	0
2110	Terrains bâtis	2 391	2 391	0
2132	Aménagements et Agencements des constructions	194 399	194 399	0
2133	Gros Œuvres	230 612	230 612	0
2134	Menuiserie et Revêtement en menuiserie	40 587	40 587	0

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

2135	Chauffage, Electricité et Plomberie	100 277	100 277	0
2136	Etanchéité et Ravalement	40 856	40 856	0
2180	Autres installations (enseignes lumineux etc.)	63 444	63 444	0
2181	Matériel de transport	11 343	11 343	0
2182	Mobiliers de bureau	44 568	43 167	-1 401
2183	Autres matériels	17 373	17 373	0
2184	Matériels informatique	64 685	64 466	-219
2185	Matériels de climatisation	18 166	18 166	-0
2186	Matériel médical des structures sanitaires	33 275	33 275	0
2187	Matériel de sécurité	23 689	23 482	-207
2188	Outillages	9 560	9 560	0
2189	Fonds de documentation	375	375	0
2211	Terrains en concession	30 888	30 888	0
2232	Constructions Sociales en concession	36 090	36 074	-16
TG	TOTAL GENERAL	963 107	961 264	-1 843

Source : Préparé par l'auteur après retraitement des données CNAS.

Après identification des écarts et leur traitement conjoint par les services des finances et du patrimoine, des explications ont été données et validées par la commission des inventaires de l'agence.

Tableau 60 : Explication des écarts des immobilisations en KDA

Rubrique	Nombre d'article	Montant
Inventaire Comptable	9638	963 107
Inventaire Physique	9043	961 264
Ecart Global	595	1 843
Matériel Transféré	2	98
Encours de traitement	50	468
Rayonnage Ancien	543	1 277
Explication Ecart	595	1 843

Source : Préparé par l'auteur après retraitement des données CNAS.

Le montant de 16 040 KDA des immobilisations financières figurant sur les livres comptables de l'agence représentent des prêts accordés aux cadres de l'agence remboursables sur cinq ans (60 mois) pour l'achat de véhicule. Le remboursement se fait sur la base de la défalcation mensuelle de la paie des bénéficiaires. Après vérification des fiches individuelles avec les journaux de paie et le grand livre du compte 274300. Aucun écart n'est constaté. Le mouvement du compte 274300 est présenté par le tableau ci-après

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Tableau 61 : Mouvement des prêts au personnel à la clôture de N en KDA

Rubrique	Montant
Solde Clôture (N-1)	16 880
Prêts Accordés (N)	6 400
Retenues (N)	-6 067
Personnel Mutés vers l'agence (N)	347
Personnel Mutés hors agence (N)	-1 520
Solde Clôture (N)	16 040
Solde Grand livre Compte 274300	16 040
Ecart Constaté	0

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

.2 Dotations aux provisions « Indemnité de départ en retraite » :

L'indemnité de départ à la retraite IDR est un avantage accordé par l'employeur conformément aux différentes conventions collectives de Déc-1991 à Mai-2013. L'article 196 de la dernière convention collective Mai-2013 stipule que tout travailleur admis à la retraite bénéficie au titre de son temps de présence effective et continue dans l'organisme, d'une allocation de fin de carrière calculée comme suit : nombre de mois de salaire de référence. Par mois de salaire, il est entendu le salaire mensuel soumis à cotisation de la sécurité sociale, le plus avantageux de l'année qui précède le départ à la retraite. Ces avantages sont attribués aux ayants-droits de l'agent décédé en activité, quel que soit son âge, et se cumulent avec ceux qui sont servis par l'assurance sociale voir tableau ci-après :

Tableau 62 : Evolution des avantages des indemnités de départ en retraite

Convention	janv-92	mai-97	sept-06	mai-11	mai-13
Présence Effective et continue	Salaire de base + IEP	Salaire de base + IEP	Salaire de base + IEP	Salaire soumis à cotisations	Salaire soumis à cotisations
05 ans				2	4
6 à 10 ans	2	2	2	4	6
11 à 15 ans	4	4	4	6	9
16 à 20 ans	6	6	6	8	11
21 à 25 ans	8	8	8	10	14
26 à 30 ans	10	10	10	12	17
sup à 30 ans		12	12	15	20

Source : Préparé par l'auteur.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Une note méthodologique élaborée par le conseil national de comptabilité le 23/04/2013 a révisé et corrigé la formule de calcul de la provision par l'actualisation des taux de fidélité et le probabilité de survie et par conséquent la provision pour indemnité de départ en retraite sera calculée selon la formule suivante ¹:

$$\text{Provision} = \text{Salaire référence} * (1 + \text{taux progression})^n * (1 - \text{taux turn-over})^n * (1 - \text{taux mortalité})^n * (\text{avantages octroyés}) * (\text{ancienneté acquise} / \text{ancienneté maximale}) * (1 + \text{taux actualisé})^{-n}$$

Pour le traitement des écarts actuariels et particulièrement lorsque la variation des paramètres de calcul génère des écarts très importants au cours d'un exercice. Tenant compte des principes et règles édictés par le Système Comptable Financier, d'une part et de l'environnement économique et notamment de l'impact que peut engendrer une comptabilisation systématique des écarts importants sur la situation financière de l'entité, d'autre part, il est retenu que Les écarts actuariels qui dépassent 10% en plus ou en moins de la provision constituée à la fin de l'exercice N-1, peuvent être étalés sur une période plus ou moins courte et comptabilisés en capitaux propres. Néanmoins la résorption de l'écart non comptabilisé devra se faire sur la période la plus courte possible et en tout état de cause elle ne saurait dépasser la durée moyenne résiduelle pour le départ en retraite du personnel. Cependant, si l'entité opte pour leur comptabilisation en capitaux propres, elle doit appliquer de façon permanente la méthode retenue. L'entité doit mentionner en annexe entres autres les informations sur les montants de l'obligation résultant des écarts actuariels non comptabilisés ; l'impact des montants non comptabilisés sur les capitaux propres ; la durée d'étalement des écarts non encore comptabilisés ; la méthode de calcul de la provision de l'indemnité de départ en retraite et expliquer les hypothèses retenues pour la détermination des différents paramètres utilisés.

L'historique de la provision de l'indemnité de départ en retraite comptabilisée au niveau de la CNAS à partir d'un modèle statistique par le biais d'une spécialité en actuariat est présenté comme suit :

¹ Note méthodologique CNC du 23.04.2013.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Tableau 63 : Mouvement des provisions sur les indemnités de départ en retraite en KDA

Année	Taux Actual.	Solde Provision IDR (N-1)	Solde Provision IDR (N)	Provision Brute IDR (N)	Charges Financières	Dotations Provision IDR (N)	Reprise Provision IDR (N)
N-10	4,0010%	86 298	96 986	10 688	0	10 688	
N-9	3,7468%	96 986	144 600	47 615	3 219	61 074	16 678
N-8	3,3629%	144 600	222 217	77 617	4 998	86 857	14 238
N-7	3,3267%	222 217	233 820	11 603	6 744	29 361	24 502
N-6	3,4010%	233 820	430 185	196 365	6 882	224 469	34 986
N-5	3,3998%	430 185	421 437	-8 748	12 971	38 087	59 806
N-4	3,5188%	421 437	409 844	-11 593	14 328	21 986	47 907
N-3	2,8622%	409 844	307 545	-102 299	14 422	17 865	134 586
N-2	3,4480%	307 545	346 225	38 680	9 725	39 879	10 001
N-1	4,7800%	346 225	313 806	-32 419	11 938	16 535	60 891
N	3,7500%	313 806	358 862	45 056	15 000	38 116	8 060

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Les passifs sociaux, de par leur nature, peuvent faire courir un risque financier (risque de liquidité) important aux entreprises. En effet, ils sont différés dans le futur (avantages à long terme et avantages postérieurs à l'emploi) et ils ne sont pas connus avec précision (valeur dite actuarielle reposant sur des hypothèses). Pour cela, nous avons estimé nécessaire de mettre en place un modèle de calcul de la provision de l'indemnité de départ à la retraite est inspiré de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » et de la note méthodologique du conseil national de comptabilité. Dans le cadre de la vérification des provisions comptabilisées, nous avons proposé un support de formulation de l>IDR et de vérification du calcul avant comptabilisation étant donné que les cadres comptables et financiers sont responsables de la véracité de l'information financière et de la sincérité de l'imputation comptable. Les paramètres de ce modèle sont définis comme suit :

- **Matricule** : Représente le code du salarié en activité figurant sur les fichiers paie et personnel au 31/12/AAAA ;
- **Nom** : Représente le nom du salarié en activité figurant sur les fichiers paie et personnel au 31/12/AAAA ;
- **Prénom** : Représente le prénom du salarié en activité figurant sur les fichiers paie et personnel au 31/12/AAAA ;

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- **Fonction** : Représente la fonction du salarié pour déterminer les primes y' afférentes au poste (Directeur – Sous-Directeur - Médecin – Cadre, etc...) ;
- **CSP** : Représente la catégorie socioprofessionnelle du salarié (Exécution - Maîtrise – Cadre – Cadre Supérieur – Cadre Dirigeant) ;
- **Grade** : Représente la catégorie – la section – l'échelon du salarié au 31/12/AAAA (Ex : 15-1-8, 17-4-2, 20-1-5) ;
- **SB-Réf** : Représente le salaire de base de référence au 31/12/AAAA ;
- **Primes de poste en montant** : Représentent le cumul de toutes les primes spécifiques au poste en montant (Prime de responsabilité – Prime de qualification – Documentation – Contagion – etc...) ;
- **Autres Primes en %** : Représentent le cumul de toutes les primes spécifiques au poste en taux (PRI – PRC – Coordination – Sujétion – Travail posté - etc..) ;
- **Bonification** : Représente le différentiel octroyé au fils et fille de Chahid ;
- **Autres primes en montant** : Représentent le cumul des autres primes telles la nuisance – augmentation salariale, etc... ;
- **Date-Réf** : Représente la date de référence de calcul des IDR à provisionner soit le 31/12/AAAA (Clôture de l'exercice) ;
- **Date-Nais** : Représente la date de naissance salarié en activité figurant sur le fichier paie au 31/12/AAAA ;
- **Age-Réf** : Représente l'âge calculé arrondi en années (la différence entre la Date-Réf et la Date-Nais prise en charge par les fonctions paramétrées existantes dans le tableur Excel ;
- **Date-Rec.** : Représente la date de recrutement du salarié en activité figurant sur le fichier paie au 31/12/AAAA ;
- **Nombre Année CNAS** : Représente le nombre d'années passées à la CNAS calculé partie entière en années (la différence entre la Date-Rec. et la Date-Réf prise en charge par les fonctions paramétrées existantes dans le tableur Excel ;
- **Nombre d'années restantes à 60 ans** : Représente le nombre d'années d'ancienneté à l'âge légal de la retraite soit à 60 ans (la différence entre l'âge légal 60 ans et le nombre d'années passées à la CNAS) ;

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- **Nombre d'années d'ancienneté à 60 ans** : Représente le nombre d'années restantes à l'âge légal de la retraite soit à 60 ans (le cumul des années passées à la CNAS et les années restantes à l'âge légal de la retraite 60 ans) ;
- **Nombre d'années Hors secteur** : Représente le nombre d'années d'ancienneté hors secteur du salarié en activité au 31/12/AAAA ;
- **TIEP Date Départ en retraite** : Représente le taux effectif de l'indemnité expérience professionnelle conformément de la convention collective en vigueur (2006 – 2010- 2011 - 2013) ;
- **TIEP Plafonné** : Représente le taux effectif de l'indemnité expérience professionnelle plafonné conformément de la convention collective en vigueur (60% - 65% - XX%) ;
- **Salaire Men_Base** : Représente le salaire de base de référence au 31/12/AAAA ;
- **Echelon** : Représente le montant de l'échelon conformément de la convention collective en vigueur (775 – 1085 – 1333 – 1575) ;
- **Sal Base Fin Car** : Représente le montant du salaire de base à l'âge de la retraite sachant qu'il subit une évolution tous les deux ans soit $(\text{la partie entière du nombre d'année restantes} / 2) * \text{Montant de l'échelon en cours} + \text{le salaire de base de référence au 31/12/AAAA année de référence de calcul de l'IDR}$;
- **Sal- Base calcul** : Représente la base de calcul de l'IDR conformément de la convention collective en vigueur (2006 – 2010- 2011 -2013) soit le salaire de base * IEP ou le salaire de poste soumis à sécurité sociale le plus avantageux ;
- **Nombre de mois acquis Convention** : Représente le nombre de mois pris en compte dans le calcul de l'IDR conformément de la convention collective en vigueur (2006 – 2010- 2011 - 2013) soit $\text{Salaire de référence} - \text{Base Calcul} * \text{Nombre de mois Acquis}$ (Information pertinente du service personnel).
- **Taux Rotation Effectif** : Représente le taux de turn-over tiré à partir des statistiques dégagés après évolution quinquennale ou triennale des départs hors retraite (démission – licenciement – détachement – etc..) soit pour l'ensemble de l'effectif, soit par catégorie socioprofessionnelle, soit par sexe (Au moins 1%) ;
- **Taux de stabilité** : Représente la différence entre le taux complet (100%) et le taux du Turn-over arrêté pour le calcul de l'IDR ;

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- **Taux de Mortalité** : Représente le taux de mortalité effectif tiré à partir des statistiques dégagés après évolution quinquennale ou triennale des départs hors retraites (démission – licenciement – etc..) soit pour l'ensemble de l'effectif ou par catégorie socioprofessionnelle (Au moins 1%) ;
- **Taux de survie** : Représente la différence entre le taux complet (100%) et le taux de mortalité arrêté pour le calcul de l'IDR ;
- **Taux d'actualisation** : Représente le taux appliqué aux emprunts d'Etat à long terme ou à défaut des emprunts obligataires d'entreprise de première catégorie (Grande Entreprise : Sonatrach – Sonelgaz – Cosider – Ect.), déterminé par la banque centrale au 31/12/AAAA ou la moyenne de l'année en cours ;
- **Indemnité départ brute** : Représente le produit du salaire base de calcul et le nombre de mois acquis ;
- **Indemnité départ actualisée** : Représente l'indemnité départ actualisée en utilisant la formule de base des mathématiques financières $(IDR\ Brute / (1 + Taux\ Actuel.) ^ \text{Nombre d'années restantes})$;
- **Provision IDR Brute** : Représente le produit l'indemnité départ actualisée, le taux de stabilité et le taux de survie en utilisant la formule $(IDR\ Actualisée) * (Taux\ Stabilité ^ \text{Nombre d'années restantes}) * (Taux\ de\ survie ^ \text{Nombre d'années restantes})$;
- **Taux d'ancienneté** : Représente le rapport entre le nombre d'année passées dans l'entité CNAS et le nombre d'année à l'âge de retraite en % ;
- **Provision Calculée** : Représente le produit de la provision IDR et le taux d'ancienneté ;
- **Montant Provisionné** : Représente le montant de l'IDR déjà provisionné en 31/12/2009 ce montant était nul « Entrée en vigueur 01/01/2010 SCF » ;
- **Charge financière** : Représente le montant des écarts dû au changement de méthodes ou à la variation des paramètres de calcul tels la convention – taux turn-over, taux de mortalité et le taux d'actualisation), elle peut être calculé par le produit des provisions cumulées par le taux d'actualisation de l'année de référence (N-1) ;
- **Dotation Provision Nette Année** : Représente la différence entre la provision calculée de l'année et (le montant provisionné y compris les charges financières générées) ;

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- **Impact 115000** : Représente le débit du montant de la dotation au 31/12/2009 par le crédit du compte 153000.

Tableau 64 : Fiche de calcul de la provision IDR

Année de référence :	31/12/N	Matricule Salarié :	
Nom :	Prénom	Sexe :	
Date_Nais :	Age :	Date_Entrée	
Fonction :	Position :	Ancienneté Acquis	
Catégorie :	Sal_Base :	Sal_Poste	
Section :	IEP HS :	IEP SS	
Echelon :	Gestion :		
Hypothèses démographiques et financières			
Taux de Mortalité :		Probabilité de Survie :	
Turn-Over Personnel :		Probabilité de Fidélité :	
Taux d'Actualisation :		Probabilité de présence :	
Progression Salaire :			
Estimation des variables à l'âge de départ à la retraite			
Age prévu à la retraite :		Ancienneté à la retraite :	Taux d'ancienneté :
Sal_Base à la retraite :		IEP à la retraite :	Salaire de référence :
Nombre d'années restantes :		Avantages Acquis en mois :	
Evaluation de la provision de l'indemnité de départ en retraite			
Indemnité Calculée :		Indemnité Actualisée :	Provision Brute :
Provision Nette :		Provision Antérieure :	Coût Financier (N-1) :
Provision Année --->			

Source : Préparé par l'auteur.

A partir de l'année 2010, les comptes dotations aux provisions 686400 et les charges financières 661000 seront débités par le crédit du compte 153000 tout en tenant compte des départs avant l'âge légal de la retraite qui seront repris ou régularisés. Le modèle suscité a été testé sur le fichier du personnel-paie CNAS à la clôture de N pour simulation et rapprochement avec les résultats de l'application statistique CNAS. Le tableau ci-après présente la répartition d'a provision IDR par gestion et par catégorie socio-professionnelle à la clôture de l'exercice (N).

Tableau 65 : Répartition des provisions IDR par gestion et par CSP au 31/12/N en KDA

Gestion	Classification Socio-Prof.	Nombre Personnel 31/12/N	Nombre Personnel Concerné	Nombre de mois Acquis	Droits Acquis IDR	Moyenne IDR
Administrative	Cadre supérieur	5	4	35	6 144	1 536
Administrative	Cadre	97	67	708	90 196	1 346
Administrative	Maitrise	167	153	1 736	175 283	1 146
Administrative	Exécution	27	14	158	12 726	909
Administrative	S/Total	296	238	2 637	284 349	1 195
Contrôle médical	Cadre	20	17	151	28 119	1 654
Contrôle médical	Maitrise	15	11	141	16 320	1 484

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l’audit à l’amélioration de la qualité du reporting financier

Contrôle médical	Exécution	1	0	0	0	0
Contrôle médical	S/Total	36	28	292	44 439	1 587
Action sociale	Cadre	13	5	63	7 908	1 582
Action sociale	Maitrise	22	14	176	20 973	1 498
Action sociale	Exécution	2	1	14	1 193	1 193
Action sociale	S/Total	37	20	253	30 075	1 504
Total Général		369	286	3 182	358 862	1 255

Source : Préparé par l’auteur à partir des données CNAS.

Les résultats obtenus sont les mêmes que ceux de la comptabilité, ceci renforce notre jugement que les dotations aux provisions « Indemnité de départ en retraite » sont calculées d’une manière fiable. De ce fait, les charges calculées qui ont un impact sur le résultat de la CNAS sont sincères et fiables et que les modèles utilisés par les auditeurs financiers consolident les tests de contrôle et réduit systématiquement la gestion du résultat si elle pratiquée.

Section 4 : Conclusion et rapport d’audit :

En application de l’article 628 du décret législatifs n° 93-08 du 25 avril 1993, modifiant et complétant l’ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce, la loi n° 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d’expert- comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, et le décret exécutif n° 11- 202 du 26 mai 2014 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission. Nous présentons tous les résultats de l’audit des états financiers à partir des éléments probants suite aux analyses sur les rubriques de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie de la CNAS et des tests de contrôle, de confirmation et de validation CNAS.

Après avoir effectué l’audit des états financiers de la CNAS agence de Sidi Bel-Abbes, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre N et N-1, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. À notre avis, les états financiers audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l’entité au 31 décembre N et au 31 décembre N-1, ainsi que de sa performance financière consolidée et de

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément au système comptable financier.

.1 Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues en Algérie « ISA -NAA ». Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Concernant les indicateurs clefs de l'exercice N ceux-ci se présentent comme suit :

- Les dépenses de prestations sont de 6 367 Millions de DA, soit une augmentation de 1.98% par rapport à N-1 ;
- Le chiffre d'affaire est de 7 003 Millions de DA, soit une augmentation de 5% par rapport à N-1.

Les résultats financiers et la situation financière de la CNAS agence de Sidi Bel-Abbes arrêtée au 31/12/N sont présentés succinctement dans le présent rapport. Les comptes sociaux de la CNAS agence de Sidi Bel-Abbes, ayant un caractère obligatoire, sont :

- Arrêtées conformément aux principes comptables contenus dans le Système comptable Financier (SCF), objet de la loi N) 07-11 Novembre 2007 et les textes pris pour son application ;
- Présentés et arrêtés par son conseil de direction et validé par le conseil d'administration de la tutelle ;
- Certifiés par le commissaire aux comptes de la caisse, réguliers, sincères et reflétant la situation financière et patrimoniale de la caisse à la fin du dit exercice ;
- Les comptes individuels annuels au 31.12.N sont aussi arrêtés selon les mêmes méthodes que celle de l'exercice clos au 31.12.N-1 ;

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

- L'unité de présentation des états financiers est le Million de Dinars Algériens.

1.1 Règles et principes comptables :

Immobilisations incorporelles : Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques ou autres licences d'exploitation.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût directement attribuable, incluant l'ensemble des coûts d'acquisition et de mise en place, les taxes payées, les impôts récupérables et autres charges directes. Les principes suivants sont applicables pour regrouper ou séparer les immobilisations corporelles :

- Les éléments de faible valeur ainsi que ceux consommés dans l'exercice peuvent être considérés comme entièrement consommés dans l'exercice de leur mise en service et par conséquent ne sont pas comptabilisés en immobilisations ;
- Les pièces de rechange et matériels d'entretien spécifiques sont comptabilisés en immobilisations corporelles lorsque leur utilisation est liée à certaines immobilisations et si l'Entreprise compte les utiliser sur plus d'un exercice ;
- Les composants d'un actif sont traités comme des éléments séparés s'ils ont des durées d'utilité différentes ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent.

Stocks et encours : Le coût des stocks comprend tous les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- coûts d'acquisition (achats, matières consommables, frais liés aux achats...) ;
- frais généraux, frais financiers et frais administratifs directement imputables aux stocks.

Actifs financiers : Les actifs financiers détenus par la CNAS sont comptabilisés, à leur date d'entrée dans les actifs, à leur coût d'acquisition, y compris les frais de courtage, les taxes non récupérables et les frais de banque. Ils se décomposent comme suit :

- Titres de participation et créances rattachées, dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la caisse.

Eléments monétaires : Les transactions réalisées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de valeur du paiement. Les différences entre les valeurs initialement inscrites dans les comptes au coût historique et celles résultant de la conversion à

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

la date d'inventaire sont comptabilisées comme charges ou produits financiers de l'exercice.
« Acquisition matériel médical – Equipement informatique spécifique »

Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires correspond à la quote-part affectée à la gestion des risque assurances maladie et accidents de travail générée par les encaissements ventilés des cotisations de sécurité sociale représente 99.91% de la production de l'exercice N d'un montant de 7 003 Millions de DA.

Consommation de l'exercice : Les consommations de l'exercice ont atteint 6 422 Millions de DA soit une augmentation 122 Millions de DA par rapport à N-1 soit +1.90%. Elles regroupent les prestations sociales, les fournitures, les achats consommés, les services extérieurs, les redevances et autres services.

Provisions pour avantages octroyés au personnel : A chaque clôture d'exercice, une provision est constatée et enregistrée pour couvrir le montant des engagements de l'Entreprise, en matière d'indemnité de départ en retraite (IDR). Ces provisions sont déterminées sur la base de la valeur actualisée de l'ensemble des obligations vis-à-vis du personnel en utilisant des hypothèses de calcul et les méthodes actuarielles adaptées. Ces provisions sont ajustées chaque année.

Report à nouveau : Le report à nouveau est constitué de la quote-part non affectée des résultats réalisés par la caisse et des montants générés par le changement de méthode et de corrections d'erreurs significatives. La décision d'effectuer un tel enregistrement relève du conseil d'administration de la caisse.

Écart d'évaluation : L'écart d'évaluation résulte de la différence entre la juste valeur et la valeur nette comptable des immobilisations financières.

Résultat extraordinaire : Pour le moment, la CNAS n'est pas confronté aux opérations extraordinaires (cas de force majeure telles que les catastrophes naturelles et les situations imprévisibles).

Fiscalité : La CNAS n'est pas soumise régime fiscal mise à part l'IRG des salaires et aux différents droits d'enregistrements.

1.2 Principales données financières :

a. Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires réalisé comprend la quote-part CNAS (99.91%) et les prestations médicales fournies des centres de diagnostic et de soins et la participation

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

parentales de la crèche et jardin d'enfants (0.09%). Le chiffre d'affaires a atteint 7 003 Millions de DA contre 6 999 Millions de DA en N-1, soit une augmentation de 5,00%.

- b. Résultat net :** Le résultat net de la CNAS Sidi Bel-Abbes a connu une augmentation de 91 Millions de DA passant de -299 Millions de DA à -138 Millions de DA. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation du chiffre d'affaire.
- c. Acquisitions d'immobilisations :** Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice sont constituées par les acquisitions auprès des tiers s'élèvent à 64 Millions de DA contre 16 Millions de DA en N-1. Les immobilisations financières sont passées de 17 Millions DA en N-1 à 16 Millions de DA en N, soit une diminution de 1 Million de DA soit -5%.
- d. Disponibilités de l'exercice :** Les disponibilités au 31/12/N sont de l'ordre de 1 839 Millions de DA. Le niveau de trésorerie en N a permis à la caisse de faire face à ses engagements vis à vis de ses partenaires et de financer l'ensemble des projets d'investissements inscrits au plan annuel. Une variation de trésorerie positive de l'ordre 516 Millions de DA soit +39.06%.
- e. Agrégats Financiers :** Le tableau ci-après illustre les principaux ratios.

Tableau 66 : Agrégats financiers en MDA

Rubriques	N	N-1	Variation	Evolution
Capitaux Propres (1)	1 436	1 859	-424	-22,78%
Capitaux permanent (2)	1 494	1 915	-421	-21,99%
Indépendance Financière (1 / 2)	96,13%	97,11%	-0,98%	-1,01%
Excédent Brut d'exploitation (4)	-127	-303	175	-57,91%
Ration EBIDA = (4) / (1)	-8,88%	-16,29%	0	-45,49%
Résultat net (5)	-138	-229	91	-39,70%
Chiffres d'affaires (6)	7003	6669	334	5,00%
Rentabilité du chiffre d'affaire (5) / (6)	-1,97%	-3,43%	1,46%	-42,57%

Source : Préparé par l'auteur.

- f- Indépendance financière :** nous pouvons remarquer que le ratio reste stable sur les derniers exercices et que les fonds propres de l'entreprise représentent environ 15.80% de ses ressources, ceci traduit une assez bonne autonomie financière.
- g- Ratio EBITDA :** Ce ratio a atteint - 8.88% en N, il est en hausse par rapport à N-1 suite à l'augmentation de l'EBE, le niveau de ce ratio est insatisfaisant voir critique.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

h- Rentabilité des prestations : Cet indicateur mesurant la performance de la CNAS agence de Sidi Bel-Abbes s'est amélioré en N par rapport aux exercices précédents, cette hausse est due à l'augmentation du chiffres d'affaires par rapport au résultat net.

i- Autres informations : Le risque de non recouvrement des cotisations surtout pour les administrations qui représentent + 60% de la recette annuelle dans les échéances échues et en globalité (au moins les 34%) impacte négativement la trésorerie de l'agence pour faire face aux dépenses des prestations et de fonctionnement.

.2 Rapport d'audit sur les meilleures rémunérations :

A partir de l'exploitation des déclarations annuelles des salaires cotisables (DAS) et des salaires imposables (G20), nous avons pu retraiter tous les fichiers des salaires et après classement par ordre de grandeur nous présentons le tableau rapproché avec la DAS, le G20 et la fiche position éditée par le logiciel G-Paie.

Tableau 67 : Les dix meilleures rémunération de l'exercice (N) en KDA

Ordre	Matricule	CSP	Gestion	Salaire de Poste	Indemnités primes Imposables	Autres Indemnités primes NC-NI	Total Général
1	P621895	C	CML	2 918	185	92	3 195
2	P660257	CS	ADM	2 787	185	92	3 063
3	P660150	C	CML	2 766	185	30	2 980
4	P683699	C	CML	2 730	185	30	2 944
5	P681904	CS	ADM	2 569	185	151	2 905
6	P596601	C	CML	2 570	185	30	2 784
7	P680912	C	CML	2 521	185	30	2 735
8	P665292	CS	ADM	2 435	185	92	2 712
9	P623673	C	ADM	2 426	185	30	2 641
10	P671753	C	CML	2 402	183	30	2 615

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Le personnel anonyme figurant sur le tableau ci-dessus représente les cadres supérieurs et les cadres ayant en moyenne vingt d'expérience et par conséquent des échelons supérieurs à 10 et des taux d'indemnité d'expérience professionnelle supérieurs à 50%.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

.3 Rapport d'audit sur l'évolution des résultats :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution quinquennale de résultat par fonction. Le résultat opérationnel présente une augmentation de +45.11% par rapport à N-1, par contre le résultat ordinaire avant impôt présente une diminution importante du déficit de (N-1) de -39.70%, ceci est dû à la marge brute qui a connu une augmentation de 302 MDA soit 54.42% part à N-1.

Tableau 68 : Evolution quinquennale des résultats en MDA

Rubrique ---> Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Evolution Biannuelle			
						Evol.1	Evol.2	Evol.3	Evol.4
Résultat Opérationnel	662	456	1 058	1 556	1 796	45,11%	-56,87%	-	-
Résultat Ordinaire avant impôt	-138	-229	316	789	961	-39,70%	-172,40%	-	-
Résultats Net Activités Ordinaires	-138	-229	316	789	961	-39,70%	-172,40%	-	-
Résultat net de l'exercice	-138	-229	316	789	961	-39,70%	-172,40%	-	-

Source : Préparé par l'auteur à partir des données CNAS.

Nous avons constaté que le résultat opérationnel est absorbé par les frais de personnel soit - 106 MDA. Les dotations aux amortissement des immobilisations et les provisions de l'indemnité de départ en retraite d'un montant de 83 MDA font qu'aggravé le déficit de l'année N.

La relance des activités du recouvrement en matière d'assainissement des créances et des acomptes est imminente et de suivi rigoureux de l'encours des cotisations des administrations qui tardent à arrêter leur situation par le dépôt des déclarations annuelles seul paramètre fiable de validation du portefeuille des créances détenues auprès des administrations, des collectivités locales et des catégories particulières à la charge de l'état. Le différentiel à la charge de l'état (loi 06-21) doit être apuré étant donné que l'agence dispose de l'analyse de compte 412010 qu'il faut éclater par nature et par employeurs bénéficiaires des avantages du dispositif d'encouragement à l'emploi.

3.1 Analyse financière de la caisse :

Le but et l'utilité d'un système d'information est de fournir des données pertinentes à la direction de l'entreprise, afin de l'aider à choisir et à développer les stratégies nécessaires à sa croissance. Dans ce système, la gestion financière joue un rôle important, car elle permet de mesurer les forces et les faiblesses de l'entreprise, à partir de l'analyse et de l'interprétation des données comptables. Différentes méthodes existent pour aider le gestionnaire à contrôler et prendre les meilleures décisions ; parmi celles-ci il y a les ratios qui s'avèrent un excellent outil de gestion. Les données financières peuvent varier substantiellement d'une période à l'autre et d'une entité à l'autre. Pour rendre la comparaison plus facile, les ratios financiers ramènent les

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

chiffres à leur plus simple expression, ce qui en facilite la lecture, et permettent une prise de décision plus rapide.

Selon les préférences de l'auditeur, certains ratios peuvent être analysés sur une base mensuelle, et d'autres, sur une base annuelle. Mais dans les deux cas, la comparaison avec le bilan, la période cyclique équivalente de l'année antérieure et l'évolution mensuelle de l'année courante sont recommandées. En général, toutefois, il est préférable de comparer la performance de l'entité audité avec soi-même, l'information obtenue étant plus pertinente.

3.2 Répartition de la valeur ajoutée :

Elle représente l'un des soldes intermédiaires de gestion les plus importants qui mesure la performance économique de la caisse. Le tableau ci-après illustre l'évolution des rubriques de performance par rapport à la valeur ajoutée de la caisse pour la même période de cinq exercices.

Tableau 69 : Ratios de partage de la valeur ajoutée en MDA

Partenaires	Intitulés des postes	N	N-1	N-2	N-3	N-4	RVA	RVA-1	RVA-2	RVA-3	RVA-4
Personnel	Salaires	708	670	654	825	807	121,94%	182,55%	68,54%	56,21%	49,94%
Etat	Impôts & Taxes	1	2	6	2	5	0,16%	0,52%	0,59%	0,17%	0,33%
Banque	Charges financières	17	14	10	-15	15	2,89%	3,92%	1,02%	-1,05%	0,90%
Entreprise	Autofinancement	-145	-319	285	656	789	-24,99%	-86,99%	29,85%	44,68%	48,84%
Actionnaires	Dividendes	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	Valeur Ajoutée	581	367	954	1468	1616	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Préparé par l'auteur.

Le fait marquant est que le poste des salaires représente 1.22 fois la valeur ajoutée (la norme maximale est de 60%), ceci est dû à la variation annuelle des salaires soit (3%), l'augmentation continue des prestations sociales (en moyenne 4%), les salaires (5.67% N/N-1) et l'affectation de 1% de la quote-part ventilée de la CNAS à la CNR depuis octobre 2015 qui rentre dans le cadre de la solidarité inter-caisse.

3.3 Soldes intermédiaires de gestion :

L'approche progressive de la formation du résultat à l'aide de soldes intermédiaires conduit au tableau des soldes intermédiaires de gestion (SIG) (voir tableau ci-après).

Tableau 70 : Evolution des soldes Intermédiaires de gestion (SIG) en MDA

Intitulé du SIG	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Evol.1	Evol.2	Evol.3	Evol.4
-----------------	---	-----	-----	-----	-----	--------	--------	--------	--------

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Marge commerciale	604	391	975	1 491	1 639	54,42%	-59,92%	-34,60%	-9,03%
Production de l'exercice	7 003	6 669	6 820	7 176	7 025	5,00%	-2,21%	-4,97%	2,16%
Valeur ajoutée	581	367	954	1 468	1 616	58,32%	-61,54%	-35,03%	-9,14%
Excédent brut d'exploitation	-127	-303	300	643	809	-57,91%	-200,94%	-53,33%	-20,53%
Résultat d'exploitation	-121	-214	325	840	976	-43,48%	-165,83%	-61,26%	-13,95%
Résultat courant avant impôt	-138	-229	316	855	961	-39,70%	-172,40%	-63,09%	-11,03%
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%
Résultat net comptable	-138	-229	316	855	961	-39,70%	-172,40%	-63,09%	-11,03%

Source : Préparé par l'auteur.

La marge commerciale est un indicateur fondamental pour l'entité auditée, dans notre cas, nous constatons une évolution de 54.42% (N/N-1) et depuis N-2 elle est inférieure à 1 000 MDA. Par contre l'insuffisance brute d'exploitation c'est amélioré par rapport à N-1 soit – 57.94%. Depuis les deux derniers exercices, la caisse est dans l'impossibilité de dégager un potentiel de trésorerie au niveau de l'exploitation préjudiciable au développement de la caisse et à l'équilibre financier qui en face d'augmentation accrue des dépenses de prestations, doit renforcer ses procédures du recouvrement et les élargir pour l'ensemble des cotisants y compris les administrations qui représentent + 60% de la recette globale. Ceci nous ramène à alerter ce dysfonctionnement dans notre rapport d'audit « Continuité d'exploitation ».

Tableau 71 : Ratios à partir des soldes intermédiaires de gestion

Intitulés des ratios	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Evol.1	Evol.2	Evol.3	Evol.4
Taux de marge commerciale	8,62%	5,86%	14,30%	20,78%	23,34%	47,06%	-59,01%	-31,18%	-10,95%
Marge brute CA-Cons	604	391	975	1 491	1 639	54,42%	-59,92%	-34,60%	-9,03%
Taux d'intégration VA/CA	8,29%	5,50%	13,99%	20,46%	23,00%	50,77%	-60,66%	-31,64%	-11,06%
Productivité du personnel	1,53	0,97	2,52	3,87	4,26	58,32%	-61,54%	-35,03%	-9,14%
Rendement de l'équipement	1,90	1,28	3,18	4,55	5,52	48,99%	-59,75%	-30,24%	-17,53%
Taux de marge brute d'exploitation	-1,82%	-4,54%	4,40%	8,96%	11,51%	-59,91%	-203,23%	-50,89%	-22,20%
Taux de rentabilité économique	-8,54%	-15,82%	16,25%	27,35%	28,21%	-46,04%	-197,32%	-40,56%	-3,05%
Taux de marge nette	-1,73%	-3,21%	4,77%	11,70%	13,89%	-46,18%	-167,32%	-59,24%	-15,76%
Taux de rentabilité économique nette	-8,10%	-11,19%	17,63%	35,73%	34,04%	-27,55%	-163,47%	-50,67%	4,97%
Taux de rentabilité financière	-1,97%	-3,43%	4,63%	11,92%	13,69%	-42,57%	-174,04%	-61,16%	-12,91%
Taux de rentabilité financière	-9,60%	-12,29%	17,50%	36,85%	33,88%	-21,91%	-170,25%	-52,51%	8,76%

Source : Préparé par l'auteur.

Les ratios calculés à partir des SIG (voir tableau ci-dessus) expriment les résultats des politiques et des décisions financières, managériales et d'ordre technique et humain de la caisse qui est un organisme de services publics. Toutefois, les décisions financières cherchent

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

à assurer la solvabilité de l'entreprise et atteindre une rentabilité acceptable par une bonne utilisation des actifs. Le ratio VA/CA mesure l'apport spécifique de la caisse dans la production de l'exercice (Quote-part des recettes ventilées). Ce taux confirme que le processus des prestations et du recouvrement est court et nécessite peu de main d'œuvre (service public). La rentabilité négative de la caisse est expliquée par la valeur importante des charges de prestations, du personnel, des dotations aux amortissements et provision de l'indemnité de départ en retraite.

Globalement, il ressort de l'analyse des ratios ci-dessus que si la CNAS présente des ratios de rentabilité économique (taux de marge brute de -1.82%, taux de rentabilité économique de -8.10%) et d'activité satisfaisants (croissance moyenne), en revanche elle se trouve en situation d'équilibre financier avec des capitaux propres et une capacité d'autofinancement lui permettant de faire face aux dépenses de prestation. D'autres ratios peuvent être calculés à partir du bilan fonctionnel (voir tableau ci-dessous) le taux d'endettement financier est faible du fait que la caisse n'a pas de dettes financières réelle à l'exception à celles générés par l'actualisation des immobilisations acquis en concession pour une durée de 33 ans.

Tableau 72 : Ratios calculés à partir du bilan fonctionnel

Intitulé Ratio	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Evol.1	Evol.2	Evol.3	Evol.4
Ratio de couverture des capitaux investis	222%	126%	152%	231%	325%	76,49%	-16,89%	-	-
Taux d'endettement financier	4,03%	2,98%	2,32%	1,27%	1,05%	35,24%	28,17%	82,93%	20,61%
Financement courant du BFR	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Source : Préparé par l'auteur

Enfin dans le tableau ci-après, nous présentons la santé financière de la caisse dont les indicateurs sont satisfaisants pour le moment mais risquent de s'aggraver dans les années futures s'il n'y'a pas une refonte des textes de sécurité sociale pour redynamiser les activités de la CNAS, et la rentabilité de ses prestations.

Tableau 73 : Equilibre financier en MDA

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Evolution Biannuelle			
						Evol.1	Evol.2	Evol.3	Evol.4
Capitaux permanents	1 852	2 229	7 268	2 658	3 277	-16,87%	-69,34%	173,42%	-18,89%
Actifs immobilisés	321	304	884	336	305	5,63%	-65,60%	162,88%	10,40%
Fond roulement net global FRNG	1 531	1 924	6 384	2 322	2 973	-20,43%	-69,86%	174,95%	-21,89%

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Cycle d'exploitation actif	6 929	6 466	6 368	5 685	6 162	7,16%	1,55%	12,01%	-7,75%
Cycle d'exploitation passif	7 237	5 864	6 034	5 528	6 069	23,41%	-2,81%	9,15%	-8,92%
Besoin fond de roulement BFR	-308	602	334	157	93	-151,11%	80,39%	112,92%	68,94%
Trésorerie	1 839	1 322	1 544	2 165	2 880	39,06%	-14,36%	-28,68%	-24,81%
FR = BFR + Trésorerie	1 531	1 924	1 878	2 322	2 972	-20,43%	2,48%	-19,13%	-21,89%
Variation BFR (N/N-1)	-910	268	-444	-651	394	-439,09%	-160,41%	-31,74%	-265,07%
Capacité d'autofinancement CAF	-63	-228	393	715	975	-72,30%	-158,01%	-45,03%	-26,67%

Source : Préparé par l'auteur

En évaluant l'actif à court terme, il est important d'analyser chacun des postes, car ils n'ont pas tous le même degré de liquidité. En comparant les différentes liquidités aux engagements à court terme, les ratios de trésorerie donnent une mesure rapide et facile de la liquidité d'une entreprise. Ratio de trésorerie mesurant dans quelle proportion les éléments d'actif les plus liquides couvrent les dettes venant à échéance à court terme. Cet indicateur exclut les éléments plus ou moins contrôlables de l'actif à court terme pour se concentrer sur ceux dont la liquidité est assez certaine. Les prêteurs se servent souvent de ce ratio pour vérifier la capacité de l'entreprise, en cas de difficultés temporaires, à acquitter ses dettes à court terme en utilisant uniquement ses liquidités.

Tableau 74: Ratios calculés à partir du bilan financier

Intitulé Ratio	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Evol.1	Evol.2	Evol.3	Evol.4
Liquidité Générale	1,85	3,30	2,80	3,00	3,57	-43,99%	17,55%	-6,68%	-15,88%
Liquidité Restreinte	1,82	3,24	2,76	2,98	3,55	-43,74%	17,25%	-7,27%	-16,08%
Liquidité Immédiate	1,02	1,58	1,48	1,87	2,49	-35,61%	6,38%	-20,65%	-24,97%
Solvabilité Générale avec Cr Rcv	1,25	1,37	1,35	1,47	1,53	-8,86%	0,98%	-8,09%	-3,88%
Solvabilité Générale sans Cr Rcv	1,96	3,43	2,98	3,21	3,74	-42,86%	14,96%	-7,08%	-14,06%
Autonomie Financière avec Cr Rcv	0,20	0,31	0,30	0,42	0,47	-37,34%	5,79%	-28,91%	-10,23%
Autonomie Financière sans Cr Rcv	0,77	2,08	1,67	1,95	2,39	-63,06%	24,92%	-14,76%	-18,34%

Source : Préparé par l'auteur.

4 La continuité d'exploitation :

La norme NAA 570 traite des obligations de l'auditeur au regard de l'application par la direction de la continuité d'exploitation qui est une des deux hypothèses de base du SCF. Dans le cadre de la mission d'audit financier de la caisse et, en application des dispositions de l'article 715 bis 11 du Code de Commerce, nous présentons le rapport spécial relatif à la continuité de l'exploitation. Nous avons accompli les démarches prévues à l'article ci-dessus. Ces démarches requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

financière de la société en vue d'évaluer le risque sur la continuité de l'exploitation et de vous en rapporter les conclusions. Ce rapport constitue la dernière étape prévue à l'article 715 bis 11 ci-dessus cité, la responsabilité du commissaire aux comptes consiste à porter à la connaissance de l'organe de gestion les informations constituant le risque sur la continuité de l'exploitation.

La caisse a entamé des consultations pour l'assainissement des créances qui sont très âgées et le volet de la formation du personnel a été pris en charge pour parer au vide laissé par le personnel sorti massivement en retraite à la fin de l'année N-3 et ce pour assurer une continuité des activités névralgiques du recouvrement « assainissement et contentieux » et prestations « Gros risques et Tiers - payant ».

4.1 Eléments endogènes

a- Stratégie du recouvrement :

La CNAS agence Sidi Bel-Abbes a adopté une politique de modernisation de son système d'information basé sur l'interconnexion de tous les métiers de la caisse, l'élargissement des missions de recouvrement, renforcement des procédures du recouvrement forcé, la généralisation du tiers payant « Chifa » et le conventionnement avec les mutuelles des travailleurs, les cliniques. Le recouvrement des cotisations dépend des paiements effectués par les administrations assujetties au contrôle financier à 34% ce qui a généré des créances importantes surtout en cas de rappel, comme c'était le cas en N-7 avec effet rétroactif « N-11...N-7 » sans le paiement des 26% QP employeur et du 1% des œuvres sociales budgétisées chaque exercice au taux de 3% de la masse salariale de l'exercice antérieur. Un retard de paiement d'une échéance de la part patronale (26%) impactera négativement la trésorerie de la caisse qui doit faire face aux paiements des quotes-parts des caisses de sécurité sociale et les prestations et particulièrement la CNR, les professionnels de santé conventionnées « Officines, Médecins traitants, cliniques hémodialyse, Transporteurs sanitaires » et sans omettre le paiement des échéances échues « Salaires, Invalides, Rentes, Allocations familiales ».

Tableau 75 : Répartition des recettes et des créances – Part des administrations

Année	N	N-1	N-2	N-3	N-4
-------	---	-----	-----	-----	-----

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Economique (SE)	5 958	5 546	5 726	6 069	5 622
Administration (SA)	10 046	9 540	9 939	10 048	9 449
Total Recettes (TRC)	16 004	15 086	15 665	16 117	15 072
% SA/TRC	62,77%	63,24%	63,45%	62,34%	62,70%
Part Adm. avec SA	8 678	8 155	8 709	8 536	7 824
% Adm. dans TRC	54,22%	54,06%	55,60%	52,96%	51,92%
Total Cr. Cot.	5 426	5 026	4 993	4 369	4 913
Créances Adm.	2 804	2 632	2 803	2 401	2 937
% Cr Adm / CGC	52%	52%	56%	55%	60%

Source : Préparé par l'auteur.

Nous avons, pour notre part, indiqué dans notre rapport sur les comptes arrêtés à la clôture de l'exercice N que la provision à constituer durant l'année N+1 pour les créances cotisantes devrait être suffisante en tenant compte de la situation des cotisants « Entreprises en faillite - Dissoutes – A l'arrêt – Suspendu – Aucune entamé par les procédures du recouvrement forcé – créances très âgées » et, nous avons émis une réserve à prendre en considération durant l'exercice N+1.

b- L'endettement :

Le niveau d'endettement a toujours été inférieur au fonds propres et varie entre [0.01 , 0.04] et depuis N-2 n'a pas cessé d'accroître jusqu'à atteindre 0.04 en N et par conséquent aucun risque est encouru.

Tableau 76 : Evolution de l'endettement de la caisse en MDA

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Dettes Financières LMT	58	55	42	29	30
Concours bancaires à CT	0	0	0	0	0
Comptes courants	0	0	0	0	0
Trésorerie (-)	0	0	0	0	0
VMP (-)	0	0	0	0	0
Endettement net	58	55	42	29	30
Capitaux propres	1 436	1 859	1 804	2 321	2 838
Ratio d'endettement	0,04	0,03	0,02	0,01	0,01
Capacité d'endettement	1 378	1 804	1 762	2 292	2 808

Source : Préparé par l'auteur.

c- Le contrôle interne :

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

La CNAS possède un système formel de contrôle des opérations et des procédures. Cependant, ce contrôle n'est pas réglementé et oblige la caisse à en faire un rapport. À ce titre, le conseil de direction établit un rapport sur le contrôle interne au conseil d'administration qui est responsable du contrôle interne. Les contrôles existent, mais leur mise en exécution systématique via le système d'information (Demande, Confirmation, Validation) par des utilisateurs différents « Principe de séparation des pouvoirs ». À titre d'exemple, le système d'information de la caisse est performant et fonctionnel et permet l'importation des données et des résultats vers d'autres outils d'analyse de données « Excel » pour alimenter le tableau de bord par filière permettant ainsi un suivi rigoureux des activités de l'agence.

Par ailleurs, le système de gestion intégrée « Recouvrement – Prestations – Finance – comptabilité » permet d'en ressortir des points de contrôle à surveiller d'une manière automatique (par exemple : respect des délais de paiement des prestations et du recouvrement des cotisations, minoration des salaires, redressement automatique des cotisants, performance commerciale, solvabilité, respect des plafonds des assurés, stocks sécurité des moyens généraux et des centres de diagnostic et de soins ...etc.).

4.2 Eléments exogènes :

Le financement du système de sécurité sociale se limite aux cotisations des employeurs et vu l'instabilité de l'économie basée sur la rente pétrolière qui dépend des cours mondiaux et l'augmentation accrue des dépenses de prestations sociales. Ce modèle figé génère des effets négatifs sur la trésorerie future de la caisse affectant la rentabilité de façon significative. Il comporte également des risques lorsque le niveau d'endettement est important, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Le tableau ci-dessus illustre la stabilité financière de la caisse et démontre parfaitement que la trésorerie n'est plus stable depuis l'exercice N-2.

Tableau 77 : Stabilité financière

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Fond de roulement	1 531	1 924	1 878	2 322	2 972
Besoin de fond de roulement BFR	-308	602	334	157	93
Trésorerie	1 839	1 322	1 544	2 165	2 880

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Source : Préparé par l'auteur.

Par ailleurs, l'évolution croissante des dépenses de prestations, la baisse du recouvrement des cotisations, le paiement mensuel de la quote-part de la CNR, et le fonctionnement des services de la caisse risque dans les années proches d'accroître l'incapacité de la caisse à assurer une rentabilité et des cash-flows suffisants.

a- Actif net :

La caisse est une entreprise publique à gestion spécifique son capital social n'est pas défini, toutefois ses capitaux propres sont importants et constitués d'une succession de reports à nouveau et des résultats d'exercices. L'actif net de la caisse reste important et ne peut être comparé au capital détenu par l'état. Cependant, son évolution est négative en N/N-1. Le tableau ci-après illustre l'évolution et la composition de l'actif net de la caisse agence Sidi Bel-Abbes à la clôture de l'exercice N.

Tableau 78 : Evolution de l'actif net

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Résultat net global	-138	-229	316	789	961
Report à nouveau -	2 131	2 359	2 043	1 255	293
Comptes liaison	-557	-271	-555	278	1 583
Actif Net	1 436	1 859	1 804	2 321	2 838
Evolution (N/N-1)		-22,8%	3,1%	-22,3%	-18,2%

Source : Préparé par l'auteur.

Selon notre analyse, la stabilité de la situation financière de la caisse, agence de Sidi Bel-Abbes est une conséquence d'un équilibre dans la structure de son bilan sur au moins les trois (03) dernières années. La performance du système d'information, la qualité du contrôle interne, la maîtrise et l'analyse des informations financières et comptables. De ce fait, la continuité de l'exploitation n'est pas compromise tant que des solutions managériales sont apportées en vue d'améliorer, d'une part, les capacités financières propres de la caisse et sa rentabilité, d'autre part à diversifier ses activités et ressources assurant ainsi un équilibre financier du système de sécurité sociales de l'Algérie.

b- Certification des comptes :

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Après examen des états financiers, tels que arrêtés par la direction de la CNAS agence Sidi bel-Abbes au titre de l'exercice N, avec un total bilan actif/passif de 9 089 millions de Da et un résultat net déficitaire de 138 millions de DA. Nos différents travaux de contrôle, réalisés essentiellement sur la base de la majorité de la population étudiée « Disponibilité des données et des outils informatiques de contrôle et de rapprochement », de recoupements et de techniques qui nous sont apparus les plus appropriés, ont été accomplis conformément aux règles de diligence normale. Compte tenu des résultats de ces travaux, nous certifions, sous réserves de prendre en charge les remarques et observations formulées, que les comptes annuels présentés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des activités, de la situation financière et patrimoniale de la CNAS agence de Sidi Bel-Abbes au titre de l'exercice clos au 31 décembre N.

.5 Résultats et discussion :

L'étude réalisée dans une entreprise publique à gestion spécifique, avait pour objet d'identifier la nature de la relation de l'audit légal et du reporting financier et d'expliquer la contribution de la qualité d'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier des entreprises algériennes conformément aux normes d'exercice professionnel et aux exigences des changements institutionnels et technologiques.

Tout d'abord, il est à noter que la CNAS dispose de plusieurs activités différentes « Prestations sociales, Recouvrement des cotisations, Actions sanitaires et sociales ». Elle est dotée de systèmes d'informations différents performants et interconnectés offrant des outils d'analyse de données par l'importation des informations suivant des requêtes préétablies suivant le besoin et le métier.

Les informations collectées à partir des réponses sur les questions posées aux responsables des structures opérationnelles de l'agence ainsi qu'aux préparateurs des états financiers, des contrôleurs internes et spécialistes en informatique, et celle des documents fournis « Etats financiers , annexes , rapports financiers , indicateurs de gestion , analyse des comptes , etc.. », nous ont permis de connaître les activités de service public de la caisse et d'identifier la réalité du volume d'informations à collecter et à vérifier auprès des cadres des finances , du recouvrement et des prestations.

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Nous pouvons donner une synthèse de notre contribution à l'analyse de l'audit financier dans un milieu informatisé en respectant les diligences professionnelles.

- La méthode d'analyse horizontale et verticale nous a permis d'une part d'élargir notre investigation sur une période de cinq années « N-4 à N » pour identifier les rubriques les plus importantes des états financiers, leur évolution et leur part dans le total de l'agrégat financier et d'autre part connaître les points forts et faiblesses de l'entité auditée ;
- La prise de connaissance du fonctionnement du système d'information, les avantages qu'il offre aux divers utilisateurs suivant des privilèges bien définis et son accessibilité pratique aux données de toutes les activités de la caisse par l'importation de fichier Excel via des outils simples et performants ;
- Une planification méthodique et rationnelle de la mission avec allocation suffisante en temps et en moyens ;
- L'identification des risques a orienté l'élaboration de questionnaires pertinent et efficace par structure sur le contrôle interne ;
- La mise en place des procédures analytiques et validation des tests avec confirmation des éléments probants ;
- Interprétation des résultats des différentes analyses des rubriques des états financiers ;
- Confirmation de la sincérité des charges calculés (non décaissables) et les produits calculés (non encaissables) et leur impact sur le résultat comptable.

Première hypothèse : La prise de connaissance rapide et efficiente de l'entité et de son environnement institutionnels et technologiques par l'accessibilité aux données des différentes bases ainsi que la méthode d'analyse des données chiffrées contribue parfaitement à une planification d'une mission d'audit. Ainsi la première hypothèse est confirmée « Les normes de comportement professionnel de l'audit financier impactent positivement la qualité du reporting financier en amont de la mission d'audit ».

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

Deuxième hypothèse : L'évaluation du contrôle interne par le biais de l'élaboration d'un questionnaire « Questions – Réponses » destiné aux structures opérationnelles de la caisse nous a permis de cibler les rubriques des états financiers par ordre de priorité. La procédure analytique mise en place pour tester, confirmer et valider tous les éléments probants. Le rapprochement d'une masse importante de données par nature d'une manière automatique puis sur pièces comptables n'a décelé aucune anomalie « Risque de contrôle ». Le fait encourageant au niveau de l'entité auditée se résume dans le respect du principe de la séparation des tâches et des pouvoirs « Ordonnateur → Financier », principe reconduit dans la conception des applications informatiques « Interactivité ». Ainsi la seconde hypothèse est également confirmée « Les normes de travail de l'audit financier impactent positivement la qualité du reporting financier durant la mission de certification ».

Troisième Hypothèse : La différence entre le résultat comptable et le cash-flow est la majoration des charges calculées et la diminution des produits calculés. De ce fait le contrôle des montants comptabilisés est imminent car la CNAS dispose de deux rubriques importantes dans son tableau de performance. Avec l'assistance d'expert « NAA 620 », des outils de contrôles ont été conçus pour parer à toute anomalie ou fluctuation inexplicée. Les résultats confirment la véracité des écritures des dotations aux amortissements « Respect des taux en vigueur » et des provisions des indemnités de départ en retraite « Respect des avantages accordés par la convention collective ». Ainsi la troisième hypothèse est également confirmée « La réduction de la gestion du résultat par l'auditeur financier améliore la qualité du reporting comptable et financier ».

Quatrième Hypothèse : La dernière étape de déroulement d'une mission n'est qu'une conséquence des deux premières réalisées dans de bonnes conditions qui consolident l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de qualité assurant les parties prenantes de l'entité auditée sur la fiabilité et la sincérité des états financiers. De ce fait, la qualité du contenu informationnel du rapport d'audit rassure davantage les attentes des utilisateurs du reporting financier après la certification. Ainsi la

Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier

quatrième hypothèse est également confirmée « La qualité du contenu informationnel du rapport d'audit financier impacte positivement la qualité du reporting financier en aval de la divulgation ».

Conclusion :

Nous avons entamé ce dernier chapitre par la description de l'entreprise d'accueil, de son organisation et de son système d'information. Par la suite, nous avons examiné à partir d'une étude de cas pratique l'impact des normes d'audit durant les étapes de déroulement d'une mission d'audit.

La méthode d'analyse des données collectées nous a permis d'identifier les postes des états financiers à risque et d'évaluer les procédures du contrôle interne de l'entité auditée par des questionnaires destinés principalement aux responsables des structures opérationnelles dont les réponses ont orienté l'auditeur vers des procédures d'audit pour tester, confirmer et valider les éléments probants qui ont consolidé nos appréciations sur la fiabilité des états financiers élaborés par la direction.

Dans la troisième section, nous avons pu démontrer que la différence entre le résultat comptable et le cash-flow de la caisse n'était autre que des charges calculées de manière fiable et sincère et que la gestion du résultat n'était pas pratiquée. Enfin la dernière section consistait à résumer tous les faits marquants de la mission d'audit dans un rapport de qualité.

Pour clôturer le chapitre, nous avons discuté les résultats de notre étude qui démontrent que le respect des diligences professionnelles durant les phases de déroulement d'une mission d'audit améliore la qualité du reporting financier confirmant ainsi les hypothèses de notre recherche.

Conclusion Générale

Conclusion Générale

Conclusion générale :

Dans le premier chapitre, nous avons défini, l'un des facteurs sur lesquels porte ce travail de recherche. Nous avons constaté que plusieurs définitions existent, seulement elles convergent vers le même objectif de faire connaître son opinion dans un rapport écrit. Cette formulation exprimera une opinion motivée, avec l'intime conviction acquise, au terme d'une démarche structurée, par un professionnel compétent et indépendant. Dans le même sens, le processus d'audit financier a été détaillé comme but de faire valoir cette démarche pédagogique que l'auditeur appliquera dans sa mission. L'auditeur externe est tenu de maintenir la qualité de son travail et le respect des diligences professionnelles, afin de préserver sa réputation d'une part et garder d'autre part cette rente due à la valeur ajoutée en terme de crédibilité, aux états financiers de l'entreprise auditée.

Par la suite, nous avons relevé les caractéristiques et le rôle important joué par l'audit externe et sa relation étroite avec plusieurs théories qui peuvent sous-tendre notre étude telle que la théorie de la gouvernance, de la théorie d'agence, de la théorie des coûts de transaction, de la théorie du signal et finalement de la théorie néo-institutionnelle dans l'explication de l'importance de ce mécanisme de contrôle dans la transparence et la validation de l'information financière à publier. La dernière partie, du chapitre nous l'avons consacrée à l'étude de la qualité d'audit, ses déterminants et ses mesures ainsi que les normes d'exercice professionnel dont l'application impacte visiblement la qualité d'audit tant espérée par les parties prenantes.

Le deuxième chapitre, nous l'avons entamé par la description des fondements du reporting financier facteur dépendant de notre recherche. Par la suite, nous avons présenté le processus de production du reporting financier avec une énumération de tous les facteurs impactant la transparence de ce dernier ainsi les mesures de la qualité du reporting financier et les facteurs affectant la qualité du reporting telle que l'asymétrie d'information et les manipulations comptables.

Conclusion Générale

Comme mesure retenue dans la littérature et adaptable dans le contexte algérien, nous avons étudié les formes, les techniques et les mesures de la gestion du résultat.

Dans le troisième chapitre, nous nous sommes attachés à mettre en évidence, respectivement, la relation entre l'audit externe et le reporting financier et la contribution de la qualité d'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier. Nous avons démontré d'après la littérature que la qualité d'audit est un élément fondamental pour la confiance des parties prenantes et la crédibilité des informations et leur divulgation par l'entreprise. Et que la compétence, l'indépendance et le respect des normes d'exercice professionnel restent des déterminants majeurs de la réalisation d'une mission d'audit de qualité en conformité avec l'environnement institutionnel et technologique. Aussi, la mesure de la qualité d'audit n'est pas toujours fiable et dépend du contexte de la recherche et la disponibilité des données à analyser et en appliquant la théorie de la probabilité, cette même qualité ne saurait dépasser 1.

Avec l'évolution des systèmes d'informations, l'utilisation rationnelle des technologies et l'actualisation des normes d'audit ont contraint les auditeurs à développer leurs connaissances, en matière d'exploitation des données suite à la dématérialisation et l'utilisation des progiciels de gestion intégrée dont les outputs sont basculés automatiquement dans les journaux comptables. La vérification automatique des tests de concordance est devenue plus large et la population toute entière est concernée par ce type de contrôle, ce qui renforce l'assurance de l'auditeur et améliore davantage le contenu informationnel du rapport d'audit dont la perception des utilisateurs est déterminante pour la prise de décision.

L'amélioration de la qualité du reporting financier est fonction de la qualité d'audit qui devrait être formalisée conformément aux normes du rapport d'audit en mentionnant les recommandations et les faits majeurs jugés pertinents ainsi que les procédés d'audit utilisés dans l'accomplissement de la mission. De ce fait, les préparateurs des états financiers en respectant les règles de la profession et d'éthique sauront appliquer les recommandations du rapport d'audit en améliorant ainsi la qualité de reporting financier.

Conclusion Générale

Le dernier chapitre est consacré à l'étude du cas pratique et la validation des résultats. Dans le souci de bien clarifier la démarche d'audit proposée, nous avons jugé utile d'annexer à ce chapitre des analyses détaillées sur un période de cinq années N-4 à N pour dégager les rubriques importantes des états financiers tout en respectant des différentes diligences qui doivent être poursuivies par l'auditeur financier dans le cadre d'une mission d'audit des états financiers qui ont conduit à des résultats positifs qui consolident davantage nos hypothèses de recherche.

L'étude réalisée dans une entreprise publique à gestion spécifique, avait pour objet d'identifier la nature de la relation entre l'audit externe légal et la qualité du reporting financier et l'impact du respect des diligences sur l'amélioration du reporting financier. Nous avons entamé le dernier chapitre par la description de l'entreprise d'accueil, de son organisation et de son système d'information qui nous ont permis d'examiner à partir d'une étude de cas pratique l'impact des normes d'audit sur le reporting financier durant les étapes de déroulement d'une mission d'audit. L'évaluation des postes des états financiers à risques identifiés à partir des analyses des données approfondies, a obligé l'auditeur à évaluer les procédures du contrôle interne mises en place par la direction de l'entité auditée par des questionnaires destinés principalement aux responsables des structures opérationnelles dont les réponses ont orienté l'auditeur chargé de mission vers des procédures d'audit pour tester, confirmer et valider les éléments probants qui ont consolidé nos appréciations sur la fiabilité des états financiers élaborés par la direction.

Par la suite, nous avons pu démontrer que la différence entre le résultat comptable et le cash-flow de la CNAS agence Sidi Bel-Abbes n'était autre que des charges calculées de manière fiable et sincère et que la gestion du résultat n'était pas pratiquée. Enfin, la fin d'une mission consistait à résumer tous les faits marquants dans un rapport d'audit de qualité conformément aux diligences professionnelles.

Conclusion Générale

Les résultats de notre étude démontrent que le respect des diligences professionnelles durant les phases de déroulement d'une mission d'audit améliore la qualité du reporting financier et confirme les hypothèses posées de notre recherche à savoir :

- H1 : Les normes de comportement professionnel de l'audit financier impactent positivement la qualité du reporting financier en amont de la mission d'audit ;
- H2 : Les normes de travail de l'audit financier impactent positivement la qualité du reporting financier durant la mission de certification ;
- H3 : La réduction de la gestion du résultat par l'auditeur financier améliore la qualité du reporting comptable et financier.
- H4 : La qualité du contenu informationnel du rapport d'audit impacte positivement la qualité du reporting financier en aval de la divulgation.

Cette étude présente plusieurs contributions, des contributions d'ordre théorique, des contributions d'ordre méthodologique et des contributions d'ordre professionnel. D'un point de vue théorique, cette recherche poursuit les quelques travaux qui se sont intéressés à l'audit financier surtout externe dans le contexte algérien. La majorité des recherches se sont focalisées sur des études empiriques à partir de questionnaires courants dans le domaine de la comptabilité et l'audit. Dans le cas des pays développés, des modèles statistiques ont été validés en utilisant des informations extraites des bases de données fiables et transparentes. Un autre apport consiste dans le fait d'utiliser des modèles différents d'analyse de données dans la mission d'audit dans un milieu informatisé.

Comme tout travail humain, cette recherche comporte un certain nombre de limites. Ces dernières sont intrinsèques au contexte algérien de l'étude. Nous pouvons relever le manque de coopération des entités économiques et des professionnels. En effet, l'information collectée présente toujours des restrictions de divulgation « Confidentialité », la fonction

Conclusion Générale

d'audit interne n'est pas encore opérationnelle et valorisée, ajouté à cela la non disponibilité de marché financier, l'indisponibilité de bases de données fiables et actualisées

Ainsi, ces limites peuvent être améliorées à travers des recherches futures. Elles peuvent constituer les prémisses d'autres perspectives de recherche. Comme autres voies de recherche, nous pouvons aussi intégrer un autre mécanisme de contrôle de la gouvernance interne ou externe y compris dans les administrations publiques.

La confiance dans l'audit et la confiance dans l'entreprise auditée sont étroitement liées. L'auditeur a besoin d'informations financières fiables et d'un contact permanent avec les responsables de l'établissement des comptes annuels. Mais l'amélioration de la qualité du reporting financier et de l'audit nécessite également une ouverture de la part du législateur, des normalisateurs et des autorités de surveillance. Il est de l'intérêt de tous de renforcer la confiance dans le reporting et l'audit.

Après avoir analysé les résultats de notre étude, il est très important de proposer quelques recommandations :

- L'adoption de la NAA 610 « Utilisation des travaux des auditeurs internes », n'est appliquée que rarement dans les missions d'audit par manque de confiance et d'indépendance des auditeurs internes des entreprises publiques en général, pour cela l'organe de contrôle de la profession « CNC » doit œuvrer à la création d'une corporation des auditeurs internes pour valoriser leurs missions surtout dans la prise en compte de l'évaluation du contrôle interne.
- Dans la pratique, quelques normes qui ne sont pas encore appliquées par les auditeurs algériens, donc il faut sensibiliser davantage les professionnels à leur stricte application en dépit des contraintes de la profession « Honoraires – Concurrence déloyale – indépendance limitée ».

Conclusion Générale

- La nécessité de la formation continue des professionnels pour assurer une adéquation de connaissances en matière de diligences conformément au standard national et international.
- Les préparateurs des états financiers des entités doivent actualiser leurs connaissances surtout dans la maîtrise des outils informatiques pour parer à toute lacune de contrôle et de confirmation des données comptables dans un milieu informatisé.
- La dématérialisation est un besoin imminent dans l'échange, le suivi des recommandations et les levées des réserves. La tutelle représentée par le Ministre des finances en collaboration avec le conseil national de la comptabilité doit sensibiliser les pouvoirs publics à réglementer ce type de transaction et de contrôle surtout en temps de crise comme c'est le cas de la pandémie du covid19.
- La mission d'audit financier, a pour objectif de certifier la régularité et la sincérité des informations financières représentées dans les états financiers pour ses parties prenantes. Les utilisateurs privilégiés de l'information financière sont les investisseurs, pour cette raison, il est très nécessaire de rendre le marché financier algérien plus dynamique et attractif.
- Dans le cadre de l'amélioration de la qualité d'audit, les organes de la profession devraient inclure dans leurs programmes, notamment, les actions suivantes :
 - Publier périodiquement des études sur les risques liés aux missions de commissariat aux comptes et d'audit financier et les moyens pour améliorer les sauvegardes professionnelles ;
 - Mettre en place un observatoire de la chaîne de soutien et de production de la transparence du reporting financier et suggérer les actions d'amélioration continue ;
 - Concevoir les outils de travail pour aider les professionnels et mettre à leur disposition une documentation professionnelle suffisante pour apporter l'assistance documentaire et la formation nécessaires notamment aux petits cabinets ;

Conclusion Générale

- Œuvrer pour la création d'une structure de surveillance indépendante et dotée des ressources humaines et financières adéquates pour assurer une supervision effective et efficace des travaux de commissariat aux comptes et d'audit et qui assume sa responsabilité en matière de garantie de normes d'audit de qualité, d'indépendance, de compétence et de diligences des auditeurs et de qualité du reporting financier.

Bibliographie

Bibliographie

Bibliographie :

Ouvrages :

1. Audit financier, Collection ATH, Edition CLET, Paris 1987 ;
2. Beaver, W. H., (1998), Financial Reporting, An Accounting Revolution, Upper Saddle River: Prentice-Hall, Inc;
3. Bécour J.C., Bouquin H., (1996), « Audit opérationnel, Efficacité, Efficience ou sécurité », Paris, Economica, 2ème édition ;
4. Herrbach, O. (2001). Approche positive et approche interprétative de la recherche en comptabilité financière. In Faire de la recherche en comptabilité financière (Eds, Teller, P.D.R.). FNEGE : Vuibert ;
5. Hervé Hutin « Toue la finance » Éditions d'Organisation, 1998, 2002, 2005 ISBN :2-7081-3239-3 (Chapitre 4) ;
6. Jean Raffegau, Pierre Duflis et Didier de Menonville, L'audit financier, Presse universitaire de France Que-sais-je ? Poche 1994 ;
7. Kohlberg, L., (1969). Stage and Sequence: The Cognitive Developmental Approach to Socialization, in D. AGoslin Ed., Handbook of Socialization Theory and Research, Chicago: Rand McNally;
8. Lee, T. A. 1993. Corporate audit theory. 4th edition. London; New York: Chapman & Hall;
9. Lefrancq, S., & Albertini, E. (2016). Comprendre le reporting financier Les IFRS accessibles (1st ed.). Paris : Vuibert ;
10. Mikol A, 1999, les audits financiers, Paris : Éditions d'Organisation ;
11. Mikol A, 2014, Audit et commissariat aux comptes, Paris : 12ème édition Etheque, com ;
12. Milgrom, P., Roberts, J., (1997), Economie, organisation et management, Bruxelles : De Boeck & Larcier S.A ;
13. Nicolas VERON, Matthieu AUTRET et Alfred GALICHON, L'information financière en crise : comptabilité et capitalisme, édition ODILE JACOB, Paris, 2004 ;
14. Obert R., Mairesse M., (2009), « DSCG4 comptabilité et audit, manuel et applications », 2ème édition Dunod ;
15. Obert Robert, Pratique des normes IFRS 3ème édition Dunod Paris 2006 ;
16. Odile Barde ; Laurent Didelot ; Maîtriser les IFRS Les Guides de gestion RF Paris 4 édition 2009 ;
17. Perez R. (2003), « La gouvernance de l'entreprise », éditions La Découverte ;
18. Piot, C., (2005), "Qualité de l'audit, information financière et gouvernance : enjeux et apports.", dans Gouvernement d'entreprise : Enjeux managériaux, comptables et financiers, Editions de Boeck Université, Bruxelles, 270 ;

Bibliographie

19. Rachida Boursali ; Les états financiers et PCN du SCF, les éditions Aloulfia Talita Oran 1er Ed, 2010 ;
20. Raffeeau J., Dufils P. et de Ménonville D. (1994), "L'audit financier", PUF ;
21. Robert OBERT et Marie-Pierre MAIRESSE, comptabilité et audit : manuel et applications, 2ème édition, D.S.C.G 4, Dunod, Paris, 2009 ;
22. Stolowy, C., Lebas, M.L., Ding, Y. et Langlois, G., (2013) Comptabilité et analyse financière une perspective globale de Boeck 3ème édition 2013 ;
23. Watts, R. L., Zimmerman, J. L., (1986), Positive Accounting Theory, Englewood Cliffs : Prentice Hall, Inc. ;
24. Wolfgang DICK et Franck MISSIONIER-PIERA, comptabilité financière en IFRS, PEARSON, 2ème édition, 2009, France ;
25. Wolfgang DICK et Franck MISSIONIER-PIERA, comptabilité financière en IFRS, PEARSON, 2ème édition, 2009, France.

Articles :

1. Nelson, M., Elliott, J., Tarpley, R. 2002. Evidence from auditors about managers' and auditors'
2. Abbott, L. J., Parker, S., Peters, G. F., (2012), "Audit fee reductions from internal audit-provided assistance: the incremental impact of internal audit characteristics." Contemporary Accounting Research, Spring 2012, Vol. 29 (1) ;
3. Abbott, L., Park, Y., Parker, S. (2000). The effects of audit committee activity and independence on corporate fraud. Managerial Finance 26 (1) ;
4. Abbott, L., Parker, S., Peters, G. and Raghunandan, K., (2003), "The Association between Audit Committee Characteristics and Audit Fees.", Auditing: A Journal of Practice and Theory, Vol. 22 (2);
5. Akerlof G.A., 1970, "The market for 'lemons' : Quality uncertainty and the market mechanism", The quarterly journal of economics, Vol. 89, n°. 3, Aug.;
6. Alles, M. G. 2015. Drivers of the use and facilitators and obstacles of the evolution of big data by the audit profession. Accounting Horizons 29 (2) ;
7. Aouina, M. & Moussamir, A. (2019). Le rôle de l'audit externe dans la transparence de la communication financière. Une revue de littérature. Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, 3(4) ;
8. Asare, S.K., Wright, A.M. (2012). Investors' Auditors' and Lenders' Understanding of the Message Conveyed by the Standard Audit Report on the Financial Statements. Accounting Horizons 26 (2) ;
9. Asare, S.K., Wright, A.M. (2012). Investors' Auditors' and Lenders' Understanding of the Message Conveyed by the Standard Audit Report on the Financial Statements. Accounting Horizons 26 (2) ;

Bibliographie

10. Ball, R., Kothari, S.P., Robin, A. (2000). The effect of international institutional factors on properties of accounting earnings. *Journal of Accounting and Economics* 29 ;
11. Ball, R., Shivakumar, L. (2005). Earnings quality in UK private firms : Comparative loss recognition timeliness. *Journal of Accounting and Economics* 39 (1) ;
12. Barth, M. E., Landsman, W. R., Lang, M. H., (2008). International accounting standards and accounting quality. *Journal of Accounting Research* 46 (3) ;
13. Barth, M. E., W. R. Landsman, M. Lang, and C. Williams. 2012. Are IFRS-based and US GAAP-based accounting amounts comparable? *Journal of Accounting and Economics* 54 (1) ;
14. Bédard, J., (1989). Expertise in Auditing: Myth or Reality. *Accounting, Organizations and Society*, 14 ;
15. Bertrand, R.M.M., Schram, A. J.H.C. and Vaassen, E. H. J, (2013), "Understanding Contract Audits: An Experimental Approach", *Auditing: A Journal of Practice and Theory*; Vol.32 ;
16. Bessière, V., Schatt, A. 2011. Quels sont les effets de la réglementation sur l'investissement en réputation des auditeurs et des analystes financiers ? *Management & Avenir* 2011/1 (n° 41) ;
17. Breton, Gaétan, et Hervé Stolowy, (2004), *Manipulation of Accounts*, In : Colin Chubb, *The Blackwell Encyclopedia of Management Accounting*, Blackwell, London ;
18. Bronson, S. N., Hogan, C. E., Johnson, M. F., Ramesh, K. (2011). The unintended consequences of PCAOB auditing Standard Nos. 2 and 3 on the reliability of preliminary earnings releases. *Journal of Accounting and Economics* 52(1-2) ;
19. Brown Jr., W.D., He, H., Teitel, K. (2006). Conditional conservatism and the value relevance of accounting earnings : An international study. *European Accounting Review* 15 (4) ;
20. Cao, M., R. Chychyla, and T. Stewart. 2015. Big data analytics in financial statement audits. *Accounting Horizons* 29 (2) ;
21. Carassus, D., & Cormier, D. (2003). Normes et pratiques de l'audit externe légal en matière de prévention et de détection de la fraude. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 9(1) ;
22. Carcello J.V. (2012), « What did investor want from the standard audit report », *The CPA Journal*, janvier 2012;
23. Carcello J.V. (2012), « What did investor want from the standard audit report », *The CPA Journal*, janvier 2012;
24. Carpenter B.W & Dirsmith M.W, sampling and the abstraction of knowledge in the auditing profession: an extended institutional theory perspective, *Accounting, Organizations and Society*, volume 18, issue n° 1, 1993;
25. Casta, JF., (2000). Théorie positive de la comptabilité, in *Encyclopédie de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de l'audit*, dirigée par B. Colasse, Ed. Economica ;
26. Chaplais, C., Mard, Y., Marsat, S., (2016). L'auditeur face aux dilemmes éthiques : l'impact d'une formation à l'éthique sur la conformité au code de déontologie. *Comptabilité – Contrôle - Audit*, 22 (1) ;

Bibliographie

27. Chaplais, C., Mard, Y., Marsat, S., (2016). L'auditeur face aux dilemmes éthiques : l'impact d'une formation à l'éthique sur la conformité au code de déontologie. *Comptabilité - Contrôle-Audit*, 22 (1) ;
28. Charreaux G., (1997), « Modes de contrôle des dirigeants et performance des firmes », chapitre 1 dans « le gouvernement des entreprises : Corporate Governance, théories et faits », édition Economica ;
29. Charreaux, G., Desbrières, P., (1998), "Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre-valeur actionnariale", *Finance Contrôle Stratégie*, Vol.1, n°2 ;
30. Chen C.J.P., Su X., Zhao R. (2000), « An Emerging Market's Reaction to Initial Modified Audit Opinions: Evidence from the Shanghai Stock Exchange », *Contemporary Accounting Research* Vol. 17 N° 3 (Fall 2000);
31. Chen, C., Lin, C., and Lin, Y., (2008), "Audit partner tenure, audit firm tenure, and discretionary accruals: Does long auditor tenure impair earnings quality?" *Contemporary Accounting Research*, Vol. 25 (2) ;
32. Chiappetta, B., Shaw, K. and Wild, J., (2009), « Principles of Financial Accounting" (19th ed.). McGraw-Hill/Irwin
33. Christensen, B. E., Glover, S. M., Omer, T. C., & Shelley, M. K. (2016). Understanding audit quality : Insights from audit professionals and investors. *Contemporary Accounting Research*, 33(4) ;
34. Church, B., S. Davis, and S. McCracken. 2008 « The auditor's reporting model : A literature overview and research synthesis. » *Accounting Horizons* vol. 22 (1) ;
35. Coase R. H. (1937), « The Nature of the Firm », *Economica*, New Series, Vol. 4(16) ;
36. Cohen J., Krishnamoorthy G., Writh A.M., (2004), « The corporate governance mosaic and financial reporting quality », *Journal of Accounting Literature* ;
37. Cohen, J., Krishnamoorthy, G., Wright, A, M. (2002). Corporate governance and the audit process. *Contemporary Accounting Research* (Winter) ;
38. Cohen, J., Krishnamoorthy, G., Wright, A. (2010). Corporate governance in the Post-Sarbanes Oxley era : auditors' experiences. *Contemporary Accounting Research* 27 (3) ;
39. Cohen, J., L. M. Gaynor, G. Krishnamoorthy, and A. M. Wright. 2007. Auditor communications with the audit committee and the board of directors : Policy recommendations and opportunities for future research. *Accounting Horizons* 21 (2) ;
40. Colasse, B. (2009) Cadres comptables conceptuels, In *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, Ed, Colasse, B. Economica ;
41. Cormier D., Magnan M., (1995), « La gestion stratégique des résultats : le cas des firmes publiant des prévisions lors d'un premier appel public à l'épargne », *Comptabilité-Contrôle- Audit*, Tome 1, volume 1 ;
42. DeAngelo, L. 1981. Auditor size and audit quality. *Journal of Accounting and Economics* 3 (3);
43. DeAngelo, L. 1981. Auditor size and audit quality. *Journal of Accounting and Economics* 3 (3);

Bibliographie

44. DeAngelo, L. E. 1981. Auditor independence, "low-balling" and disclosure regulation. *Journal of Accounting and Economics* 3 (8) ;
45. Dechow P., Sloan R., Sweeney A., (1995), "Detecting earnings management", *The Accounting Review*, Vol. 70 (2);
46. Dechow, P., Ge, W. et Schrand, C., "Understanding earnings quality: A review of the proxies, their determinants and their consequences", *Journal of Accounting & Economics*, n° 50 (2/3), 2010;
47. Dechow, P., Ge, W., Schrand, C. (2010). Understanding earnings quality: A review of the proxies, their determinants and their consequences. *Journal of Accounting & Economics*, 50 (2/3) ;
48. Dechow, P.M., Dichev, I.D., 2002. "The quality of accruals and Earnings: the role of accrual estimation errors", *The Accounting Review* Vol. 77;
49. Dechow, P.M., Skinner, D. (2000). Earnings management: reconciling the views of accounting academics, practitioners, and regulators. *Accounting Horizons* 14 (2) ;
50. Degeorge, F., Patel, J. et Zeckhauser, R., "Earnings management to exceed thresholds", *Journal of Business*, n° 72 (1), 1999;
51. Desai, H., Hogan, C. E., Wilkins, M. S. (2006). The reputational penalty for aggressive accounting: Earnings restatements and management turnover, *The Accounting Review* 81 (1);
52. DiMaggio, P.J., Powell, W.W., (1983). The iron cage revisited: institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review*, 48 ;
53. Disclosure Requirement for Islamic Capital Market Product, Islamic Finance Services Board, International Organisation of Securities Commissions, Securities Commission Malaysia, Report 2013 ;
54. Dowdell Jr., T.D., Herda, D N., Notbohm, M.A (2014). Do management reports on internal control over financial reporting improve financial reporting? *Research in Accounting Regulation* 26(1) Doyle, J., Ge, W ;
55. Doyle, J., Ge, W., McVay, S. 2007. Determinants of weaknesses in internal control over financial reporting. *Journal of Accounting and Economics* 44 (1–2) ;
56. Fabienne Guerra, *Comptabilité managériale : Le système d'information comptable*, édition de boeck, Bruxelles, 2003 ;
57. Fama E. (1991), « Market efficiency, long-term returns and behavioural finance, *journal of finance Economics*, 1998.
58. Fama E.F., 1980, « Agency problems and theory of the firm », *Journal of Political Economy*, Vol. 88, n° 2 ;297.
59. Fan, J.P. et Wong T.J. (2005). Do external auditors perform a corporate governance role in emerging markets? Evidence from East Asia. *Journal of accounting*, 43 (1) ;
60. Fan, J.P., et Wong T.J. 2005. Do external auditors perform a corporate governance role in emerging markets? Evidence from East Asia. *Journal of accounting*, 43 (1) ;
61. Flint D., (1988), « Philosophy and principles of auditing », Macmillan Education;

Bibliographie

62. Foka Tagne G.A., HIKOUATCHA KENFACK P.D, MBADUET, J.F., NDASSI YEPGNOU J., (2018), Qualité d'audit, concentration de l'actionnariat et reporting financier : une étude auprès des préparateurs des comptes au Cameroun, *Journal of Academic Finance* Vol. 9 N° 1 ;
63. Francis, J. R., 2011. A framework for understanding and researching audit quality. *Auditing : A Journal of Practice & Theory* 30 (2) ;
64. Francis, J., Hanna, D., Vincent, L., (1996), "Causes and effects of discretionary asset write-offs. ", *Journal of Accounting Research*, Vol. 34 ;
65. Francis, J., Ke, et B. « Disclosure of fees paid to auditors and markets valuation of earnings surprises. » *Review of Accounting Studies*, Vol. 11 (4) ;
66. Francis, J., LaFond, R., Olsson, P. M. et Schipper, K., "Costs of equity and earnings attributes.", *The Accounting Review*, n° 79 (4), 2004 ;
67. Francis, J., LaFond, R., Olsson, P., Schipper, K., (2005). The market pricing of accruals quality. *Journal of Accounting and Economics* 39 (2) ;
68. Freeman R.E., 1983," Strategic management : A stakeholder approach", *Advances in strategic management*, Vol.1, n°1 ;
69. Givoly, D., Hayn, C. (2000). The Changing Time-Series Properties of Earnings, Cash Flows, and Accruals : Has Financial Reporting Become More Conservative ? *Journal of Accounting and Economics* 29 ;
70. Gold, A., Gronewold U., and Pott C. (2012) « The ISA 700 auditor's report and the audit expectation gap – Do explanations matter ? » *International Journal of Auditing*, 16(3) ;
71. Graham, J. R., C. R. Harvey, and S. Rajgopal. 2005. The economic implications of corporate financial reporting. *Journal of Accounting and Economics* 40 (1–3) ;
72. Gray, G. L., Turner J. L., Coram P. J., and Mock T. J. (2011) « Perception and Misperception Regarding the Unqualified Auditor's Report by Financial Statement Preparers, Users and Auditors. » *Accounting Horizons* Vol 25 n°4 ;
73. Gul, F. A., S. Y. K. Fung, and Jaggi B., (2009), "Earnings quality : Some evidence on the role of auditor tenure and auditors' industry expertise. », *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 47 ;
74. Haïly, Issam et Ghandari, Youssef, (2019), La qualité de L'audit Légal : Revue De Littérature et voies de recherche dans le contexte Marocain, *European Scientific Journal*, 15(13) ;
75. Hamid CERBAH, *Gestion comptable par l'application selon le nouveau SCF*, édition pages Bleues, Alger, 2012 ;
76. He L., Labelle R., Piot C., Thornton D. B., (2009), « Board Monitoring, Audit Committee Effectiveness, and Financial Reporting Quality : Review and Synthesis of Empirical Evidence. », *Journal of Forensic & Investigative Accounting*, Vol. 1(2) ;
77. He L., Thornton D.B. (2013), « The Impact of Disclosures of Internal Control Weaknesses and Remediations on Investors's Perception of Earnings Quality » *Perspectives Comptables* vol. 12, n° 2 ;

Bibliographie

78. Healy P.I M., (1985), "The Effect of Bonus Schemes on Accounting Decisions." Journal of Accounting and Economics, Vol. 7 ;
79. Healy, P. M. et Wahlen, J. M., "A review of the earnings management literature and its implications for standard setting.", Accounting Horizons, n° 13 (4), 1999 ;
80. Healy, P.M., Palepu (2001). Information asymmetry, corporate disclosure, and the capital markets: A review of the empirical disclosure literature. Journal of Accounting and Economics 31 ;
81. Hoarau, C., (1995), "L'harmonisation comptable internationale : Vers la reconnaissance mutuelle normative ?", Comptabilité Contrôle Audit, Vol.1, n°2 ;
82. Holt G. et Moizer P. (1990), « The Meaning of Audit Reports », Accounting and Business Research, Vol.20, n° 78;
83. Hottegitre, G., & Lesage, C. (2009). Un mauvais auditeur : manque d'indépendance et/ou de compétence ? Étude exploratoire des motifs de condamnation des commissaires aux comptes sur le marché de l'audit en France. Comptabilité-Contrôle-Audit, 15(2) ;
84. Houghton K. Jubb A.C., and Kend M. (2011) « Materiality in the context of audit : The real expectations gap. » Managerial Auditing Journal vol 26 n°6 ;
85. Ika, S. R., Ghazali, N.A.M., (2012). Audit committee effectiveness and timeliness of reporting : Indonesian evidence. Managerial Auditing Journal, 27 (4) ;
86. Janin, R., Piot, C., (2008). L'influence des auditeurs externes et des comités d'audit sur le contenu informatif des manipulations comptables. La Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion septembre-octobre (233) ;
87. Jeanjean, T., "Incitations et contraintes à la gestion du résultat", Comptabilité - Contrôle - Audit, n° 7 (1), 2001 ;
88. Jensen M.C. et W.H. Meckling (1976), « Theory of The Firm : Managerial Behavior, Agency costs and Ownership Structure », Journal of Financial Economics 3 ;
89. Jones, J., 1991. "Earnings Management during Import Relief Investigations", Journal of Accounting Research Vol. 29 ;
90. Jones, J., 1991. "Earnings Management during Import Relief Investigations", Journal of Accounting Research Vol. 29 ;
91. Jones, K. L., G. V. Krishnan, K. D. Melendrez. 2008. Do models of discretionary accruals detect actual cases of fraudulent and restated earnings ? An empirical analysis. Contemporary Accounting Research 25 (2) ;
92. Kim J.B, Simunic, D.A., Stein, M.T. and Yi, C.H, (2010) « Voluntary Audits and the Cost of Debt Capital for Privately Held Firms : a Korean Evidence » Contemporary Accounting Research. Vol. 28 N° 2 ;
93. Kothari S.P., Leone A. J. and Wasley C. E. (2005), "Performance Matched Discretionary Accrual Measures.", Journal of Accounting and Economics, Vol. 39 (1).
94. La Porta R., Lopez-de-Silanes F., et Shleifer A., (1999), « Corporate ownership around the world", The Journal of Finance, Vol. 54 ;
95. Lang, M., Lundholm, R. (1993). Cross-sectional Determinants of Analysts' Ratings of Corporate Disclosures. Journal of Accounting Research 31 ;

Bibliographie

96. Lee, T. And M. Stone (1995). Competence and independence : the congenial twins of auditing ? *Journal of Business Finance et Accounting* 22(8) ;
97. Lenormand, G., Touchais, L. (2009). Les IFRS améliorent-elles la qualité de l'information financière ? Approche par la value relevance. *Comptabilité, Contrôle, Audit* 15 (2) ;
98. Libby, R., Tan, H (1994). Modelling the Determinants of Audit Expertise. *Accounting, Organizations and Society*, 9 (8) ;
99. Lin, S., Pizzini, M., Vargus, M., Bardhan, I. R. (2011). The role of the internal audit function in the disclosure of material weaknesses. *The Accounting Review* 86 (1) ;
100. Masli, A., Peters, G. Richardson, V. J. Sanchez. M. (2010). Examining the potential benefits of internal control monitoring technology. *The Accounting Review* 85 (3) ;
101. McKee, Earnings management, an executive perspective ; éd Thomson, 2005 ;
102. Mednick, R. (1991), Reinventing the audit. *Journal of accountancy*.
103. Melumad N. et L. Thoman ; (1990), "An Equilibrium Analysis of Optimal Audit Contracts", *Contemporary Accounting Research*, vol.7 ;
104. Menon, K., Williams, D. (2010). "Investor Reaction to Going Concern Audit Reports", *The Accounting Review*, 85 (6) ;
105. Meyer, J. W., Rowan, B. (1977). Institutionalized organizations : Formal structure as myth and ceremony. *American Journal of Sociology* 83 ;
106. Michaïlesco, C. (2009). Qualité de l'information comptable. *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de gestion et Audit, Economica* ;
107. Mohamed, Z., Mat Zain, M., Subramaniam, N. and Wan Yusoff, W. F., (2012), "Internal Audit Attributes and External Audit's Reliance on Internal Audit : Implications for Audit Fees.", *International Journal of Auditing*, Vol.16, pp ;
108. Moore, G., Ronen, J. (1990), External audit and asymmetric information. *Auditing journal of practice and theory*, vol. 9 suppl., ;
109. Morrill, C. and Morrill J., (2003), « Internal auditors and the external audit : a transaction cost perspective", *Managerial Auditing Journal*, Vol. 18 (6/7) ;
110. Nelson, S.P., Shukeri, S.N. (2011). Corporate Governance and Audit Report Timeliness : Evidence from Malaysia. In S. Susela Devi, Keith Hooper (ed.) *Accounting in Asia (Research in Accounting in Emerging*.
111. Nicholson, G. J., & Kiel, G. C. (2007). Can directors impact performance ? A case based test of three theories of corporate governance. *Corporate Governance : An International Review*, 15(4) ;
112. Noel Lemaitre et C Krohmer C, l'éthique est-elle vraiment une compétence clef des auditeurs légaux ? *Finance Contrôle Stratégie*, 2010, 13 (4) ;
113. Noel Lemaitre, C., Krohmer, C., (2010). L'éthique est-elle vraiment une compétence clef des auditeurs légaux ? *Finance Contrôle Stratégie* ;
114. NWANYANWU Loveday A. (2017), Audit Quality Practices and Financial Reporting in Nigeria, *International Journal of Academic Research in Accounting, Finance and Management Sciences* Vol.7, No.2, April 2017 ;

Bibliographie

- 115.Olivier Vidal. Gestion du résultat et seuils comptables. Revue Française de Comptabilité, Ed. Comptables-Malesherbes, 2010 ;
- 116.Omri A., Hakim Ghorbel F. et Triki Baklouti F., (2009), "Impact de l'audit externe sur la qualité du résultat comptable : Cas des entreprises tunisiennes cotées.", Revue gouvernance, Vol.6 (2) ;
- 117.Paydarmanch, N., Mehdi, S., Mehdi, M., Matina, K. (2014). The Effect of Independent Audit Quality on the Quality of financial Disclosure - Evidence from Tehran Stock Exchange. Research Journal of Finance and Accounting, Vol. 5. N°17 ;
- 118.Peasnell K., Pope P., Young S., (2000), « Detecting earnings management using cross-sectional abnormal accruals models », Accounting and Business Research, Vol. 30, 4 ;
- 119.Piot C., (2001), « Agency Costs and Audit Quality : Evidence from France », The European Accounting Review, Vol. 10, n° 3 ;
- 120.Piot, C. (2008). Les déterminants du délai de signature du rapport d'audit en France. Comptabilité - Contrôle - Audit 2008/2(14) ;
- 121.Pizzini, M., Lin, S., Vargus, M., Ziegenfuss, D. E. (2014). The impact of internal audit function quality and contribution on audit delays. Auditing : A Journal of Practice & Theory 34(1) ;
- 122.Pochet, C. (1998). Inefficacité des mécanismes de contrôle managérial : le rôle de l'information comptable dans le gouvernement d'entreprise. Comptabilité Contrôle Audit 2(4) ;
- 123.Pourheydari, O., Nezamabadi-pour H., Aazami, Z. (2012). Identifying qualified audit opinions by artificial neural networks. African Journal of Business and Management 6(44) ;
- 124.Prat Dit Hauret, C., (2003a). L'indépendance du commissaire aux comptes : une analyse empirique fondée sur trois composantes psychologiques du comportement. Comptabilité Contrôle Audit, 6 (2) ;
- 125.Prawitt D.F., Smith J.L., Wood D.A., (2009), "Internal audit quality and earnings management.", Accounting Review, Vol. 84(4) ;
- 126.Prawitt, D. F., Sharp, N. Y., Wood, D. A. (2011). Reconciling archival and experimental research : Does internal audit contribution affect the external audit fee ? Behavioral Research in Accounting : Fall, 23 ;
- 127.Raffournier B. (1999) et Dumontier P., « Vingt ans de théories positive en comptabilité financière », Comptabilité-Contrôle-Audit/Les vingt ans de l'AFC mai 1999 ;
- 128.Rahman, A., Yammeesri, J. et Perera, H., "Financial reporting quality in international settings : A comparative study of the USA, Japan, Thailand, France and Germany », The International Journal of Accounting, n° 45 (1), 2010 ;
- 129.Richard, C. (2006). Why an auditor can't be competent and independent : A french case study. European Accounting Review, 15(2) ;
- 130.Robertson, T. S. (1993). How to Reduce Market Penetration Cycle Times ? Sloan Management Review. 35 :1 ;

Bibliographie

131. Ronen, J. et Yaari, V., Earnings management - emerging insights in theory, practice, and research, Springer, 2008.
132. Ross Stephen, the determination of financial structure : The Incentive : signaling approach, Bell Journal of Economics, volume 8, 1977 ;
133. Roychowdhury, S., "Earnings management through real activities manipulation", Journal of Accounting and Economics, n° 42 (3), 2006 ;
134. Roychowdhury, S., "Earnings management through real activities manipulation", Journal of Accounting and Economics, n° 42 (3), 2006 ;
135. Saboly, M. (2003). La prudence comptable : perspectives historique et théorique. Comptabilité, Contrôle, Audit 9 (1) ;
136. Sarens G. and De Beelde I. (2006), "Internal auditors' perception about their role in risk management : Comparison between Belgian and US companies", Managerial Auditing Journal, Vol. 21 (1) ;
137. Sarens, G. and Abdolmohammadi, M.J., (2011), "Monitoring Effects of the Internal Audit Function : Agency Theory versus other Explanatory Variables.", International Journal of Auditing, Vol. 15 ;
138. Schelleman, C., Knechel, W. R. 2010. Short-term accruals and the pricing and production of audit services, Auditing : A Journal of Practice and Theory (29) ;
139. Schipper, K., "Commentary on earnings management.", Accounting Horizons, n° 3 (4), 1989 ;
140. Shapiro, S. 1987. The social control of impersonal trust. American Journal of Sociology 93 (3) ;
141. Spence M, (2003), job market signaling, Quarterly Journal of Economics », Volume 87, issue 3, august 1973 ;
142. Spence M. (2002), « Signaling in Retrospect and the Informational Structure of Markets », American Economic Review, vol. 92, n° 3 ;
143. Stolowy Hervé et Breton Gaétan, « La gestion des données comptables : une revue de la littérature », Comptabilité - Contrôle - Audit, 2003/1 Tome 9 ;
144. Stolowy, H. et Breton, G., "La gestion des données comptables : Une revue de la littérature", Comptabilité - Contrôle - Audit, n° 9 (1), 2003 ;
145. Sweeney, B., Pierce, B., (2011). Audit team defence mechanisms : auditee influence. Accounting and Business Research, 41(4) ;
146. Tariverdi, Y., Moradsadehfard, M., & Rostami, M. (2012). The effect of earnings management on the quality of financial reporting, African Journal of Business Management, Vol. 6(12) ;
147. Thomas Boulton J, Scott Smart B & Chad Zutter J, earnings quality and international IPO underpricing, the Accounting Review, volume 86, n° 2, march 2011 ;
148. Total A. Al-Kassar, Ibtihal A. Abed. _ « An Investigation of the Accounting information and its role for capital expenditure decisions in the industrial companies listed in Amman Stock Exchange ». Research journal of finance and Accounting. Vol 5. N°: 16. 2014 ;

Bibliographie

149. Vanstraelen, A., Schelleman, C., Meuwissen, R., Hofmann, I. (2012) « The reporting Debate : Seemingly Intractable Problems and Feasible Solutions. » *European Accounting Review* vol.21 n°2 ;
150. Velury, U., Reisch, J. T., & O'reilly, D. M. (2003). Institutional ownership and the selection of industry specialist auditors. *Review of Quantitative Finance and Accounting*, 21(1) ;
151. Watts, R. L., and J. L. Zimmerman. 1978. Towards a positive theory of the determination of accounting standards. *The Accounting Review* 53 (1) ;
152. Watts, R. L., and J. L. Zimmerman. 1983. Agency problems, auditing, and the theory of the firm : Some evidence. *The Journal of Law & Economics* 26 (3) ;
153. Watts, R. L., and L. Zuo. 2016. Understanding practice and institutions : A historical perspective. *Accounting Horizons* 30 (3) ;
154. Williamson, O. E. (1981). The Economics of Organization : The transaction cost approach". *The American Journal of Sociology*, Vol. 87(3) ;
155. Yoon, K., L. Hoogduin, and Li Zhang. 2015. Big data as complementary audit evidence. *Accounting Horizons* 29 (2).

Communications :

1. Abdelaziz, A., Moalla, H., (2010). Les déterminants de l'opinion d'audit avec réserve : une analyse empirique en Tunisie. *Crises et nouvelles problématiques de la Valeur*, May 2010, Nice, France ;
2. Barbe, O., Rimbault, S. (2014). La justification des appréciations améliore-t-elle la valeur informative du rapport d'audit ? 35ème congrès de l'Association Francophone de Comptabilité, Lille ;
3. Bell, T., Causholli, M. and Knechel, R., (2012), « Audit firm tenure, non-audit services and internal assessments of audit quality.", Presentation at the Katholieke Universiteit Leuven Belgium ; International Symposium on Auditing Research ;
4. Ben Ali. C., (2007). Qualité de publication financière et gouvernance : cas du SBF 120. Congrès de Association Francophone de Comptabilité, Poitiers 2007 ;
5. Boitier, M., Rivière, A. (2009), "Change and institutionalization of management control systems : New perspectives in the framework of an extended neoinstitutional theory.", 32nd European accounting association annual congress, Tampere, 12 mai - 16 mai. - web link ;
6. Cadbury A., (1992), « Report of the committee on the financial aspects of corporate governance », London, GEE ;

Bibliographie

7. Carassus, D., Gardes, N. (2005). Audit légal et gouvernance d'entreprise : une lecture théorique de leurs relations », Conférence internationale de l'enseignement et de la recherche en comptabilité, Bordeaux ;
8. Chabrak N. (2000), La politique comptable comme comportement organisationnel : une approche socio-cognitive, Actes du Congrès ASC-IFSAM, Montréal, Québec Canada ;
9. Manita, R, Chemangui, M., (2007). Les approches d'évaluation et les indicateurs de mesure de la qualité d'audit : une revue critique. Congrès international de l'AFC : Comptabilité et environnement ;
10. Manita, R, Chemangui, M., (2007). Les approches d'évaluation et les indicateurs de mesure de la qualité d'audit : une revue critique. Congrès international de l'AFC : Comptabilité et environnement ;
11. Piot, C. et Janin, R. (2004), « Qualité de l'audit, gouvernance et gestion du résultat comptable en France », 25ème Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité, Orléans, 12-14 mai et 3ème Colloque International Gouvernance et Juricomptabilité, HEC Montréal, 3-4 juin 2004 ;
12. Thierry Bergès (2002), Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : un nouveau paradigme technologique pour les auditeurs financiers ? Hal archives conférences papers, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00584435>.

Thèses :

1. Al Ghamdi, S. A. L., (2012), "Investigation into Earnings Management Practices and the Role of Corporate Governance and External Audit in Emerging Markets : Empirical Evidence from Saudi Listed Companies.", Durham theses, Durham University ;
2. Ben Slama-Klibi, F. (2010). Nouvelles réglementations de la gouvernance d'entreprise et qualité des résultats comptables : Les lois Sox (2002) et LSF (2003). Doctorat en sciences de gestion, ISCAE. Tunis ;
3. Boumaza, Atek, 2016, La contribution du comité d'audit à la qualité de l'information financière : le cas des entreprises françaises cotées, 2016, Thèse de doctorat ;
4. Guy Djongoué, (2015), Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes. Thèse de Doctorat : Université de Bordeaux ;

Bibliographie

5. Hemangui, M. (2004). Conceptualisation et validation d'une échelle de mesure de la qualité des travaux d'audit externe et interne. Thèse de Doctorat : Université de Franche- Comté ;
6. Herrbach, O. (2000). Le comportement au travail des collaborateurs de cabinets d'audits financiers : Une approche par le contrat psychologique Thèse de doctorat : Toulouse : Université Toulouse 1 ;
7. Kisaku Jobra M. (2017), Impact of Financial Reporting Frameworks on the quality of not-for-profit financial reports, Thèse Waleden University ;
8. Noubbigh Eya Nidhal Ahlem (2014). Interdépendance entre audit interne et audit externe et leurs impacts sur la qualité du reporting financier dans le contexte tunisien. Thèse de doctorat Université de Tunis ISG ;
- 10- Ouattara Alassane, (2016), Contribution à l'étude de la qualité de l'audit. Thèse de doctorat. Université Paris-Est ;
- 11- OUSSI, Atef (2016), La contribution du comité d'audit à la qualité de l'information financière : le cas des entreprises françaises cotées, thèse de doctorat en sciences comptables ;
- 12- Prat dit Hauret .C (2000), "L'indépendance du commissaire aux comptes : cadre conceptuel et analyse empirique », Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Montesquieu- Bordeaux IV, septembre ;
- 13- Soltani B. (1992), « Le contenu informationnel des rapports d'audit pour les marchés financiers et les institutions financières », thèse de doctorat (CEREG - University Paris-Dauphine).

Revues spécialisées :

1. Abbadi A. (2013) « Place de l'opinion d'audit légal dans les missions d'analyses financières », Laboratoire GRM, Université de Nice ;
2. American Accounting Association. 1972. Committee on basic auditing concepts, 1969-71. The Accounting Review 47 (4) ;
3. Berle, A. A., and G. C. Means. 1932. The Modern corporation and private property. New York: The Annals of the American Academy of Political and Social Science 4 ;
4. Damotte Eric (1990) « Déterminants des Politiques Comptables ». Cahier de recherche du CEREG Université Paris IX Dauphine, n° 9001 ;

Bibliographie

5. DeFond, M., & Zhang, J. (2014). A review of archival auditing ;
6. Griffiths, I., 1986. Creative accounting, Sidgwick&Jackson ;
7. Janejean T., (2003), « Gestion du résultat : mesure et démesure », 2ème version révisée, Cahier de recherche du CEREQ n°2003-13 ;
8. Jean-François Casta et Hervé Stolowy, de la qualité comptable : mesure et enjeux, in Comptabilité, Société, Politique, Mélanges en l'honneur du Professeur Bernard Colasse, M. Niki, 2012 ;
9. KPMG. (2017a). Point de vue de l'audit : La qualité, premier critère de sélection d'un auditeur ;
10. Lisowsky P., Minnis M. (2013) « Financial Reporting Choices of U.S. Private Firms ; Large- Sample Analysis of GAAP and Audit Use », University of Chicago Booth School of Business ;
11. Mautz, R. K., & Sharaf, H. A. (1961). The philosophy of auditing : American Accounting Association ;
12. Prawitt, D. F., Sharp, N. Y., and Wood, D. A., (2012), "Internal audit outsourcing and the risk of misleading or fraudulent financial reporting : Did Sarbanes-Oxley get it wrong ?", Contemporary Accounting Research (Forthcoming) ;
13. Will, H., (1995). Management. P26. 5p. 8 Color Photographs, 1 Graph.

Textes réglementaires :

1. Loi n° 91-08 du 27 Avril 1991, Relative à la profession d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, JO N° 20 du 01 Mai 1991 ;
2. Loi n° 07-11 du 25 Novembre 2007, Portant système comptable financier, JO N° 74 du 25 Novembre 2007 ;
3. Loi 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, J.O. N° 42 du 11-07-2010 ;
4. Loi n° 15-20 du 30 Décembre 2015, Modifiant et complétant l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce, JO N° 71 du 30 Décembre 2015 ;
5. Ordonnance n° 75-59 du 26 Septembre 1975, Portant code de commerce, JO N° 101 du 19 Décembre 1975 ;

Bibliographie

6. Décret législatif n°93-08 du 25 avril 1993 modifiant et complétant l'ordonnance n°75-59 du 20 ramadhan 1395 correspondant au 26 septembre 1975 portant code de commerce (JO N°27 du 27 Avril 1993, P3) ;
7. Décret exécutif n° 96-136 du 15 Avril 1996, Portant code de déontologie de la profession d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, JO N° 24 du 17 Avril 1996 ;
8. Décret exécutif n° 96-431 du 30 Novembre 1996, Relatif aux modalités de désignation des commissaires aux comptes dans les établissements publics à caractère industriel et commercial, centres de recherche et de développement, organismes des assurances sociales, offices publics à caractère commercial et entreprises publiques non autonomes, JO N° 74 du 01 Décembre 1996 ;
9. Décret exécutif n° 11-24 du 27 Janvier 2011, Fixant la composition, l'organisation et les règles de fonctionnement du conseil national de la comptabilité, JO N° 7 du 02 Février 2011 ;
10. Décret exécutif n° 11-32 du 27 Janvier 2011, Relatif à la désignation des commissaires aux comptes, JO N° 7 du 02 Février 2011 ;
11. Décret exécutif n° 11-202 du 26 Mai 2011, Fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission, JO N° 30 du 01 Juin 2011 ;
12. Arrêté du 24 juin 2013 application décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011, fixant le contenu des normes des rapports du commissaire aux comptes ;
13. Arrêté du 24 juin 2013, fixant le contenu des normes des rapports du commissaire aux comptes ;
14. Décision N° 2 du 04 février 2016 de Monsieur le Ministre des finances, portant Normes Algériennes d'Audit (NAA 210 – 505 - 560 – 580) ;
15. Décision N° 150 du 11 octobre 2016 de Monsieur le Ministre des finances, portant Normes Algériennes d'Audit (NAA 300 – 500 - 510 – 700) ;
16. Décision N° 23 du 17 mars 2017 de Monsieur le Ministre des finances, portant Normes Algériennes d'Audit (NAA 520 – 570 - 610 – 620) ;
17. Décision N° 77 du 24 septembre 2018 de Monsieur le Ministre des finances, portant Normes Algériennes d'Audit (NAA 230 – 501 -530 – 540) ;

Bibliographie

18. Note méthodologique du conseil national de la comptabilité du 23.04.2013 ;
19. Note d'orientation du ! CNC du 10 mai 2020, publié le 12 mai 2020 ;

Sitologie :

1. www.focusifrs.com;
2. <https://fr.wikipedia.org/wiki>;
3. <https://www.pwc.com>;
4. <https://www.ey.com> ;
5. <https://home.kpmg.com>;
6. www.ifac.org;
7. www.ipiob.org;
8. www.aicpa.org.;
9. www.commissariat-aux-comptes.fr.;
10. <https://www.compta-illegal.fr>.;
11. <https://www.forbes.com>;
12. http://www.ccomptes.org.dz/index_fr.html;
13. [https://cn-cncc.dz/circulaire-n01-du-26-fevrier-2016/..](https://cn-cncc.dz/circulaire-n01-du-26-fevrier-2016/)

Annexes

Annexes

Annexes :

Annexes 1 : Evolution Bilancielle des Actifs en millions de DA

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Immobilisations incorporelles	1	1	1	1	1
Amortissements Immobilisations . incorporelles	-1	-1	0	-1	-1
Immobilisations corporelles	963	900	870	844	777
Amortissements Immobilisations . Corporelles	-658	-613	-570	-522	-484
Immobilisations financières	16	17	14	14	12
Actif non courant (Immobilisé)	321	304	314	336	305
Stocks et encours	43	47	43	29	25
Provisions - P/valeurs des stocks	0	0	0	0	0
Cotisants	5 426	5 026	4 993	4 369	4 913
Professionnels de santé	0	0	0	0	0
Mutuelles conventionnées	63	72	88	81	71
Provisions - Perte/val Mutuelles	-62	-62	-62	-62	-62
Autres débiteurs	1 466	1 390	1 313	1 274	1 222
Provisions . - Perte/val Débiteurs	-8	-8	-8	-8	-8
Impôts et assimilés	0	0	0	0	0
Charges et produits C/d'avance	1	0	1	0	0
Créances et emplois assimilés	6 887	6 419	6 325	5 655	6 137
Trésorerie Active	1 839	1 322	1 544	2 165	2 880
Actif courant (Circulant)	8 768	7 789	7 912	7 850	9 042
Total Actif	9 089	8 093	8 226	8 186	9 346
Evolution des actifs (N/N-1)	12,32%	-1,62%	0,49%	-12,41%	-3,48%

Annexes

Annexe 2 : Evolution Bilancielle des Passifs en millions de DA

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Capital émis	0	0	0	0	0
Primes et réserves	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0	0	0	0	0
Résultat net global	-138	-229	316	789	961
Report à nouveau -	2 131	2 359	2 043	1 255	293
Comptes liaison	-557	-271	-555	278	1 583
Capitaux Propres	1 436	1 859	1 804	2 321	2 838
Emprunts et dettes financières	58	55	42	29	30
Provision sur IDR	359	314	346	308	410
Passifs non courants	417	369	388	337	440
Cotis mises en recouvrement	5 426	5 026	4 993	4 369	4 913
Organismes sécurité sociale QP	1 575	586	865	926	895
Mutuelles conventionnées	0	0	0	0	0
Fournisseurs et Prof. de santé	45	92	48	88	91
Impôts	0	0	0	0	0
Autres dettes	191	160	128	144	170
Trésorerie Passif	0	0	0	0	0
Passifs courants	7 237	5 864	6 034	5 528	6 069
Total Passif	9 089	8 093	8 226	8 186	9 346
Evolution des actifs (N/N-1)	12,32%	-1,62%	0,49%	-12,41%	-3,48%

Annexes

Annexe 3 : Evolution du résultat par nature en millions de DA

LIBELLE	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Cotisation affectée à la gestion	6 996	6 662	6 814	7 173	7 020
Autres Prestations de service	6	7	6	4	5
I- Production de l'exercice	7 003	6 669	6 820	7 176	7 025
Prestations -Assurances Maladie	-5 870	-5 759	-5 369	-5 167	-4 897
Prestations -Accidents de travail	-497	-484	-441	-487	-464
Prestations sociales	-6 367	-6 243	-5 810	-5 654	-5 361
Approvisionnements stocks	-28	-31	-31	-28	-21
Autres services consommés	-27	-28	-25	-27	-27
II- Consommation de l'exercice	-6 422	-6 302	-5 866	-5 708	-5 409
III- Valeur ajoutée d'exploitation	581	367	954	1 468	1 616
Frais de personnel	-708	-670	-654	-825	-807
Impôts et taxes	0	0	0	0	0
IV- Excédent Brut d'exploitation	-127	-303	300	643	809
Autres produits gestion courante	82	91	108	90	186
Autres charges gestion courante	-1	-2	-6	-2	-5
Plus value de cession sur actifs	0	0	1	1	0
Moins value de cession actifs	0	0	0	0	0
Dot. aux amortis. et provisions	-44	-45	-49	-44	-39
Dot. aux provisions p/val AFNC	0	0	0	0	0
Dot. aux provisions IDR-AFC	-38	-17	-40	-18	-22
Reprises financières sur PVP	8	61	10	135	48
Autres reprises	0	0	0	0	0
V- Résultat Opérationnel	-121	-214	325	804	976
Produits financiers	0	0	0	0	0
Charges financières	-17	-14	-10	-15	-15
VI- Résultat Financier	-17	-14	-10	-15	-15
VII- Résultat Ordinaire	-138	-229	316	789	961
Total des produits activités ord.	7 093	6 821	6 940	7 402	7 259
Total des charges activités ord.	-7 231	-7 050	-6 624	-6 613	-6 297
VIII- Résultat net activité ord.	-138	-229	316	789	961
IX- Résultat Extraordinaire	0	0	0	0	0
X- Résultat net de l'exercice	-138	-229	316	789	961
Evolution du résultat net (N/N-1)	-39.70%	-172.40%	-59.97%	-17.97%	53.27%

Annexes

Annexe 4 : Evolution du résultat par fonction en millions de DA

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Chiffres d'affaires	7 003	6 669	6 820	7 176	7 025
Coût des prestations	6 399	6 278	5 844	5 685	5 386
Marge Brute	604	391	975	1 491	1 639
Autres produits opérationnels	82	91	110	91	186
Coûts commerciaux	-17	-19	-15	-18	-18
Charges administratives	-6	-5	-7	-5	-6
Autres charges opérationnelle	-1	-2	-6	-2	-5
Résultat Opérationnel	662	456	1 058	1 556	1 796
Frais de personnel	-708	-670	-654	-825	-807
Impôts et taxes	0	0	0	0	0
Dotations aux amortis et Provisions	-83	-62	-89	-62	-61
Produits financiers	8	61	10	135	48
Charges financières	-17	-14	-10	-15	-15
Résultat Ordinaire avant impôts	-138	-229	316	789	961
Impôts exigibles sur les résultats ord.					
Impôts différés sur résultats ordinaires					
Résultats net des activités ordinaires	-138	-229	316	789	961
Charges extraordinaires					
Produits extraordinaires					
Résultat net de l'exercice	-138	-229	316	789	961
Evolution du résultat net (N/N-1)	-39.70%	-172.40%	-59.97%	-17.97%	53.27%

Annexes

Annexe 5 : Evolution des flux de trésorerie par nature en millions de DA

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4	N-5
Cotisations Recouvrement	15597	14725	15134	15899	14695	13484
Prestations Sociales	6	6	6	4	5	6
Frais de gestion OSS	30	30	45	50	50	50
Ré-imputés - Trop perçus	8	18	19	8	7	17
Frais de gestion	9	16	22	15	19	13
Reçus du personnel	21	1	0	0	0	0
Inter-agences	24	75	19	25	3	119
Autres encaissements	38	20	7	25	11	15
Total des encaissements	15734	14891	15252	16025	14791	13703
Prestations	-6285	-6076	-5740	-5423	-5181	-4913
Pour le compte de l'état	-198	-164	-167	-184	-187	-196
Mutuelles Conventionnées	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs Diverses	-64	-69	-66	-59	-47	-48
Rémunérations Personnel	-401	-376	-358	-493	-477	-475
Impôts et taxes	-110	-105	-106	-120	-122	-127
Quote-part Organismes SS	-8004	-8172	-8748	-8970	-8242	-6422
Œuvres Sociales et Mutuelle	-33	-28	-28	-38	-32	-40
Ré-imputés-Trop-perçus	-1	-4	-4	-4	-3	-6
Retours chèques impayés	-27	-28	-32	-133	-23	-35
Inter-agences	0	-60	-600	-1201	-1000	-101
Autres décaissements	-30	-6	-6	-30	-10	-6
Total des décaissements	-15152	-15088	-15855	-16653	-15325	-12369
TFT Opérationnel (A)	582	-197	-602	-628	-534	1334
Encaissement Cessions Immobilisations .	0	0	1	1	0	1
Rembours. Prêts Personnel	1	0	0	2	0	1
Encaissements Intérêts placements	0	0	0	0	0	0
Décaissements acquisitions immobilisations	-61	-17	-14	-80	-52	-64
Décaissement prêts personnel	-6	-7	-6	-8	-6	-6
Décaissement Dividendes	0	0	0	0	0	0
TFT Investissement (B)	-66	-24	-19	-86	-57	-68
Encaissement provenant d'emprunts	0	0	0	0	0	0
Remboursements d'emprunts	0	0	0	0	0	0
TFT Financement (C)	0	0	0	0	0	0
Variation FT (A+B+C)	516	-222	-621	-715	-591	1266
Trésorerie début période	1322	1544	2165	2880	3470	2204
Trésorerie Fin période	1839	1322	1544	2165	2880	3470
Variation FT	516	-222	-621	-715	-591	1266
Ecart constaté	0	0	0	0	0	0

Annexes

Annexe 6 : Evolution des créances du recouvrement en millions de DA

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Cotisations en recouvrement Régime Général	400	462	423	177	172
Cotisations en recouvrement Régime Chômage Intempérie	0	0	0	0	0
Cotisations en recouvrement Taxation d'Office RG	0	0	0	0	0
Cotisations en recouvrement Régime Administratif	924	912	1258	1024	1721
Cotisations en recouvrement Régime des Congés payés	0	0	0	0	0
Cotisations en recouvrement OPREBAT	0	0	0	0	0
Cotisations en recouvrement Investisseurs	0	1	3	1	1
Cotisations en recouvrement Ministère PME	319	333	257	103	284
Cotisations en recouvrement FNPOS	557	507	435	484	457
Majorations en recouvrement Régime général	24	29	19	21	4
Majorations en recouvrement Régime Intempérie	0	0	0	0	0
Majorations en recouvrement Taxation d'office	0	1	0	0	0
Majorations en recouvrement Congés Payés	0	0	0	0	0
Majorations en recouvrement FNPOS	0	0	0	0	0
Pénalités en recouvrement RG	24	33	20	22	3
Cotisations en contentieux Régime Général	1606	1428	1379	1424	1372
Cotisations en contentieux Chômage et Intempérie	1	1	1	1	1
Cotisations en contentieux taxation d'office	2	2	2	2	2
Cotisations en contentieux Régime Administratif	81	81	82	82	82
Cotisations en contentieux des Congés payés	1	1	1	1	1
Cotisations en contentieux OPREBAT	2	1	1	2	1
Cotisations en contentieux Investisseurs	1	2	3	1	1
Cotisations en contentieux Ministère PME	802	618	524	468	194
Cotisations en contentieux FNPOS	22	19	19	19	19
Soldes de reprises débiteurs antérieures à 1978	10	10	10	10	10
Majorations en contentieux Régime général	432	387	356	327	328
Majorations en contentieux Chômage et Intempérie	1	1	1	1	1
Majorations en contentieux Taxation d'Office	1	0	0	0	0
Majorations en contentieux Congés Payés	0	0	0	0	0
Majorations en contentieux FNPOS	3	2	1	1	1
Pénalités en contentieux Régime général	215	195	196	199	257
Total Créances Recouvrement	5426	5026	4993	4369	4913

Annexe 7 : Evolution des acomptes du recouvrement en millions de DA

Rubrique	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Cotisations encaissées non facturées A70	125	115	76	57	86
Recettes non Identifiées A40	12	7	7	11	38
Total des acomptes du recouvrement	138	123	83	67	124

Annexes

**Annexe 8 : Taux d'actualisation appliqué pour le calcul
De la provision de l'indemnité de départ en retraite
Et de acquisitions d'immobilisations en concession :**

Année de référence	Taux d'actualisation
N-10	4,0010%
N-9	3,7468%
N-8	3,3629%
N-7	3,3267%
N-6	3,4010%
N-5	3,3998%
N-4	3,5188%
N-3	2,8622%
N-2	3,4480%
N-1	4,7800%
N	3,7500%

Annexes

Annexe 9 : Taux d'Amortissement pratiqué

<i>Libellé Immobilisation</i>	<i>Taux</i>
Logiciel informatique acquis	20%
Terrains bâtis	0%
Aménagements et agencements constructions	10%
Gros Œuvres	2%
Menuiserie et Revêtement en menuiserie	4%
Chauffage , Electricité et Plomberie	5%
Etanchéité et Ravalement	10%
Installations Grosses	10%
Installations Divers Réseaux - Communication	20%
Installation Fibre Optique	2%
Matériel de transport	20%
Mobiliers de bureau	20%
Matériels de bureau	50%
Matériels informatique	25%
Matériels de climatisation	20%
Matériel médical	20%
Matériel de sécurité	20%
Outillages	20%
Fonds de documentation	50%
Terrains en concession	0%
Construction Sociales en concession	2%

Tables des Matières

Tables des Matières :

Sommaire :	IV
Liste des Tableaux :	VII
Liste des Figures:	IX
Liste des abréviations et acronymes :	X
Introduction générale :	1
Chapitre I : Le cadre théorique de l'audit financier	19
Introduction :	19
Section 1 : Le cadre général de l'audit financier	20
<i>.1 Evolution de l'audit :</i>	<i>20</i>
<i>.2 Le besoin d'audit :</i>	<i>22</i>
2.1 La notion d'information comptable et financière :	22
2.2 L'audit, en première approche :	23
<i>.3 Classification des audits</i>	<i>23</i>
3.1 Appartenance professionnelle des auditeurs :	23
3.2 Origine du contrat :	24
3.3 Nature de la mission :	26
<i>.4 Les notions du référentiel comptable et de normes :</i>	<i>26</i>
4.1 Le référentiel comptable :	26
4.2 Les normes d'exercice professionnel concernant l'auditeur :	26
4.3 La normalisation internationale des normes :	27
4.3.1 Le concept de normes d'audit :	27
4.3.2 La notion de cadre conceptuel :	27
4.3.3 Le cadre conceptuel des normes :	28
4.4 Les normes d'audit Algériennes (NAA) :	28
Section 2 : Audit comptable et financier :	29
<i>.1 Convergence des définitions de l'audit financier :</i>	<i>30</i>
<i>.2 Objectifs de l'audit financier :</i>	<i>32</i>
2.1 Les destinataires du rapport d'audit :	32
2.2 Les assertions de l'audit financier :	33
2.3 La validation des informations :	34
2.4 La détection de la fraude :	35
2.5 L'amélioration de la gestion de l'entreprise :	35
<i>.3 Principes Fondamentaux de l'audit financier :</i>	<i>36</i>
3.1 Approche par les risques :	36
3.1.1 Nécessite de l'approche par les risques :	36

3.1.2	Identification des risques pesant sur les assertions :	37
3.1.3	Identification des risques inhérents :	37
3.1.4	Les risques liés au contrôle :	38
3.1.5	Les risque de non détection :	38
3.1.6	Le caractère significatif :	38
3.1.7	Gestion du risque d'audit :	39
3.2	Emission d'une opinion motivée :	40
3.2.1	Collecte d'éléments probants :	40
3.2.2	Documentation des travaux :	40
.4	<i>Le déroulement d'une mission d'audit :</i>	41
4.1	La prise de connaissance de l'entreprise :	42
4.2	L'évaluation du contrôle interne :	42
4.2.1	La description des procédures :	42
4.2.2	Les tests de conformité :	43
4.2.3	L'évaluation préliminaire des procédures :	43
4.2.4	Test de performance :	43
4.2.5	L'évaluation du contrôle interne :	43
4.3	L'examen des états financiers :	44
4.4	L'achèvement de l'audit :	44
4.5	Documentation en Audit Comptable et financier :	45
4.5.1	Dossier permanent :	45
4.5.2	Dossier annuel :	46
4.5.3	Le Dossier de contrôle :	46
4.5.4	Présentation du contenu du dossier :	46
	Section 3 :Les caractéristiques et le rôle de l'audit avec les théories sous-jacentes :	47
.1	<i>Les caractéristiques de l'audit externe :</i>	47
.2	<i>Le rôle de l'audit externe :</i>	49
.2.1	L'audit externe est un mécanisme de gouvernance :	49
.2.2	L'audit externe est un mécanisme de contrôle de l'information :	51
.2.3	L'audit externe est un mécanisme de surveillance des dirigeants :	52
.2.4	L'audit externe est un mécanisme de signal au profit du marché :	53
.3	<i>L'audit externe et les théories sous-jacentes :</i>	54
.3.1	L'audit externe et la théorie d'agence :	54
.3.2	L'audit externe et la théorie des coûts de transaction :	56
.3.3	L'audit externe et la théorie du signal :	56
.3.4	L'audit externe et la théorie néo-institutionnelle :	57
.3.5	L'audit externe et la théorie de la substituabilité :	58
.3.6	L'audit externe et la théorie de complémentarité :	59
	Section 4 : La qualité d'audit	59
.1	<i>Approche de la qualité d'audit :</i>	60
.2	<i>Les mesures de la qualité d'audit :</i>	61
2.1	La compétence de l'auditeur :	62
2.2	L'indépendance de l'auditeur :	63
2.3	Limites des indicateurs de mesure de la qualité de l'audit classiques :	63
2.4	Le classement des études sur la qualité de l'audit :	64
.3	<i>Les normes d'exercice professionnel :</i>	66
3.1	Les normes générales :	67

.3.1.1 La compétence : -----	67
.3.1.2 L'indépendance : -----	68
.3.1.3 La qualité de travail :-----	68
.3.1.4 Le secret professionnel :-----	69
.3.1.5 Acceptation et maintien des missions :-----	70
3.2 Les normes de travail :-----	70
3.2.1 La certification :-----	71
3.2.2 Vérifications spécifiques : -----	80
3.3 Les normes de rapport : -----	80
Conclusion : -----	81
Chapitre II : Les bases fondamentales du reporting financier -----	83
Introduction : -----	83
Section 1 : Les bases théoriques du reporting : -----	84
.1 <i>Les normes comptables internationales et le reporting</i> : -----	85
1.1 Les normes comptables internationales : -----	85
1.2. Evolution des normes comptables internationales : -----	85
1.3. Caractéristiques de la comptabilité internationale : -----	86
.2 <i>Le Reporting comptable et financier</i> :-----	89
2.1 Définition du reporting :-----	89
2.2 Importance du reporting comptable :-----	89
2.3 Types de reporting comptable : -----	91
.3 <i>Les déterminants et les utilisateurs du reporting</i> : -----	95
3.1 Les déterminants du reporting : -----	95
3.2 Méthodes de reporting comptable :-----	96
3.3 Utilisateurs du reporting comptable : -----	97
.4 <i>Bases d'élaboration des états financiers selon les normes comptables</i> :-----	99
4.1 Importance des états financiers :-----	99
4.2 Objectifs et caractéristiques des états financiers : -----	100
4.2.1 Objectifs des états financiers : -----	101
4.2.2 Caractéristiques dérivées des états financiers : -----	103
4.3 Contenu des états financiers :-----	104
4.3.1 Informations comptables et financières :-----	104
4.3.2 Types des informations comptables et financières : -----	105
4.3.3 Répercussions de l'information comptable et financière sur les états financiers : -----	105
.5 <i>Reporting comptable des états financiers selon les normes comptables</i> :-----	106
5.1 Reporting des politiques comptables et des informations dans les états financiers : -----	106
5.1.1 Reporting des politiques comptables : -----	106
5.1.2 Informations à divulguer dans les états financiers : -----	108
5.1.3 Méthodes de reporting des informations : -----	109
5.2 Reporting des rapports sur les secteurs et les parties prenantes :-----	109
5.2.1 Reporting des rapports sur les secteurs : -----	109
5.2.2 Reporting des parties prenantes : -----	110
5.3 Autres reportings :-----	110
Section 2 : Processus du reporting financier : -----	111
.1 <i>La production du reporting financier</i> : -----	111

1.1.	Les composants de la chaine du reporting financier :-----	111
1.2.	Environnement général de l'entreprise : -----	111
1.3.	Mode de gouvernance de l'entreprise :-----	112
.2	<i>Le processus de préparation du reporting financier :-----</i>	<i>115</i>
2.1	Les normes comptables :-----	116
2.2	La compétence des préparateurs financiers : -----	117
2.3	Une gestion adéquate des contraintes : -----	117
2.4	Un système de responsabilité qui soutient la transparence :-----	118
.3	<i>Le processus d'audit des rapports financiers :-----</i>	<i>118</i>
3.1	Les normes d'audit :-----	119
3.2	Les auditeurs, commissaires aux comptes :-----	119
3.3	La supervision des auditeurs :-----	120
3.4	Le système de responsabilisation des auditeurs : -----	120
.4	<i>Les autres intervenants et utilisateurs des rapports financiers : -----</i>	<i>121</i>
Section 3 : La qualité du reporting financier -----		122
.1	<i>Importance de la qualité du reporting financier : -----</i>	<i>123</i>
.2	<i>Mesures de la qualité du reporting financier : -----</i>	<i>124</i>
2.1	La gestion des résultats comptables : -----	125
2.2	La pertinence :-----	126
2.3	Les études d'association et de réaction :-----	127
2.4	Les prévisions des analystes financiers :-----	127
2.5	Le niveau de conservatisme comptable :-----	128
2.6	La probabilité d'occurrence d'une faiblesse du contrôle interne :-----	128
2.7	La qualité des rapports annuels :-----	129
2.8	La divulgation volontaire d'informations :-----	129
2.9	Les retraitements comptables :-----	129
2.10	Le délai d'audit ou la ponctualité de publication du rapport d'audit :-----	130
.3	<i>Les facteurs réducteurs de la qualité du reporting financier : -----</i>	<i>132</i>
3.1	L'asymétrie d'information affecte la qualité du reporting financier :-----	132
3.2	Les manipulations comptables altèrent la qualité du reporting financier :-----	132
Section 4 : Etude de la gestion du résultat :-----		133
.1	<i>Acceptions de la notion de gestion du résultat comptable : -----</i>	<i>133</i>
1.1	Politique et choix comptables : -----	133
1.2	La comptabilité créative : -----	134
1.3	La gestion du résultat :-----	136
.2	<i>Formes de la gestion du résultat :-----</i>	<i>138</i>
2.1	La gestion du résultat par les « Accruals » : -----	139
2.2	La gestion du résultat par les flux réels (flux de trésorerie) : -----	142
2.3	La gestion du résultat par les seuils comptables : -----	143
.3	<i>Techniques de la gestion du résultat comptable : -----</i>	<i>143</i>
3.1	Techniques de lissage du résultat comptable :-----	144
3.2	Techniques de nettoyage des comptes :-----	144
3.3	Techniques d'anticipation des résultats futurs : -----	145
3.4	Restructuration du portefeuille titres et valeurs de placements : -----	145
3.5	Opérations de restructuration interne :-----	145
3.6	Changement de méthodes comptables :-----	145

3.7 Méthodes d'amortissement, de dépréciation et de retrait des actifs immobilisés :-----	146
3.8 Cession de bail et échange d'actifs :-----	146
3.9 Qualification d'un résultat comme courant ou non courant :-----	146
3.10 Remboursement anticipé de dettes :-----	147
Conclusion : -----	147
Chapitre III : Impact de la qualité d'audit sur la qualité du reporting financier -----	149
Introduction : -----	149
Section 1 : Qualité de l'audit et reporting financier : -----	150
.1 Opérationnalisation de la qualité de l'audit :-----	150
.2 Divulgence de l'information : relation auditeur-préparateurs des états financiers-----	153
Section 2 : Contribution de l'audit à la qualité du reporting : -----	156
.1 Impact de la qualité d'audit sur la qualité du reporting financier : -----	156
.2 Incidence de la dynamique institutionnelle sur le reporting financier et l'audit :-----	157
Section 3 : Les technologies de l'information, l'audit et le reporting financier :-----	159
.1 Adaptation de la profession comptable aux exigences de l'informatisation :-----	159
.1.1 Adaptation des préparateurs des états financiers à l'informatique :-----	159
1.1.1 L'objectif de l'automatisation de la comptabilité :-----	160
1.1.2 L'avenir du financier de l'entreprise :-----	162
1.2 Adaptation des auditeurs financiers au milieu informatique :-----	163
1.3 Emergence des programmes de gestion intégrée ERP :-----	166
.2 Impact de l'informatique sur la conduite d'une mission d'audit :-----	168
.2.1 Les compétences requises pour l'auditeur financier :-----	168
.2.2 La formation des auditeurs aux techniques informatiques :-----	168
.2.3 La composition d'une équipe mixte :-----	169
.2.4 Le recours à des spécialistes externes :-----	169
.3 La méthodologie d'un audit financier en milieu informatisé :-----	171
.3.1 Orientation et planification de la mission :-----	171
.3.2 Evaluation des risques :-----	171
.3.3 Audit en milieu informatisé et les recommandations de l'IFAC :-----	173
.4 Les avantages de l'utilisation de l'informatique en audit financier :-----	174
Section 4 : Impact du contenu informationnel du rapport d'audit sur la qualité du reporting financier : -----	175
1 Rôle et limites du rapport d'audit :-----	176
1.1 Le rapport d'audit :-----	176
.1.1.1 Le rapport d'audit : la norme ISA 700 -----	177
.1.1.2 La pratique de l'audit en Algérie :-----	178
.1.1.3 Le rapport d'audit en Algérie :-----	185
.1.2 Les utilisateurs du rapport d'audit :-----	192
.1.3 Les limites du rapport d'audit :-----	194
.1.3.1 Les limites des rapports d'audit :-----	194
.1.3.2 La faible utilisation des rapport d'audit :-----	194
.1.3.3 Le décalage entre la perception des investisseurs et celle des auditeurs :-----	197

.2 Les attentes des tiers sur le contenu informatif du rapport d'audit :-----	199
.2.1 La procédure d'audit et conclusions :-----	200
.2.2 Informations sur l'équipe d'audit :-----	201
.2.3 La qualité des états financiers :-----	202
.2.4 La gouvernance de l'entreprise :-----	202
.2.5 Le futur de l'entreprise :-----	203
Conclusion-----	204
Chapitre IV : Etude pratique sur la contribution de l'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier	
-----	207
Introduction :-----	207
Section 1 : Description de l'entité auditée-----	208
.1 Présentation de la CNAS :-----	208
1.1 Historique de la CNAS :-----	209
1.2 Mission et Attribution de la CNAS :-----	210
1.3 Organisation de la CNAS-----	210
1.3.1 Situation des ressources humaines par niveau de qualification et genre :-----	211
1.3.2 Structures de paiement :-----	212
1.3.3 Recouvrement :-----	212
1.3.4 Action sanitaire et sociale :-----	213
1.3.5 Principales structures et leurs missions :-----	213
.2 Description du système d'information :-----	219
2.1 Comptabilité des prestations :-----	220
2.2 Comptabilité du recouvrement :-----	221
2.3 Comptabilité des salaires :-----	221
2.4 Comptabilité de la trésorerie :-----	221
2.5 Les utilisateurs du système d'information :-----	221
Section 2 : Méthodes d'analyse – Approche par les risques :-----	222
.1 Identification des risques significatifs :-----	223
1.1 La situation patrimoniale :-----	224
1.2 La performance :-----	226
1.2.1 Les produits des activités ordinaires :-----	226
1.2.2 Les charges des activités ordinaires :-----	227
1.2.3 Les Soldes intermédiaires de gestion :-----	228
1.3 Analyse des flux de trésorerie :-----	228
1.3.1 Les encaissements de trésorerie :-----	229
1.3.2 Les décaissements de trésorerie.-----	231
.2 Evaluation du contrôle interne :-----	233
2.1 Gestion de la trésorerie :-----	233
2.2 Gestion des immobilisations :-----	235
2.3 Gestion des achats :-----	238
2.4 Gestion des stocks-----	240
2.5 Gestion des inventaires :-----	242
2.6 Gestion des salaires :-----	243
2.7 Gestion du recouvrement :-----	244
2.8 Gestion des prestations :-----	250
2.9 Travaux de fin d'exercice :-----	251

.3	<i>Les procédures analytiques</i>	253
3.1	Les recettes de cotisations :	254
3.2	Les créances de cotisations :	258
3.2.1	Créances par secteur :	259
3.2.2	Répartition par âge au 31/12/N :	262
3.2.3	Les acomptes identifiés non positionnés :	263
3.2.4	Les recette non identifiées (RNI) :	264
3.3	La gestion de la trésorerie :	265
3.4	La gestion des salaires :	267
Section 3 : Audit de la gestion du résultat :		268
.1	<i>Dotations aux amortissements</i> :	269
.2	<i>Dotations aux provisions « Indemnité de départ en retraite »</i> :	274
Section 4 : Conclusion et rapport d'audit :		281
.1	<i>Fondement de l'opinion</i> :	282
1.1	Règles et principes comptables :	283
1.2	Principales données financières :	284
.2	<i>Rapport d'audit sur les meilleures rémunérations</i> :	286
.3	<i>Rapport d'audit sur l'évolution des résultats</i> :	287
3.1	Analyse financière de la caisse :	287
3.2	Répartition de la valeur ajoutée :	288
3.3	Soldes intermédiaires de gestion :	288
.4	<i>La continuité d'exploitation</i> :	291
4.1	Eléments endogènes	292
4.2	Eléments exogènes :	294
.5	<i>Résultats et discussion</i> :	296
Conclusion :		299
Conclusion générale :		301
Bibliographie :		309
Annexes :		326
Tables des Matières :		335

Résumé :

La production et la présentation de l'information financière de qualité sont la base de l'économie. De ce fait, l'objectif de cette recherche est de mettre en exergue la relation étroite et significative de l'audit et du reporting financier et d'expliquer la contribution de la qualité d'audit à l'amélioration de la qualité du reporting financier des entreprises algériennes conformément aux normes d'exercice professionnel et aux exigences des changements institutionnels et technologiques. Les hypothèses de cette étude ont été examinées par une étude de cas unique exploratoire sur l'audit financier au sein d'une entreprise publique. Les résultats enregistrés valident nos suppositions en confirmant que les normes d'audit impactent positivement la qualité du reporting financier durant les phases de la mission d'audit financier et comptable.

Mots Clés : Audit financier, Reporting financier, Normes d'audit, Qualité d'audit, Qualité du reporting financier.

ملخص:

إن صياغة وعرض المعلومة المالية ذات الجودة تعتبران من دعائم الاقتصاد. ومن هذا المنطلق فإن الهدف من هذه الدراسة هو إبراز العلاقة المتقاربة وذات الدلالة بين التدقيق والإفصاح المالي وكذا تبيان مساهمة جودة التدقيق في تحسين جودة الإفصاح المالي للمؤسسات الجزائرية طبقا لمعايير الممارسة المهنية وطبقا لمتطلبات التحولات التنظيمية والفنية. وقد تم التحقق من فرضيات هذه الرسالة من خلال دراسة حالة استكشافية حول التدقيق المالي على مستوى مؤسسة عامة. وتؤكد النتائج المسجلة صحة افتراضاتنا من خلال التأكيد على أن معايير التدقيق تؤثر إيجابيا على جودة الإفصاح المالي أثناء سير مراحل مهمة التدقيق المالي والمحاسبي.

الكلمات المفتاحية: التدقيق المالي، الإفصاح المالي، معايير التدقيق، جودة التدقيق، جودة الإفصاح المالي.

Abstract :

Producing and presenting quality financial information is the foundation of the economy. Therefore, the objective of this research is to highlight the close and significant relationship between audit and financial reporting and explain the contribution of audit quality to improving the quality of financial reporting of Algerian companies in accordance with professional practice standards and the requirements of institutional and technological changes the hypotheses of this study were examined by a single exploratory case study on financial audit in a public undertaking. The recorded results validate our assumptions by confirming that the audit standards positively impact the quality of financial reporting during the phases of the financial and accounting audit engagement.

Keywords : Financial audit, Financial reporting, Audit standards, Audit quality, Financial reporting quality.